TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — N° 11737 — SAMEDI 23 OCTOBRE 1982



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L ; Liban, 350 P ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

En Irlande du Nord

La branche politique de l'IRA remporte un succès aux élections

LIRE PAGE 3

Les États-Unis et la C.E.E.

La baisse des taux d'intérêt continue en Europe

Après neuf mois de difficiles tractations, la C.E.E. et les Etats-Unis sont parvenus — le jeudi 21 octobre — à un accord limitant les exportations européennes d'acier vers les Etats-Unis.

L'accord, qui couvre la période du 1er novembre 1982 au 31 décembre 1985, se traduira par une baisse de 9 % des ventes communautaires par rapport à 1981. Bruxelles devrait demander aux pays tiers de réduire de 10 % leurs exportations sidérurgiques dans les pays de la C.E.E.

Sur le front monétaire, la baisse des taux d'intérêt en Europe, amorcée en août par la diminution des taux américains, se poursuit. La Bundesbank a annoncé, jeudi, l'abaissement d'un point de son taux de l'escompte, imitée à hauteur d'un demi-point seulement par la Belgique, les Pays-Bas et l'Autriche.

En abaissant d'un point son taux d'escompte et son taux d'avance sur titre (Lombard), ramenés respectivement de 7 % à 6 % et de 8 % à 7 %, la Banque centrale d'Allemagne (Bundesbank) a un peu surpris les milieux financiers, qui attendaient seulement un demi-point de diminution.

Mais, « *nous nous trouvons dans une situation économique si critique qu'un effort coordonné est nécessaire pour assurer la relance* », a indiqué M. Stoltenberg, ministre fédéral des finances, incitant les banques à répercuter rapidement la baisse dans leurs tarifs, ce qu'elles ont déjà commencé à faire depuis huit jours par anticipation.

(Lire la suite page 34.)

La fin du conflit de l'acier

Les derniers obstacles qui s'opposaient du côté des Dix à la signature de l'accord d'autolimitation des exportations d'acier vers les Etats-Unis ont été levés jeudi 21 octobre. Moyennant quelques aménagements, les Allemands ont abandonné leurs réserves. Dès lors, l'administration de Washington a fait savoir que les plaintes déposées par les sidérurgistes américains contre les européens avaient été retirées.

L'accord, conclu pour une période allant du 1er novembre 1982 au 31 décembre 1985, va pouvoir entrer en vigueur. Selon M. Davignon, vice-président de la Commission, chargé des affaires industrielles, il imposera aux Européens, par rapport aux résultats de 1981, une réduction de l'ordre de 9 % de leurs exportations. Les livraisons de tubes d'acier ne sont pas couvertes par l'accord. Mais un échange de lettres, à part, les placent sous étroite surveillance : des consultations (dont l'objet ne pourrait être que de fixer un plafond aux ventes européennes) auront lieu dans le cas où les exportations communautaires dépasseraient 5,9 % du marché américain.

Comme l'a observé M. Davignon, l'accord ressemble beaucoup à ceux que la Communauté impose à ses propres fournisseurs extérieurs d'acier. Compromis entre le souci de Washington de protéger une sidérurgie qui ne tourne qu'à moins de 50 % de sa capacité de production et d'éviter des mesures carrément protectionnistes qui auraient accru les risques de guerre commerciale entre les Européens, il illustre la tendance à la « contractualisation » du commerce international face à la crise, pour ne pas dire à un protectionnisme discipliné.

Le soulagement prévaut du côté européen. Certes, on ne pavoise pas : la C.E.E. continue à considérer qu'au regard des règles du G.A.T.T. sur les subventions, les plaintes déposées par les industriels américains *n'étaient pas fondées*. Un sacrifice inévitable est imposé aux sidérurgistes communautaires. Mais la situation aurait été bien pire pour ces mêmes industriels si un accord n'avait pas été conclu, si, comme ces plaintes déposées y auraient fatalement conduit, des droits compensateurs avaient frappé à l'entrée aux Etats-Unis les importations d'acier européen. L'accord permet aux sidérurgistes de la Communauté de continuer à vendre dans de bonnes conditions de sécurité sur un marché rémunérateur.

Autre motif de satisfaction : les Etats de la C.E.E. ont accepté le partage des sacrifices établi par la Commission. Celle-ci voit accru son rôle dans la gestion de la crise de la sidérurgie. Sauf éclatement de la C.E.C.A., qui provoquerait une crise majeure, cette situation de chef d'état-major va devenir plus évidente au cours des prochains mois losqu'il va falloir imposer, pour assurer l'adaptation de l'outil industriel à une demande en net recul, des fermetures d'usines allant bien au-delà de ce que prévoient les programmes conçus dans chacun des pays producteurs.

Enfin, comme l'a fait valoir M. Haferkamp, vice-président de la Commission, l'accord traduit la volonté des deux parties de régler par la négociation un ensemble de questions difficiles. Il pourrait être de nature à créer un meilleur climat au moment d'aborder les autres chapitres — gazoduc, agriculture — du contentieux transatlantique.

AU JOUR LE JOUR

Victimes

Le ministère de la justice lance en librairie un « Guide des droits des victimes » *préfacé par M. Badinter. Après tant de considérations sur les droits des coupables, l'initiative est heureuse.*

D' « abandon de famille » *à* « vol » *en passant par* « meurtre », *l'index de l'ouvrage compte cent douze mots, correspondant à autant d'horreurs.*

Victimes passées, actuelles ou potentielles, nous sommes tous embarqués. Les anxieux l'achèteront d'eux-mêmes. Pour les autres, ce serait un cadeau ambigu.

BRUNO FRAPPAT.



Les tensions politiques et sociales

• ÉVÉNEMENTS D'ALGÉRIE

Les socialistes infligent un revers au président de la République

L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 22 octobre, le projet de loi visant à effacer les dernières séquelles de la guerre d'Algérie, mais les députés socialistes, dans leur grande majorité ont voté, contre l'avis du gouvernement, un amendement qui exclut les officiers généraux du champ d'application de la loi.

D'autre part, au lendemain du vœu exprimé par le bureau exécutif du P.S., la commission des finances de l'Assemblée nationale s'est opposée au remplacement, souhaité par le gouvernement, de l'avoir fiscal par un crédit d'impôt.

La parole donnée

Parce qu'elle a « les mains propres », la nouvelle génération des socialistes était seule capable de pardonner l'impardonnable. C'était, la semaine dernière, l'analyse d'une majorité de députés socialistes.

C'était aussi, sans doute, celle de M. François Mitterrand lorsqu'il commentait devant le conseil des ministres du 21 septembre le projet de loi visant à effacer les dernières séquelles de la guerre d'Algérie : « *Il appartient à la nation, au bout de vingt ans, de pardonner.* » La nation, par l'intermédiaire d'une majorité de ses représentants.

Jeudi, à l'Assemblée nationale, le pardon a été sélectif. En excluant du champ d'application de la loi les officiers généraux « félons » qui s'étaient dressés contre le général de Gaulle au nom de l'Algérie française, les députés socialistes, dans leur grande majorité, ont refusé d'aller jusqu'au bout des intentions de réconciliation exprimées par le président de la République. Ils se sont même dressés contre le symbole de cette réconciliation et contre la volonté du chef de l'Etat.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 8.)

• CRÉDITS MILITAIRES

Après l'annulation de 13 milliards de francs de commandes des députés du P.S. demandent audience à M. Mauroy

Pour 1982, le gouvernement vient, par arrêté du ministre du budget, d'annuler 13,4 milliards de francs de commandes de matériel militaires et de retirer aux forces armées françaises une part de leurs moyens de paiement à concurrence de 3,2 milliards de francs. Des députés socialistes, membres du bureau et rapporteurs de la commission de la défense à l'Assemblée, ont demandé à être reçus, la semaine prochaine, par le premier ministre pour attirer l'attention de M. Mauroy sur les conditions dans lesquelles cette décision a été prise et sur ses conséquences industrielles.

Concrètement, cette mesure de suppression des crédits militaires pour 1982 signifie que l'armée de l'air ne commandera pas les vingt-cinq avions de combat Mirage-2000 prévus, que l'armée de terre n'achètera pas quarante-sept chars AMX-10 RC. et vingt-six batteries de 155 millimètres, et que la marine retardera la fabrication de son nouvel avion de lutte anti-sous-marine Atlantic nouvelle génération (ou ANG).

D'autres ministères sont touchés par cette décision, dont M. Fabius précise qu'elle a été prise sur l'ordre du premier ministre. Par exemple, à l'Education nationale, sont supprimés 478 millions de francs d'autorisations de programme (soit 10,5 % de son « enveloppe » initiale) et 282 millions de francs de crédits de paiement, à charge pour les préfets de région, dans le cadre de la déconcentration financière, de réorienter localement les dépenses. Mais l'essentiel des annulations concerne le ministère de la défense, puisque les suppressions dont il est l'objet représentent 60 % des commandes de l'Etat ainsi annulées et 45 % des crédits de paiement.

Au Palais-Bourbon, tant les députés de la majorité que ceux de l'opposition, membres de la commission de la défense, dénoncent le fait que cette décision est fondée sur l'ordonnance du 2 janvier 1959, justifiant l'annulation de tout crédit devenu sans objet en cours d'année. Le vice-président de la commission, M. Jacques Huyghues des Etages, député socialiste de la Nièvre, estime que c'est au Parlement de décider, car il est exclu qu'on puisse s'en remettre *à une ordonnance du général de Gaulle qui* a institué la prééminence de l'exécutif sur le législatif.

Les pénibles découvertes de la rigueur

par ALAIN VERNHOLES

Le changement de stratégie économique opéré en juin par le gouvernement, *à l'occasion de la* deuxième dévaluation du franc, modifie jour après jour le paysage politique. Le mouvement de grève des fonctionnaires illustre les réticences des salariés à accepter une baisse de leur pouvoir d'achat et, en termes plus généraux, un transfert des revenus des ménages vers les entreprises.

L'émoi soulevé dans l'opposition, mais aussi, d'une certaine façon, chez certains ministres de M. Mauroy par l'annulation d'une masse considérable de crédits budgétaires (1), illustre les réticences de certains à voir l'Etat freiner ses dépenses, d'autres à le faire sans l'approbation du Parlement.

Les tempêtes soulevées par la nouvelle politique économique du gouvernement étaient prévisibles : on ne passe pas d'une stratégie *de relance par la dépense publique* à une stratégie de rééquilibrage des finances publiques (internes et extérieures) et privées sans créer quelques déceptions, sans poser certains problèmes.

(Lire la suite page 34.)

(1) Voir *le Monde*, daté du 22 octobre, en page 35.

• SORTIE DU BLOCAGE

Les marges des commerçants seront réduites en 1983

Le comité national des prix s'est réuni, vendredi 22 octobre, pour traiter du cadre juridique de la sortie du blocage. La direction de la concurrence et de la consommation publiera, dans les jours qui viennent, quatre arrêtés fixant les règles de la sortie du blocage. Celles qui concernent l'industrie sont connues dans leurs grandes lignes. Pour le commerce, les marges seront réduites en 1983 dans la proportion de 2 à 3 %.

Dans la fonction publique, les fédérations syndicales, unanimement hostiles aux majorations salariales décidées par le gouvernement pour 1982 (8,1 % au total), n'ont pu harmoniser jeudi leurs positions. F.O. et la C.G.C. ont appelé pour ce 22 octobre l'ensemble des fonctionnaires à une grève nationale de vingt-quatre heures, à laquelle la C.F.T.C. s'associe dans le secteur hospitalier, pour protester contre la baisse du pouvoir d'achat et la « police des salaires ». *Au ministère de la fonction publique, on ne disposait en fin de matinée d'aucune information statistique sur la participation à ce mouvement.*

Ambiguïtés pour la fonction publique

Pour la seconde fois depuis l'entrée en vigueur du blocage des salaires, F.O. et la C.G.C. lancent, ce 22 octobre, un mot d'ordre de grève nationale dans la fonction publique. Mais, contrairement à ce qui s'était produit le 30 juin, il s'agit d'un appel à un arrêt de travail de vingt-quatre heures et non « *d'au moins une heure* ».

Cette grève, qui risque de toucher surtout les P.T.T., le secteur hospitalier et celui des finances permettra de mesurer l'état du mécontentement des fonctionnaires, un des gros bataillons électoraux de la majorité. Mais si elle laisse planer plusieurs ombres sur l'attitude des syndicats, elle est aussi un révélateur des ambiguïtés qui entourent l'attitude du gouvernement face à la sortie du blocage des salaires.

La première ombre est que ce premier mouvement d'ampleur contre les orientations gouvernementales de sortie du blocage touche une catégorie très protégée qui, par la garantie de l'emploi, se trouve à l'abri des ravages du chômage.

Il risque ainsi de faire apparaître une nouvelle fois une réticence des agents de l'Etat à apporter leur pierre à l'effort de *solidarité nationale* qui est demandé. Mais, *a contrario*, force est de reconnaître que les fonctionnaires se trouvent sévèrement « matraqués » : non seulement l'évolution prévue des rémunérations en 1982 va aboutir pour la majorité d'entre eux à une baisse de pouvoir d'achat mais ils devront acquitter, seuls pour cette année, avant les non-salariés, la contribution de solidarité de 1 %.

L'autre ombre est qu'une telle grève souligne la division des fédérations syndicales face au gouvernement : actions F.O. et et C.G.C. le 22, C.F.D.T. le 26, et C.G.T. le 27. Ce qui s'est produit le 21 octobre au siège de la FEN est significatif.

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 32.)

M. JACQUES DELORS invité du « Grand Jury R.T.L.-« le Monde »

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, sera l'invité de l'émission « Le grand Jury R.T.L.-« le Monde », dimanche 24 octobre, de 18 h 15 à 19 h 30.

Le ministre répondra aux questions d'ordre économique et d'ordre politique des journalistes de la station et du quotidien.

LE KENYA APRÈS L'ALERTE

(Lire page 4 le début de l'enquête de Jean-Pierre LANGELLIER.)

« LA NUIT DE SAN LORENZO » DES FRÈRES TAVIANI

Mémoire d'un exode

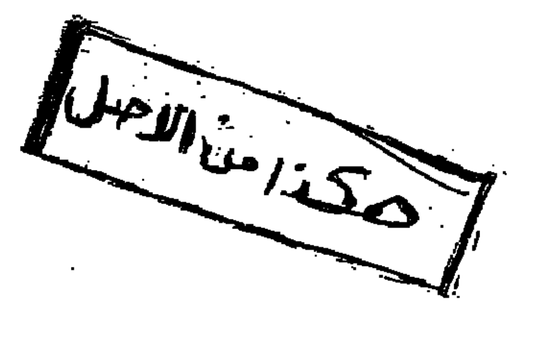
Le fenêtre de la chambre est ouverte sur un ciel bleu de nuit qui ressemble à une toile peinte, avec ses astres scintillant dans l'infini. Plan fixe, carte postale, scène de théâtre. Sur la brusque trajectoire d'une étoile filante, la voix douce d'une femme invisible s'élève. Cette voix va raconter à un être aimé, bercé dans la pénombre de la chambre — pendant la nuit de la San-Lorenzo, en Toscane, où l'on dit que chaque étoile qui tombe c'est un vœu exaucé, — les événements lointains du mois d'août 1944.

La narratrice, Cecilia, avait alors six ans. Elle habitait, avec sa mère, le village de San-Martino, quadrillé par les fascistes, miné par les Allemands. L'heure de la libération semblait proche : on attendait les Américains. Ce prélude du film de Paolo et Vittorio Taviani indique, d'emblée, que la réalité de l'été 1944 va être reconsidérée par une mémoire subjective. Ce n'est pas un simple procédé narratif de « retour en arrière » ; c'est l'indication d'un style.

Même si la petite Cecilia n'a pas assisté à tous les faits ensuite rapportés par la *mise en scène*, elle a participé à une aventure collective : elle parle, devenue femme, avec sentiments, émotion, lyrisme, au nom de tous ceux, de toutes celles, qui furent pris dans l'horreur de la guerre, dans l'exode tragique d'un village toscan.

JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 22.)



Le Monde

idées

Culture et cinéma arabes

Depuis leur création, en 1966, les Journées cinématographiques de Carthage, organisées tous les deux ans, sont progressivement devenues le principal rendez-vous du septième art de l'espace afro-arabe et l'une des manifestations culturelles les plus cotées parmi celles qu'organisent les pays arabes. Le cinéaste libanais Borhane Alaouie dénonce cependant le mépris dont le « bon cinéma arabe » est l'objet de la part du pouvoir économique. Tahar Ben Jelloun décrit les effets nocifs du « cinéma commercial arabe » sur les spectateurs. Jean-Pierre Péroncel-Hugoz dépeint les mirages de la « renaissance culturelle arabe » dans lesquels les Occidentaux, estime-t-il, ont leur part de responsabilité. Et Gabriel Matzneff s'interroge sur « le mystère de l'incompréhension que l'Occident témoigne à l'islam ».

Rire nerveux

par TAHAR BEN JELLOUN

SAVEZ-VOUS qu'il existe des films fabriqués et réservés pour les publics des pays sous-développés ? Des sous-produits d'une culture déjà caricaturale, des objets faits en série *dans ces usines souterraines où on décide une fois pour toutes quelles images on donnera à consommer* à ces publics non informés, abrutis et dépossédés. Ces films, on n'ose pas les montrer en Europe, sauf peut-être dans certaines salles de quartiers périphériques où habitent les émigrés. Les fabricants tablent sur des schémas simples, *car ils sont persuadés qu'ils s'adressent à des spectateurs « débiles »*, sans aucun esprit critique, sans aucune exigence. Les thèmes qui sont étalés dans ces produits ne varient pas beaucoup ; ils tournent tous autour de la fascination de la force et de la brutalité, *maniant un manichéisme systématique, méprisant tout soupçon de dérision dans le regard. Films de karaté*, films sans scénario mal montés, mal mixés, produits bâclés de la violence triomphante. Il y a les faibles et les forts ; le sexe et le sang ; la mort fréquente et spectaculaire ; la pornographie souvent mutilée. Et les salles sont pleines !

Des jeunes, adolescents désœuvrés, *des gens qui s'ennuient*, se *bousculent pour voir ce chaos — toujours le même* — qui n'a pas grand-chose à voir avec le cinématographe. Dans la salle, ils crient, bougent, fument, mangent, ponctuent chaque action décisive du héros par des cris. La salle de cinéma devient le lieu où on se défoule sur des images laides, insignifiantes, hachurées, excessives dans la caricature du réel.

Ces produits ne rentrent *pas clandestinement dans ces pays. Ils sont prisés. Le calcul des exploitants est simple* : ce sont des films qui ne coûtent pas cher et qui rapportent beaucoup.

Et la culture dans tout cela ? Qui parle de culture ? L'État, qui partage avec les fabricants et les commerçants de ces produits le même mépris du public, avec en plus le bénéfice secondaire et néanmoins *essentiel d'occuper et d'abrutir une foule de jeunes ?*

Le public ? Il n'a pas de lieu, en dehors de la rue, pour exprimer ses désirs et ses besoins (mais le prix à payer est souvent très cher) ; il n'a pas non plus la possibilité de choisir entre des films de qualité, qui parfois s'adressent à lui (Youssef Chahine ; Yilmaz Günez ; Akira Kuroyawa), et ces objets interchangeables dans leur médiocrité et leur nullité. La *critique ? Elle est quasi inexistante ; sa voix ne porte* pas. Restent les quelques cinéphiles qui orientent leur énergie sur le travail des ciné-clubs. Au Maroc, par exemple, les rares films de qualité qui sont montrés dans leur version originale le sont dans le circuit des ciné-clubs. Ailleurs, les quelques écrans qui ne sont pas occupés par les sous-produits *sont voués aux mélos égyptiens, aux comédies musicales indiennes (insipides) et aux productions exotiques* Delon-Belmondo.

Un public abîmé

Lorsqu'un cinéaste du pays arrive à surmonter les innombrables obstacles et fait un film, le plus difficile est de trouver une salle pour montrer son travail. Une fois ce handicap passé, de nouvelles difficultés surgissent : le public potentiel, le public naturel pour ce genre de film n'est plus disponible ; il a été depuis longtemps accaparé par les sous-produits, entraîné dans le tourbillon *d'un cinéma sans consistance et qui lui est tellement étranger, voire étrange, qu'il le dépayse, le repose* et le détourne de *sa réalité immédiate* et de son univers. Ce public a été en quelque sorte abîmé, intoxiqué par des images qui le fascinent par leurs excès et le vide dans lequel elles se succèdent. A la limite elles doivent avoir le pouvoir de le rassurer ou tout simplement de lui signifier que *« la vie est ailleurs ! »*.

Les dégâts que produit ce cinéma *inclassable vont au-delà de la généralisation d'une sous-culture impérialiste, brutale et laide. Ils rabotent peu à peu le goût et le désir du goût. Ils* contaminent un assez large public qui se trouve dérangé dans son confort face à d'autres expressions de l'imaginaire et surtout désemparé quand on lui montre sa propre réalité filmée, réinventée, redonnée à travers un travail de création. *Face à ce miroir* où le cinéma *qu'il a cru jusqu'à présent réservé aux exploits d'un folklore lointain lui renvoie sa propre image, le surprenant dans une intimité* qui ne s'expose pas et s'exporte encore moins, le public résiste et se défend par des réactions violentes de rire, un rire nerveux qui refuse que la réalité vécue et imaginée soit transposée dans des images.

Ce travail de sape et de détournement est poursuivi à domicile par les séries télévisées. Ne parlons pas des feuilletons américains et français qui *glissent sur le petit écran comme* des vapeurs. *Ni sous-titrés ni* doublés. Ce que se disent les personnages est négligeable. *On supprime le son et on regarde défiler les images. Il faut parler de ces séries arabes (parlant le dialecte égyptien* ou l'arabe classique) *faites dans* des studios en Egypte, au Liban et parfois en Grèce. Ces séries reposent sur l'autre versant de la pseudo-culture : l'histoire glorieuse des ancêtres — des archives tronquées et orientées politiquement — ou la psychologie plate genre roman-photos. Effets recherchés : occuper un large public, le faire patienter jusqu'au journal télévisé, *unique raison d'être de cette télévision.*

Voilà comment le public maghrébin, pour ne citer que ce cas, est maintenu dans une culture d'images misérables. Depuis peu, les familles aisées, qui ne sont pas forcément cultivées, ont découvert les joies et les surprises de la vidéo. Un trafic plus ou moins toléré par l'Etat permet à des familles de se projeter les films *de leur choix, un choix limité, certes et rarement heureux : cassettes de films commerciaux égyptiens* ; films français et américains de deuxième catégorie ; émissions enregistrées sur les chaînes françaises, etc...

Le véritable héros

Ceux qui subissent de tous les *côtés les méfaits de cet « impérialisme culturel » dont a parlé à juste titre le ministre français* de la culture, *M. Jack Lang, à Mexico, ce sont d'abord* les publics démunis et sans voix du tiers-monde. Non seulement les écrans sont occupés — comme on le dit des territoires — mais ils sont totalement ou en partie fatigués, fissurés, incapables de recevoir les images du pays. Ainsi, il est plus facile de voir à Casablanca le dernier Delon que n'importe quel film maghrébin. *Il en est de même à Tunis et à Alger. Sans les Journées cinématographiques de Carthage*, organisées tous les deux ans, le public tunisien ne verrait peut-être jamais certains films africains et arabes.

Quel avenir alors pour un cinéma national dont le marché local est non seulement bouché, mais aussi insuffisant ? Faut-il qu'il passe par les structures de production gigantesques qu'impose aujourd'hui le nouvel Hollywood ? Espérons que non.

Le cinéaste maghrébin se trouve confronté à tellement de problèmes qu'on *se demande où et comment il a la sérénité pour créer et continuer d'avoir la force de lutter. Il est à mon* sens le véritable héros de ce cinéma qui ne cesse de naître.

La chaussure seule

par GABRIEL MATZNEFF

DANS un avion qui les menait en *Jordanie*, Pierre Rossi, auteur d'une passionnante *Histoire vraie des Arabes* (1), disait à un ami, à propos des spécialistes qui passent leur vie à scruter l'Orient sans jamais le comprendre : *« On ne pénètre un secret que par son propre secret. »*

De fait, le dilettante qui a vécu *en Algérie, en Tunisie, au Maroc, en Libye, en Jordanie, en Egypte, en Syrie*, au Liban ; qui a lié, dans chacun de ces *pays*, de solides amitiés ; qui a lu Isaac le Syrien (2) et Abû-Nuwâs (3), *Dermenghem* (4) et *Massignon* (5) ; *qui est un familier des visages, des musiques, des parfums et des sites* ; qui a publié un *Carnet arabe* (6) ; un tel dilettante peut d'aventure mieux découvrir les cœurs que les orientalistes, souvent prisonniers de leur bibliothèque et de leur érudition. Notre époque, qui se prend très au sérieux et qui ne croit qu'à l'esprit de lourdeur, a discrédité le dilettante et l'amateur. Or ce sont deux superbes épithètes : celui qui fait les choses par amour et *per suo diletto*, pour son plaisir !

« N'est seul que Satan »

Cela dit, il est vrai que, pour le voyageur sans bagage, l'ignorance de la langue est un obstacle apparemment irréductible. Les Arabes *chrétiens ne font pas de la connaissance de leur langue et de sa pratique les prolégomènes à toute approche réelle de leur univers intérieur. En revanche*, les Arabes *musulmans, eux*, le font et affirment volontiers que le Coran, sur lequel est fondée leur culture, est intraduisible. *« Comment passer d'une langue sémitique (l'arabe) à une langue indo-européenne (le français), sans trahir la saveur de l'original ? »*, s'interroge Vincent Monteil. La beauté de sa traduction d'Abû-Nuwâs semble indiquer que cela est possible. Mais ce qui est vrai d'un poète érotique ne l'est pas, si l'on en croit les coranistes, du livre sacré de l'islam.

D'où sans doute le sourire, sympathique certes, mais légèrement sceptique, avec lequel les Arabes musulmans accueillent les conversions des Occidentaux. L'hindouisme et le bouddhisme, le judaïsme et le christianisme ont, en ce qui touche les convertis, une attitude différente de celle de l'islam. *La conversion à la vérité qu'ils ont la certitude de détenir leur paraît être un acte naturel. Il n'en va pas de même* avec les mahométans, aux yeux desquels une conversion individuelle n'a guère de sens.

Dans sa *récente étude sur la poésie arabe moderne* (7), Slimane Zeghidour observe : *« Individu se dit en arabe* Fard, *terme qui désigne aussi une chaussure unique. Cet individu est en tant que tel aussi inutile qu'une chaussure seule. Dans la tradition islamique n'est seul que Satan. »*

Pour nous, Européens, dont l'éducation est fondée sur le concept gréco-latin d'individu et la notion judéo-chrétienne de *personne, il y a là un fossé qu'il ne nous est pas aisé de franchir*. Le *mystère de l'incompréhension* générale que l'Occident témoigne à l'islam est peut-être là.

(1) Pierre Rossi, *la Cité d'Isis, histoire vraie des Arabes*, Nouvelles Éditions latines, 1976.

(2) Isaac le Syrien, *Œuvres*, Desclée de Brouwer, 1982.

(3) Abû-Nuwâs, *le Vin, le vent, la vie*, traduits par Vincent Monteil, Éditions Sindbad, 1979.

(4) Massi Émile Dermenghem, *Vies des saints musulmans*, Éditions de la Baconnière, Alger.

(5) Louis Massignon, *Opera minora*, PUF, 1979.

(6) Gabriel Matzneff, *le Carnet arabe*, la Table ronde, 1982.

(7) Slimane Zeghidour, *la Poésie arabe moderne*, Éditions Karthala, 1982.

L'écran noir

par BORHANE ALAOUIE (*)

PENDANT longtemps le cinéma arabe n'a été que l'expression pauvre et caricaturale de la culture et de l'être arabes. Des intellectuels ont réagi. Ils ont réclamé un autre cinéma, plus près de leurs aspirations, plus fidèle à leur sensibilité et à leur imaginaire, un cinéma correspondant davantage à la *réalité diverse et complexe* de la société arabe, qui connaît un moment décisif de son histoire après cinq siècles de décadence. Le cinéma n'a pas su être le miroir de cette société.

Des questions graves et inquiètes se sont posées :

— Comment concevoir l'entrée de la culture arabe dans la modernité sans le cinéma ?

— Comment les Arabes répondraient-ils aux défis de la civilisation sans le cinéma ?

— Comment peut-on imaginer la présence arabe *sur la scène du monde* sans le cinéma, *sachant* que la *mémoire* arabe fait partie de ce *monde* d'où elle est aujourd'hui absente ?

— Comment accepter cette absence, absence au monde, absence au cinéma ?

A partir de ce constat, plusieurs intellectuels et cinéastes arabes décidèrent d'agir et de donner naissance à un autre cinéma. L'Egyptien *Youssef Chahine* fut *considéré* par *eux comme un exemple* ; il a *lutté* à partir de 1950 pour que le cinéma arabe ne soit plus une caricature.

Quelques années après, un certain nombre de films ont vu le jour. Ils ne parlaient pas nécessairement le dialecte égyptien et étaient signés par des noms inconnus ; des films ne racontant pas les mêmes histoires et ayant abandonné définitivement le décor carton-pâte qui servait à des productions à la chaîne, des films qui ont été faits dans la *réalité* vécue, dans la *rue*, les *maisons*, les champs, approchant l'être arabe *dans sa vérité. C'était une nouvelle* vague, reçue avec *enthousiasme* par les *milieux intellectuels* et la critique, célébrée dans les différents festivals de par le monde.

La culture arabe faisait enfin son entrée dans ce mode d'expression, langage universel. L'existence de ce cinéma de rupture fut en fait la preuve qu'on pouvait triompher d'un ensemble exorbitant de difficultés matérielles et psychologiques. Mais son espace naturel — le marché arabe — est resté bloqué ! Le plus paradoxal, c'est que celui qui a fermé cet espace est le secteur public du cinéma arabe, lequel s'était engagé à transformer le cinéma arabe d'évasion, commercial et aliéné, en un cinéma de qualité qui serait le miroir espéré de cette société. Contre cet engagement, l'Etat lui accorda le monopole du marché *du film, ce qui lui* permettait d'exercer sa petite dictature sur les *productions, décidant seul de leur prix* et de leur destin.

Il s'est contenté durant vingt ans d'empocher l'argent et de faire oublier son engagement. Ainsi le spectateur arabe a payé très cher un cinéma qu'on ne lui a pas donné à voir. Vingt ans d'exploitation n'ont pas suffi à ce secteur public. Il voudrait aujourd'hui, avec sa vieille politique d'opportuniste véreux, empêcher que ce nouveau cinéma arrive jusqu'à ce public qui l'attend et le désire depuis *longtemps*. Soit *il refuse, pour des arguties politiques*, de commercialiser ce cinéma, soit il propose des prix ridicules, ne dépassant pas le centième de la valeur réelle du film. De toutes les façons, il cherche à asphyxier ce cinéma.

Imagine-t-on par exemple le bon cinéma français sans le marché français ? Le bon cinéma italien sans le marché italien ?

Telle est la situation du nouveau cinéma arabe, orphelin d'espace, empêché de parvenir à ceux qui l'attendent et à *qui il est destiné*. C'est *un cinéma menacé par le silence et* l'exil. Il aura au moins, à défaut d'exister pleinement, découvert et mis au jour le système scandaleux de la politique de blocage et d'étouffement de toute expression nouvelle dans le cinéma arabe. Pour ce système, seul un écran noir fait l'affaire !

(*) Cinéaste libanais.

● *Précision.* — Dans l'article intitulé *« Une voie nouvelle »*, de J.-Y. Corbierre et A.-P. Noël (*le Monde* du 19 octobre, première édition, et du 20 octobre, deuxième édition), une phrase est parue amputée, du fait des auteurs qui auraient dû écrire : *« Les démocrates refusent toute politique de violence, aussi bien l'impérialisme militaire (occupation des pays de l'Est et de Kaboul) que l'impérialisme économique (la politique du dollar). Michel Jobert a décrit — et pas depuis peu — le mécanisme »*, etc...

Un « repas de miteux »

par JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

IL est des peuples qui ont oublié jusqu'au souvenir de leur grandeur. Ils seront peut-être un jour acteurs derechef. En attendant ils connaissent l'état indolore de la somnolence.

Les Arabes, eux, souffrent à un double titre. Ils ont gardé un souvenir aigu de leur splendeur multiforme passée et ils voient sans cesse s'éteindre, comme des étincelles, les promesses de renaissance.

Certains Occidentaux, pour des raisons politiques ou touristiques (*on n'a pas idée des contorsions auxquelles se livrent des gens à qui rien ne manque pour bénéficier d'un séjour gratuit sous les palmiers*), nourrissent les *illusions*, et partant la déception, de nos voisins de la rive méridionale de la Méditerranée, en célébrant de cent façons la *« culture arabe »*, les *« arts arabes »*, la *« miniature arabe »*, le *« théâtre arabe »*, etc., alors *que* dans la plupart des cas il s'agit de médiocres imitations de la civilisation arabe d'hier ou de la civilisation occidentale d'aujourd'hui.

L'écrivain surréaliste égyptien, Georges Henein, a, une douzaine d'années avant sa disparition en 1973, parfaitement décrit ce phénomène : *« L'Europe, deux fois misérable, a combattu l'Orient lorsque celui-ci représentait une chance de splendeur. Elle lui cherche aujourd'hui des raisons profondes alors qu'il donne le spectacle de la dégénérescence la plus sordide qui soit. Dans cette fringale d'Orient — véritable repas de miteux arrivés trop tard au mirage d'un luxe qui n'est plus, — c'est à qui décrochera l'existence d'un auteur arabe de dixième ordre, à qui payera tribut à d'obscurs fonctionnaires, à de pseudo-universitaires* (...), *à des journalistes nigauds et crapuleux qui déjà se prennent pour des philosophes* (1). » Au mieux ce qu'ici l'on admire, ou feint d'admirer, ce sont des carrières brisées — ou carrément intégrées à notre propre monde.

Ce dont les Arabes doivent le plus se méfier, en Occident, c'est de leurs laudateurs. Le combat pour la revivification de leur identité culturelle est à mener chez eux le dos à la mer. La *nahda* — la renaissance, — qui a failli donner le jour, il y a un siècle au Levant, à une seconde civilisation arabe (comme l'Occident chrétien est sorti de l'Antiquité gréco-romaine), a sans doute échoué pour avoir trop tablé sur nos avis et nos techniques.

Cataclysme architectural

Si l'Inquisition n'a guère nui à l'épanouissement des cultures occidentales, vraisemblablement parce qu'elle était loin d'être aussi omniprésente qu'on le croit de nos jours, le conformisme et les polices des Etats arabes contemporains sont, eux, en revanche — grâce aux techniques importées, — des puissances invisibles qui ne chôment jamais et sont partout. Dans le roman de Rachid Mimouni, *le Fleuve détourné* (2) l'un des personnages expose son programme d'éventuel *ministre de la culture : « Je commencerai par payer grassement une armée de censeurs machiavéliques et subtils qui s'emploieront à démasquer les intellectuels de tout bord (...). Je laisserai tranquillement chômer acteurs, cinéastes, hommes de théâtre. Je jetterai l'anathème sur les écrivains »*, etc.

Tout véritable créateur dérangeant l'ordre établi, les rares artistes susceptibles de faire renaître l'invention arabe sont donc écrasés ou éliminés. Il a fallu attendre qu'un cataclysme architectural irrémédiable ait rendu invivables les métropoles arabes pour que Hassan Fathi, l'architecte égyptien qui aurait pu régénérer l'habitat et l'urbanisme en Orient, ne soit plus persécuté ou moqué. Mais il est maintenant octogénaire... Baya, cette Algérienne voilée qui est probablement le seul peintre arabe du siècle ayant réellement innové, a été quasiment étouffée durant quinze ans par sa famille (3). Il y a bien des risques que l'Egyptien Chadi Abdesselam, immense réalisateur de ce monument de nouveauté et de beauté qu'est *la Momie* (Prix Georges-Sadoul et Tanit d'or à Carthage) reste le réalisateur d'un seul film, tant la malveillance détruit depuis douze ans tous ses nouveaux projets. Et que dire des poètes syriens muselés, des peintres irakiens récupérés, de tel écrivain soudanais à l'index ?

Au lieu de louer ce qui n'existe plus ou ce qui n'existe pas encore, ce que l'Europe aurait de mieux à faire serait de harceler les gouvernements arabes sur le terrain des droits humains. Plus les Arabes seront libres, plus s'accroîtront leurs chances — et nos chances — de voir briller de nouveau l'Autre Rive.

(1) *L'Esprit frappeur*. Editions Encre. 1980.

(2) Laffont — 1982 — *le Monde* du 17 septembre.

(3) La grande exposition Baya prévue à Marseille au musée Cantini, du 8 novembre à février 1983 dans le cadre des manifestations sur Marseille et l'islam sera-t-elle le signe de la complète « libération » du peintre ?

Le Monde

étranger

EUROPE

Espagne

L'inquiétude et la tension persistent à quelques jours des élections législatives

Une réelle inquiétude est perceptible à Madrid à quelques jours des élections *législatives* du 28 octobre. Les rumeurs persistent, en effet, sur l'éventualité d'une nouvelle tentative de putsch militaire, destinée à prévenir une victoire des socialistes que les sondages donnent pour assurée. Le jeudi 21, la garde du Palais royal a été mise en alerte alors qu'un convoi militaire, retour de manœuvres, s'approchait de la Zarzuela. Les autonomistes basques, de leur côté, maintiennent la tension en multipliant les attentats à la bombe.

Mis en évidence par les sondages, l'effacement des centristes, jusque-là majoritaires aux Cortès, engendre une bipolarisation des intentions de vote dont le leader de la droite, M. Manuel Fraga, ancien ministre du général Franco, est le bénéficiaire.

M. Manuel Fraga à l'assaut des socialistes

De notre envoyé spécial

Santiago-de-Compostelle. — *« Viva España ! »* Manuel Fraga martelle la fin de son discours d'une voix de stentor et brandit une branche de fleurs blanches. Une tempête d'acclamations monte des six mille personnes agglutinées dans le Palais des sports d'Orense. *« Fraga, presidente !... »* Des drapeaux sang et or oscillent au-dessus des têtes.

Devant le podium, au premier rang, le docteur Iglesias est assis aux côtés de la blonde et très élégante Mme Fraga. Enlevé avec demande de rançon, puis libéré dans des circonstances encore mal éclaircies, le père du chanteur Julio Iglesias est salué ce soir comme la victime exemplaire de cette *« insécurité »* que le bouillant dirigeant de l'Alliance populaire dénonce aux quatre coins de la Péninsule et présente comme le fléau numéro un de la jeune démocratie espagnole.

Les militantes du service d'ordre portent des blouses aux couleurs espagnoles. Peu de très jeunes dans cette foule où se côtoient bourgeois et gens du peuple de Galice, représentatifs d'une Espagne profonde, conservatrice.

Une foule acquise de tout cœur à M. Manuel Fraga, ancien ministre de Franco, ayant réussi le tour de force d'être l'un des ténors de la classe politique post-franquiste et qui aspire aujourd'hui au rôle de chef de file d'un rassemblement de toutes les droites espagnoles qu'il appelle la *« majorité naturelle »*.

« Le 28 octobre, nous allons gagner... » Formule de politicien en campagne ? Sans doute. Mais M. Manuel Fraga, qui se dépeint lui-même comme un *« activiste »*, espère bien, au lendemain du scrutin, apparaître, en tout cas, comme le chef incontesté de l'opposition réunifiée face à un éventuel gouvernement de gauche. Les sondages — il est vrai, sujets à caution — le confortent dans cet espoir en créditant l'Alliance populaire d'environ quatre-vingts sièges dans les prochaines Cortes. Ce qui représenterait un bond spectaculaire, puisque son groupe compte actuellement neuf députés seulement (huit si l'on en soustrait M. de Areilza, candidat U.C.D. à Santander).

Sa cote personnelle est incontestablement en hausse et mille indices montrent que la campagne électorale est d'abord un *« mano a mano »* entre M. Manuel Fraga et M. Felipe Gonzales. De larges secteurs de classes moyennes, qui votaient au centre depuis 1975 pour concilier la *« continuité franquiste »* et la *« démocratie naissante »*, semblent en passe de basculer vers une formation qui affiche son conservatisme sans complexes.

M. Manuel Fraga tape dur sur les socialistes. Par conviction et par tactique. Il les qualifie de *« bureaucrates marxistes »*, les accuse, sans trop se soucier de nuances, d'être *« pour l'avortement et contre l'école libre »*. *« Ils veulent,* affirme-t-il, *remettre la Navarre au séparatisme basque et Valence au séparatisme catalan »*. M. Fraga n'est pas contre le principe de l'autonomie et il a, en exergue de son discours d'Orense, prononcé quelques phrases en galicien qui ont fait chavirer la foule de bonheur. Mais il est pour une autonomie *« raisonnable »* dans le cadre d'une Espagne unie et forte.

Il défend la famille et l'ordre *« pour que nos femmes soient respectées dans leur rôle de mère de famille et non plus déshabillées par les téléobjectifs des revues pornographiques »*. Il parle du *« double langage des socialistes, qui veulent tromper les électeurs »*.

Si M. Fraga choisit le P.S.O.E. pour cible de prédilection, se bornant à demander à M. Santiago Carrillo, leader du parti communiste, *« d'avoir la pudeur de se taire »*, c'est qu'il pousse manifestement à cette *« bipolarisation »* qui grandit au fil de la campagne, à ce face-à-face entre une gauche encore dans les catacombes il y a seulement sept ans, et une droite qui regrette la stabilité et la sécurité du franquisme.

L'ancien ministre de l'intérieur du premier gouvernement de la monarchie, dirigé par M. Arias Navarro jusqu'au printemps 1976, manœuvre à court et à moyen termes, spéculant déjà, comme bien d'autres dirigeants politiques, sur un échec rapide d'une expérience de gauche.

En Galice, M. Manuel Fraga joue sur le velours, car il est chez lui. Il est né à Villalba, à une vingtaine de kilomètres de La Corogne. Entre deux meetings, il revient à Villalba chez sa tante, fait une partie de dominos au bistrot du coin, entraîne les journalistes pour un pèlerinage apparemment *impromptu vers la modeste ferme* de ses parents, *« des gens simples, fils de paysans et qui avaient émigré à Cuba »*.

C'est soudain un Fraga nostalgique du *« bon vieux temps »*, paisible, aimable et souriant qui, les pieds solidement plantés dans sa terre détrempée de Galice, contemple l'horizon de collines douces, de chemins creux, de landes et de bois de sapin. Dans cet homme massif, sanguin, au regard mobile, vêtu d'un loden bavarrois qui le fait ressembler un peu plus à M. Franz Josef Strauss (ce qui n'est sans doute pas pour lui déplaire), on découvre avec un peu de surprise un Fraga bucolique, amoureux de la nature, qui ne boit plus, ne fume plus, et affirme — lui qui est amateur de bonne chère — surveiller sa ligne.

Brève parenthèse. Le Fraga cassant et tranchant resurgit deux heures plus tard, à l'occasion d'une conférence de presse à Lugo. Il s'étonne qu'on lui rappelle ses *« petites phrases »*, telle sa *« compréhension des motifs des protagonistes »* de la dernière tentative de coup d'Etat militaire, répète avec force qu'il a condamné, et continue de condamner, toute tentative de déstabilisation de la démocratie espagnole, et lance une bombe. *« Je suis,* dit-il, *pour le rétablissement de la peine de mort pour deux types de délits, pour les crimes de sang des terroristes et pour les cas d'indiscipline militaire caractérisée. »*

« Mais, ajoute-t-il, *il faudra naturellement qu'il y ait une majorité aux Cortès pour adopter cette mesure. »* Il coupe la parole à l'importun qui veut en savoir davantage : *« Je ne dirai pas un mot de plus, cela suffit. »* Les ralliements de militants de Fuerza Nueva, *mouvement d'extrême droite*, à l'Alliance populaire ? Il n'en a pas entendu parler, mais précise que *« toutes les voix sont bonnes à prendre »* et admet que son parti (alors qu'aucune autre formation démocratique ne l'a fait) passe des placards publicitaires de propagande électorale dans *El Alcazar*, organe des anciens combattants franquistes.

Il a conclu un pacte électoral avec l'Union du centre démocratique de M. Landelino Lavilla, au Pays basque, et regrette que cette alliance n'ait pu se conclure au plan national. D'ailleurs, il juge que les programmes de l'Alliance et de l'U.C.D. *« ne sont pas très éloignés »*. Un clin d'œil aux dirigeants libéraux et démocrates-chrétiens de l'ex-U.C.D. pour les inciter à rallier demain la grande coalition *« nationale et naturelle »* afin de faire face à la *« menace marxiste »*.

De l'extrême droite violemment anti-communiste et anti-socialiste au centre droit désespérément à la recherche d'un second souffle, la *« majorité naturelle »* de M. Fraga apparaît cependant déjà, selon la formule du libéral Antonio Fontan, ancien président du Sénat, comme un *« regroupement de courants divergents »*. Il s'en soucie manifestement peu pour l'heure et déchaîne comme à plaisir dans ses meetings les tendances les moins *« libérales »*. Les orateurs qui le précèdent à la tribune posent notamment l'alternative entre les deux *« modèles de société »*, entre les *« bons Espagnols »* de droite et les *« mauvais »* de gauche. Tous parlent du *« chef »* Fraga, de l'homme providentiel que l'Espagne attendait.

Un autoritarisme infect

Une dynamique qui paie dans cette *Galice pauvre, rurale, sous-développée* et marginalisée. La crise économique frappe durement la région où il conviendrait de créer cinq cent mille emplois nouveaux pour absorber la population sous-utilisée dans les campagnes. C'est l'Alliance populaire de M. Fraga qui a été victorieuse aux élections du 20 octobre 1981 au Parlement galicien, obtenant vingt-six des soixante-et-onze sièges et triplant ses voix par rapport aux élections législatives de 1979.

M. Fraga fait le plein pendant sa tournée : douze mille personnes à La Corogne, un record, six mille à Vigo, où il a fallu installer des circuits intérieurs de télévision. Partout, le chef de l'Alliance répète que la montée rapide de son parti dans toute l'Espagne n'est pas due au vote de la peur. *« Ce qui est vrai,* dit-il, *c'est que la politique lamentable de Suarez et du ministre de la défense Rodriguez Sahagun a contribué à créer des conditions ayant favorisé le dernier putsch. »* Il rappelle qu'il a été *« l'un de ceux, peu nombreux, qui se sont affrontés sérieusement à Tejero, le 23 février 1981 au congrès de Madrid »*.

Etonnant Fraga, universitaire brillant, animal politique toujours sur la brèche, impétueux, ambitieux. Le taureau de Galice a depuis le début de la campagne conquis le surnom de « J.R. » de la politique espagnole, qui ne suscite que des adhésions ou des répulsions totales. Pourtant, *rares sont* ceux, même à gauche, qui lui font encore grief de son passé franquiste ou de ses *« conflits »* lorsqu'il était ministre de l'information et du tourisme dans les années 60. Ambassadeur d'Espagne à Londres (pendant les années qui ont précédé la mort de Franco), il est revenu convaincu que l'alternance était possible en Espagne entre une *gauche libérale et un grand parti* conservateur, le sien naturellement.

Il cite volontiers de Gaulle, Adenauer et aussi Metternich, et la politique économique qu'il préconise est *« reaganienne »*. Il s'est efforcé de changer son *« image »*. Ses adversaires considèrent qu'il s'est simplement *« maquillé en démocrate »*.

En tout cas, son autoritarisme est intact. *Il supporte très mal la contradiction*. A la sortie de ses meetings, il distribue des caramels et des tracts aux enfants. Il leur signe même des autographes. Mais s'ils le suivent en criant, il se retourne, agacé : *« Taisez-vous... »* Les Espagnols appellent cela *« el palo de la dehesa »*, du titre d'un roman célèbre. Ce qu'on peut traduire par *« le naturel revient au galop »*.

MARCEL NIEDERGANG.

Italie

Les P.C. soviétique et italien renouent leurs contacts

Correspondance

Rome. — La venue en Italie de M. Vadim Zagladine, chef adjoint de la section internationale du comité central du P.C.U.S., constitue la première visite officielle d'un dirigeant communiste soviétique depuis que les deux partis communistes ont pris leurs distances après le putsch polonais. M. Zagladine, qui, depuis plusieurs années, est chargé des rapports avec les P.C. occidentaux, est arrivé à Bologne le *20 octobre*, invité par l'Institut Gramsci (Institut d'études historiques dépendant du P.C.I.) pour faire une conférence consacrée à la politique étrangère de son pays. A Rome, il a rencontré les responsables du CESPI, l'Institut d'études de politique étrangère du P.C.I., ainsi que trois dirigeants du parti chargés de ce secteur, MM. Giancarlo Pajetta, Massimiliano Rubbi, Adalberto Minucci. Un entretien avec le secrétaire général du parti communiste, M. Enrico Berlinguer, aura lieu le 25 octobre.

Cette visite signifie-t-elle le retour à un certain dialogue entre communistes italiens et soviétiques ? Il faut dire que, formellement, P.C.U.S. et P.C.I. n'avaient jamais interrompu leurs rapports, même dans les moments les plus brûlants. D'autre part, les communistes italiens semblent décidés à donner le moins de relief possible à ces rencontres avec le dirigeant soviétique. Après le putsch polonais, la polémique avait été d'autant plus violente que, en janvier 1982, le P.C.I. élargissait son analyse critique à l'ensemble du système de société à l'Est. Le P.C.I. n'a jamais pensé revenir sur ses analyses, bien au contraire, même si, depuis, le ton de la discussion entre Soviétiques et Italiens s'était fait un peu moins violent.

Des petits pas « diplomatiques » vers la reprise d'un certain dialogue ont été remarqués, comme le bref passage à Rome de M. Zagladine, juste après le congrès du parti communiste français. Peu avant son arrivée en Italie, le dirigeant soviétique, dans une interview publiée, le 16 octobre, dans *l'Unita*, tout en réaffirmant la position de son parti sur la Pologne et l'Afghanistan, déclarait : *« Ce voyage s'intègre dans un développement normal des rapports de camaraderie entre nos partis, auxquels nous continuons d'attribuer une grande importance. »*

Mais pourtant, le 19 octobre, à la veille de l'arrivée de M. Zagladine, *la Pravda* lançait un nouveau rappel à l'ordre invitant les communistes de tous les pays *« à serrer les rangs en un moment où l'impérialisme devient toujours plus agressif »*. Puis le quotidien soviétique, sur un ton très dur, affirmait : *« L'expérience montre que les tentatives de renforcer les positions d'un parti politique en calomniant les activités des autres secteurs du mouvement communiste, en affaiblissant les liens internationaux et en les remplaçant par des rapports avec les forces ouvertement réactionnaires et anticommunistes, sont destinées, en fin de compte, à se retourner contre un tel parti et à en diminuer le prestige politique, même si, à court terme, elles peuvent donner des avantages momentanés. »* Le P.C.I. n'est pas explicitement cité mais l'allusion est transparente.

Les « manœuvres extérieures »

Même dissimulée derrière l'alibi culturel d'une conférence à Bologne, l'arrivée de M. Zagladine est bel et bien un fait politique. Dans la perspective du prochain congrès national du P.C.I., qui se déroulera du 23 au 27 février 1983, certains dirigeants estiment-ils qu'un retour à de meilleurs rapports formels avec le P.C.U.S. peut être utile ? Espèrent-ils ainsi diminuer la marge de manœuvre de ceux qui, comme M. Armando Cossutta — seul membre du comité central à avoir voté contre la motion condamnant les événements en Pologne, — s'apprêtent à livrer bataille au nom de la fidélité à la tradition ?

A la différence des « pro-soviétiques » proprement dits, très marginaux et regroupés autour de la revue *Interstampa* — neuf mille abonnés, — M. Armando Cossutta s'aligne moins sur les thèses de Moscou qu'il ne critique la « rupture » avec un héritage historique.

En concluant les travaux du comité central, le 8 octobre, M. Enrico Berlinguer dénonçait *« les manœuvres conduites de l'extérieur vis-à-vis de notre parti ». « Je dois mettre en garde ceux qui se prêtent à ces manœuvres,* ajoutait le secrétaire général. *Si elles ne cessent pas, il devient évident qu'il ne s'agit plus de faits épisodiques et marginaux mais de la preuve d'une interférence inadmissible dans la vie intérieure du parti. »* Les Soviétiques ne sont pas nommés mais c'est tout comme. Encore plus explicite, dans une interview à *la Stampa*, un dirigeant communiste de premier plan, M. Alessandro Natta, affirmait : *« Cette propagande toujours plus pesante qui arrive de l'Est et est systématiquement dirigée contre nous ne nous plaît pas. Et nous ne pouvons tolérer ces réunions clandestines et mystérieuses qui ont pour but d'organiser la dissidence. Nous n'avons pas la hantise du complot. Nous voyons d'un côté des interférences extérieures, de l'autre des critiques et des oppositions intérieures. Y a-t-il un lien entre les deux phénomènes ? Les faits le diront. »*

L'existence de tels faits est évoquée par de nombreux secrétaires de fédérations du P.C.I. Certains craignent même, comme celui de la ville de Turin, *« que le mélange entre nostalgies de Moscou et démagogie revendicative ne devienne explosif »*. Ces déclarations un peu alarmistes servent-elles seulement à faire jouer les réflexes de fidélité au parti ? De nombreux observateurs communistes pensent que le risque *« d'un parti russe au sein du P.C.I. »* est très limité, mais qu'en brandissant cet épouvantail, l'actuel groupe dirigeant se prépare à affronter au mieux un congrès qui s'annonce politiquement difficile.

MARC SEMO.

Irlande du Nord

La branche politique de l'IRA provisoire remporte un succès aux élections à l'Assemblée régionale

Les résultats définitifs des élections pour l'assemblée régionale d'Irlande du Nord n'étaient pas encore connus, ce vendredi 22 octobre en fin de matinée. Le succès du Sinn Fein, la représentation politique de l'IRA provisoire, était cependant acquis : l'organisation, qui n'avait présenté que douze candidats était assurée de trois sièges ce vendredi matin, et en espérait davantage.

Cette consultation peut donc d'ores et déjà être interprétée comme un double échec pour Londres : non seulement elle condamne le plan Prior de dévolution de certains pouvoirs à la province, mais elle confère au Sinn Fein une représentativité que le gouvernement britannique lui avait jusqu'à présent déniée.

Un double échec pour Londres

De notre correspondant

Londres. — La nouvelle Assemblée régionale d'Irlande du Nord est mal partie. Avant même que les résultats définitifs des élections du 20 octobre ne soient connus, on sait que la grande majorité des élus ou bien sont très sceptiques sur son fonctionnement ou bien veulent la transformer en un instrument du pouvoir protestant, inacceptable pour Londres, quand ils n'ont pas purement et simplement l'intention de la boycotter.

En proposant une Assemblée de soixante-dix-huit membres qui, dans un premier temps, serait simplement chargée de contrôler les ministres nommés par le gouvernement de Londres, M. Prior, secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, espérait amener les hommes politiques des communautés protestante et catholique à prendre l'habitude de travailler ensemble, avant de leur remettre une partie des pouvoirs directement exercés depuis dix ans par les Britanniques.

Avec les élections du 20 octobre qui, loin de rapprocher les communautés ont provoqué une polarisation plus forte que jamais, cet espoir s'envole. Du côté protestant, les premiers résultats montrent que les positions respectives des unionistes officiels et des amis du pasteur Paisley n'ont pratiquement pas bougé. Le Parti de l'alliance, la seule formation non confessionnelle, la seule aussi à soutenir le « plan Prior », maintient également ses positions, mais ne devrait pas avoir plus de dix élus.

L'événement est venu du côté catholique où le Sinn Fein, *branche politique de l'IRA provisoire*, a enregistré un succès indiscutable dans les bastions catholiques et s'est imposé comme une force politique. Trois de ses candidats ont d'ores et déjà été élus à Belfast-Ouest, à Derry et dans le comté de Sud-Tyrone représenté par M. Owen Caron, le seul député du Sinn Fein au Parlement de Westminster. M. Caron a été plébiscité l'année dernière après que Boby Sands, élu alors qu'il était en prison, fut mort des suites de sa grève de la faim. Les républicains pourraient avoir au total entre cinq et sept élus, mais ils ont décidé de boycotter l'Assemblée.

La même position a été adoptée par le S.D.L.P., parti catholique modéré qui fait les frais du succès du Sinn Fein notamment à Belfast-Ouest. Cependant, les premières indications semblent montrer que le Sinn Fein a surtout recueilli les voix d'électeurs catholiques qui n'avaient jamais voté aux précédentes élections et qui jusqu'à maintenant n'étaient peut-être même pas inscrits sur les listes électorales.

Alors qu'il ne présentait que douze candidats sur cent quatre-vingt-quatre, le Sinn Fein devrait obtenir quelque 13 % des suffrages exprimés. Ses électeurs ont-ils voté pour l'IRA et pour la violence qu'il a toujours justifiée ? Après son élection, M. Gerry Adams, vice-président du parti, a encore déclaré que la *« véritable violence »* était imputable à la présence des Britanniques et de leurs troupes en Irlande du Nord et que la communauté catholique s'était clairement prononcée en faveur des républicains. Le fait est que le Sinn Fein a acquis par ces élections une représentatitivité que lui contestaient jusqu'à présent les autorités britanniques. Les protestants se sentent d'ailleurs renforcés dans leur conviction que tous les catholiques sont des « terroristes » en puissance.

Le succès du Sinn Fein poussera-t-il l'IRA provisoire à choisir la voie politique au lieu de la lutte armée ? Rien ne l'indique pour le moment bien que l'organisation armée ait été très discrète pendant la campagne électorale. Les attentats ont été surtout commis ces derniers temps par une formation rivale, l'Armée de libération nationale irlandaise (INLA). Depuis le début du mois de septembre, l'INLA a été rendue responsable par la police de huit meurtres, d'une vingtaine d'attentats à l'explosif au nord et de la destruction d'une station de radars en République d'Irlande.

L'organisation est née en 1974 d'une scission avec l'IRA officielle, cinq ans après la scission *qui donna naissance* à l'IRA provisoire. Elle est considérée par les autorités comme plus cohérente politiquement, plus influencée par le marxisme, mais plus désordonnée dans l'utilisation de la violence. Au début de cette année, l'INLA avait subi de sérieux revers après l'arrestation de plus d'une trentaine de ses membres, à la suite des informations données à la police par des « délateurs » auxquels les autorités ont plus ou moins promis l'impunité.

L'activisme de l'INLA, qui contraste avec la sorte de trêve tacite observée par l'IRA pendant la campagne électorale, paraît être la conséquence d'une rivalité entre les organisations républicaines. Il aurait essentiellement pour but de gêner le Sinn Fein, qui représente politiquement l'Armée républicaine irlandaise (IRA) et qui a décidé de participer à ces élections afin de faire la preuve de sa représentativité dans la communauté catholique. Le parti républicain socialiste irlandais, branche politique de l'INLA, soupçonne le Sinn Fein de chercher à obtenir une légitimité « démocratique » pour négocier ensuite avec les Britanniques.

L'accusation paraît cependant d'autant moins fondée que, depuis 1972, deux tentatives de trêve entre l'IRA et le gouvernement de Londres ont échoué, et que Mme Thatcher s'est toujours refusée à toute négociation avec les « terroristes ». De son côté, le Sinn Fein affirme que son soutien à la lutte armée n'est pas entamé par sa participation aux élections et qu'il poursuit une double stratégie : *« Le fusil dans une main, le bulletin de vote dans l'autre. »*

DANIEL VERNET.

AFRIQUE

Le Kenya après l'alerte

I. – *Un putsch d'amateurs*

De notre correspondant J.-P. LANGELLIER

Nairobi. – Entre deux safaris, les touristes en sandales flânent à l'ombre de leurs hôtels. Dans leurs arrière-boutiques, les commerçants indiens, opiniâtres, reconstituent leurs stocks. Agrippés aux flancs de la capitale, les bidonvilles se recroquevillent dans la crainte. A Nairobi, « *cité verte et ensoleillée* », règne, « *comme avant* », l'ordre public – et social. Mais oubliera-t-on de sitôt « *la grande peur du 1er août* », ressentie en cette matinée de violence et d'anarchie où la ville, livrée aux mutins, aux pillards et aux miséreux, trahit pour la première fois, le temps d'un putsch mort-né, la solide réputation de stabilité faite au Kenya ?

Et, d'abord, saura-t-on jamais la vérité sur ce coup d'Etat piteusement raté, qui regorge d'énigmes et de contradictions ? Après tout, l'histoire contemporaine du Kenya abonde en mystères mal éclaircis : assassinats politiques impunis, complots avortés, procès s'achevant en queue de poisson. Le mutisme officiel donne corps à toutes les rumeurs. La publication d'un rapport d'enquête, annoncée par la presse, se fait attendre. Face au silence des autorités, les meilleurs journalistes kényans ont peine à débrouiller l'écheveau de cette obscure affaire. Faute de pouvoir, trois mois après, tirer au clair l'événement, chacun se contente de formuler des hypothèses, de reconstruire des scénarios. Sous bénéfice d'inventaire.

Qui étaient les véritables instigateurs du soulèvement ? Y a-t-il eu simple révolte surgie des rangs subalternes de l'armée de l'air à l'insu de ses chefs, ou complot national aux ramifications multiples ? Combien de civils, universitaires ou politiciens, avaient-ils eu vent du projet rebelle ? Eurent-ils partie liée avec les soldats ? Pourquoi la police a-t-elle hésité à voler au secours du régime ? Comment expliquer l'inaction des services de renseignements, pourtant réputés efficaces ? Savaient-ils ? Préparaient-ils un coup de filet ?

Des épisodes rocambolesques

Pourquoi cette ahurissante improvisation des aviateurs quand ils passèrent à l'action ? Ont-ils, se sentant démasqués, préféré la fuite en avant, fût-elle suicidaire ? Espéraient-ils des soutiens qui leur firent défaut ? Furent-ils naïfs ou trahis, ou les deux à la fois ? Quel fut le bilan des combats de rue et de la répression qui suivit ? Cent cinquante-neuf morts *officiellement* dénombrés, cinq cents au *maximum* selon certaines sources, *un millier selon d'autres* ? *Que signifie, depuis* lors, le *silence* gouvernemental ? Est-ce une tactique policière délibérée préparant un dénouement spectaculaire, une fois les vrais responsables découverts ? Aveu implicite d'ignorance ou prélude à un étouffement progressif de l'affaire ? Voilà pour le copieux catalogue des incertitudes.

Selon la première hypothèse, en *quelque sorte* « *minimale* », la rébellion fut uniquement l'œuvre d'aviateurs en colère, sous-officiers et soldats, lancés dans une entreprise irréfléchie et désespérée, exprimant un mécontentement d'ordre corporatiste teinté d'idéalisme généreux. Ces putschistes amateurs – dont certains amateurs passablement éméchés – n'avaient apparemment ni programme ni stratégie et ne se réclamaient d'aucun chef. Ce qui donna lieu à quelques épisodes rocambolesques. Dans les studios de la radio, pris d'assaut avant l'aube, les mutins cherchèrent en vain les disques de musique martiale qui saluent en pareil cas l'avènement de l'ordre militaire, avant de se rabattre sur les succès de Bob Marley. Faute d'avoir préparé la moindre proclamation, ils rédigèrent à la hâte, sur un coin de table, de brefs communiqués lus d'une voix tremblante au nom d'un « *conseil national de rédemption* ». *Ils y annonçaient le renversement du régime* et *la libération imminente des détenus* politiques, fustigeaient l'autoritarisme et la corruption tout en précisant qu'ils n'avaient pas l'intention de « *rester indéfiniment au pouvoir* ». Trois heures plus tard, leur aventure s'achevait dans le sang...

Le coup fut fomenté par l'unité chargée de défendre les installations au sol de la base d'Embakasi, près de l'aéroport de Nairobi. Les rebelles rallièrent ensuite à leur cause le personnel des bases d'Eastleigh et de Nanyuki, à 200 kilomètres au nord de la capitale. Jusqu'à preuve du contraire, tous étaient de rang subalterne. Depuis, deux officiers supérieurs seulement ont été sanctionnés, le général Kariuki, chef de l'armée de l'air, fut limogé pour avoir ignoré ce qui se tramait, le lieutenant-colonel Kagumé, commandant en second de la base de Nanyuki, a été condamné à neuf mois de prison, pour « ignorance ». *La légèreté de cette peine, compte tenu des reproches adressés à l'officier*, intrigue et scandalise certains, d'autant plus que ce dernier a admis avoir été informé de la conspiration trois semaines avant sa mise en œuvre.

La commission d'enquête militaire aurait déjà disculpé quelque 700 hommes, dont, par exemple, tous les pilotes d'hélicoptères, qui sont nécessairement des officiers.

Lors du putsch, les gros bataillons de l'armée de terre effectuaient des manœuvres dans l'extrême Nord du pays. On voit mal comment leurs chefs auraient pu tremper dans l'opération.

Ces unités rentrèrent en toute hâte à Nairobi pour participer au rétablissement de l'ordre. Enfin, aucune défection, nulle fuite en exil parmi le personnel politique, n'est venue confirmer l'existence d'un réseau de complicités civiles. Tels sont les principaux arguments qui militent en faveur du premier scénario.

Selon la seconde hypothèse, qui se renforce de jour en jour, au contraire l'armée de l'air n'était pas seule en cause. Elle aurait constitué le fer de lance d'une vaste conspiration supposant des connivences au sein de la classe politique. Aucun élément décisif ne permet d'étayer cette opinion, *mais certains faits* sont troublants. *Pendant de longues heures*, après *l'éclatement* de la *mutinerie*, la police est demeurée inactive. Attendait-elle des ordres ou jugeait-elle plus sage de temporiser ? Toujours est-il qu'elle n'a pas manifesté spontanément son loyalisme envers le président Moi. Une tiédeur que celui-ci a jugée coupable, puisqu'il destitua et fit emprisonner M. Ben Gethi, commissaire de police et chef des unités paramilitaires (G.S.U.).

Le rôle des étudiants

Autre sujet de perplexité : le rôle des étudiants dans cette folle aventure. Certains universitaires étaient-ils de mèche avec les rebelles ? Aviateurs et étudiants *eurent*, semble-t-il, des *discussions* politiques, *il y a quelques mois*, au moment où le pouvoir *soupçonnait* le vieux *dirigeant* de l'ethnie luo, M. Oginga Odinga, de vouloir créer un « parti socialiste ». Ces contacts s'expliquent aisément. Les aviateurs kényans, généralement plus instruits que leurs camarades de l'armée de terre, ont conservé des amitiés en milieu étudiant. Ils ont accompli des stages en Occident, où ils se sont frottés aux « idéologies étrangères » tant vilipendées par M. Moi. L'aviation, née après l'indépendance, a largement échappé aux traditions disciplinaires héritées des Britanniques. Ses membres jouissaient d'une grande liberté de mouvement, dormaient, dit-on, souvent en ville et recevaient leurs amis au « mess ».

Chambre d'échos de toutes les contestations, l'université, située au cœur de Nairobi, était le foyer d'une dissidence de plus en plus radicale, *que le régime n'a jamais su – ou voulu* – apaiser. En mai, les universitaires avaient *fait circuler sous le manteau un violent libelle* anti-gouvernemental, intitulé *Pambana* (« *Aux armes* », en swahili), dont le second numéro parut quelques jours avant la rébellion, au moment où les dirigeants étudiants lançaient à leur ministre un ultimatum accompagné de discours provocateurs. Ce jour-là, sur le campus, ils s'affirmèrent ouvertement « marxistes » et entonnèrent les slogans qu'ils reprendront le 1er août aux côtés des mutins.

Les aviateurs ont-ils commis l'imprudence de révéler leurs plans aux personnages les plus remuants d'une université où, comme ailleurs en Afrique, fourmillent les « mouchards » ? Ont-ils mis quelques professeurs dans la confidence ? Quoi qu'il en soit, une partie des étudiants accueillit avec allégresse l'annonce du putsch : explosions de joie, danses, poings levés. Un autobus transportant les élèves du collège de *médecine circula dans Nairobi* pour *répandre la bonne nouvelle*. D'autres *furent sortis de leur lit sans ménagement par les mutins* et fermement invités à célébrer la « *révolution* » naissante. Dans une courte déclaration radiodiffusée, l'un d'eux apporta, au nom des « étudiants du Kenya », son « soutien inconditionnel » au « nouveau gouvernement populaire ». Quelques dizaines d'étudiants auraient payé de leur vie cet enthousiasme prématuré (1).

Des contradictions

Une cinquantaine de leurs camarades, dont les principaux dirigeants de l'Association étudiante, sont *aujourd'hui en détention*. Une vingtaine ont déjà *été inculpés* de « participation à une émeute », parmi lesquels deux fils de ministre. Ils ont rejoint en prison les cinq lecteurs arrêtés avant le putsch. Le secrétaire général de l'Association étudiante, M. Titus Adungosi, convaincu de sédition, a été condamné à dix ans de prison. Il aurait été informé du complot, quelques jours avant le 1er août. L'un de ses camarades s'est vu infliger six ans de prison. Certains professeurs, soupçonnés d'être candidats à l'exil, se sont vu interdire de quitter le Kenya, fût-ce pour des motifs professionnels. D'autres avaient fui avant août. Le plus grand romancier kényan, Ngugi Wa Thiong'o, se *trouvait à l'étranger lors du coup*. Il a préféré y rester. *L'université* est close, *sans doute pour longtemps*. Quant aux *étudiants qui ont côtoyé* pendant quelques heures un pouvoir militaire aussi rude qu'inconséquent, sans doute sont-ils dégrisés.

Les propos officiels tenus depuis le 1er août comportent eux-mêmes des contradictions qui ne manquent pas d'intriguer. D'une part, les dirigeants kényans s'attachent avec soin *à minimiser la portée d'une rébellion circonscrite*, selon eux, à des « *éléments égarés* » de l'armée de l'air. Les aviateurs lourdement *condamnés* en cour martiale jusqu'à *présent* – de simples comparses plus ou moins contraints de suivre le mouvement – n'ont été jugés coupables que de « mutinerie ». La presse kényane, qui avait rapporté l'appartenance d'un accusé à une unité aérienne de l'armée de terre, s'est attiré un démenti officiel immédiat. Les deux putschistes réfugiés en Tanzanie – un sergent et un simple soldat – qui se posent en « cerveaux » de l'opération, et dont Nairobi s'est vu *refuser officiellement l'extradition par* Dar-es-Salaam, *étaient* seulement coupables, aux *yeux de la justice kényane*, d'avoir « enlevé » deux pilotes (2). Il n'est aucunement question d'atteinte à la sécurité de l'État ou de trahison. Ces précautions de vocabulaire à l'égard des militaires témoignent clairement d'un souci de dépolitiser l'affaire.

Dans le même temps, néanmoins, la justice a inculpé de trahison Raila Odinga, fils du vétéran luo, et un journaliste du *Sunday Standard*, M. Makonyango. En outre, les leaders multiplient les « petites phrases » lourdement allusives, insinuant que l'affaire est autrement plus sérieuse. « *Il y a une personnalité importante derrière le coup*, affirme tel ministre. *Il faut passer au crible et nettoyer le gouvernement.* » « *Les citoyens*, insiste un autre, *ont le droit de savoir toute la vérité.* » Un troisième s'en prend aux politiciens « *qui ont de gros estomacs et un insatiable appétit de pouvoir* ». Le président Moi, lui-même, dénonce publiquement les « *gens importants* ». Connaîtra-t-on un jour le dessous des cartes ?

En attendant de plus amples révélations, une chose est sûre : la rébellion fut piètrement conçue et menée. C'est l'hypothèse du « lâchage » – en dernière minute et pour des raisons inconnues – de l'armée de l'air *par des complices potentiels qui expliquerait le mieux cette parodie* de putsch où la gaucherie le disputait à l'inconscience. En outre, si l'on peut admettre que les services de renseignements américains et britanniques, principaux alliés stratégiques du Kenya, aient été pris à contrepied, parce que mal informés des sentiments de l'homme de troupe, il est hautement improbable que les polices secrètes nationales n'aient pas flairé l'odeur de la révolte. Une grande *indiscipline* régnait, paraît-il, depuis des mois, sur la base de Nanyuki.

Selon certaines sources, les responsables du renseignement *se plaignaient de ne pas être écoutés* avec *assez d'attention en haut lieu*. Échaudés lors d'initiatives antérieures ayant tourné à leur désavantage, ils auraient bien fait part, cette fois, de leurs observations et de leurs inquiétudes, mais sans insister outre mesure. S'il reste pour l'instant difficile de se faire une religion sur les plus graves événements survenus au Kenya depuis son indépendance, on peut en revanche prédire sans risque qu'ils laisseront des traces durables dans la mémoire de ses habitants.

Prochain article :

L'« oasis » démystifiée

(1) Sans le sang-froid de plusieurs professeurs qui les dissuadèrent de rejoindre la rébellion, notamment au collège universitaire Kenyatta, ce bilan eût été nettement plus lourd.

(2) Ces deux rebelles ont obtenu l'asile politique en Tanzanie. Cette affaire a sérieusement détérioré les relations entre les deux pays voisins.

Plus de 15 millions d'habitants

Situé en Afrique de l'Est, le Kenya a une superficie de 582 647 kilomètres carrés. La population est d'environ 15 300 000 habitants. La capitale, Nairobi, regroupe 900 000 habitants. Les villes principales sont Mombasa, un des plus importants ports de la côte orientale d'Afrique avec 400 000 habitants, Kisumu (150 000), Nakuru (70 000). Les nombreuses tribus du Kenya sont réunies en quatre groupes ethniques : les Bantous, les Nilos-Hamites, les Nilotiques et les Hamites. Les langues officielles sont le swahili et l'anglais. Les principales ressources sont les cultures (café, thé, blé) et le tourisme.

PROCHE-ORIENT

Recevant le président Amine Gemayel

LE PAPE APPELLE A UNE « PLEINE RÉCONCILIATION » ENTRE TOUS LES LIBANAIS

(Correspondance.)

Rome. — Après s'être rendu à Washington et Paris, le nouveau président libanais, M. Amine Gemayel est arrivé à Rome, le jeudi 21 octobre, pour demander à l'Italie, troisième pays fournissant un contingent à la force multinationale de sécurité à Beyrouth et premier partenaire économique du Liban, de participer de façon importante à l'œuvre de reconstruction de son pays. Le président était accompagné du ministre des affaires étrangères, M. Baha Eldine Albissat.

Aussitôt après son arrivée, M. Gemayel s'est rendu au Vatican pour une rencontre officielle avec Jean-Paul II. Dans une allocution, le pape a exprimé sa confiance dans le gouvernement libanais *« qui, quoique engagé dans l'œuvre de reconstruction du pays, sera aussi en mesure de contribuer, avec l'appui de tout le peuple libanais, à résoudre de façon définitive la crise du Proche-Orient et le problème palestinien »*. Le pape a aussi insisté sur la nécessité pour le Liban *« de récupérer une indépendance réelle et sa pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire national »*. Puis, évoquant la nécessaire *« pleine réconciliation »* entre tous les Libanais, Jean-Paul II a affirmé que celle-ci passait avant tout *« par la pleine égalité de droits et de devoirs, dans le respect de l'identité des différents groupes »* qui composent la nation libanaise.

M. Gemayel a parlé au souverain pontife au nom de tous ses concitoyens *« sans distinction »* et a notamment insisté : *« personne n'a pu dominer mon pays et l'âme de mon peuple ; désormais, les troupes et les éléments armés qui prétendaient imposer au Liban des implantations, annexions ou démembrements, ne peuvent plus refuser d'évacuer son territoire ». d'évacuer son territoire ».*

Interrogé à sa sortie du Vatican sur l'éventualité d'un invitation de Jean-Paul II dans son pays, M. Gemayel a répondu : *« Il n'y a pas besoin d'invitation ; le pape est chez lui au Liban »*. Des rumeurs, non confirmées, assurent que le pape pourrait célébrer la messe de Noël à Beyrouth.

Après un déjeuner avec le président Pertini, M. Gemayel a rencontré le président du Conseil, M. Spadolini, auprès duquel il a insisté sur la nécessité d'un renforcement de la force multinationale. — M. S.

L'exclusion d'Israël est écartée à la conférence des télécommunications et improbable à l'Assemblée de l'ONU

L'expulsion d'Israël des conférences de l'Union internationale des télécommunications a été repoussée le vendredi matin 22 octobre à Nairobi par 61 voix contre 57.

Une résolution demandant l'exclusion d'Israël *« aussi longtemps qu'il ne se sera pas conformé à ses obligations internationales »* avait été proposée par l'Algérie, mais la Grande-Bretagne a fait adopter à bulletin secret un amendement qui ampute le texte de cette résolution de l'exclusion d'Israël.

Les Etats-Unis avaient annoncé qu'ils se retireraient de l'U.I.T. si Israël était empêché de siéger à la conférence. Les Etats-Unis se sont déjà retirés le mois dernier de la conférence de l'Agence internationale de l'énergie atomique, réunie à Vienne et ont suspendu leurs versements à cet autre organisme de l'O.N.U. parce que les pouvoirs d'Israël étaient rejetés.

A New-York, la menace des délégations arabes à l'ONU de faire exclure Israël de l'Assemblée générale, sans être totalement écartée, semble avoir fait long feu. C'est lundi que l'Assemblée débattra de la validité des pouvoirs. A l'instigation de la Libye et de l'Iran, les pays islamiques projetaient de faire invalider la délégation israélienne. Ce n'est pas la première fois que les pays arabes, notamment, lancent une offensive dans ce sens, mais c'est la première fois qu'elle va aussi loin. Samedi, le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, avait fait savoir que les Etats-Unis couperaient les vives aux Nations unies si Israël était de fait exclu de l'Assemblée.

Jeudi soir, les pays arabes se sont ralliés à un projet de lettre du « groupe islamique » au président de l'Assemblée, M. Hollai. Cette lettre, écrit notre correspondante Nicole Bernheim, exprime des *« réserves »* sur les pouvoirs de la délégation israélienne. Elle accuse notamment Israël de *« violer les principes de la charte »*, de *« défier les résolutions votées par l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil de sécurité »*, en particulier celles qui concernent les *« territoires palestiniens »*. Elle accuse aussi Israël de s'être livré à un *« génocide »* en envahissant le Liban. Le dernier paragraphe de la lettre, qui a été signée par tous les pays arabes, sauf le Liban, était encore jeudi soir l'objet de diverses interprétations. Les optimistes y voient l'aveu de l'échec de l'initiative arabe ; les pessimistes une menace voilée qui subsisterait.

Jeudi, à Paris, le porte-parole du Quai d'Orsay, a réaffirmé l'hostilité de la France *« à toute démarche, entreprise, proposition ou mesure qui viserait de manière directe ou indirecte à priver Israël de sa qualité de membre de l'Organisation des Nations unies »*. Le porte-parole a cité deux raisons fondamentales à cette attitude : *« Nous sommes atachés au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations unies et nous souhaitons la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence. »* Le porte-parole a souligné qu'à New-York, Vienne, Nairobi et lors de tous les entretiens de M. Cheysson, notamment avec des interlocuteurs africains et arabes, la France avait fait valoir cette argumentation.

A travers le monde

Mali

● PROTESTATION. — A l'occasion de la visite en France du président de la République du Mali, le Comité français des amis du Mali (31, rue de l'Espérance, — 75013, PARIS) *« s'élève contre le don de matériel destiné à équiper la police malienne récemment rendu public par le gouvernement français, une telle « aide » ne pouvant que servir à l'heure actuelle les activités de répression à l'encontre des forces démocratiques maliennes. (...) »*

Maurice

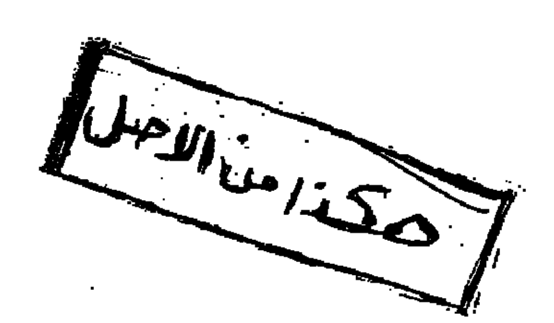
● M. PAUL BERENGER, ministre mauricien des finances démissionnaire (*le Monde* du 21 octobre), a déclaré jeudi 21 octobre qu'il *« est disposé à réintégrer le gouvernement, mais seulement si celui-ci est remanié, si certaines choses changent, et si un gouvernement homogène, sincère et courageux émerge ».* — *(A.F.P.)*

Venezuela

● UN COOPERANT FRANÇAIS AU VENEZUELA, originaire de Montpellier, M. Bernard Sauret, détenu depuis sept mois dans une prison militaire de Caracas, a été libéré le mardi 19 octobre. Il avait été arrêté au domicile d'un ancien guérillero du groupe Bandera roja, chez qui on avait trouvé des armes. Accusé de *« rébellion militaire »* et de *« possession d'armes »*, il avait affirmé ignorer la véritable identité ainsi que les activités politiques d'un homme qui lui avait été présenté par des amis communs. — *(A.F.P.)*

Zimbabwe

● SUCCÈS ÉLECTORAL POUR M. SMITH. — M. Cummings, candidat du Front républicain de M. Smith, ancien premier ministre de Rhodésie, a emporté, jeudi 21 octobre, une élection partielle dans la circonscription de Bulawayo-Nord, face à M. Nixon, partisan de M. Mugabe. Le vote était réservé aux Blancs, qui détiennent vingt des cent sièges de l'Assemblée nationale.



DIPLOMATIE

L'ASSEMBLÉE DE L'ONU DEMANDE AU F.M.I. DE NE PLUS AIDER PRETORIA

New-York (Nations unies) (A.F.P.). — L'Assemblée des Nations unies a adopté, jeudi 21 octobre, par 121 voix contre 3 et 23 abstentions, une résolution demandant au Fonds monétaire international de cesser toute assistance financière à l'Afrique du Sud.

Le gouvernement de Pretoria a récemment présenté devant le F.M.I. une demande de droits de tirage spéciaux de 1,1 milliard de dollars (7,7 milliards de francs) sur laquelle le conseil exécutif du F.M.I. doit se prononcer le 3 novembre.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la R.F.A. ont voté contre cette résolution en faisant valoir qu'elle constituait, selon eux, une pression politique sur un organisme apolitique par nature et dont les décisions sont prises en fonction de critères exclusivement économiques. Nombre de pays occidentaux — dont les autres membres de la Communauté européenne à l'exception de la Grèce, qui a voté pour — ont émis des réserves identiques mais se sont abstenus.

Il semble peu probable, estiment les observateurs, que cette résolutins, qui, comme toutes celles de l'Assemblée générale, n'a pas caractère obligatoire influence la décision du F.M.I.

La résolution adoptée demande aussi aux Etats membres du F.M.I. et au Conseil de sécurité de l'ONU de prendre des mesures appropriées pour que cesse toute aide financière à l'Afrique du Sud.

● *La Fédération mondiale des villes jumelées* (1) organise, du 31 octobre au 3 novembre, à Nicosie, une conférence internationale sur *« la situation actuelle des femmes dans les pays méditerranéens »*. Les travaux porteront notamment sur l'état statistique des postes de responsabilité occupés par les femmes en Méditerranée (vie politique, locale, régionale et nationale, vie associative, postes administratifs de haut niveau), les difficultés rencontrées et les moyens de surmonter ces difficultés.

(1) 2, rue de Logelbach, 75017 Paris. Tél. : 766-75-10.

LE QUARANTIÈME SOMMET RÉGULIER FRANCO-ALLEMAND

La sécurité européenne a tenu une grande place dans les entretiens de MM. Mitterrand et Kohl

Le quarantième sommet régulier franco-allemand devait s'achever, ce vendredi 22 octobre, en début d'après-midi à Bonn, conformément à la tradition, par une conférence de presse commune du président de la République française et du chancelier Kohl. M. Mitterrand était accompagné à Bonn par M. Mauroy et cinq autres ministres : MM. Jobert (commerce extérieur), Chevènement (industrie et recherche), Cheysson (relations extérieures), Hernu (défense) et Chandernagor (affaires européennes).

De notre envoyé spécial

Bonn. — *« Je me réjouis de vous accueillir comme le premier hôte du nouveau gouvernement fédéral allemand. » — « J'ai été très sensible au ton personnel de nos entretiens (...) Votre visite à l'Elysée le 4 octobre dernier est un geste qui nous a touchés et qui a été apprécié. »* La courtoise banalité des formules pour fin de banquet officiel doit parfois être prise au pied de la lettre. Si MM. Kohl et Mitterrand ont insisté sur la cordialité de leur seconde rencontre, qui était aussi la première organisée entre eux en application du traité de 1963, c'est probablement que cette bonne entente personnelle n'allait pas tout à fait sans dire.

Les révérences oratoires, à l'occasion du rituel échange de toasts auxquels a donné lieu le dîner de jeudi, ont été révélatrices à cet égard. Chacun des deux hommes d'Etat s'est senti tenu de rendre hommage au père spirituel (ou supposé tel) de l'autre : M. Kohl a salué la mémoire de Pierre Mendès France, et M. Mitterrand celle de Conrad Adenauer. L'un et l'autre ont en outre souligné que les relations franco-allemandes avaient, de longue date, acquis une importance et une pérennité qui les mettaient à l'abri des effets de tel ou tel changement politique à Bonn... ou l'an dernier à Paris. On a apprécié du côté français certaines phrases particulièrement chaleureuses du chancelier à propos des rapports entre les deux capitales.

Hors de cette *« communauté franco-allemande »*, l'Europe ne pourrait avoir d'avenir. S'il subsiste un doute sur ce point, le chancelier ouest-allemand et le président français ne sont appliqués à le dissiper. Et ils ont consciencieusement entrepris de faire plus amplement connaissance, en hommes qui mesurent combien, quelles que soient les affinités politiques ou personnelles, il est préférable de s'entendre le mieux possible avec le dirigeant d'un pays qui est et doit rester *le principal partenaire européen*.

Pour M. Mitterrand, cette démarche aura sans doute été facilitée par le fait que, contrairement à M. Mauroy, il a principalement consacré la première journée de ce sommet à l'examen des dossiers diplomatiques et militaires avec M. Kohl, laissant à son premier ministre le soin de parler des questions économiques avec le chef du gouvernement de Bonn. Or c'est probablement dans le domaine de la sécurité occidentale que les positions de la France et de la R.F.A. sont les plus proches. On met d'ailleurs une certaine insistance dans la délégation française à dire qu'il s'agit là d'un secteur de la coopération franco-allemande où les prescriptions du traité de 1963 n'étaient guère appliquées jusqu'alors.

Du côté allemand on se réjouit certes de cette sollicitude relativement nouvelle de la France à l'égard des questions diplomatico-militaires intéressant les deux pays. Mais on observe avec un peu d'agacement qu'il aura fallu pour cela une circonstance particulière : l'incertitude qui pèse sur la durée des engagements de la République fédérale compte tenu du climat politique intérieur, de la proximité d'élections générales anticipées, et d'une possible substitution des « Verts » — plutôt neutralistes et pacifistes — aux libéraux comme troisième parti représenté au Bundestag.

Une philosophie commune

Cette importance accordée aux questions de défense et à leur corrélation avec la diplomatie des deux pays avait été illustrée, jeudi matin, avant même l'arrivée à Bonn de M. Mitterrand, par une réunion des deux ministres de chaque pays les plus directement intéressés : MM. Hernu et Wörner, pour la défense d'une part, MM. Cheysson et Genscher pour la diplomatie, d'autre part. Cet entretien à quatre avait notamment pour but de vérifier que les deux gouvernements souhaitaient harmoniser leurs politiques, et aussi de définir au moins le cadre *« philosophique »* — le mot a été employé — de cette harmonisation. Les Allemands voulaient notamment dire à leurs hôtes qu'une bombe à neutrons française ne trouverait toute sa signification à leurs yeux que si elle s'intégrait à un dispositif général de *« défense avancée »* couvrant aussi la République fédérale.

Dans le domaine économique, M. Mauroy a établi avec M. Kohl une sorte de tableau comparatif des politiques mises en œuvre pour lutter contre la crise. Le premier ministre français a pu constater que les diagnostics émis sur ce point à Paris et à Bonn n'étaient pas très différents, si les remèdes proposés, eux, ne sont pas les mêmes.

La question du déséquilibre des échanges commerciaux entre la France et la R.F.A. a naturellement été évoquée, notamment au cours de l'entretien que M. Jobert, ministre français du commerce extérieur, a eu avec son collègue ouest-allemand chargé des finances, M. Lambsdorff. Les conversations ne pouvaient, sur ce terrain, apporter aucun apaisement sérieux aux craintes françaises (*le Monde* du 22 octobre). Du moins s'est-on efforcé de dissiper les craintes provoquées ici par un certain « néoprotectionnisme » de la France, lancée à la reconquête de son marché intérieur.

Quant à la lutte commune contre le chômage, elle a également fait l'objet d'une discussion ou, plutôt, d'un échange d'informations. Car l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie unique par les deux pays paraissent encore bien éloignées. Même si l'on s'est efforcé, au cours de ces entretiens, de garder à l'esprit la dimension non seulement franco-allemande mais aussi européenne de l'ensemble de ces problèmes économiques.

Une partie importante des conversations a été consacrée aux questions communautaires, qu'il s'agisse des montants compensatoires monétaires ou de la politique agricole commune. A propos de l'élargissement de la Communauté européenne, on a souhaité, du côté français, que soient précisées les règles à observer pour l'admission de nouveaux membres. Les cas de l'Espagne et du Portugal ont naturellement été évoqués. C'est là un domaine où les « pères fondateurs » de la Communauté, et singulièrement la France et l'Allemagne fédérale, paraissent le mieux partager une certaine sensibilité commune.

BERNARD BRIGOULEIX.

Les regrets du général Haig

Le général Haig, ancien secrétaire d'Etat américain, a commencé sur les chapeaux de roue un bref séjour en France. *Dès sa première journée, jeudi 21 octobre*, il a successivement déjeuné avec quelques journalistes, répondu aux questions du « Club de la presse » d'Europe 1, puis affronté plusieurs centaines d'hommes d'affaires réunis par l'Executive Club, *l'organisation qui patrone son voyage, non sans* se plier aux lourds tarifs des grands conférenciers américains (avec 20 000 dollars la « prestation », M. Haig appartient à cet égard au « dessus du panier », *comme MM. Carter et Kissinger*).

L'ancien secrétaire d'Etat a été invariablement questionné sur son rôle dans la guerre du Liban. Etait-il informé des plans *israéliens et les avait-il approuvés, comme on l'en a accusé ?* M. Haig a été net sur le second point, mais ambigu sur le premier : *« Dès ma première visite en Israël au printemps 1981, a-t-il dit au « Club de la presse », j'ai mis en garde le gouvernement israélien contre ce qui, à l'époque, passait pour une intention d'opération offensive. »* En même temps, il plaidait pour une solution prioritaire du problème du Liban, *laquelle devait précéder, selon lui, la reprise du processus* de Camp David. C'est bien ce qui s'est passé, puisque le « plan Reagan » de règlement au Proche-Orient n'est sorti des cartons qu'une fois cette hypothèque levée : *« Rien de ce que le président a dit en septembre, a-t-il précisé au cours du déjeuner, n'était pas depuis des mois sur son bureau. »*

L'ancien secrétaire d'Etat est plus critique pour ce qui s'est passé dans d'autres domaines après son départ brusqué des affaires : à propos du gazoduc sibérien, où l'extension des sanctions américaines (une mesure dont il contestait surtout l'aspect rétroactif) a été décidée en son absence ; à propos de la « mafia californienne », dernier *avatar apparent d'un système politique* qui fait passer les Etats-Unis *« d'un extrême philosophique à l'autre tous les quatre ans »* ; sur la Chine, car *« le problème de Taïwan n'a jamais été compris à Washington »*.

Désaccord, enfin, au sujet de la nouvelle doctrine stratégique répandue par son successeur à *la tête de l'OTAN en Europe*, le général Rogers. Interrogé sur ce point, M. Haig se dit *« troublé »* par cette campagne qui risque d'apparaître *« comme une solution de rechange au parapluie nucléaire américain »* et, par *conséquent, de mettre en danger* la mise en place des Pershing et des missiles de croisière décidée par l'OTAN en 1979.

On notera encore que le général Haig maintient son « opposition » à la présence de *ministres communistes dans les gouvernements occidentaux* et qu'il ne regrette nullement l'échec de sa médiation dans le conflit des Malouines : il savait dès le début *« qu'il n'y aurait pas de règlement pacifique »*, dit-il, d'abord parce que Mme Thatcher devait être *soutenue dans son refus du coup* de force, ensuite parce que les Argentins étaient incapables de prendre des décisions.

Pour le reste, l'ancien secrétaire d'Etat semble s'être *rallié* au scepticisme qui caractérise bien d'autres professionnels de la diplomatie : *« Nous avons tendance à croire*, a-t-il dit à Europe 1, *que tout problème peut être résolu (...) En réalité, les affaires internationales, c'est la gestion de problèmes qui ne peuvent pas être résolus, et qui se poursuivent »*. — M. T.

ASIE

Sri-Lanka

APRÈS SA RÉÉLECTION A LA PRÉSIDENCE

M. Jayewardene va poursuivre une politique pro-occidentale

A *soixante-seize* ans, M. J. R. Jayewardene, du Parti de l'unité nationale (conservateur), vient de voir renouveler pour six ans son mandat de chef de l'Etat de la République de Sri-Lanka. Il a, certes, tiré *profit des divisions de ses adversaires de gauche et d'extrême* gauche et du boycottage du scrutin par la principale force de l'opposition au Parlement représentant une partie de la minorité hindouiste tamoule (environ un dixième de la population), qui *dénonce la domination de la majorité cingalaise bouddhiste. Mais*, sa victoire, le phénomène présidentiel aidant, a permis au PUN d'améliorer très légèrement les résultats qu'il avait obtenus aux élections législatives de 1977 (50,92 % des voix alors).

Le candidat du Parti de la liberté, soutenu *par l'ancien chef* de gouvernement Mme Bandaranaïke, M. Hector Kobbekaduwa, ne s'est pas mal tiré d'affaires, avec près de 40 % des suffrages exprimés, tandis que *les deux représentants trotskistes se trouvent laminés* (le P.C. pro-soviétique n'avait pas présenté de candidat). En revanche, le fait que M. Rohana Wijeweera, qui avait été, en 1971, à la tête d'une révolte de jeunes, notamment en *milieu rural, très brutalement réprimée par le* régime socialiste de Mme Bandaranaïke, ait réuni 4 % de l'électorat devrait faire réfléchir les deux grandes formations nationales qui se disputent le pouvoir depuis plusieurs décennies. Comme s'il *craignait une menace d'agitation, le gouvernement* Jayewardene avait *proclamé* l'état d'urgence avant le dépouillement du scrutin, et mis en alerte les forces armées.

Sans doute, le peuple sri-lankais a-t-il jugé, en majorité, que la politique économique ultra-libérale de la bourgeoisie d'affaires au pouvoir avait apporté des résultats.

La politique suivie par les conservateurs a *encouragé la production et permis de créer* quelque dizaines de milliers d'emplois dans la zone franche industrielle de Colombo. Elle répond à ce qu'attend l'administration Reagan de ses partenaires du tiers-monde. *De fait, Sri-Lanka reçoit l'aide américaine la plus importante d'Asie par habitant.*

L'envers de la médaille, c'est la *plus grande dépendance* du pays à l'égard de l'Occident — qui met à mal son non-alignement traditionnel et en fait un allié de fait de Washington dans l'océan Indien ; c'est *l'agrandissement des écarts entre les bénéficiaires d'une croissance* limitée — et de la corruption — et ses laissés-pour-compte ; entre la capitale et le monde rural qui n'a guère cueilli les retombées du libéralisme. Enfin, M. Jayewardene ne pourra *peut-être pas toujours manier* la carotte et le bâton avec les autonomistes tamouls.

Le district de Jaffna, capitale du pays tamoul, est le seul à ne pas avoir donné la majorité au président, mais à une petite formation régionale, le Congrès tamoul, qui demande *la création d'un Etat local autonome et qui ne s'était pas associée aux* consignes de boycottage. Le président dispose d'une majorité de cinq sixièmes dans l'Assemblée nationale, mais il pourrait, dans la foulée de sa victoire, convoquer des élections législatives anticipées vraisemblablement *avant la fin de l'anée*.

RÉSULTATS DÉFINITIFS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE APRÈS ÉLIMINATION DES VOTES NULS

— M. J.R. Jayewardene (PUN), 3 450 811 (52,91 %) ;
— M. Hector Kobbekaduwa (Parti de la liberté), 2 548 483 (39,07 %) ;
— M. Rohana Wijeweera (extrême gauche), 273 428 (4,19 %) ;
— M. K. Ponnambalam (Congrès tamoul), 173 934 (2,67 %) ;
— M. Colvin de Silva (trotsk.), 53 331 (0,90 %) ;
— M. Vasudeva Nanayakkara (trotsk.), 17 005 (0,26 %).
Participation : 81,03 %.

Vietnam

● LA PRODUCTION CEREALIERE devrait atteindre cette année 16 millions de tonnes, contre 15 millions l'année précédente — ce qui était déjà un record — a annoncé dans le *Nhan Dan*, le quotidien du P.C.V., M. Nguyen Ngoc Trieu, ministre de l'agriculture. D'autre part, le comité directeur du Programme alimentaire mondial (PAM) a approuvé un projet d'aide alimentaire de 24 millions de dollars pour le Vietnam. — (A.F.P.)

AMÉRIQUES

Etats-Unis

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Les candidats se vendent de plus en plus comme des « savonnettes »

De notre correspondante

New-York. — Jamais une campagne électorale américaine n'avait autant emprunté aux méthodes publicitaires les plus voyantes. Jamais la télévision n'avait autant « vendu » les candidats selon les critères propres aux campagnes de promotion des lessives, des pilules amaigrissantes ou, comme on dit en France, des savonnettes.

En Californie, M. Jerry Brown, gouverneur sortant et candidat au Sénat, fait campagne pour le moratoire nucléaire sur fond de champignon atomique et regards angoissés d'enfants. Qu'à cela ne tienne : son adversaire républicain, M. Pete Wilson, s'est fait filmer sur la plage, entouré de bambins attentifs et souriants auxquels il parle de la paix.

Dans le Massachusetts, l'agence de publicité chargée des intérêts du candidat républicain au poste de gouverneur, M. Ed King, a réalisé un petit dessin animé destiné à faire peur aux honnêtes gens : une silhouette derrière des barreaux. Soudain, les barreaux disparaissent. M. King fait campagne pour une répression accrue de la criminalité, accusant, au passage, son concurrent démocrate, M. Dudakis, de « mollesse » dans ce domaine. M. Dudakis contre-attaque en prouvant qu'il connaît lui aussi les dangers qui menacent le citoyen moyen. Il raconte, le regard mouillé, comment son père, âgé de soixante-dix ans, a été agressé et blessé par un cambrioleur dans son cabinet médical. M. Dudakis, en très gros plan, paraît au bord des larmes. Son agent de publicité lui a visiblement demandé de forcer un peu la note.

Publicité « négative »

La « publicité négative » sévit dans la campagne électorale : on dit crûment que l'adversaire se moque des chômeurs, éprouve des sentiments de compassion déplacés pour les criminels, ou encore qu'il ne se préoccupe que d'enrichir un peu plus les nantis.

Pour M. David Garth, l'un des « promoteurs » les plus connus de campagnes électorales télévisées, il y a deux types de candidats : celui qui est déjà connu des électeurs, et dont il est bon d'axer la campagne sur les problèmes de l'heure (cette année, pour les candidats démocrates, le chômage et la récession économique ; pour les républicains, la baisse de l'inflation et les promesses de relance de l'économie) et le candidat encore peu connu. Pour ce dernier, on fabriquera des « spots » destinés à lui donner une image attirante.

Mais ces campagnes sont aussi un gros « business » : le prix du message moyen — trente secondes à l'heure de grande écoute — varie selon les régions. Il vaut 6 000 dollars à New-York ou en Californie, 3 000 dollars à Philadelphie, un peu moins dans le Middle-West, peu peuplé.

Il y a belle lurette que les candidats américains font campagne sur une image très personnalisée (tout « présidentiable » doit faire figure de bon époux, de bon père et de bon citoyen). Mais la télévision a singulièrement accentué le phénomène. L'un des exemples les plus saisissants en fut le débat télévisé qui, à la fin de la campagne présidentielle de 1980, a opposé, à Cleveland, le président Carter à M. Reagan.

Pour qui était dans la salle, la prestation de M. Carter n'était, certes, pas très brillante, du moins connaissait-il les dossiers, tandis que son challenger se cantonnait dans des généralités et, parfois, des approximations, émaillées de plaisanteries faciles. Grâce aux gros plans, les téléspectateurs, eux, ont vu un tout autre spectacle : d'un côté, un homme épuisé par quatre ans de pouvoir et surtout une crise iranienne, le regard anxieux, la parole parfois hésitante dans son désir de faire comprendre aux Américains les difficultés de sa tâche. De l'autre, un septuagénaire en pleine forme, optimiste et sûr de lui. Des millions d'Américains avaient alors trouvé M. Reagan tout à fait « présidentiel ». On connaît la suite.

A l'époque des réunions électorales publiques, on se faisait des candidats une idée sans doute subjective, mais motivée par la façon dont ils se comportaient devant un auditoire bien présent. On les voyait en pied, on pouvait observer comment ils savaient résister à la fatigue des débats, à l'hostilité éventuelle d'une salle.

Les cadrages du petit écran ont supprimé tout cela : même lorsqu'un débat est télévisé en direct, le jeu des caméras, les angles sous lesquels les candidats et l'auditoire sont filmés modifient totalement l'idée qu'on peut se faire de l'atmosphère de la réunion. C'est pourquoi les politiciens américains ont pris l'habitude de discuter âprement du « format » des débats télévisés, qui font l'objet de marchandages serrés.

Les téléspectateurs finiront-ils par se rendre compte qu'ils sont manipulés sans vergogne ? C'est ce qu'affirment aussi bien M. Greenfield, spécialistes de la chaîne C.B.S., que M. Garth. L'un et l'autre assurent que les électeurs ont mis au point des « mécanismes de défense » semblables à ceux qui les animent devant la publicité de la presse écrite...

NICOLE BERNHEIM.

Argentine

SELON DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Des centaines de « disparus » seraient encore vivants

Correspondance

Buenos-Aires. — Les « disparus » sont-ils tous morts, comme le pensent la plupart des dirigeants politiques ? Certains d'entre eux vivent-ils à l'étranger sous une fausse identité comme l'affirment les militaires ? Existe-t-il des « camps de concentration clandestins » où les forces armées garderaient des « détenus-disparus », comme veulent s'en persuader nombre de leurs proches ?

Dans une lettre adressée à l'épiscopat et rendue publique le mercredi 20 octobre, « Les parents de disparus et détenus pour raisons politiques », l'une des huit organisations qui luttent pour la défense des droits de l'homme, vient, pour la première fois depuis 1976, d'apporter une réponse catégorique à ces questions lancinantes. *« Il y a dans notre pays des prisons illégales et secrètes où des détenus-disparus vivent ou survivent... Nous avons été informés de l'apparition durant le mois d'octobre de plusieurs détenus-disparus emprisonnés en 1976, 1977 et 1978. Ils viennent de centres de détention où se trouvent d'autres personnes dans la même situation et ont été relâchés individuellement ou en groupe. »* Les responsables de cette organisation refusent à donner des précisions sur les personnes qui ont réapparu *« pour ne pas mettre leur vie en danger ».*

« Ces informations sont connues du groupe de travail sur les disparitions forcées — créé au sein de la commission des droits *de l'homme des Nations unies* —, précisent-ils. *Les familles ont peur de parler, certaines des personnes libérées ont d'ailleurs immédiatement quitté le pays.*

» Huit disparus ont été retrouvés bâillonnés, les yeux bandés et les mains liées devant le domicile de leurs parents. Tous se trouvaient dans un état grave et ont eu beaucoup de mal à se réhabituer à la lumière, ce qui laisse supposer qu'ils sont restés longtemps enfermés dans l'obscurité. Nous savons, grâce à leurs témoignages, que plusieurs centaines de détenus-disparus se trouvent dans des bâtiments militaires transformés en prison. »

Selon l'organisation, les forces armées chercheraient à se débarrasser secrètement des détenus gravement malades et libéreraient au moment jugé le plus opportun les prisonniers *« présentables »*.

Ces révélations ont provoqué un malaise au sein des autres organisations de droits de l'homme, qui les ignoraient. Les « mères de la place de Mai » déclarent qu'elles n'ont pas pu *« vérifier l'existence de prisons clandestines »* et qu'elles n'ont encore *« jamais rencontré un disparu qui ait réapparu »*. Certaines d'entre elles n'ont pas caché leur profond mécontentement devant le fait que la commission représentant les Parents disparus et de détenus pour raisons politiques ait refusé de les mettre en contact avec les disparus libérés ou avec leur famille.

JACQUES DESPRÉS.

Magnétoscopes.

Darty copie Darty
Darty copie Darty
Darty copie Darty
Darty copie Darty
Darty copie Darty
Darty copie Darty
Darty copie Darty
Darty copie Darty
Darty copie Darty
Darty copie Darty

En vidéo comme en télévision, Darty vous garantit ses prix par le remboursement de la différence, dans les conditions de l'article 1 du Contrat de Confiance.

En vidéo comme en télévision, Darty vous garantit un choix des plus grandes marques, dans les conditions de l'article 8 du Contrat de Confiance.

En vidéo comme en télévision, Darty vous garantit la livraison gratuite, dans les conditions de l'article 4 du Contrat de Confiance.

En vidéo comme en télévision, Darty vous garantit la mise en service gratuite, dans les conditions de l'article 4 du Contrat de Confiance.

En vidéo comme en télévision, pendant la garantie, Darty vous assure ses interventions gratuites à domicile, dans les conditions de l'article 5 du Contrat de Confiance.

TV. ÉLECTROMÉNAGER
HI-FI. VIDÉO



HAVAS CONSEIL

PARIS
8ᵉ: DARTY-sous-la-Madeleine
11ᵉ: 1, avenue de la République
11ᵉ: 25 à 35, boulevard de Belleville
13ᵉ: Centre Commercial "Galaxie" - Niveau 3 30, avenue d'Italie
14ᵉ: Centre Commercial "Gaité Montparnasse" 68 80, avenue du Maine
15ᵉ: Front de Seine - Centre Commercial "Beaugrenelle" 71, quai de Grenelle
17ᵉ: 8, avenue des Ternes
18ᵉ: 128, avenue de Saint Ouen

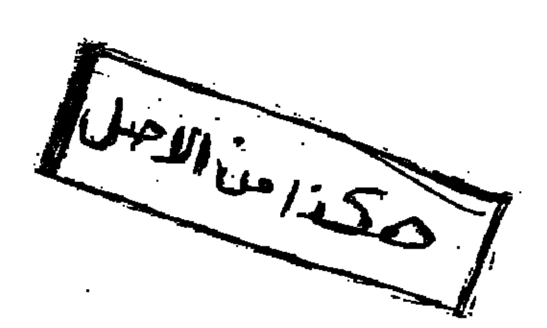
RÉGION PARISIENNE
78: Orgeval: Centre Commercial "Art de Vivre" Sortie Poissy Autoroute de l'Ouest
78: Parly 2: Centre Commercial "Parly 2" - Le Chesnay
91: Les Ulis: Centre Commercial "Les Ulis 2"
91: Morsang-sur-Orge - 51, rue de Montlhéry (Autoroute du Sud - Sortie Savigny - Direction Sainte-Geneviève des Bois
92: Asnières: "Carrefour des 4-Routes" - 384, avenue d'Argenteuil R.N. 309
92: Châtillon: 151, avenue Marcel Cachin R.N. 306
92: Boulogne: Pont de Sèvres - 122 bis, av. du General Leclerc
92: Puteaux, Centre Commercial "Les 4 Temps" La Defense Niveau 1 "Grand Place"
93: Bagnolet: Porte de Bagnolet Au pied du Novotel 40, avenue Gallieni
93: Bondy - 123-155, avenue Gallieni R N 3
93: Aubervilliers. Centre "Pariferic" Porte de la Villette 6 bis, rue Emile Raynaud
93: Noisy-le-Grand: Centre Commercial "Les Arcades" Marne la Vallée
93: Pierrefitte: 102 114, avenue Lénine R.N 1
94: Champigny: 10 12, av R Salengro La Fourchette R N 4
94: Creteil. Centre Commercial "Creteil Soleil"
94: Ivry - Centre Cial "Ivry bords de Seine" 16 r Westermeyer
94: Thiais Rungis: Centre Commercial "Belle Epine" R N 7
95: Cergy Pontoise Centre Commercial "3 Fontaines"

OISE
60: Beauvais. Centre Commercial "Le Franc Marche" 2 à 4, place du Franc Marche
60: Creil: Centre Commercial de Creil Nogent 10, avenue de l'Europe

MARNE
51: Reims Tinqueux Zone artisanale du Moulin de l'Ecaille Route de Dormans

ET 36 AUTRES MAGASINS EN PROVINCE.

La livraison et le service après-vente sont assurés dans les zones couvertes par les magasins Darty, définies dans le Contrat de Confiance.



LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les officiers généraux sont exclus du bénéfice de la loi sur les séquelles des événements d'Algérie

On ne sait plus si, dans ce débat si difficile, le fond l'a emporté sur la forme. D'un côté, trop de plaies mal refermées, trop de passions encore vivaces, nourries par des visions antagonistes de l'histoire. De l'autre, un projet mal préparé qui entraîne, en cascade, un malaise, des tensions, des remises en cause, au sein du parti socialiste et de son groupe parlementaire.

La forme. Mercredi soir 20 octobre, le bureau exécutif du parti socialiste donne mandat au premier secrétaire, M. Lionel Jospin, pour faire part au président de la République de l'état d'esprit des socialistes sur le champ d'application du projet relatif au règlement des événements d'Algérie. A ce moment-là, M. Jospin est porteur d'un souhait : les socialistes, dans leur majorité, demandent que les officiers — tous les officiers — soient exclus du bénéfice de la loi. C'est cette position que le premier secrétaire est censé présenter à M. Mitterrand au cours d'un petit déjeuner, le jeudi matin.

Le mardi 12 octobre pourtant, devant le groupe parlementaire, M. Pierre Joxe, partisan de cette thèse, avait été mis en minorité. Entre-temps, un véritable débat de conscience s'était développé. Les députés étaient partagés : le souci de respecter les engagements du président de la République — l'« amnistie » totale, — celui de légiférer pour l'unité et la réconciliation nationale, celui de ne pas absoudre, de ne pas légitimer « a posteriori » les agissements d'officiers généraux qui avaient pris les armes contre le gouvernement légal de la République ; ces trois soucis étaient difficilement conciliables.

Le jeudi matin, après le petit déjeuner de l'Elysée, un message de la présidence de la République est porté au groupe socialiste, qui s'est réuni. M. Joxe n'en délivre pas la teneur. Un débat s'engage : M. Courrière, secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, s'adresse au président du groupe socialiste : « Dis-nous quelle est la position de l'Elysée ! Dis-le ! » M. Joxe : « Je ne suis pas le porte-parole de l'Elysée ! » Peu après, le rapporteur du projet, M. Gouzes (P.S.), fera ce commentaire : « J'en ai marre de voir Joxe manipuler le groupe socialiste ! »

La position de « l'Elysée » et du gouvernement n'avait pas varié : le texte devait être adopté dans sa version originale. Le groupe socialiste, qui a fait adopter par l'Assemblée nationale un amendement — signé de M. Jospin — excluant les officiers généraux du bénéfice de la loi, s'est donc opposé ouvertement au gouvernement qu'il soutient. Telle est la première conclusion de ces incidents. Force est de reconnaître que, sur ce point, le gouvernement n'a pas été servi par le plus perspicace et le plus habile de ses représentants : rarement on aura vu un secrétaire d'Etat accumuler tant de maladresses pour défendre le texte dont il est chargé.

Il est d'autres conséquences : l'autorité de M. Joxe a été atteinte et l'opportunité de la manifestation de celle du bureau exécutif du parti socialiste est ouvertement contestée. Nombre de députés commencent à juger que les décisions, voire les injonctions, de cette instance interviennent toujours trop tard. Enfin, l'élaboration du « projet Algérie » a permis de constater que le problème — que l'on croyait presque réglé — de la coordination politique entre l'exécutif, le parti et le groupe socialiste est plus actuel que jamais.

Le fond est... encore la forme. Au bout du compte, l'unité des députés socialistes s'est refaite, l'unanimité a été réalisée pour adopter l'ensemble du projet. Seule, Mme Halimi s'est abstenue volontairement, rejoignant en cela M. Raymond Barre. L'intention du gouvernement était généreuse : oublier, oublier définitivement parce que, vingt ans après, il est temps que les Français se réconcilient avec les Français. Oublier, oui. Mais pas tout, pas complètement. Pour au moins deux raisons. D'abord parce qu'il n'est pas juste de demander aux jeunes générations — celles qui n'ont pas connu cette période — de rayer de leur mémoire des faits qu'on ne leur a même pas expliqués. Qui ne voit que, depuis vingt ans, les événements d'Algérie sont devenus tabous, pleins de soufre ? Parce que l'oubli arrangeait tout le monde. Ensuite, parce que, une fois les arguments échangés, on est conduit à revenir à un principe républicain : une démocratie ne peut se permettre d'absoudre complètement des généraux qui ont pris les armes contre un gouvernement démocratique et légal. Sous peine d'hypothéquer son avenir.

LAURENT ZECCHINI.

Jeudi matin 21 octobre, l'Assemblée nationale examine, après déclaration d'urgence, le projet de loi relatif au règlement de certaines conséquences des événements d'Afrique du Nord. Ce texte, qui a été analysé dans *le Monde* des 28 et 29 septembre, propose plusieurs mesures qui le distingue nettement des lois d'amnistie antérieures. D'une part, il tend à permettre une révision des carrières des anciens fonctionnaires ayant bénéficié des lois d'amnistie, en vue du calcul du droit à pension des intéressés ; d'autre part, il propose de réparer forfaitairement le préjudice subi par certaines personnes du fait des mesures administratives d'expulsion du territoire, d'internement ou d'assignation à résidence.

M. Gérard Gouzes (P.S., Lot-et-Garonne), rapporteur de la commission des lois, souligne que, puisque ce projet *« va réveiller de vieilles émotions »*, il est nécessaire que le débat soit *« digne et sans ressentiment »*, afin *« que nul n'en soit blessé dans ses convictions »*. Il souligne que le projet ne réintègre pas les personnes concernées dans leurs grades et décorations, étant donné que cette réintégration est acquise depuis 1974. L'amnistie pénale est donc complète, déclare-t-il, *« à l'exception d'une sanction statutaire tendant à élargir les conséquences des lois d'amnistie précédentes et qui a mis à la retraite d'office les officiers généraux amnistiés de droit »*. Cette réintégration des officiers dans le cadre de la deuxième réserve, insiste-t-il, *« ne coûtera rien aux contribuables, ne sera ni une justification ni un pardon, encore moins une récompense. Elle ne constituera pas davantage le désaveu de l'Etat ou la défaite des victimes et n'impliquera aucune prise de position politique. Elle traduira simplement une volonté politique de prendre en compte l'accélération du temps et d'effacer toutes les séquelles de la décolonisation. »* Parlant des députés qui hésitent à voter le projet, M. Gouzes déclare : *« Qu'ils sachent montrer au monde que la France républicaine, terre d'asile politique, terre de liberté et de générosité, ne pratique pas le double langage, qu'elle ne connait pas la haine refoulée. »* Le rapporteur prend ensuite le cas d'un capitaine rayé des cadres à trente ans après dix ans de service. Avec la loi d'amnistie de 1975, explique-t-il, il perçoit actuellement 27 000 F par an. Avec le projet, il percevrait une retraite de 69 000 F, dont il faudra déduire les retenues d'un montant de 110 000 F, prélevées à raison du cinquième des arrérages chaque année. Ainsi jusqu'au paiement total de ces retenues, l'intéressé percevrait une retraite de 55 000 F par an. M. Gouzes note en conclusion : *« Faut-il que, vingt ans après, les veuves et leurs enfants subissent les conséquences de ces peines comme une malédiction semblable à celle qui pesait sur les Atrides ? »*

M. Courrière, secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, souligne que le projet est *« un acte d'unité nationale »* qui correspond aux engagements du candidat François Mitterrand. Il rappelle que l'amnistie pénale est déjà intervenue par les lois d'amnistie de 1964, 1966, 1968, 1974 et 1981. Il ajoute : *« Il s'agit d'opérer une révision, et non pas une reconstitution de carrière. Concrètement, quelles que soient la nature et la sanction, un fonctionnaire ou agent de l'Etat obtiendra une retraite à l'indice supérieur du grade qu'il occupait, sans pour autant obtenir un grade supérieur. »* Les veuves ou les ayants droit bénéficieront de ces dispositions, ajoute-t-il. Après avoir indiqué que les généraux qui ont été mis à la retraite d'office seront replacés dans le cadre de réserve de la deuxième section, M. Courrière explique que les personnes ayant fait l'objet, pour des motifs politiques liés aux événements d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, de mesures administratives d'expulsion, d'internement ou d'assignation à résidence avant l'indépendance de ces pays, bénéficieront d'une indemnité forfaitaire, *« en réparation du préjudice subi »*. Il souligne en conclusion : *« Je sais que, vingt ans après, les sensibilités sont encore vives de tous côté. C'et pourquoi ce projet de loi et courageux. »*

A la demande de M. Joxe, président du groupe socialiste, la séance est suspendue pour une réunion des députés socialistes. Elle est ensuite repoussée à 21 h. 30.

M. Foyer : la subversion légitimée

M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) déclare notamment : *« Le projet est sous-tendu par une problématiqu inacceptable, et on application engendrerait des injustices scandaleuses. »* Il ajoute : *« Le dispositif législatif est présenté comme si les préjudices subis, dont l'indemnisation est mise à la charge de l'Etat, n'étaient pas dus aux erreurs, aux fautes, voire, pour certains, aux crimes de ceux qui les ont éprouvés mais à la faute de l'Etat et à la politique que l'Etat a appliquée. »* L'ancien garde des sceaux poursuit : *« Non, le Parlement de la République ne saurait justifier vingt ans après une subversion qui a employé des moyens criminels pour faire échec à la souveraineté nationale. »*

M. Foyer souligne que l'O.A.S. a *« persévéré par vengeance dans les tentatives réitérées d'assassiner le président de la République »*. Le gouvernement, ajoute-t-il, *« n'a pas le droit de demander à l'Assemblée de légitimer la subversion et de condamner sa répression. »* Evoquant les mesures concernant les officiers généraux, il assure : *« C'est là l'objectif essentiel du projet, la revanche tant attendue par les anciens chefs de la subversion. »* Il souligne que ces dispositions sont purement symboliques dans la mesure où les généraux concernés, qui sont octogénaires et à qui ne sera plus confié de commandement, auront la possibilité *« de revêtir étoiles et feuilles de chêne pour parader, le 14 juillet, auprès du président de la République. Pendant ce temps, les subordonnés qu'ils ont entraînés dans la voie de la subversion demeureront à la retraite... ou au cimetière dans le quartier des suppliciés »*. Il estime enfin que le projet *« privilégie les tueurs par rapport aux victimes »*.

M. Renard (P.C., Aisne) déclare tout d'abord : *« Si le temps passe sur les événements, aucune décision, aucune loi ne saurait imposer l'oubli sur ce qui appartient à l'histoire. »* S'adressant à M. Courrière, le député communiste déclare : *« Votre projet de loi a un défaut majeur : celui de permettre une véritable réhabilitation morale et financière de ces militaires condamnés pour crimes de sang et pour s'être élevés contre la légalité républicaine. Aider les victimes, cela parait normal, généreux et souhaitable, mais pardonner en oubliant, c'est sans doute trop. »* M. Renard juge *« inacceptable »* les dispositions prévoyant de réintégrer les généraux dans les cadres de réserve et indique que les responsables de *« crimes de sang »* ne doivent pas bénéficier de la loi. Il souligne en conclusion : *« Effacer les séquelles de cette douloureuse période de notre histoire n'oblige pas à blanchir tous les forfaits. »*

M. Dominati (U.D.F., Paris) souligne qu'il est *« plus que temps de réconcilier les Français »*, ajoutant : *« C'est à l'honneur du gouvernement et du Parlement de sceller définitivement la réconciliation nationale. Le gouvernement veut l'apaisement définitif ; nous aussi. »* Il déclare ensuite : *« Ainsi le président de la République a raison de proposer que les événemens sanglants d'hier rentrent dans les rangs de l'histoire d'aujourd'hui. Les enfants nés dans ces années-là ont vingt ans. Ils n'ont d'autre sentiment que ceux que crée la mémoire collecive. Aujourd'hui, nous devrions être unanimes à approuver un projet que le chef de l'Etat propose comme « une réconciliation » dans un souci d'unité nationale. »*

M. Guidoni (P.S., Aude) évoque les différentes lois d'amnistie, en indiquant : *« Il s'agit de parachever une œuvre et c'est peut-être parce que ce geste était le dernier qu'il était le plus difficile à faire. »* Vingt ans ont passé, souligne-il, et nous sommes à même de jeter sur tous ces événements un *« regard serein »*. Parlant des événements d'Algérie, il indique : *« Au-delà de cette décolonisation, il s'agissait du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la manière dont une armée républicaine conçoit sa mission, des rapports entre l'Etat et la nation. »* Notre rôle, ajoute-t-il, est de faire disparaître les dernières séquelles, *« de créer les conditions de l'oubli »*, pas de justifier l'injustifiable ni de réparer ce qui ne peut pas l'être, mais *« de faire l'ensemble des gestes qui conduisent à tourner la page »*. Le député socialiste indique enfin que le cas des officiers généraux est le seul qui mérite, en effet, réflexion.

La discussion des articles

L'Assemblée commence ensuite la discussion des articles. Elle repousse tout d'abord un amendement présenté par M. Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes) stipulant que *« la République »* affirme sa volonté d'effacer les séquelles des événements d'Algérie *« à l'égard de tous ceux qui, soit eux-mêmes, soit par leurs familles, en supportent encore certaines conséquences »*. M. Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine) souligne qu'une telle disposition bénéficierait *« aux généraux félons »*. Les députés examinent ensuite un amendement de MM. Debré (R.P.R., la Réunion) et Foyer précisant que les dispositions du texte *« ne s'appliquent pas aux personnes condamnées pour assassinat ou tentative d'assassinat »*. L'ancien premier ministre explique qu'il est inadmissible que ceux qui ont voulu assassiner le général de Gaulle puissent bénéficier de la loi. Il ajoute : *« C'est la loi de condamnation de la mémoire du général de Gaulle ! »* Le rapporteur explique que cette proposition aurait pour conséquence de rétablir une discrimination. L'amendement de M. Debré est repoussé.

L'article premier précise les bénéficiaires de la révision de carrière prévue par le texte et fixe la période qui sera prise en compte pour le calcul de la retraite. M. Guidoni présente un amendement du groupe socialiste — signé notamment par MM. Jospin, Joxe et Forni — tendant à écarter du bénéfice de la loi les officiers généraux qui, est-il précisé dans l'exposé des motifs, *« ont pris les armes contre la République »*. M. Gouzes indique que la commission a accepté cet amendement mais que, à titre personnel, il ne le votera pas, voulant ainsi rester *fidèle aux engagements* du président de la République. Pour sa part, M. Courrière déclare : *« La réconciliation ne se divise pas. Je demande à l'Assemblée de ne pas le voter. »* Cet amendement est adopté par trois cent onze voix contre quatre-vingt-six sur trois cent quatre-vingt-dix-huit votants et trois cent quatre-vingt-dix-sept suffrages exprimés.

L'Assemblée repousse ensuite un amendement du groupe communiste tendant à exclure du bénéfice de la loi les auteurs de *« crimes de sang »*, de *« tortures »*.

L'article 2 stipule que, en cas de décès résultant de l'exécution d'une condamnation — amnistiée — à la peine capitale, la période visée à l'article premier est celle comprise entre la radiation des cadres et la limite d'âge. Cette disposition signifie que la période prise en compte pour le calcul de la retraite sera celle comprise entre la radiation et la limite d'âge du grade détenu ou de l'emploi occupé au moment de cette radiation. Cet article bénéficiera aux ayants droits (les veuves, par exemple) des personnes intéressées. L'Assemblée repousse un amendement de suppression de cet article défendu par M. Foyer.

L'article 4 vise à rendre applicables les dispositions précédentes aux fonctionnaires, militaires et magistrats pouvant justifier qu'ils n'ont démissionné ou qu'ils étaient rayés des cadres ou qu'ils n'ont été mis en congé spécial que pour des motifs politiques en liaison directe avec les événements d'Afrique du Nord. L'Assemblée adopte un amendement du gouvernement étendant la portée de cet article aux personnes ayant démissionné pour des motifs politiques en liaison directe avec les événements d'Indochine.

L'article 6 vise à réintégrer dans les cadres les officiers généraux — au nombre de huit (voir *le Monde* du 30 septembre) — pour les admettre dans la deuxième section. Les groupes communiste et socialiste présentent un amendement identique tendant à supprimer cet article. M. Courrière souligne : *« Voter cet amendement, c'est dénaturer la volonté de réconciliation de ce texte. »* Les amendements de suppression sont adoptés par trois cent sept voix contre deux cent quatre-vingt-quatre sur trois cent quatre-vingt-douze votants et trois cent quatre-vingt-onze suffrages exprimés.

Sur proposition du groupe communiste, l'Assemblée adopte un amendement étendant le champ d'application des lois d'amnistie aux condamnations prononcées contre des résistants pour des faits en relation avec les activités de la Résistance. Enfin, suivant l'avis de M. Forni, les députés repoussent un amendement du gouvernement stipulant qu'un décret déterminera les conditions d'application de la loi.

L'ensemble du projet est adopté par quatre cent treize voix contre une sur quatre cent seize votants et quatre cent quatorze suffrages exprimés. — L. Z.

L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La majorité sénatoriale s'inquiète des « retards et des incertitudes »

Le Sénat a terminé, jeudi 21 octobre, la discussion générale du projet de loi relatif à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. Il entamera le 28 octobre l'examen des articles. Ce texte, qui est examiné ici en première lecture avant l'Assemblée nationale, avait fait l'objet, la veille, d'une conférence de presse présidée par M. Edouard Bonnefous (gauche-dém.), président de la commission des finances, au cours de laquelle M. Jozeau-Marigné (R.I., Manche), président de la commission des lois, et les cinq rapporteurs [MM. Girod (gauche-dém., Aisne), Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine), Raybaud (gauche-dém., Alpes-Maritimes), Séramy (Un.-centr., Seine-et-Marne), Valade (R.P.R., Gironde) et Madelain (Un.-centr., Ille-et-Vilaine)] avaient protesté contre la décision gouvernementale (lettre rectificative du 27 septembre) de ne faire venir en discussion, dans la présente session, que soixante-dix-huit articles sur les cent trente-cinq du projet initial. La commission des lois, estimant que cette amputation de cinquante-sept articles portait atteinte à la cohérence de la réforme, avait décidé d'émettre un jugement global, par référence a l'ensemble du texte initial.

M. Pierre Mauroy, recevant le 21 octobre, une délégation conduite par M. Jozeau-Marigné, s'est engagé à réinscrire la partie amputée à l'ordre du jour prioritaire de la session de printemps. Un communiqué de l'assemblée des présidents des conseils généraux de France, précise même qu'à l'occasion de cette rencontre avec le premier ministre, *« M. Gaston Defferre a souligné que la proposition de loi déposée sur le bureau du Sénat pourrait servir de base à la discussion »*.

Ouvrant jeudi matin la discussion générale du projet, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, avait conclu : *« Rarement un projet de texte aura été aussi lourd de conséquences ; il est peut-être, par là même, imparfait. Je compte beaucoup sur le Sénat pour aider le gouvernement à l'améliorer. »* (Nos dernières éditions du 22 octobre.)

Les principales critiques du rapporteur « au fond », M. Girod, et des quatre rapporteurs « pour avis », peuvent ainsi se résumer : c'est moins un transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales qu'un transfert des charges qui est proposé ; il y a un décalage entre l'intention proclamée et les mécanismes prévus ; la définition des ressources manque de précision et ne compense pas les dépenses induites.

On entend ensuite les porte-parole des groupes, et notamment :

M. Delmas (P.S., Dordogne) : *« Je regrette la timidité du projet en matière de régionalisation (...) Nous attendons avec impatience la réforme de la fiscalité locale... »*

M. Rosette (P.C., Val-de-Marne) : *« Avant le 10 mai 1981, le futur président de la République s'était fixé comme objectif de mettre 25 % des ressources nationales à la disposition des collectivités locales. Ne faudrait-il pas établir un calendrier des étapes de cette nécessaire réforme ? »*

M. Pintat (R.I., Gironde) : *« Une partie des transferts financiers portent sur les impôts les moins évolutifs. (...) Le personnel municipal craint que les fonctionnaires d'Etat introduits dans les services municipaux ne fassent obstacle à la décentralisation... »*

M. Michel Giraud (R.P.R., Val-de-Marne, président du conseil d'Ile-de-France) : *« Les retards et incertitudes que nous constatons prouvent que le Sénat a eu raison de souligner le lien organique entre structures, compétences et moyens (...). Il faut savoir où l'on va ; qui fait quoi et qui paye quoi. La décentralisation ne doit pas être un feuilleton à suspense (...). La région est réduite à la portion congrue. En Ile-de-France, l'ancien district avait plus de compétences que n'en aura la future collectivité territoriale... »*

Dernier orateur, M. Descours Desacres (R.I., Calvados), estime que la marge d'action des conseils municipaux sera encore réduite si les élus locaux sont invités à abandonner une partie de leurs responsabilités à des regroupements. Il invite le Sénat à être vigilant sur ce point. — A. G.

La parole donnée

(Suite de la première page.)

Ce résultat marque les limites du vote de conscience. Certains de ceux qui étaient disposés à accorder leur pardon la semaine dernière l'ont refusé jeudi. Au nom de quoi ? D'un remord de conscience, justement, ou d'un reniement ? D'une discipline de vote qui n'a pas été respectée ? De la prise de position du bureau exécutif du P.S. bien qu'elle ait été interprétée, par de nombreux députés, comme une ingérence difficilement supportable dans les affaires des élus ? Aucune de ces explications ne tient à elle seule.

Il en est une autre qui mérite d'être prise en compte. Lorsqu'il s'est efforcé, avec succès, de « retourner » le groupe socialiste dont il est le président, M. Pierre Joxe s'est appuyé sur une génération d'élus formés au militantisme pendant la guerre d'Algérie, contre les compromissions de la S.F.I.O. Ceux-là ont de l'opinion de gauche une perception militante qui répugne aux « arrangements » de l'histoire, même à vingt ans de distance. M. Lionel Jospin est de ceux-là. Le premier secrétaire du P.S. qui, dans un premier temps, avait mis en garde ceux de ses amis qui étaient tentés par une indiscipline défavorable au gouvernement s'est retrouvé, quelques jours plus tard, à la tête des contestataires.

Le vote de « l'amendement Jospin » qui exclut les officiers généraux du bénéfice de la loi est en tout cas le premier revers infligé au président de la République par le parti et les députés socialistes. Comme si les uns et les autres ne se sentaient pas engagés par toutes les promesses faites par M. Mitterrand pendant sa campagne électorale. Ce dernier avait pourtant indiqué, dans le message qu'il avait adressé à l'Assemblée nouvellement élue, que ses engagements électoraux constituaient désormais « la charte de l'action gouvernementale ». Il souhaitait alors clairement que les élus et le parti soient les relais de cette action.

Engagé dans une campagne de soutien, sans restriction, à l'action économique et sociale du gouvernement, le parti socialiste a sans doute éprouvé le besoin de montrer qu'il peut exister autrement que comme une simple force d'appui.

Ce souhait expliquerait aussi sa prise de position contre le système de « crédit d'impôt » prévu par le gouvernement afin de remplacer, par une mesure jumelle, selon eux, l'avoir fiscal que les socialistes s'étaient engagés à supprimer. Il s'agit là, à l'inverse de l'affaire des officiers « félons », de contraindre le pouvoir à respecter, à terme, ses engagements électoraux.

Avantageux pour le P.S., ce comportement paradoxal présente le risque de dévaloriser la parole présidentielle. Il souligne, d'une part, que le pouvoir n'a pas encore tenu un engagement important — la suppression de l'avoir fiscal — et conteste, d'autre part, — le pardon refusé aux généraux factieux — la valeur de la parole donnée.

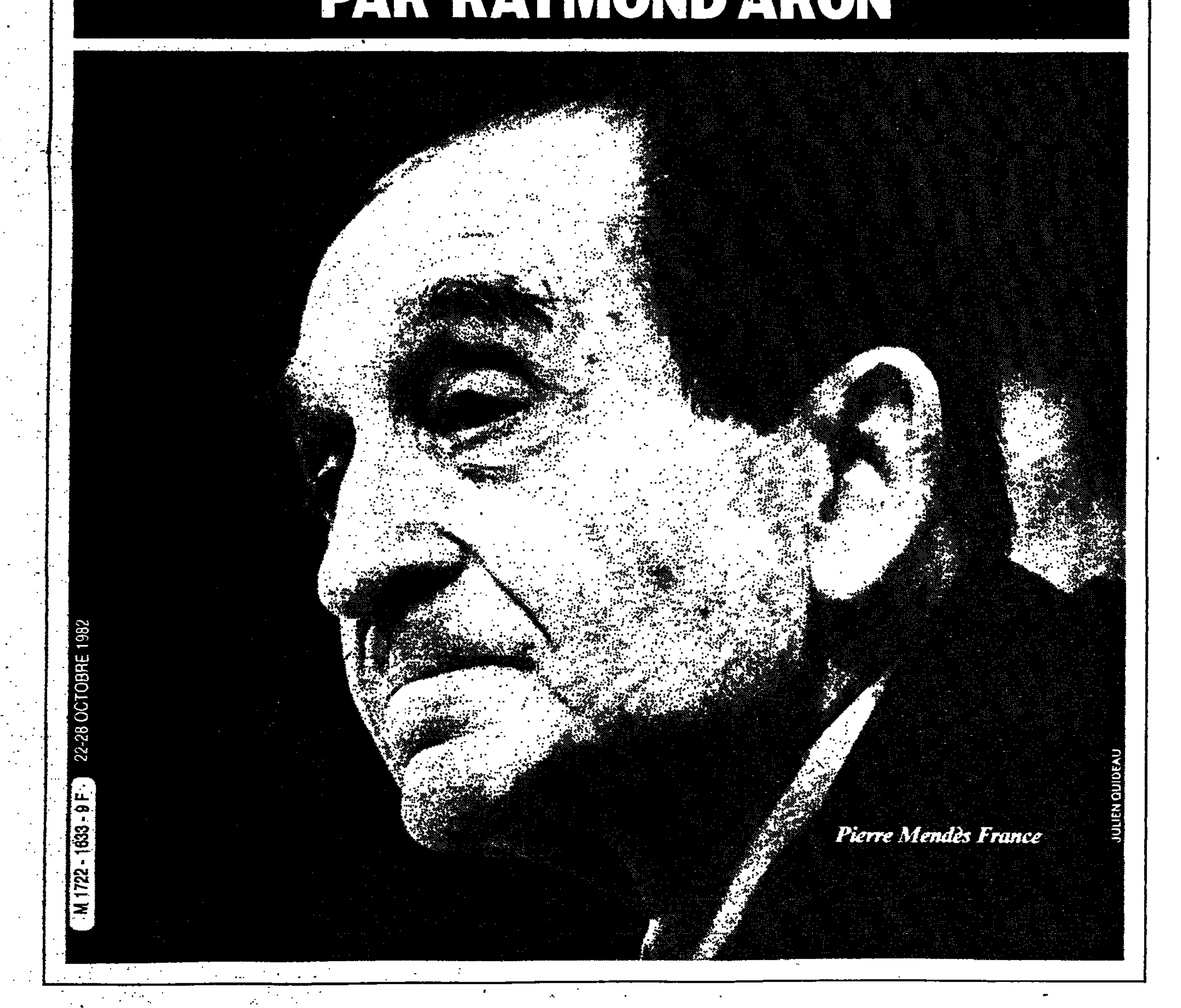
JEAN-YVES LHOMEAU.

La commission des finances se prononce pour le maintien de l'avoir fiscal

La commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté jeudi matin 21 octobre, l'amendement présenté par MM. Christian Goux, président de la commission, André Laignel et Jean Anciant, et qui prévoit le maintien de l'avoir fiscal. La thèse selon laquelle il vaut mieux maintenir le système de l'avoir fiscal plutôt que de le remplacer — comme le souhaite le gouvernement — par un « crédit d'impôt » qui lui ressemble comme un frère, a donc prévalu. Elle avait été défendue la veille par M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste, devant le bureau exécutif du P.S. (le Monde du 22 octobre). M. Pierret, rapporteur de la commission, qui défendait la position du gouvernement à travers l'article 52 du projet de loi de finances, a dû s'incliner.

Il a cependant fait adopter un amendement rétablissant la seconde partie de l'article 52 qui prévoit, pour les entreprises, la possibilité de déduire de l'impôt les dividendes qui sont réinvestis dans la création d'entreprises nouvelles ou permettent des augmentations de capital.

CETTE SEMAINE



Pierre Mendès France

POLITIQUE

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le débat sur le statut de Paris, Lyon et Marseille

« Charcutage électoral » et décentralisation

Le maire de Marseille (M. Defferre) n'a pas perdu son calme face aux attaques conjuguées du maire de Paris (M. Chirac) et du challenger du maire de Marseille (M. Gaudin). Il a bénéficié du soutien de l'ex-futur maire de Paris (M. Sarre). La veille, le challenger du maire de Paris (M. Quilès) avait déjà pris date... Voilà pour les protagonistes. Les arguments ? D'un côté, « charcutage-découpage-trucage » ; de l'autre, « démocratisation-décentralisation-libération ». Ce fut un débat électoral, donc un débat dur.

On savait un peu de quoi il retournait. Se présentant en position d'assiégé, le maire de Paris a appliqué une stratégie qui lui est coutumière : la meilleure défense, c'est l'attaque. Parce que, en effet, les valses-hésitations du gouvernement pour mettre au point un projet de statut définitif pour Paris, Lyon et Marseille ne plaident pas en faveur d'une volonté politique dénuée d'arrière-pensées, M. Chirac a réussi, depuis quelques mois, à faire passer dans l'opinion publique l'idée selon laquelle il est *victime d'une opération politique*. Malgré les justifications de la *gauche et du ministre de l'intérieur*; c'est cette thèse-là qui risque de dévancer celle de la démocratisation et de la décentralisation de la gestion des grandes villes.

Les députés socialistes et communistes ont beau expliquer que la gestion du maire de la capitale est autoritaire et anti-démocratique, que Paris est livrée à la spéculation et que la ségrégation y règne, leur démonstration a du mal à s'imposer, tout simplement parce que la majorité des Parisiens ne s'intéressent pas — ou peu — au fonctionnement démocratique des commissions d'arrondissement et aux îlots insalubres, relégués à la périphérie. Paris est sans doute une ville égoïste...

La joute *oratoire* qui a *opposé si longuement* le ministre d'État et l'ancien *premier ministre* à propos de la concertation qui a présidé ou non à l'*élaboration du projet est apparue* un peu dérisoire. Sur ce point, en effet, M. *Chirac a mené* un combat d'arrière-garde.

Face à l'âpreté du propos du maire de Paris, le président du groupe U.D.F. a choisi un registre plus « méridional » sans que la précision de ses attaques en soit altérée. Incontestablement, M. Gaudin s'est taillé un succès en décrivant « l'alchimie électorale » appliquée, selon lui, à la ville de Marseille.

***Ce* débat a au moins apporté une confirmation : M. Quilès va avoir besoin de l'appui de tous les socialistes pour pouvoir prétendre mettre en difficulté l'actuel maire de Paris. — L. Z.**

Le jeudi 21 octobre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des projets de loi relatifs, d'une part, à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ; d'autre part, à la modification du code électoral pour l'élection des membres du Conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et Marseille (voir notamment *le Monde* des 7 et 8 octobre). La discussion générale se poursuit avec l'intervention des porte-parole des quatre groupes.

M. Hermier (P.C., Bouches-du-Rhône) déclare que, pour le groupe communiste, il s'agit de « *bons projets* » auxquels il apportera son « *plein soutien* ». Il explique que vouloir gérer de la même manière les villes de 10 000, 20 000 ou 30 000 habitants et Paris, qui en compte 2 millions, « *c'est, en fait, établir entre les uns et l'autre des différences importantes justement dans le domaine de la démocratie. Il y a à Paris un conseiller municipal pour 20 000 habitants. C'est là qu'est le véritable statut d'exception* », souligne-t-il. Parlant des commissions d'arrondissement, le député communiste indique : « *Elles sont aux deux tiers nommées par M. Chirac et elles n'ont en réalité aucun pouvoir. Quel Parisien en connaît d'ailleurs l'existence ?* » Demain, observe-t-il, les Parisiens, les Lyonnais « *seront assurés d'avoir affaire, à la mairie de leur quartier, à quelqu'un de responsable, qu'ils auront élu* ». M. Hermier estime que « *la hargne avec la droite a accueilli ces projets* » s'explique par le simple fait que ceux-ci constituent « *une réforme démocratique* ». Rappelant que, dès 1959, la droite a supprimé le scrutin proportionnel aux élections municipales, qu'elle a ensuite « *tenté sans relâche de réduire les compétences des communes, de les regrouper autoritairement* », il note : « *Que je sache, pour chacun de ces mauvais coups, ils n'ont jamais organisé le moindre référendum populaire !* »

Après avoir estimé que M. Chirac a organisé la « *casse* » de Paris, M. Hermier assure que la création des conseils d'arrondissement « *n'entraînera ni dépenses supplémentaires, ni fiscalité nouvelle, la mise en place d'aucun service nouveau ni le recrutement d'aucun personnel supplémentaire* ». Evoquant notamment le scandale de La Villette, il affirme : « *Tout cela ne serait pas possible si un contrôle démocratique de la population pouvait s'exercer. C'est le pouvoir autoritaire de la droite qui coûte cher aux Parisiens.* »

M. GAUDIN (U.D.F.) : charcutage électoral

M. Gaudin (U.D.F., Bouche-du-Rhône) déclare que les réactions du maire de Paris et des Parisiens ont contraint le gouvernement « *à reculer et à étendre son projet à Marseille et à Lyon* ». Evoquant le découpage électoral de Marseille, il note : « *Le train du nouveau statut cache celui d'une opération politique partisane.* » M. Gaudin s'explique : « *Paris, avec deux millions d'habitants et vingt arrondissements, est divisé en vingt secteurs ; Lyon avec 500 000 habitants comporte neuf arrondissements. A Marseille, pour environ 900 000 habitants, il existe seize arrondissements.* » Le député des Bouches-du-Rhône poursuit : « *Le ministre de l'intérieur a-t-il instauré seize secteurs correspondant à chacun des seize arrondissements de Marseille ? Pas du tout ! Un premier projet réduisait de huit à quatre le nombre de secteurs électoraux. Mais le ministre de l'intérieur a refait ses comptes : il a pensé que l'opération serait plus discrète et peut-être plus efficace avec un redécoupage en cinq puis six secteurs. Ces secteurs regroupent tantôt quatre arrondissements avec 138 000 électeurs inscrits, tantôt trois, ou deux, voire un seul arrondissement avec seulement 41 000 électeurs. Où se trouve la cohérence de ce charcutage ?* »

M. Gaudin résume son explication : « *A Marseille, il n'y a pas assez de démocratie. Or la faute en incombe au découpage en huit secteurs. Donc, pour augmenter la démocratie, il suffit de réduire le nombre de secteurs ! C.Q.F.D. : six est plus grand que huit ! C'est la nouvelle arithmétique socialiste. Après le « gouverner autrement » de M. Mauroy, voici le « compter autrement » de M. Defferre...* » M. Gaudin déclare ensuite : « *Votre problème se formulait ainsi : comment garder la majorité au conseil municipal dans l'hypothèse où une minorité seulement de secteurs le souhaiterait ? Réponse : faire en sorte que, par une nouvelle configuration des secteurs, cette hypothèse ne puisse pas se réaliser. Vous avez donc fait travailler les ordinateurs pendant plusieurs mois et vous avez réinventé le système des « bourgs pourris » de l'Angleterre du dix-huitième siècle.* » « *En réalité*, poursuit le député U.D.F., *un seul critère a présidé à votre découpage, additionner au maximum les arrondissements qui vous sont favorables et disperser les autres.* » Dans les secteurs favorables à la majorité, un élu représentera 4 308 électeurs ; dans les secteurs favorables à l'opposition, démontre le député des Bouches-du-Rhône, un élu représentera 5 645 électeurs inscrits ! « *En réalité*, conclut-il, *votre nouvelle arithmétique électorale, c'est l'arithmétique du « sauve-qui-peut ! »* »

M. SARRE (P.S.) : un combat d'arrière-garde

M. Sarre (P.S., Paris) dénonce ce qu'il appelle : « *Un combat d'arrière-garde de ceux qui voudraient maintenir des fiefs au moment où il s'agit de revivifier la démocratie locale dans tout le pays* ». Il ajoute : « *Votre but est clair : passer aux yeux des Parisiens et des Français pour l'innocente victime d'une machination ourdie contre l'un des leaders de l'opposition et ainsi ramasser les dividendes électoraux.* » Parlant du statut de 1975, le député de Paris estime qu'il s'est traduit par « *une spectaculaire régression avec la mise en place de commissions d'arrondissement dont les deux tiers des membres sont désignés par le pouvoir central parisien* ». « *Les officiers municipaux*, poursuit-il, *se sont substitués aux élus. Un carcan enserre la ville. Le clientélisme est le ressort essentiel de l'action de la majorité municipale.* » Il ajoute : « *Nulle féodalité, nulle citadelle n'a le pouvoir de faire obstacle à la volonté des Français qui s'est clairement et démocratiquement exprimée en ce sens. Il n'est pas acceptable que certains maires se comportent en propriétaires et veuillent faire obstacle au développement de la démocratie, se prévalant, sans en avoir apporté la preuve, du soutien de leurs concitoyens, ils ont entrepris de mener croisade, non pour leur ville mais pour leur pouvoir, pour empêcher que les citadins dans leur quartier et leur arrondissement ne prennent en main leur vie quotidienne. Ils veulent continuer à accaparer les décisions et les choix, à centraliser autour d'eux le pouvoir qu'ils ont appris à exercer sans partage.* »

Le député socialiste déclare ensuite : « *Qui pourrait comprendre qu'un village de quarante habitants est représenté par un conseil municipal de neuf membres, tandis qu'un arrondissement parisien aussi peuplé que Grenoble ou Montpellier ne dispose d'aucune instance élue au suffrage universel ? Est-il normal que, dans une ville de plus de deux millions d'habitants, tout se décide au niveau central, y compris les réparations dans les écoles, les horaires d'ouverture des bibliothèques de quartier ou la plantation des arbres en bordure des voies ?* » M. Sarre souligne en conclusion : « *Ce projet s'appliquera sans difficulté majeure, tout simplement parce qu'il repose sur une idée claire : ce qui concerne les arrondissements sera décidé dans les arrondissements, ce qui concerne la ville tout entière sera décidé dans les conseils municipaux ou au Conseil de Paris.* »

M. Chirac (R.P.R., Corrèze) dénonce « *l'aberration juridique et administrative qu'on s'apprête à introduire dans notre droit public* », puis entreprend de démontrer qu'aucune concertation n'a eu lieu entre les autorités de la capitale et le gouvernement. Il rappelle qu'une proposition de loi déposée en 1974 par MM. Mitterrand, Mauroy et Defferre « *subordonnait toute modification des textes applicables à la ville de Paris à l'avis conforme de l'assemblée municipale de la capitale* ». Il ajoute : « *Vérité en deçà de mai 1981, erreur au-delà ! Voilà comment on traite aujourd'hui les élus de Paris, au seul motif que la majorité d'entre eux appartiennent à l'opposition nationale.* » L'objectif du pouvoir central, assure le député de la Corrèze, est « *de brider le maire de Paris en l'affaiblissant par tous les moyens, dans un but si manifestement politique que les Français ne s'y sont pas trompés un instant* ». La réforme de 1. 2, soutient-il, « *restera, au sens strict du mot, comme un acte réactionnaire* ».

Le maire de Paris explique ensuite que la plupart des services auxquels les Parisiens ont à s'adresser dans leur vie quotidienne sont d'ores et déjà implantés dans les quartiers, notamment dans les mairies annexes ou à proximité. M. Chirac cite successivement l'état civil, le bureau d'aide sociale, la caisse des écoles. Il ajoute : « *C'est aussi le cas des consultations juridiques ou des centres de renseignements sur les impôts locaux, de tous les équipements collectifs de quartier, de la permanence des élus de l'arrondissement.* » Le député de la Corrèze voit enfin « *trois vices majeurs* » dans le projet du gouvernement : l'allongement des procédures, le gaspillage des deniers publics, enfin, indique-t-il, « *l'absurde article 20, qui organise une procédure de conflit entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement, dont le tribunal administratif et le Conseil d'Etat seront les arbitres* ». En permettant que ces éventuels conflits soient tranchés par une autorité extérieure à la ville de Paris, ajoute-t-il, « *vous allez à l'encontre de la tradition républicaine qui règle l'administration des collectivités territoriales au sein de la nation* ».

En conclusion, l'ancien candidat à la présidence de la République souligne : « *La majorité actuelle devrait enfin renoncer à sa manie de légiférer à tout propos et hors de propos. L'art de gouverner ne consiste pas simplement à voter des textes. Ce dont la France a besoin aujourd'hui, ce n'est pas d'un peu plus de réglementation, d'un peu plus de bureaucratie, d'un peu plus de division. Elle a besoin de bon sens, de cohérence. Elle a surtout besoin de se rassembler.* »

Répondant à M. Gaudin, le ministre de l'intérieur affirme qu'à Marseille un même nombre d'élus représentera proportionnellement un *même nombre d'habitants*, et ce dans chaque secteur. Il indique ensuite qu'il n'y a *jamais* eu à Marseille et à *Lyon le même nombre d'arrondissements, ni le même* nombre de secteurs, ni le même nombre d'élus. MM. Defferre et Chirac polémiqueront ensuite longuement sur le thème de la concertation qui a précédé l'élaboration du texte. Répondant au maire de Paris au sujet des commissions d'arrondissement, le ministre d'Etat évoque une brochure éditée par la Ville de Paris : « *Dans cette brochure*, indique-t-il, *il n'est guère question de commissions d'arrondissement, on y fait allusion à propos du cabinet du maire.* »

« *Désormais*, souligne-t-il, *elles dépendront des électeurs, et c'est ce qui ne plaît pas à M. Chirac.* » M. Toubon ayant estimé que le fond de la réponse de M. Defferre était « *un fond de jean-foutre* », une nouvelle polémique s'engage entre le député de Paris et le ministre de l'intérieur, jusqu'à ce que M. Toubon reconnaisse qu'il a utilisé cette expression et qu'il l'a retire. Dans la discussion générale qui se poursuit ensuite, les différents orateurs reprennent les arguments déjà utilisés.

La suite du débat est renvoyée à vendredi après-midi 22 octobre. — L. Z.

Le sondage « France-Soir »-IFOP

LA COTE DE M. MITTERRAND EN LÉGÈRE HAUSSE

France-Soir daté du 22 octobre publie une enquête réalisée du 12 au 19 octobre par l'IFOP auprès d'un échantillon représentatif de 1 909 personnes en âge de voter : 44 % des personnes interrogées se déclarent satisfaites du président de la République, contre 42 % le mois dernier. Le pourcentage des mécontents reste inchangé : 45 %. La cote du premier ministre varie peu : 41 % des personnes interrogées se déclarent satisfaites de M. Pierre Mauroy (contre 40 % en septembre), et 46 % mécontentes (contre 45 % le mois dernier).

● M. Nick Maloumian, ancien secrétaire général du parti radical-socialiste, nous signale qu'une erreur s'est glissée dans la biographie de Pierre Mendès France. Ce dernier eut pour directeur adjoint de son cabinet non pas M. *Pierre* Juillet (*le Monde* daté 19-20 octobre), mais le frère de celui-ci, M. *Jacques* Juillet, ancien préfet.

● Une ligne ayant été sautée, nous avons fait dire à M. Fernand Grenier (*le Monde* du 30 octobre, page 8) : « *Je venais de France pour représenter de Gaulle.* » Il eût évidemment fallu dire : « *Je venais de France pour représenter le parti communiste français auprès du général de Gaulle.* »

NAVETTES DIVERSES

● Contribution de solidarité

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 21 octobre, le texte de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la contribution exceptionnelle de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi. Ce texte diffère de celui que les députés avaient adopté en première lecture, notamment sur un point important : l'assiette sur laquelle sera assise la contribution exceptionnelle de 1 % que devront acquitter les fonctionnaires prendra en compte la rémunération nette totale (c'est-à-dire y compris les indemnités et les primes) et non plus la rémunération brute totale. M. Autain, secrétaire d'Etat chargé des immigrés a indiqué que la perte de recettes correspondant à ce changement d'assiette pouvait être évaluée à environ 440 millions de francs. Les sénateurs ont accepté d'acquitter, comme les députés, la contribution exceptionnelle.

● Loi électorale

L'Assemblée a ensuite adopté, en troisième et dernière lecture, le projet de loi modifiant le code électoral et le code des communes et relatif à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales. Ce texte — qui est définitif — ne diffère pas de celui que les députés avaient adopté en deuxième lecture.

M. Quilès sera le candidat du P.S. à la mairie de Paris

M. Paul Quilès, député de Paris, membre du secrétariat du P.S., sera le chef de file des socialistes pour la campagne municipale dans la capitale. Les militants socialistes de la fédération de Paris, réunis jeudi 21 octobre dans chacun des arrondissements de la capitale, en ont ainsi décidé.

M. Paul Quilès a obtenu 57,53 % des suffrages exprimés, tandis que 42,46 % se sont portés sur M. Georges Sarre, député et conseiller de Paris, qui avait été le chef de file des socialistes en 1977.

M. Sarre ne s'est placé en tête que dans quatre arrondissements ; les 8e, 11e 19e et 20e. M. Quilès a réalisé son meilleur score (72 % des suffrages exprimés) dans le 18e arrondissement, où les leaders du P.S. sont MM. Jospin et Estier.

MM. Quilès et Sarre ont souligné, sitôt les résultats connus, que le parti socialiste avait une nouvelle fois, fait la preuve de son fonctionnement démocratique. Tous deux ont appelé les militants socialistes à se mobiliser. Il faut noter que sur cinq mille adhérents inscrits — il fallait être membre du P.S. depuis au moins trois mois et résider dans la capitale pour avoir le droit de vote, — un peu moins de trois mille ont fait connaître leur choix.

Microclimat

« *Jacqueline Sarre* (l'épouse), *Philippe Sarre* (le fils), *Georges Sarre* (le candidat) » : c'était l'appel des électeurs, jeudi soir, dans une salle proche de l'église du Bon Pasteur où s'étaient réunis les militants socialistes du onzième arrondissement de Paris. « *Georges Sarre, Georges Sarre, Georges Sarre...* » : c'était, quelques minutes plus tard, vers 22 h 30, le dépouillement du scrutin. La militante speakerine essayait bien de varier les plaisirs. Un « *Georges* » par-ci, un « *Sarre* » par-là pour aller plus vite, exceptionnellement un « *Paul Quilès* » lâché comme on dit un gros péché à son confesseur. N'empêche, quelle *monotonie !* Sur 213 votants, 173 bulletins pour M. Georges Sarre, 33 pour M. Paul Quilès, 3 bulletins nuls et 2 blancs.

Il y a, dans le onzième arrondissement, un microclimat favorable à M. Sarre. Il en est l'un des élus au Conseil de Paris et sa circonscription législative est installée sur une partie de ce territoire. Les « *rocardiens* » ont plutôt voté pour lui. « *Nous avons négocié*, explique l'un d'entre eux. *On nous donnait un conseiller de Paris et trois conseillers d'arrondissement si Quilès ne faisait pas plus de 15 %.* » M. Paul Quilès a « fait » 16,82 % des suffrages exprimés.

Microclimat, M. Sarre a pu le vérifier, en fin de soirée, au siège de la fédération de Paris, dans le neuvième arrondissement. Lorsqu'il est arrivé chez ses amis, on connaissait les résultats de quinze arrondissements sur vingt. Déjà, M. Paul Quilès était en tête. M. Sarre a tout de suite compris que, pour lui, la bataille de Paris était terminée.

Pas tout à fait cependant. Il y participera, comme militant et tête de liste dans le onzième arrondissement. Dès l'annonce des résultats définitifs — sur 2 974 votants, 1 679 voix pour M. Quilès, 1 239 pour lui, 56 bulletins blancs ou nuls — il a déclaré : « *Le parti socialiste a donné une preuve de sa pratique démocratique. Les militants se sont prononcés en plaçant Paul Quilès en tête. C'est donc lui qui, au nom des socialistes et de la gauche tout entière, conduira la bataille de Paris. Tous les militants socialistes doivent se rassembler. Je souhaite à Paul Quilès une bonne chance. Cette bataille en vaut la peine* ».

Quelques minutes plus tard, M. Quilès a estimé, lui aussi, que le parti socialiste venait, une fois de plus, de démontrer son « *aptitude à déterminer ses convictions et ses choix de personnes par la voie démocratique. Les plaies, quand il y en a, sont très rapidement pansées* ». M. Sarre était déjà parti.

J.-Y. L.

L'« action nationale » du P.C.F. pour le « renouveau économique »

M. Laurent dénonce « la mauvaise gestion des entreprises et de l'argent »

M. Paul Laurent, membre du secrétariat central du P.C., a présenté, jeudi 21 octobre, à Paris, l'« *action nationale pour le renouveau de l'économie française et le progrès social* ». Il a souligné que les difficultés économiques actuelles tiennent, pour une part, à des causes extérieures, mais que « *les racines du mal sont ici* » et qu'elles « *tiennent à la mauvaise gestion des entreprises et de l'argent* ».

Face au refus du patronat de changer quoi que ce soit à sa « *gestion déplorable* » — attitude qui « *sévit jusque dans des entreprises publiques* », — il est indispensable, a dit M. Laurent, que « *les travailleurs disent leur mot, interviennent, prennent les choses en main* ».

M. Laurent a souligné qu'« *il ne saurait être question d'opposer le développement de la production nationale à la défense du pouvoir d'achat et de la protection sociale des travailleurs* », et qu'« *il est indispensable de donner la priorité à la satisfaction du marché intérieur* ».

M. Laurent a déclaré que, si les entreprises manquent de ressources, c'est parce que, outre les sorties de capitaux vers l'étranger, elles subissent « *le poids croissant des dividendes et des autres formes de rémunération des propriétaires* », celui des placements spéculatifs et des « *marges commerciales excessives* » et celui, enfin, des « *exigences de profits financiers des gros prêteurs français ou étrangers* ». Aussi le P.C.F. appelle-t-il à « *lutter partout contre une utilisation négative du capital* ».

Un sondage IFOP-« l'Humanité-Dimanche »

M. Laurent s'est appuyé, dans son exposé, sur un sondage réalisé par l'IFOP (1) pour *l'Humanité-Dimanche*, qui le publie dans son numéro du 22 octobre. Selon cette enquête, 85 % des personnes interrogées (contre 7 %) jugent « *très efficace* » ou « *assez efficace* » de donner la priorité, pour sortir de la crise, à la reconquête du marché intérieur. 77 % d'entre elles (contre 18 %) estiment que la relance de la consommation par l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés petits et moyens serait, aussi, « *très efficace* » ou « *assez efficace* ». La même réponse est donnée par 78 % des personnes interrogées (contre 17 %) pour l'allègement des charges des entreprises, 74 % (contre 20 %) pour l'institution d'un contrôle permanent des prix, 88 % (contre 8 %) pour l'incitation des entreprises à investir en France plutôt qu'à l'étranger, 92 % (contre 5 %) pour le développement de la qualification et de la formation professionnelle des salariés, en premier lieu des jeunes, 86 % (contre 12 %) pour l'incitation des consommateurs à « acheter français ». 63 % des personnes interrogées (contre 26 %) se déclarent d'accord pour participer à une « *action concrète* », dans leur entreprise ou leur commune, pour fabriquer, de façon compétitive, des produits actuellement importés de l'étranger.

(1) Enquête effectuée du 8 au 13 octobre auprès de mille soixante-treize personnes, représentatives de treize personnes, représentatives de la population française âgée de quinze ans et plus.

M. CHABAN-DELMAS SE REPRÉSENTE A BORDEAUX

(De notre correspondant.)

Bordeaux. — L'opposition ira unie à la bataille des municipales dans plusieurs villes de la Gironde. Le R.P.R. conduira les listes de la majorité à Bordeaux avec M. Jacques Chaban-Delmas, maire sortant et député de la deuxième circonscription ; à Pessac, avec M. Jean-Claude Dalbos, qui avait perdu la mairie en mars 1977, et au Bouscat avec M. Jean Valleix, député de la première circonscription — l'actuel maire de cette commune est M. Lalumière, ancien collaborateur de M. Defferre au ministère de l'intérieur, époux du ministre de la consommation et membre du P.S.

L'U.D.F., pour sa part, conduira la liste de l'opposition à Libourne avec M. André Teurlay, qui avait succédé à la mairie à Robert Boulin en décembre 1979.

Le Monde

société

POLÉMIQUES BUDGÉTAIRES

ÉDUCATION NATIONALE 1983

Faire des économies et lutter contre le chômage en privilégiant les formations professionnelles

Le projet de budget de l'Éducation nationale pour 1983, qui atteint 156 140 millions de francs (pensions comprises), devrait être examiné par les députés les 4 et 5 novembre. Ses orientations suscitent déjà des protestations. Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) a manifesté le 19 octobre, à Paris, pour dénoncer une *« insuffisance dramatique »* des moyens, tandis que les parents d'élèves parisiens de la Fédération Andrieu sont appelés à faire de même, le 3 novembre, devant l'Assemblée nationale.

S'ils progressent davantage que le budget de l'État, les crédits qui devraient être accordés à l'éducation nationale en 1983 sont, en effet, marqués par la rigueur générale (*le Monde* du 2 octobre). La moitié des emplois créés dans la fonction publique le sont dans ce secteur, mais c'est une priorité toute relative : 5 839 emplois supplémentaires rapportés à plus d'un million de personnel en exercice. La priorité gouvernementale va à la titularisation des auxiliaires : 14 000 personnes devraient ainsi voir leur situation régulariser en 1983, dont 4 200 maîtres auxiliaires du second degré.

Le mot d'ordre est cette année : économies. Pour les personnels – qui absorbent 88 % du budget très rigide de l'éducation nationale, – il se traduit par la suppression d'heures supplémentaires dans l'enseignement secondaire et dans le supérieur. Les crédits de fonctionnement n'atteignent pas la taux d'inflation envisagé par le gouvernement pour 1983. Les investissements devraient bénéficier, en revanche, d'une forte progression, notamment en faveur de l'enseignement professionnel. Ils paraissent toutefois aléatoires depuis que le ministre du budget a, dans un arrêté publié au *Journal officiel* du 19 octobre, annulé, une partie des dépenses d'équipement inscrites, en autorisations de programme (478 625 000 F pour tous les niveaux d'enseignement), comme en crédit de paiement (281 825 000 F) au budget voté pour 1982.

L'enseignement primaire (écoles maternelles et élémentaires) est la première « victime » de la rigueur. Aucun emploi nouveau d'instituteur ne figure, en effet, au projet de budget. Les effectifs d'élèves attendus à la rentrée 1983 dans les écoles élémentaires devraient, en effet, diminuer de 108 000, et les moyens ainsi récupérés permettre d'accueillir quelque 73 000 élèves supplémentaires dans les maternelles. Cette démarche paraît d'autant plus justifiée qu'à la rentrée 1982 l'enseignement primaire a bénéficié de près de 2 300 emplois nouveaux, qui eux-mêmes s'ajoutaient aux 3 700 du collectif, alors que, globalement, les effectifs étaient en baisse. En revanche, l'augmentation enregistrée ces deux dernières années dans les maternelles devrait se répercuter à la rentrée 1985 dans les écoles primaires.

Dans l'enseignement secondaire, la volonté de réduire nettement les heures supplémentaires de près de 8 % permet de faire une économie de 169 millions de francs. Cette décision est théoriquement applicable dès le 1er janvier 1983 et peut être anticipée, dès maintenant. Les recteurs ont d'ailleurs récemment demandé aux chefs d'établissement de le faire, au risque de bouleverser des emplois du temps. D'autre part, des emplois de personnels en formation (P.E.G.C., certifiés, agrégés) sont supprimés. Ces mesures permettent notamment de procéder à des titularisations d'auxiliaires. En contrepartie, elles diminuent les moyens réellement nouveaux à répartir entre les établissements.

Si l'on fait ainsi le solde des créations de postes et de ces mesures, les collèges disposeront de 1 115 emplois nouveaux et les lycées de 329. Déjà considérablement sous-estimée à la rentrée 1982, l'évolution des effectifs des lycées a provoqué de nombreuses difficultés d'accueil qui risquent de se reproduire en 1983.

La priorité accordée aux lycées d'enseignement professionnels est en revanche affirmée, pour participer à la lutte contre le chômage. Pour recevoir 18 000 élèves supplémentaires l'an prochain, 1 764 postes sont prévus. Compte tenu cependant, d'une part, de régularisations d'emplois créés par anticipation et, d'autre part, du transfert d'heures supplémentaires supprimées dans les lycées, ce sont au total 1 300 emplois nouveaux qui sont mis à la disposition des LEP.

Pour l'éducation physique et sportive, 500 postes seront créés, soit, comme dans l'ensemble du projet de budget, trois fois moins qu'en 1982.

Enfin, afin d'améliorer le fonctionnement et l'entretien des établissements, 1 440 emplois de personnels administratifs, ouvriers et de service sont prévus.

Le prix de l'énergie

Les crédits de fonctionnement, destinés principalement à couvrir les dépenses de chauffage et d'éclairage, sont en eux-mêmes préoccupants. Le ministère propose en effet de les augmenter de 6 %, alors même que le gouvernement envisage pour 1983 un taux d'inflation de l'ordre de 8 %. A l'appui de cette « régression », le ministère fait état des investissements effectués pour économiser l'énergie, des modifications apportées au calendrier scolaire (les vacances d'été ont été réduites d'une semaine répercutée sur les congés d'hiver), de la progression importante (30 %) dont ce chapitre a bénéficié l'an dernier. Il a surtout commis l'imprudence de faire comme si l'énergie n'augmenterait pas en 1983.

La progression des dépenses d'équipement paraît hypothéquée à l'avance, puisque le ministre du budget vient d'annuler des crédits votés au budget de 1982 (478 625 000 F d'autorisation de programmes et 281 825 000 F de crédits de paiement). Dans le second degré, la dotation consacrée aux équipements devrait s'appliquer pour l'essentiel à des travaux de sécurité dans le technique, au plan de développement de la machine-outil et à l'équipement des établissements en micro-ordinateurs.

Le budget d'action sociale progresse de 19,5 %. Comme l'an dernier, les transports scolaires en seront les premiers bénéficiaires (+ 23,5 %). La progression des dépenses consacrées aux bourses scolaires sera plus élevée qu'en 1982 (17 % au lieu de 14,2 %). L'effort consenti en ce domaine concerne les élèves des lycées et des LEP. Dans les collèges, où l'on compte environ un million de boursiers et où les bourses n'ont pas été revalorisées en 1982, les manuels, il est vrai, sont gratuits.

Dans l'enseignement supérieur, les emplois nouveaux inscrits au projet de budget sont au nombre de 753 (en 1982, il y en avait 2 600). Sur ce total, 607 emplois d'enseignants sont prévus afin de consolider et de développer, selon le ministère, *« les filières professionnelles, et en particulier la filière électronique »*. Le nombre d'emplois nouveaux de maîtres-assistants est supérieur à celui de l'an dernier (412 en 1983 au lieu de 250 en 1982). Une soixantaine seulement seront recrutés. Enfin, les emplois créés pour faciliter la titularisation des vacataires sont moitié moins nombreux qu'en 1982.

Au chapitre des créations d'emplois, il est aussi prévu 75 emplois d'ingénieurs et de techniciens, 25 emplois pour les bibliothèques universitaires et 46 emplois au profit de la recherche.

La réduction des crédits d'heures supplémentaires (pour le supérieur, elle porte le nom d'« heures complémentaires ») d'environ 16 millions de francs, annoncée pour *« limiter le déficit »*, affecte évidemment les universités. Bien que ces suppressions ne s'inscrivent qu'au budget 1983, elles sont effectives dans les établissements d'enseignement supérieur depuis la présente rentrée et provoquent le mécontentement des enseignants (*le Monde* du 16 octobre 1982).

Réduction des heures complémentaires et stagnation des crédits de fonctionnement (ils n'augmentent que de 4 % en francs courants), l'année 1983 risque d'être difficile pour les gestionnaires des établissements...

La recherche devrait, selon le projet, rester une priorité : plus 21,8 %. L'aide aux étudiants, d'autre part, semble mieux traitée que l'an passé. La progression des crédits de bourses devrait être deux fois plus importante en 1983 qu'en 1982 (+ 18,1 % au lieu de 7,1 %) et permettre d'augmenter le nombre des étudiants boursiers, compte tenu de l'augmentation des effectifs d'inscrits. Cependant, ces crédits restent insuffisants pour réévaluer correctement le taux des bourses qui, ces dernières années, n'ont connu que de faibles majorations.

Les crédits envisagés pour les œuvres sociales universitaires devraient connaître une progression plus faible qu'en 1982. La participation de l'Etat au fonctionnement des restaurants et résidences universitaires devrait peu augmenter. Conséquence : un possible changement du prix des tickets-repas dans les restaurants universitaires.

CATHERINE ARDITTI et SERGE BOLLOCH.

Le test de l'enseignement privé

Le gouvernement était particulièrement « attendu » sur le sort qu'il réserverait en 1983 aux crédits de l'enseignement privé sous contrat. Le ministère de l'éducation nationale aura sur ce point réussi à ne pas crisper les positions du « clan laïque » ni celles des tenants de l'enseignement privé. Les premiers voient la majoration des crédits d'enseignement privé passer de 22 % (en 1982) à 10,3 %, soit une progression inférieure à celle de l'ensemble du projet de budget de l'éducation nationale (près de 15 %). Les seconds ne sont pas pénalisés pour autant.

Cette performance a des explications simples. Les dernières mesures d'application de la loi Guermeur en faveur notamment des personnels de l'enseignement privé sont d'un coût peu élevé (alors que de 1977 à 1982 il en a coûté 1 milliard de francs au total). L'actualisation du forfait d'externat – destiné à couvrir les frais de fonctionnement des établissements et les salaires des personnels non enseignants – est certes moins élevée qu'en 1982, mais n'est pas jugée « catastrophique » par les intéressés. Les créations d'emplois d'enseignants « sous contrat » prévues par le ministère suivent la même orientation, en baisse, que pour l'enseignement public : cinq cents nouveaux contrats sont prévus, contre deux mille en 1982. S'il en fallait davantage, l'État de toute façon devrait les payer, ainsi que le prévoit encore la loi.

Surtout, le rééquilibrage est dû, pour une large part, à un ajustement comptable qui inclut désormais dans le budget de l'éducation nationale les provisions pour augmentation des traitements des personnels de l'enseignement public qui seules figuraient jusqu'alors au budget des charges communes.

Cet artifice subtil, qui implique des calculs complexes quant à l'estimation de ces provisions, permet de ne pas perturber le climat dans lequel devraient bientôt s'ouvrir les négociations sur les relations entre l'État et l'enseignement privé.

Sans préjuger leurs résultats, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a déclaré devant la commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale qu'il n'était *« pas impossible que, d'ici la rentrée 1983, des mesures législatives ou réglementaires »* soient prises. *« En tout état de cause,* a-t-il ajouté, *on ne pourra pas maintenir la réglementation actuelle sur la carte scolaire. »*

C. A.

DÉFENSE 1982

Des députés de la majorité et de l'opposition protestent contre des annulations de crédits

Réunis, mercredi 20 octobre, en commission de la défense à l'Assemblée nationale, de nombreux députés de l'opposition et, notamment, M. Yves Lancien, député R.P.R. de Paris, au nom de son parti, ont adressé une solennelle protestation au ministre de la défense. Ils reprochent à M. Charles Hernu d'avoir fait un *« pied-de-nez à la représentation parlementaire »*. Le ministre de la défense, la veille encore, leur avait laissé entendre qu'il tentait de débloquer les crédits militaires « gelés » en 1982 par le premier ministre alors même que le *Journal officiel*, daté lundi 18 et mardi 19 octobre, annonçait l'annulation définitive des crédits.

***« De deux choses l'une,* a déclaré le député R.P.R., *ou M. Hernu était au courant et il n'a pas dit la vérité, ou il ne l'était pas, et cela n'est pas mieux. »* Dans l'entourage de M. Hernu, on indique que le ministre de la défense, s'il n'avait plus guère d'espoir sur le sort réservé à ses crédits, a trouvé sur son bureau, de retour de son audition par la commission, une lettre, datée du lundi 18 octobre, du premier ministre l'informant de la décision de M. Mauroy d'annuler 13 441 millions de francs d'autorisations de programme et 3 253 millions de francs de crédits de paiement prévus, à l'origine, en 1982.**

Cette affaire a commencé au début de l'année lorsque le premier ministre, voulant imposer à l'État un « gel » temporaire de certaines dépenses d'équipement, a bloqué, au titre du ministère de la défense, 18 milliards de francs en autorisations de programme et 4,6 milliards de francs de crédits de paiement (*le Monde* du 3 février). Le 17 juillet dernier, M. Mauroy a autorisé les armées à débloquer 4,6 milliards de francs en autorisations de programme et environ 1,2 milliard de francs de crédits de paiement pour financer certaines dépenses nucléaires (*le Monde* daté 22-23 août).

Interrogé à plusieurs reprises par des parlementaires sur les conséquences de ce « gel », M. Hernu avait répondu qu'il espérait pouvoir donner, en temps utile, des informations définitives sur le sort réservé au reste des crédits encore bloqués (soit 13,4 milliards de francs d'autorisations de programme et 3,4 milliards de francs de crédits de paiement).

A une nouvelle question de MM. Robert Aumont et Jacques Huyghes des Étages, députés socialistes respectivement de l'Aisne et de la Nièvre, M. Hernu a annoncé mardi 19 octobre aux membres de la commission son intention de répondre devant l'Assemblée nationale le vendredi 12 novembre prochain, lorsque les députés examineront, en séance plénière, le projet de budget de la défense pour 1983.

Or, précisément, le jour même de l'audition de M. Hernu par la commission, un arrêté du ministre du budget, M. Laurent Fabius, paru au *Journal officiel* daté du lundi 18 et du mardi 19 octobre, prononçait une série d'annulations de crédits publics pour 1982, parmi lesquels 13,4 milliards de francs d'autorisations de programme et 3,2 milliards de francs de crédit de paiement au détriment du ministère de la défense. Cette décision signée de M. Fabius se fonde sur une ordonnance de 1959 selon laquelle *« tout crédit qui devient sans objet en cours d'année peut être annulé par arrêté du ministre des finances après accord du ministre intéressé »*.

L'annulation de ces crédits obligera à suspendre la commande de vingt-cinq avions de combat Mirage-2000, de quarante-sept engins blindés de reconnaissance A.M.X.-10 RC, de vingt-six batteries d'artillerie AUF-1 de 155 millimètres, et à retarder le lancement de la fabrication de quarante-deux avions A.N.G. (Atlantic Nouvelle Génération) de patrouille maritime (*le Monde* des 3 et 4 octobre). Seule, une somme de 200 millions de francs de crédits de paiement a pu être récupérée *in extremis*, au profit de l'armée de l'air (qui connaît une crise de trésorerie), de la marine (pour l'entretien de la flotte) et de l'armée de terre (pour respecter la commande, prévue pour 1982, de quatre-vingt-deux véhicules de l'avant blindés VAB).

A propos de l'annulation de l'achat en 1982 des vingt-cinq avions Mirage-2000, le ministre de la défense a précisé qu'une année sans commande ne mettait pas en danger l'armée de l'air française dans les années 90. Si la reprise économique se confirme, a encore dit M. Hernu, la loi de programmation militaire 1984-1988 permettra de rattraper ses commandes. A l'état-major de l'armée de l'air, on considère, cependant, que les pertes de matériels et le vieillissement du parc existant nécessitent que, chaque année, trente à quarante appareils de combat soient commandés pour remplacer l'équipement et maintenir en ligne quatre cent cinquante avions.

Exécutif et législatif

De même, le ministre a indiqué que la production de chars de combat neufs A.M.X.-30 B-2 (une version améliorée de l'A.M.X.-30 en service) sera arrêtée et que, seule, aura lieu la refonte – c'est-à-dire la transformation – des actuels A.M.X.-30 en modèles B-2 plus modernes.

Outre la protestation de plusieurs députés de l'opposition, le bureau de la commission de la défense, présidée par M. Louis Darinot, député socialiste de la Manche, et les rapporteurs ont demandé à être reçus la semaine prochaine par le premier ministre. Le principe de ce rendez-vous est acquis. Ces députés, qui appartiennent à la majorité, ont l'intention d'expliquer à M. Mauroy que l'application faite de l'ordonnance de 1959, dans le cas présent, est exorbitante dès lors qu'elle tend à perpétuer la prééminence de l'exécutif sur le législatif instaurée du temps du général de Gaulle. Ils estiment que c'est au Parlement – et non à un simple arrêté ministériel – de décider du sort des importantes sommes en cause, et le vice-président de la commission, M. Huyghes des Etages, qui ne perd pas l'espoir de faire revenir le gouvernement sur sa décision, va jusqu'à considérer que *« ce qu'un arrêté a fait, un autre arrêté peut le défaire »*.

JACQUES ISNARD.

M. FABIUS : une décision conforme au droit

Le ministère du budget assure dans un communiqué que l'annulation des crédits de paiement, qualifiée de *« coup de force budgétaire »* par le président du C.D.S., M. Pierre Méhaignerie (*le Monde* du 22 octobre), a été *« publiée au* Journal officiel *conformément au droit »*.

« Comme il avait été annoncé à de multiples reprises au Parlement », explique le ministère, ces sommes avaient été *« mises en réserves par la loi de finances 1982 dans le cadre de la régulation budgétaire, portant sur 15 milliards de crédits de paiement en 1982 »*. *« Environ la moitié »* de ces crédits ont été débloqués dans l'année – notamment pour le bâtiment et les travaux publics, – *« cependant que le reste était annulé »* sur décision du premier ministre.

« Il s'agit simplement, tout en maintenant la priorité à l'investissement, de confirmer la politique de maîtrise des finances publiques mise en œuvre par le gouvernement », conclut le ministère.

DÉFICIT EN 1982 DE 1 700 MILLIONS DE FRANCS

Le ministère de la défense devrait enregistrer, en décembre prochain, un déficit de sa gestion 1982 évalué à environ 1 700 millions de francs de ses crédits de paiement. Présenté officiellement comme un *« report »* de leurs charges, ce déficit devrait contraindre les armées à différer jusqu'en janvier 1983 (et au-delà) le règlement de certains de leurs fournisseurs qui auraient dû normalement être payés à la fin de cette année.

Ce report des charges d'une année sur l'autre va obérer, d'entrée de jeu, l'exécution du budget prévu pour 1983 d'une somme équivalant au déficit. Ce qui aura pour effet de rendre « acrobatique » une partie de la gestion 1983 surtout si le gouvernement décidait, comme il vient de le faire, de « geler » – pour, ensuite, choisir de les annuler définitivement – une part des crédits de paiement inscrits au budget 1983. – J.-I.

L'arrestation manquée d'un membre d'Action directe

Pour lutter contre le groupe Action directe, la coopération entre les polices ne suffit pas. Encore faut-il de la chance... L'arrestation en douceur, ces dernières semaines, de plusieurs militants de cette organisation avait fini par le faire croire. Mercredi 20 octobre, peu avant minuit, une arrestation manquée est venue rappeler que toute lutte contre un groupe extrémiste pouvait connaître des accrocs.

Les enquêteurs de la brigade anti-gang (BRI) étaient en train de suivre un jeune homme qu'ils avaient identifié comme étant Éric Moreau, vingt-six ans. La filature progressait, rue Saint-Fargeau, à Paris (20e). C'est alors que Moreau, probablement sur ses gardes, s'est retourné, une arme de poing à la main, pour tirer au jugé sur les enquêteurs. Plus d'une vingtaine de coups de feu auraient ainsi été échangés (sans faire de blessés) avant que Moreau ne réussisse à s'enfuir à pied dans les rues du quartier. *(Nos dernières éditions.)*

Un gilet pare-balles

La scène, qui aurait eu lieu à proximité du logement du jeune homme, s'explique difficilement en raison de la réputation de spécialistes de la filature des inspecteurs de l'anti-gang. Un policier attribue ce « ratage » à la vigilance décuplée des militants d'Action directe qui se savent recherchés, mais aussi au port d'un gilet pare-balles par Eric Moreau. Les policiers estiment en effet qu'ils l'auraient blessé sans cette « cotte de mailles » moderne. La police a immédiatement entrepris d'importantes recherches. En vain. Eric Moreau s'est bel et bien échappé.

Tout d'abord militant dans la mouvance autonome à partir de 1977, il avait été arrêté, le 2 février 1979, alors qu'il s'apprêtait à négocier un tableau de Jérôme Bosch, *l'Escamoteur*, dérobé un an auparavant au musée de Saint-Germain-en-Laye. Ses complices avaient réussi à s'enfuir, dont Jean-Marc Rouillan, selon la police, fondateur d'Action directe. Eric Moreau a toujours contesté toute participation au vol du tableau. Inculpé de recel, il avait poursuivi des études supérieures en prison. Libéré, il avait, selon les policiers, rejoint Action directe.

Il est aujourd'hui considéré comme l'un des dirigeants de la branche « anti-capitaliste) d'Action directe, par opposition à la branche « anti-impérialiste ». Il avait été récemment repéré en compagnie de Michel Camilleri, Charles Grosmanjin et Olivier Chabaud, tous trois arrêtés les 17 et 18 septembre. Deux stocks d'armes et d'explosifs avaient alors été découverts. – L. G.



RELIGION

LE VOYAGE EN EUROPE DE DOM FRAGOSO

Le corps à corps d'un évêque brésilien avec la misère

Dom Antonio Fragoso, évêque de Crateus (Brésil), lors d'une tournée dans plusieurs pays européens, était récemment l'invité de l'Association professionnelle des informateurs religieux, à Paris. A cette occasion, il a accepté de nous faire part de sa manière d'exercer le ministère épiscopal dans une région particulièrement déshéritée.

En dépit des simplifications abusives et le plus souvent malveillantes, tous les évêques ne sont pas faits sur le même moule. Dans le vaste monde, les responsables des diocèses sont si nombreux – plus de trois mille – qu'il y a place pour des tempéraments, et des comportements variés. Pour peu que l'on gratte un certain vernis « professionnel », on pourrait presque dire que les évêques sont des hommes comme tout le monde. Jadis, leur standing leur donnait un style bourgeois et l'éclat de leur tenue une allure théâtrale. Mais où sont leurs bijoux d'antan, les pierres précieuses de leurs bagues et leurs croix pastorales luxueuses ?

Aujourd'hui, rien ou presque rien ne les distingue d'un laïc si ce n'est, peut-être, une certaine maîtrise de soi, propre à ceux qui exercent une haute responsabilité.

Qui pourrait deviner qu'Antonio Batista Fragoso, soixante-deux ans, est évêque de Crateus, dans le nord-est du Brésil (État de Ceara) ? Vêtu d'un complet des plus ordinaires et d'une chemise de couleur à col ouvert, sans cravate, arborant un bon sourire qui ne doit rien à l'onction, Dom Fragoso passe inaperçu. D'emblée, il est évident que cet homme a plus l'habitude de vivre avec ses diocésains, paysans archi-pauvres, que de déambuler dans la rue La Boétie, à Paris, où il s'est mis aimablement à notre disposition. Le voici, fort à l'aise, supprimant spontanément les distances : un homme vrai jusque dans les détails de ses gestes et de ses propos.

Déjà venu une dizaine de fois à Paris, ami de Mgr Cardjin, fondateur de la JOC, il s'est occupé vers 1960 des prostituées de Port-de-Sao-Luiz, et s'est vite imposé comme l'ami des plus déshérités avant de devenir en 1964 évêque de Crateus, nouveau diocèse dont les agriculteurs n'ont pas d'espoir immédiat d'accéder à une vie moins déshumanisée. La responsabilité écrasante en incombe aux pouvoirs publics, mais l'Eglise est loin d'être innocente. Céréales, coton, maïs, haricots, bétail, etc., se vendent à des prix dérisoires et ne semblent avoir d'autres fonctions que d'enrichir les riches et d'appauvrir les producteurs. Comment oublier que 5 % des habitants possèdent 85 % des terres cultivables ? Que les lits d'hôpitaux sont rarissimes, les analphabètes majoritaires, et la mortalité infantile très élevée ?

Dom Fragoso côtoie cette misère et la fait pour ainsi dire sienne. Il se garde de distribuer des bonnes paroles et n'attend pas qu'on vienne à lui. Il se refuse à jouer l'« évêque » au sens traditionnel du mot ; il va sur le terrain, étudie les solutions, stimule les intéressés pour qu'ils prennent leurs affaires en main, créent des mutuelles de base et fassent preuve d'imagination.

Ici, la religion n'insiste pas sur la doctrine, mais sur quelques phrases-clefs de l'Evangile qui incitent les chrétiens à relever la tête et à ne pas attendre que les décisions tombent d'en haut.

Sept cents communautés de base

Grâce à l'impulsion de l'évêque, les communautés de base presque inexistantes en 1968 sont aujourd'hui quelque 700, pour 360 000 habitants, 10 paroisses et 22 000 kilomètres carrés.

Dom Fragoso doit supporter calomnies, médisances et brimades. Certains de ses collaborateurs ont été emprisonnés, torturés ; des réunions de chrétiens sont sabotées et il est arrivé que l'évêque lui-même ait été empêché de parler. On le traite de communiste, de procubain, de subversif. Mais Dom Fragoso passe outre. *« Ce n'est pas du communisme que j'ai peur*, affirme-t-il, *mais du capitalisme. Le grave péché du Brésil est de venir au cinquième rang dans le monde dans la production d'armes. Seul l'exercice de la politique fait vivre la foi, qui doit, en premier lieu, être nourrie par les célébrations ecclésiales. Je ne dis pas qu'il faille nécessairement user de la violence. Le problème se pose à chacun de nous. Que chacun décide selon sa conscience. »*

Cet évêque évangélique et réaliste conserve son franc-parler sur les sujets les plus délicats. En 1968, il écrivait à propos des discours de Paul VI en Colombie : *« Parfois hésitant, timide, équivoqué, très ambigu quand il a parlé de la générosité des riches envers les pauvres... Demander de la générosité à ceux qui dominent, c'est demander de l'opium pour le peuple... Peut-être ai-je tort. J'ai essayé de dire, en toute franchise, mon opinion personnelle. »*

Jean-Paul II ? Dom Fragoso estime qu'il est mieux informé que son prédécesseur sur les réalités latino-américaines. *« Le pape est mon frère évêque qui a reçu un charisme pour l'unité. Mais il ne reçoit pas de lumière spéciale du Saint-Esprit pour chaque pays. Il a parlé dans un discours récent à des évêques latino-américains d'une Eglise « populaire » qui n'existe pas. C'est un fantôme. Qui a informé le pape ? Lors de son voyage à Fortaleza, il avait pourtant soutenu les évêques... »*

L'évêque de Crateus ne cache pas l'admiration qu'il porte aux paysans de son diocèse, à leur *« sagesse populaire »* et à leur *« lucidité »*. Dom Fragoso est le type du bon pasteur dévoué corps et âme à ses ouailles, qui sont l'image de Dieu. Peu lui importe de passer pour un révolutionnaire pourvu que ses initiatives améliorent le sort tragique de ses diocésains ; l'Evangile est libération.

HENRI FESQUET.

DANS UN DOCUMENT SUR L'ÉCOLE CATHOLIQUE

Le Saint-Siège juge « inadmissible » un monopole d'État

Correspondance

Rome. – Le Saint-Siège vient de rendre public, le 15 octobre, un long document de quarante pages sur « le laïc, témoin de la foi dans l'école ». Cinq ans après s'être occupée de définir les buts et les finalités de l'école catholique, la Congrégation pour l'éducation catholique vient de préciser l'identité du laïc catholique engagé dans l'école avec des charges éducatives, administratives ou de direction.

Le document part d'une double constatation. D'une part, le rôle croissant joué par les laïcs dans le peuple de Dieu, comme en témoignent les deux documents du concile Vatican II qui leur sont consacrés. De l'autre, l'importance de l'école, *« qui exerce une fonction irremplaçable »*. Et c'est justement ce caractère essentiel de l'école qui amène la Congrégation pour l'éducation catholique à insister sur le fait *« qu'il est inadmissible sur le plan des principes qu'existe un monopole de l'école par l'État et que le pluralisme des écoles rend seul possible le respect de l'exercice d'un droit fondamental pour l'homme et sa liberté »*. Dans cette pluralité, l'Église offre sa contribution spécifique avec l'école catholique, où l'éducateur témoin de la foi *« peut développer sa complète vocation »*.

« Le monde actuel, ajoute le document, *avec ses graves problèmes : faim, analphabétisme, exploitation de l'homme, disparité aiguë entre les niveaux de vie des personnes et des pays, agressivité, violence, croissante diffusion de la drogue, légalisation de l'avortement et avilissement de la vie humaine, exige que l'éducateur catholique développe en soi et alimente en ses élèves une conscience sociale aiguë et une profonde responsabilité civile et politique. »*

L'identité de l'éducateur catholique est donc un idéal auquel s'opposent de nombreux obstacles, dont la crise des valeurs morales, l'absence de confiance dans les structures de la société, la contagion de la progressive sécularisation de la société, la perte du sens de l'autorité et l'abus de certaines libertés. Dans ce contexte, l'éducateur catholique doit donc adhérer en priorité aux associations professionnelles catholiques, mais aussi participer aux autres associations afin de fournir sa contribution à l'élaboration d'une politique d'éducation nationale. – M. S.

JUSTICE

A CONCARNEAU

Une expulsion « post mortem »

De notre envoyée spéciale

Concarneau. – **L'exécution d'un jugement d'expulsion a permis de découvrir, le 20 octobre, dans une cité H.L.M. de Concarneau (Finistère), les restes d'un homme mort depuis trois ans.**

« Ce monsieur était marin, il ne parlait pas beaucoup. C'était un ours, un solitaire Un jour il a dit à ses voisins qu'il partait pour Boulogne car il avait trouvé un embarquement. Alors personne ne s'est étonné de son absence... »

Depuis qu'on a découvert le squelette de Guy Martin, marin-pêcheur de quarante-cinq ans, dans la salle de bains de son F 2, trois ans après sa mort, la cité de Kerandon et ses deux mille habitants cherchent un « coupable » ou, du moins, une explication. Car, enfin, un homme ne peut pas mourir ainsi dans son appartement, son cadavre rester des années derrière des volets clos, sans qu'il y ait quelque part des responsabilités.

Cette fois, justement, personne ne peut mettre en cause la fameuse « indifférence des grands ensembles », car tout le monde, depuis des mois, se demandait où M. Martin avait bien pû disparaître.

Mais le facteur, qui bourrait obstinément sa boîte aux lettres, jour après jour, de factures d'E.D.F. et de lettres recommandées, avait *« reçu l'ordre de mettre le courrier dans la boîte et c'est tout »*. La gardienne avait fait plusieurs enquêtes pour savoir si l'appartement était occupé. Elle avait même pris contact avec *« les parents éloignés »*. Mais elle n'a pas *« l'autorisation de pénétrer dans les logements. Il faut avoir recours à la force publique »*. L'office d'H.L.M. s'est même *« inquiété »*, mais *« il a dû attendre la fin d'une longue procédure avant de reprendre possession des lieux et de faire ouvrir la porte »*. Le tribunal de Quimper a appelé M. Martin à la barre au début de l'année 1982... Comme il n'était pas là, un jugement d'expulsion a été rendu. Il aura fallu sept mois pour qu'il soit appliqué. Faut-il alors accuser les fonctionnaires qui fonctionnent si bien qu'ils n'ont même plus besoin de vérifier l'existence de leurs administrés ? Non, à Concarneau il n'y a pas de responsable, car tout le monde a respecté le règlement. Quant au « drame de l'indifférence », il se prépare, peut-être, sur le même palier que M. Martin où une petite vieille sanglote derrière la porte qu'elle ne veut pas ouvrir : *« La prochaine fois, c'est peut-être moi qui serait morte, et personne ne s'en apercevra. »*

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

● *Après la nouvelle circulaire de M. Badinter au parquet (le Monde* du 7 octobre), l'Association professionnelle des magistrats (droite) souligne que *« la sévérité envers la grande criminalité a toujours été la règle chez les magistrats et n'a pas besoin de leur être expressément rappelée »*. L'A.P.M. s'étonne en revanche qu'on ait *« enlevé à la justice certains des moyens les plus efficaces de lutte contre cette criminalité (suppression de la Cour de sûreté, de la peine de mort et des dispositions mettant hors d'état de nuire les récidivistes les plus dangereux) »*. Le communiqué de l'Association regrette enfin que M. Badinter *« persiste à ignorer le problème de la délinquance violente contre les personnes et les biens (...) à l'origine du climat d'insécurité actuel »*.

● *Mille francs d'amende pour outrage à magistrat.* – Mme Annie Collin, trente-cinq ans, éducatrice spécialisée, a été condamnée, le jeudi 14 octobre, par le tribunal correctionnel de Strasbourg, à 1 000 francs d'amende, pour *« outrage à magistrat et jurés »*.

POLICE

LE SYNDICAT DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES QUITTE LA FÉDÉRATION AUTONOME.

(De notre correspondant régional.)

Lyon. – Le Syndicat national indépendant des personnels administratifs et techniques de la police nationale (SNIPAT) a annoncé au terme de son conseil d'administration, réuni à Lyon les 20 et 21 octobre, sa décision de quitter la Fédération autonome des syndicats de police (FASP). Le vote a été acquis par dix-huit voix contre quatre. M. René Destrait, secrétaire général, a expliqué dans un communiqué les causes de la rupture avec la fédération : *« Depuis le congrès fédéral de Rouen en juin 1981, au cours duquel des engagements précis avaient été pris par le nouveau secrétaire fédéral, M. Bernard Deleplace, notre conseil d'administration, a constaté que ses engagements n'avaient pas été tenus. »* Le SNIPAT conclut qu'étant *« attaché à un apolitisme affirmé »*, il *« ne saurait en outre approuver certaines déclarations du secrétaire fédéral s'éloignant de l'action syndicale pure »*.

La défection du SNIPAT intervient après celle, récente, du Syndicat national des inspecteurs et enquêteurs. Elle affaiblit sensiblement la Fédération autonome. Le SNIPAT, créé à Marseille en 1951, affirme représenter 60 % de l'ensemble des personnels administratifs et techniques de la police nationale, dont les effectifs sont estimés à quinze mille personnes. – C. R.

FAITS ET JUGEMENTS

L'affaire du Coral : des dénégations

Les avocats de MM. Claude Sigala, Jean-Noël Bardy et Alain Chiapello, les trois personnes écrouées dans l'affaire de mœurs du Coral, à Aimargues (Gard) pour *« attentat à la pudeur sans violence sur mineurs de moins de quinze ans et excitation de mineurs à la débauche »*, ont tenu à préciser, jeudi 21 octobre, qu'aucune photographie pornographique prise au Coral ne figurerait au dossier d'instruction. On n'y trouverait en effet qu'une seule photographie, mais de *« caractère artistique »* montrant de face une fillette nue.

D'autre part, les défenseurs ont affirmé que MM. Sigala et Chiapello n'avaient reconnu aucun acte sexuel avec des mineurs. Dans l'état actuel du dossier, l'accusation portée contre eux ne reposerait que sur les déclarations de M. Jean-Claude Krief. M. Bardy, qui a reconnu des relations sexuelles avec un pensionnaire du Coral, mais à l'extérieur de l'établissement, réfute les raisons thérapeutiques qu'on lui avait prêtées pour l'accomplissement de tels actes, *« c'était tout simplement parce qu'on s'aimait »*, a-t-il dit.

Plusieurs commissions rogatoires ont été signées par M. Michel Salzmann, juge d'instruction, chargé de l'affaire, et les enquêteurs de la brigade des stupéfiants et du proxénétisme de Paris auront dans les jours à venir à procéder à de nombreuses auditions et vérifications. Ils devront notamment rechercher, dans des établissements comparables au Coral, la trace d'enfants qui figurent dans les publications pornographiques saisies. Pour les policiers, les documents qu'ils possèdent et les témoignages recueillis ne permettent aucun doute sur l'existence d'un réseau de pédophiles et sur l'implication du « lieu de vie » d'Aimargues. D'autre part, Michel Krief, le frère de Claude, impliqué dans une affaire de chantage – avait voulu monnayer un faux procès-verbal de police mettant en cause M. René Schérer et un ministre – et qui avait été mis sous contrôle judiciaire, était longuement entendu ce jeudi 21 octobre par l'inspection générale des services (I.G.S.).

Les milieux homosexuels parisiens protestent toujours contre l'incarcération des responsables du Coral.

Le Comité d'urgence anti-répression homosexuelle aurait l'intention d'organiser une manifestation de soutien.

Les bâtonniers veulent discuter de l'indemnisation des accidents de la circulation

Au nom de la conférence des bâtonniers qui représente les cent quatre-vingts barreaux provinciaux de France, Me Serge Davy, président de cet organisme, a fait connaître, mercredi 20 octobre, par une conférence de presse, la position de ses confrères sur les conclusions de la commission chargée par le ministère sur les conclusions de la commission chargée par le ministère de la justice d'une étude des questions posées par l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation (*le Monde* du 15 septembre).

Pour le président de la conférence des bâtonniers, le système de réparation des préjudices subis par ces victimes paraît *« en l'état actuel l'un des meilleurs du monde »*, aussi bien en raison de l'étendue des réparations consenties que par le montant des indemnités qui sont accordées. Dans ces conditions, la conférence des bâtonniers estime que s'il est souhaitable d'améliorer malgré tout un tel système, notamment en simplifiant les règles de la responsabilité, ainsi que celles de la procédure, il serait, en revanche, *« tout à fait utopique de céder à la tendance doctrinale d'une réparation automatique de tous les dommages subis, excluant la notion de faute »*.

En revanche, la conférence des bâtonniers consent à la préparation d'un texte qui donnerait force de loi au récent renversement de jurisprudence par la deuxième chambre de la Cour de cassation, dont un arrêt du 21 juillet (*le Monde* du 23 juillet) a signifié, que même en cas de faute vénielle, quand il s'agit de piétons ou de cyclistes, la responsabilité de ces derniers ne peut être retenue, même partiellement, si un cas de force majeure n'est pas établi.

Me Davy a ajouté que la position de la conférence des bâtonniers sur ce sujet était aussi celle du barreau de Paris et des représentants des compagnies d'assurances.

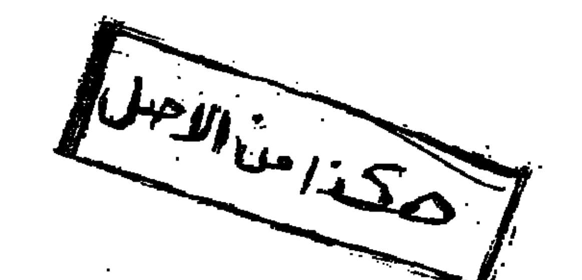
Sévérité accrue en cas de franchissement des « feux rouges »

Le télex suivant a été adressé aux procureurs généraux par la direction des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice :

« Devant l'augmentation des franchissements de feux de circulation « au rouge », qui sont à l'origine de nombreux accidents mortels survenus en agglomération, vous voudrez bien veiller à ce que l'action publique soit exercée avec fermeté à l'égard des automobilistes qui contreviennent aux prescriptions de l'article R 9-1 du code de la route.

« Outre de fortes amendes et des mesures de suspension du permis de conduire, seront requises, le cas échéant, et si l'existence d'un délit connexe a justifié l'engagement de poursuites correctionnelles, des peines de confiscation du véhicule. Cela dans la perspective de la redéfinition, prochaine, de la part que la justice pénale doit prendre dans l'amélioration de la sécurité de la circulation routière. »

● *Toussaint : grande affluence.* – Les prévisions de circulation pour la période des congés scolaires de la Toussaint (22 octobre au 2 novembre) font apparaître que la situation sera exceptionnellement difficile le lundi 1er novembre du fait de la coïncidence des retours d'un week-end prolongé avec la fin des vacances scolaires. Les congés scolaires débutent le samedi 23 octobre après la classe pour l'ensemble des académies et se terminent le mardi 2 novembre au matin. La Toussaint 1982 se situant un lundi, le nombre des déplacements traditionnels à cette occasion sera à son maximum et viendra accroître les déplacements habituels de fin de semaine du fait de ce week-end prolongé. Pour l'ensemble de cette période, on estime à 5,7 millions le nombre des Français qui prendront la route ; ce chiffre est comparable à celui des départs de début août.



CARNET

Réceptions

– L'ambassade d'Autriche
Et Mme Otto Eiselsberg
ont donné une réception, jeudi 21 octobre, dans les salons de leur résidence.

Naissances

– Denise et Roger ARRIGNON ont le bonheur d'annoncer à leurs amis la venue au monde des « cousine-cousin » :
Virginie HAGELAUER,
24 septembre 1982.
Simon-Alexandre ARRIGNON,
17 octobre 1982,
leurs petits-enfants.

Décès

– M. et Mme Emile Trystram, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Bedel et leurs enfants,
Les familles Roumens et Bedel,
ont la douleur de faire part du décès de
Marie-Madeleine BEDEL-ROUMENS,
survenu à l'Hôtel-Dieu le 15 octobre 1982, dans sa quatre-vingt-dixième année.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le 21 octobre 1982, à Morainvilliers.
15, Quai de Bourbon, 75004 Paris.
29, avenue de Suffren, 75007 Paris.

– M. et Mme Maurice Deniau, ses grands-parents,
Claudette et Michel Deniau, ses parents,
Catherine et Marianne, ses sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de
Florence DENIAU,
le 14 octobre 1982, à l'âge de vingt ans.
Les obsèques auront lieu à Clermont-Ferrand, le samedi 23 octobre 1982.
25, rue Ruhmkorff, 75017 Paris.
35, rue Cotepet, 63000 Clermont-Ferrand.

– Le docteur Jean-Marie Ficheux,
Mlle Frédérique Ficheux,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Luce FICHEUX-ROBINET,
survenu le 21 octobre 1982.
La cérémonie religieuse sera célébrée le 25 octobre 1982, à 9 h 15, en l'église Saint-Vigor à Marly-le-Roi.
Cet avis tient lieu de faire-part.
21, chemin de l'Auberderie,
78160 Marly-le-Roi.

– Saint-Hilaire-du-Touvet, Lorette, Gueugnon, Commercy.
M. et Mme Robert Flachat et leur fils Bruno,
M. Bernard Flachat,
Mlle Monique Flachat,
M. et Mme Jean-Baptiste Flachat et leur fille Martine,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Jean FLACHAT,
née Thérèse Denaix,
survenu dans sa quatre-vingt-troisième année, le mercredi 20 octobre 1982.
Les obsèques auront lieu à la chapelle de l'hôpital de La Tronche, le samedi 23 octobre, à 8 heures.
Absoute en l'église de Lorette (42), à 11 h 30.

– On nous prie d'annoncer le décès de
M. Jacques JANVIER,
agrégé de l'Université,
chevalier dans l'ordre des palmes académiques,
chevaliers dans les ordres nationaux du Sénégal, du Cameroun, d'Haïti et du Rwanda,
survenu le 18 octobre 1982, dans sa cinquante-sixième année, à Basse-Terre (Guadeloupe).
De la part de :
M. Laurent Janvier,
Mlle Sophie Janvier,
ses enfants,
Mme Geneviève Janvier,
Des familles Janvier, Misset, L'Her et Leski.
Les obsèques auront lieu le mardi 26 octobre, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, Paris-6e.
11, rue Mansart, 75009 Paris.

– Le président, M. Jean Thèves, et les membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
Le directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
Le directeur, les collaborateurs, les professeurs du Centre de perfectionnement des affaires,
Le président de l'Association des anciens élèves du Centre de perfectionnement des affaires,
ont le regret de faire part du décès de
M. Pierre JOLLY,
ancien directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
ancien directeur du Centre de perfectionnement des affaires,
survenu le 13 octobre 1982, à Perpignan.
Une messe sera célébrée à sa mémoire le mardi 9 novembre 1982, à 18 heures, au couvent des Dominicains, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e.

– *M. Paul Leuilliot,*
M. et Mme Bernard Leuilliot et leurs enfants,
M. et Mme Guy Leuilliot et leur fille,
Mme François Blondel,
Ses parents et ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, de
Mme Paul LEUILLIOT,
née Andrée Morinet,
survenu le 15 octobre 1982 à Pont-à-Mousson.
Les obsèques ont eu lieu à Pont-à-Mousson le 18 octobre 1982.
Cet avis tient lieu de faire-part.
6, rue du Maréchal-Joffre,
67000 Strasbourg.

– **Béatrice**
nous a quittés le mardi 5 octobre à l'âge de vingt-trois ans.
De la part de :
Philippe et Solange Mainié,
Jean-Marc, son fiancé,
Colette et Michel,
Henri et Isabelle,
Et Luc.
Le Chesnay, 15, rue Molière (78150).
Un grand merci à tous ceux qui ont habité sa vie.

– Mme Jean Poirier,
Les docteurs André et Joëlle Boué,
François et Claire,
son épouse, ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 20 octobre 1982 à Paris, à l'âge de quatre-vingt-un ans, de
Victor Jean POIRIER,
ingénieur civil de l'aéronautique,
officier de la Légion d'honneur,
Les obsèques seront célébrées à Rennes dans l'intimité familiale.
50, boulevard Feart,
35800 Dinard.
7, rue du Docteur-Vaillant,
78210 Saint-Cyr-l'Ecole.

– M. et Mme Marc PONCIN, Louis et François, ses parents et frères,
M. et Mme Jacques Poncin,
Le docteur et Mme Raymond Foisy,
ses grands-parents,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
Guillemette,
le 17 octobre 1982, dans sa troisième année.
L'inhumation a eu lieu le 20 octobre dans l'intimité familiale.
Ils remercient tous ceux qui s'associent à leur peine.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Le bureau exécutif,
Le comité directeur,
Et les organisations membres du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF),
ont la douleur de faire part du décès de leur président,
M. Alain de ROTHSCHILD,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
président d'honneur du Consistoire central israélite de France.
Un office religieux sera célébré à sa mémoire le mardi 26 octobre, à 17 h 30, à la grande synagogue, 44, rue de la Victoire, 75009 Paris.
(*Le Monde* du 20 octobre.)

– Nous apprenons le décès, survenu le 14 octobre à Paris, du
professeur Louis ROUGIER.

[Né le 10 avril 1889 à Lyon, agrégé, docteur ès lettres, Louis Rougier avait commencé sa carrière universitaire à Besançon (1924-1939). En octobre 1940, le professeur Rougier fut chargé par le maréchal Pétain d'une mission secrète à Londres où il prit contact avec Winston Churchill. Il en rapporta, affirme-t-il, le texte d'un « accord secret » ou d'un protocole d'accord. La réalité de ce document fut vivement contestée ; il donna lieu à de vives polémiques et à plusieurs procès après guerre. Louis Rougier fut, de 1941 à 1943, professeur associé à la New School for Social Research de New-York. Il était professeur honoraire à la faculté des lettres de Caen après y avoir été titulaire de la chaire de philosophie des sciences.

Historien, exégète, spécialiste de la scolastique et du thomisme, Louis Rougier était aussi connu comme l'un des plus anciens représentants en France de la philosophie néo-positiviste. Il est l'auteur de nombreux ouvrages au nombre desquels : « les Paralogismes du rationalisme » (1920), « la Scolastique et le Thomisme » (1925), « la Mystique démocratique » (1929), « les Mystiques économiques » (1936), « Mission secrète à Londres » (1946), « la Métaphysique et le Langage » (1960), « la Genèse des dogmes chrétiens » (1973), etc. Il a aussi publié de nombreux articles et était membre du comité de patronage de la revue trimestrielle « Nouvelle Ecole », dirigée par M. Alain de Benoist, animateur du courant de pensée de la nouvelle droite.]

– M. Pierre Sénéchal,
M. et Mme Bernard Lechien-Lutun,
Mlle Anne Sénéchal,
Mlles Florence, Catherine, Isabelle Lechien-Lutun,
Le docteur et Mme Jean Sénéchal et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
Mme Pierre SÉNÉCHAL-DESMONS,
leur épouse, mère, grand-mère et belle-sœur, décédée, munie des sacrements de l'Eglise, le 12 octobre 1982.
La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, a eu lieu au cimetière de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), le vendredi 15 octobre 1982.
129, boulevard du Montparnasse,
75006 Paris.

Remerciements

– Le docteur Langevin-Droguet et sa famille remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie et leur amitié lors du décès du
docteur Paul DROGUET.

Messes anniversaires

– La messe des artistes sera célébrée à la mémoire de
Samson FRANÇOIS,
le dimanche 24 octobre, à 11 h 45, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er, pour le douzième anniversaire de sa mort.

– *La famille et les amis de*
Bernard GAVOTY
invitent à s'unir d'intention aux messes qui seront célébrées le dimanche 24 octobre, jour anniversaire de son décès.

Communications diverses

– Une cérémonie contre le terrorisme antisémite aura lieu, dimanche 24 octobre, à 10 h 30, organisée par l'Amicale des anciens déportés juifs de France, devant le Mémorial du souvenir de Drancy.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université Paris-II, mercredi 27 octobre, à 17 h 30, cabinet 3, M. Mohamed Hassouna : « Ouvertures interdisciplinaires sur le champ islamique ».

– Université Paris-V (René-Descartes), mercredi 27 octobre, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Noureddine Toualbi : « Acculturation, conflits de valeurs et utilisation des rites en Algérie : contribution psychologique à la théorie du changement social ».

– Ecole des hautes études en sciences sociales, mercredi 27 octobre, à 9 heures, salle no 1, M. Paul N'Da : « Les intellectuels et le pouvoir en Afrique noire ».

– Université Paris-II, mercredi 27 octobre, à 14 h 30, salle des commissions, Mme Françoise Sicard : « La responsabilité civile des dirigeants sociaux pour faute de gestion ».



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

LES OUBLIÉS

Pour que vive le cirque

ON avait préludé sur fond de lamento : « *Le cirque se meurt, le cirque est mort.* » Ou encore, comme le lançait de façon plus cavalière Sampion Bouglione en personne : « *On a dit qu'il venait du cheval, mais il va finir dans le crottin !* ».

Le colloque national Cirque et collectivités locales (1) partait d'un constat déprimant. En vrac, après la royauté de jadis : désaffection du public, baisse de la qualité, désinformation — la presse, quasi muette sur ce multispectacle, n'avait pas bonne presse ! — poids des charges, difficultés avec trop de municipalités, disparition de grands chapiteaux jadis prestigieux, multiplication de pseudo-cirques où la « grande attraction » annoncée est toujours « *indisponible aujourd'hui* » entre une quête, une vente de nougats et un radio-crochet... Bref, la crise depuis plus de dix ans et l'amertume des enfants de la balle, rejetés, menacés de devenir des enfants perdus.

Et pourtant, au-delà de nombre d'enquêtes et de rapports moroses — mais ce nombre n'était-il pas déjà surprenant ? — un espoir paraissait d'emblée s'installer entre les murs de la M.J.C. de Valence tapissée des plus belles affiches qui racontent *l'histoire et la légende bicentenaire* du cirque français. Il y avait d'abord le fait même de cette assemblée insolite. Avait-on jamais vu se côtoyer et « colloquer » les maires ou représentants de quelque quatre-vingts villes de France — de Douai à Marseille, du cap d'Agde à Nancy, Rennes, Reims ou Paris — et les directeurs des grands, moyens ou petits cirques, entourés d'amis constitués en associations, d'animateurs culturels venus des « quatre coins » de l'Hexagone, soutenus par les envoyés des ministères de l'intérieur, du temps libre et de la culture ?

On voyait en chair et en os, comme on dit dans les parades, Jérôme Medrano et Jean Fonteneau — vice président des maires de France, — Albert Rancy et M. Abirached — directeur des théâtres et spectacles au ministère de la culture, — le fameux dompteur Gilbert Houcke et M. Dupavillon, du cabinet de Jack Lang, et encore, à côté de Rodolphe Pesce — député et maire de Valence et rapporteur du budget de la culture, — les derniers-nés et les plus vieux routiers du voyage : Alexis Grüss, la blonde Danielle Schoeller du Cirque de Paris, la passionnée Lydia Zavatta, et Pinder, et Jean Richard, Moralles, Regazzani, Patoche, Arizona, Moreno, Reno, Pauwels, et la suite...

Un fameux chapiteau ! Et un événement quasi « historique »... Le mot voltigeait déjà, confirmé par un message personnel du ministre de la culture : « *Un événement, puisque pour la première fois ceux qui gèrent les villes et accueillent les cirques et ceux qui font le cirque en France sont réunis pour débattre ensemble de problèmes communs afin que nos places et nos champs de foire trouvent toute leur vie et leur animation, et que la joie des enfants et des adultes soit sauvegardée.* » C'était en quelques mots dire le fond du sujet sur lequel deux cents participants allaient « plancher » d'assemblées en commissions.

Parmi les plus sceptiques des grands directeurs on percevait déjà une émotion bougonne. Comment ? Au beau milieu des difficultés du pays, entre les urgences et les priorités vitales on voulait bien se pencher — ministres, élus, amis connus et inconnus — sur les problèmes des baladins ? Pourquoi cette soudaine mobilisation chaleureuse que d'autres pourraient trouver futile ? Il n'a pas manqué de déclarations et de mots un peu gros pour l'expliquer : patrimoine national, réintégration dans le domaine de la *culture d'un art populaire* — d'un art tout court — qui n'aurait jamais dû en être écarté, etc., etc.

Un fait culturel

Mais, de bouche à oreille, il se disait aussi que cette assemblée venait au bon moment, portée par une « idée dans l'air », lente à mûrir mais riche de promesses. Bien sûr, dès 1978, le ministère de la culture reconnaissait le cirque comme un « *fait culturel* » et, en 1979, apparaissait l'Association pour la modernisation du cirque, suivie, en 1980, de l'Association pour l'enseignement des arts du cirque, elle-même précédant, avec les Grüss, une sorte de préfiguration d'un cirque national... Mais ces dates ne marquaient-elles pas, surtout, le début d'un renversement de tendance dans le public ?

Le vieux mot de « magie », si galvaudé à propos de la piste et du chapiteau, n'est-il pas en train de se refaire une jeunesse quand se banalise à son tour la « petite lucarne magique » ? Une autre génération, nullement fascinée par la vieille nouveauté de la télévision, n'aspire-t-elle pas à quitter son fauteuil de consommateur solitaire pour retrouver, en commun, en foule, la fête à quoi on participe ? Et alors, là, qui peut offrir mieux que le cirque ? Parade, musique, ambiance, odeurs, appels des clowns, dialogues, émotions qu'aucun écran ne filtre, travail, effort, risque sans « effets spéciaux » dévalués, prouesses inaccessibles qui donnent à rêver ou, au contraire, qu'on va tenter d'imiter ensuite, secrètement, en bande, jeunes et moins jeunes... La fête, quoi !

Ce mouvement, ce ressac, ont été parfaitement ressentis par bien des associations, des animateurs, des municipalités qui ont raconté au cours de ces colloques leurs expériences, souvent étonnantes. Léo-Lagrange et conseil général pour soutenir une tournée dans la Drôme, initiatives, à Reims ou à Besançon, autour d'un des derniers « cirques en dur » de France, animations à Hérouville-Saint-Clair (Basse-Normandie), dans les Ardennes et cent autres lieux, on a partout joué la participation en multipliant, en inventant les moyens, le plus souvent en s'appuyant sur l'installation prolongée d'un petit cirque de qualité : découverte des gens du voyage, de leurs travaux et de leur vie, premiers pas des gosses du pays sur la piste — en funambules, en jongleurs, en clowns, — expositions vivantes — comme au musée du Havre, — films et livres, mais aussi contrats passés par la commune, pour le spectacle comme pour l'animation dans la rue ou en milieu scolaire.

Il s'en est rapporté des choses méconnues, au cours de ce colloque ! Toutes chaleureuses, enthousiastes, révélant plus que des potentialités, une attente. Et plus d'imagination que l'on n'en imagine, face à mille problèmes — pas toujours résolus, hélas !

Fort bien. Mais les grands cirques ? Ceux qui disparaissent, croulant sous les frais et les charges, les scléroses parfois les concurrences, les surenchères ? Quoi de positif pour eux, dans la mesure même où leurs structures leur interdisent de s'éparpiller dans les animations ? Ce sont eux, pourtant, qui ont charge de porter au plus haut — sans y satisfaire toujours — la qualité et le prestige des « arts du cirque ». Il se trouve, cent expériences faites, que leurs vastes chapiteaux se remplissent d'autant mieux que les animations les ont précédés. Non plus concurrence, mais complémentarité entre « petits » et « grands » ? Pour en arriver là, pour faire le tri du grain et de l'ivraie, d'un côté comme de l'autre, pour écarter *de mauvaises habitudes* « spectaculaires » ou au contraire des réflexes nouveaux d'éducateurs tristes et routiniers, beaucoup de chemin reste à faire : coordonner sans trop diriger, choisir sans étouffer, aider sans assister, orienter sans arbitraire...

La grande fête

On a parlé calendriers de tournées, labels — à décerner par qui ? — écoles régionales ou nationale... Il faudra bien ordonner un peu si l'on veut s'y retrouver et aller de l'avant. Ici sont apparues des craintes, des *complexités, des ambiguïtés.* Dans ce milieu à la fois fragile et fécond, trop d'ordre et de règlements ne risquent-ils pas de nuire à la spontanéité de ce monde spécifique, l'un des rares refuges de la liberté et de l'aventure dans notre époque programmée ?

On a cité certains cirques étrangers, très officiels, où tout numéro est perfection, mais d'où toute étincelle est bannie. On y retrouve de super-spectacles « à consommer », mais la fête, hélas ! n'y surgit pas. Certes, nous n'en sommes pas là — loin de là ! — mais c'est bien entre des écueils de nature opposée qu'il faudra naviguer pour que renaisse en France, la grande, l'irremplaçable fête du cirque.

Passent les dieux de la piste — et les bonnes volontés, et les volontés, et les décideurs — que sur cette voie le colloque de Valence devienne effectivement « historique ».

JEAN RAMBAUD.

(1) Colloque Cirque et collectivités locales, les 15 et 16 octobre, à la M.J.C. de Valence. Organisé par l'Association des maires de France, présidée par M. Alain Poher, à l'initiative de M. Rodolphe Pesce, député, maire de Valence, rapporteur du budget de la culture à l'Assemblée nationale. Des expositions d'affiches, de photographies et une séance sous le chapiteau du cirque Rancy ont accompagné le colloque.

L'Etat entre en piste

UN rapport de synthèse a permis de clore le colloque sur des conclusions dont le ministre de la culture avait fait savoir par avance qu'il les prendrait en considération.

D'abord, le contrat : le cirque est en mutation. Le passage d'une société familiale à une société technique est difficile, mais possible. Les professionnels doivent prendre conscience de ce double aspect.

L'Etat et les collectivités locales sont en train de reconnaître le « fait culturel » du cirque, avec l'appui du tissu associatif. Une politique doit favoriser la qualité du spectacle, qui repose sur la création et le renouvellement en même temps que sur le maintien d'une grande tradition. Une école nationale s'impose. Aux municipalités de définir la mission du cirque dans leur politique culturelle, de trouver le partenaire et de conclure des contrats. Sur un plan très pratique, elles doivent cesser de rejeter les cirques dans les périphéries et au contraire les accueillir dans les centres, aménager des emplacements et reconsidérer les « droits de place », après avoir reconnu au cirque les mêmes titres que les autres arts, ouverts non pas seulement aux enfants, mais à tous. Des contrats doivent être passés au niveau de la région, du département, de la commune pour le spectacle comme pour l'animation, l'information, la formation.

Une maison-pilote

« Enfin, *note le rapport de synthèse,* quelle que soit la politique mise en œuvre par les collectivités locales, menée par les mouvements d'éducation populaire et la vie associative, le cirque ne pourra être sauvé qu'à trois conditions :

» 1) L'Etat doit jouer réellement son rôle, celui-ci est triple : de réflexion, de propositions et surtout d'incitation financière. Si un effort considérable n'est pas fait dans les mois et les années qui viennent, le déclin du cirque risque d'être irrémédiable. Il faut agir et agir vite, tout en menant la concertation indispensable ;

» 2) Les professionnels du cirque doivent faire un effort d'adaptation, de rénovation, de modernisation, de création. Malgré la spécificité de leur profession et les difficultés actuelles, ils doivent faire un effort de cohésion, pour faire des propostions aux pouvoirs publics.

» 3) Les moyens d'information, les médias, devraient prendre en compte le cirque. Ne pas en parler seulement lorsqu'un accident intervient. Ceux-ci, aussi bien au niveau de la télévision, — en particulier de la télévision régionale — que de la presse écrite ou parlée, peuvent jouer un rôle éducatif et surtout promouvoir le cirque. »

D'autre part, M. Robert Abirached, directeur national du théâtre et des spectacles, a fait connaître aux participants l'intention du ministre de la culture de créer un cirque national, qui serait une maison pilote pour la profession, ainsi qu'une école nationale du cirque de très haut niveau. — J. R.

NON-VOYANTS
Un sentier au bout des doigts

DEPUIS un peu plus d'un an, les non-voyants peuvent découvrir la forêt par eux-mêmes. Un sentier botanique spécialement étudié à leur intention a été créé en Seine-et-Marne, à l'initiative de l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France et de l'Office national des forêts.

L'allée qui serpente sur un kilomètre à travers le petit bois de Bréviande, près de Melun (Seine-et-Marne), ressemble à un « huit » dessiné par un écolier malhabile. Sur le sol, une double rangée de dalles permet aux aveugles de ne pas quitter le parcours. Le contact de leur canne sur le ciment confirme qu'ils suivent la bonne voie. A vingt-deux reprises, le promeneur est invité à faire halte devant un panneau explicatif qui donne en braille les caractéristiques d'une espèce végétale. Malgré le large plan détaillé installé à leur intention à l'entrée du sentier, les non-voyants viennent rarement seuls à Bréviande. C'est ce que constate l'un des instigateurs de cette réalisation, M. Jean-Pierre Villemin, chef de secteur à l'O.N.F. « Il n'est pas facile d'arriver jusqu'ici sans accompagnateur, car il faut un véhicule. En général, nous recevons des scolaires non voyants de la région parisienne ; les groupes sont systématiquement guidés par le garde forestier ou moi-même, ce qui permet d'apporter un complément d'information aux visiteurs. »

La promenade dure en moyenne deux heures. Cela dépend évidemment de l'intérêt apporté par les non-voyants, mais M. Villemin souligne que les jeunes aveugles qu'il reçoit sont souvent passionnés par la nature. « Nous leur donnons des renseignements sur les essences, les fleurs, les fruits des arbres. On leur fait toucher les végétaux afin qu'ils en découvrent la forme, mais c'est surtout l'odeur qui leur permet de reconnaître une espèce d'une autre. »

Devant le succès de cette première expérience, on a décidé de l'étendre à l'arboretum voisin. Actuellement, le cheminement dallé est terminé, mais il reste à placer les panonceaux en braille. Un probème qui n'est pas encore résolu en raison de la diversité des espèces rassemblées. « Il est impossible d'essayer de présenter les cent cinquante sortes de végétaux qui peuplent l'arboretum, *dit le spécialiste de l'O.N.F.*, cela représenterait une trop grosse masse d'informations. Nous avons donc décidé de définir, en accord avec un professeur de sciences de l'Institut des jeunes aveugles de Paris, les catégories d'espèces les plus intéressantes à étudier pour ces jeunes lycéens. »

CHRISTIAN-LUC PARISON.

★ Renseignements et visites guidées : M. Chiquet, O.N.F. Bréviande. Tél. : 063-05-30, à Vert-Saint-Denis (Seine-et-Marne).

Equitation

Les deux cents amazones

A l'heure où les femmes font, comme les hommes, leurs classes à *califourchon*, la monte en *amazone*, la monte dans *les fourches*, les deux jambes *tombant* du même côté, a-t-elle encore des fidèles, suscite-t-elle encore des vocations, ou bien n'est-elle qu'une vague survivance d'un passé confiné dans un rôle statique et, comme tel, défendu par une société *expirante* ?

A première vue, les chiffres paraissent condamner l'*amazone*, son tube, ses *voiles et ses jupes* à l'oubli. Condamnée aussi sa large selle éguculée coupant en deux l'animal généralement sanglé à mort, une sangle insuffisamment ajustée pouvant entraîner des balancements alternatifs du siège à glacer jusqu'au bout des doigts les *moins bilieuses*.

Car sangler correctement un cheval d'amazone est une chose, *le ceinturer jusqu'à l'asphyxie une* autre, les excès ayant manifestement pour origine la hantise de la chute, les chutes dans les fourches étant rarement bénignes, souvent même, à en croire la chronique, dramatiques. Glissades à droite, glissades à gauche, le péril ne s'arrête pas là. Le cheval qui se croise les jambes, par exemple, les pieds les plus agiles n'étant pas *toujours* les plus sûrs, neutralisera au sol sa cavalière rivée par force à sa selle, alors que, dans la monte à califourchon, qui dit chute dit en principe séparation de corps sans autres dommages (avec le petit coup de pouce de la chance) que deux ou trois passages de jambes par-dessus tête.

Mais ne noircissons pas le tableau, les cavalières de tous horizons, amazones ou pas, nous en conjurent.

Plus de cent cinquante mille chevauchent aujourd'hui, soit 20 % de plus que les hommes. *Sur cette masse imposante, environ deux cents (une quarantaine pour* Paris et la région parisienne), allant à rebours de l'évolution générale, demeurent séduites par l'élégance de la monte en amazone et, surmontant l'inconfort de la position dissymétrique à quoi les contraint *la selle à fourches*, dite encore *selle à cornes, caracolent de tout leur cœur sur des petits palefrois* tolérant sans broncher un poids en déséquilibre sur leur dos.

De *tout* leur cœur ? Sans doute, sans doute... Mais point librement, l'amazone ne disposant en réalité que d'une faible et précaire autonomie à cheval. Qu'un incident en extérieur l'oblige à mettre pied à terre, l'adjonction lui étant refusée d'un petit escabeau à son équipage, comment s'y prendrait-elle pour remonter *toute seule à cheval ? La présence à son côté d'un* chevalier servant lui est donc indispensable, lequel, fût-il né dandy, ne se gantera pas de beurre frais, les mains de cet aimable sigisbée étant destinées à servir de montoir à un pied, sans doute tendu avec grâce, mais plus ou moins *crotté*. Passons...

Porter un cheval en avant, dans la monte en *amazone*, ne pose pratiquement aucun *problème. Marcher* du pas au trot puis du trot au galop suppose l'adhésion du cœur, l'animal n'étant sollicité que sur son flanc gauche, les picotements d'un petit éperon à broches provoquant l'indispensable frisson.

Pour compenser cette perte de sensations à droite, l'amazone aura recours à la cravache utilisée comme accélérateur à droite, régulateur dans les *changements de direction*, régulateur encore dans les airs de manège, artifice qui ne plaide guère en faveur de l'équitation dans les cornes, l'équitation à califourchon disposant d'arguments autrement fins pour communiquer avec le noble animal.

Le panache, le romantisme de la monte en amazone illustrée par tant de toiles léchées, façon *Carolus-Duran*, entrent, semble-t-il, pour *beaucoup dans* l'attirance du beau sexe envers une équitation qualifiée, non sans exagération, de « *tortionnaire* » par la romancière Lucie Delarue-Mardrus, cavalière émérite et adepte inconditionnelle de la monte à califourchon. Leur patronne n'est pas citée, mais combien de ces *dames* la connaissent ? Catherine de Médecis, c'est elle, portait une vive amitié au cheval. Si l'ovale de son visage laissait à désirer, en revanche le mollet de la jeune souveraine était agréablement galbé. Elle le savait et entendait qu'on le sût. Sa coquetterie exigeante la rendait *ingénieuse*. Elle *se souvint que*, un siècle plus tôt, les *premières* selles à fourches étaient apparues avec succès en Angleterre. Elle s'en fit fabriquer une, se fit tailler une jupe fort courte, puis, en laissant pendre négligemment ses jambes du même côté, que c'était là le *siège* le *plus merveilleux du monde*. L'étiquette en souffrit, dut s'incliner. Importée d'Angleterre la monte dans les fourches en France était née.

Ces dernières années, l'équitation *sportive et* de haut niveau joignant la séduction à la qualité lui a porté un rude coup. Les femmes, et certaines dotées d'une pince magistrale, galopent un couteau entre les dents. En concours, elles s'attaquent sans sourciller aux plus gros morceaux de la spécialité. Les *roulés-boulés* n'ont plus de secrets pour elles. Vite debout, plus vite encore en selle, elles nous régalent de toute la gamme de leurs audaces.

Parfois, à la remise des prix, en attraction *bouche-trou*, un mince peloton d'amazones en haut-de-forme et toutes voiles dehors, vient exécuter une gentille et mélancolique reprise que salue de ses bravos dispersés un public blasé à l'excès. Les délicats les voient s'évanouir, le cœur pincé.

Les deux cents âmes amoureuses de leur discipline ne sont pourtant pas seules. *Fondée* en 1973 l'Association nationale des amazones traditionnelles (Anatra) (1) entend les protéger et, ambition allant de soi, susciter un nombre croissant d'adhésions, principalement parmi les classes dites modestes. Un frein puissant *s'y oppose*. On ne trouve *pratiquement* plus de selles à *fourches* d'occasion, les dernières ayant achevé de pourrir, faute d'entretien, dans les resserres de famille. Il faut donc passer commande au sellier. Coût de la selle : environ 14 000 F.

Par ailleurs, la robe, le haut-de-forme, les bottes, totalisant à l'achat approximativement 10 000 F, quelle Française n'ayant d'autres ressources que son salaire pourrait, si tel est *effectivement son rêve*, accéder à la *monte en amazone* ?

ROLAND MERLIN.

(1) « Neuvilles », Saint-Jouvent, 87510 Nieul. Présidente Mme Henry Cabaud.

Voile

Sponsors de haute mer

POUR beaucoup, le sponsoring, c'est la caverne d'Ali Baba : on rentre dedans, et on pioche ! Mais la réalité est tout autre, et la recherche d'un budget s'apparente plus à une *marche forcée qu'à la réception d'un* héritage... A cet effet, l'histoire du voilier First 33 *Compas-Contest* inscrit dans la Route du rhum, cette course à la voile en solitaire qui appareillera de Saint-Malo le 7 novembre prochain, ou plutôt celle de son skipper, est instructive.

Le 1er juillet, de retour de La Rochelle - La Nouvelle - Orléans *effectuée sur Gauloises-III* et séduit par la course au large, je décide de faire la Route du rhum. Quatre mois avant le départ, il me manque presque tout : le bateau, le sponsor et un véritable pedigree, mais je possède l'essentiel, à savoir la ténacité.

Juillet : la chasse aux sponsors est ouverte, et les grands prédateurs ont déjà sévi. Disposant d'un fichier industriel complet et *hétéroclite, je téléphone à toutes* les entreprises sans distinction de races : alcool, sanitaire, bâtiment, banques... Surprise de taille : elles ont toutes été contactées et semblent manifester un certain agacement. *« Ecrivez-nous ! »*, dit-on à l'autre bout du fil. L'oreille rougie par l'écouteur, vous tenez raisonnablement cette exigence pour une fin de non-recevoir. *Parfois*, une étincelle et la machine repart. Malheureusement, les dieux vous sont contraires, les budget 1982 déjà votés et ventilés, l'année écoulée économiquement mauvaise. De plus, la multiplication de ces soi-disant spécialistes du sponsoring, cette nouvelle race de jeunes-loups issus du ferment de l'argent, qui ratissent *large* avec des peignes *fins*, est en train de *pourrir* le dit sponsoring.

15 juillet : cela ne m'empêche pas de faire appel à l'un de ces jeunes cadres *érigés en « spécialistes »* par le biais d'une plaque et d'un répondeur téléphonique, et dont je n'aurai d'ailleurs aucune nouvelle. N'étant pas à un dossier près, je rentre en contact avec une agence de publicité gérant de nombreux budgets. Au fil des déjeuners, et des dîners, mon affaire, qui était *«quasiment* faite » au *départ*, tombe dans l'oubli. Qu'importe, car, pour reprendre une expression du milieu, *« il faut faire circuler votre dossier »*. C'est certainement le dossier qui a fait le plus de moto, sur le porte-bagages arrière, de tous ceux de la Route du rhum...

16 juillet. Je change de méthode et cherche le bateau avant le sponsor, histoire de concrétiser mes rêves. Je rencontre donc le directeur de *Voile Voyage*, qui *me* propose de convoyer un voilier de location aux Antilles pendant la course : soit un dériveur de 14 mètres en aluminium, un First 38, mais il est sous-équipé. Surprise, quinze jours après j'apprends que le propriétaire - loueur du bateau s'est inscrit à la *course !* Les idées vont vite...

28 juillet : la solution se profile à l'horizon. *Un voyage-éclair* chez Beneteau me permet de trouver une monture, toujours un First 38 de série... Un déjeuner champêtre avec François Chalain, responsable du secteur course, met les termes du contrat au *clair* : je descendrai le voilier destiné au *charter* aux Antilles, il me faudra seulement l'équiper d'une survie et de l'électronique. L'opération me plaît et il fait beau... Sur la route de La Rochelle, ma voiture fait merveille et me permet d'établir des rapports privilégiés avec la gendarmerie locale. Qu'importe, le car*ton rose* n'a pas encore *cours* sur les océans.

28 juillet : pour me changer les idées après cette période hystérique et avant le rush final, je fais *cinq* étapes du Tour de France à la voile, cette gigantesque fête populaire, très saucisses-frites, mais tellement sympathique. A force de préparer une course, on finit par en oublier la finalité, à savoir la navigation...

Début août : au cours d'un voyage en Bretagne, j'en profite pour contacter Plastimo, fabricant d'accastillage. Après une période de valse-hésitation, le marché est conclu : le nom de la marque sur le bateau en échange de l'électronique, et de la *survie classe* 2. On respire.

4 août : le rythme devient haletant ! A Lorient, on s'aperçoit *qu'il n'y a plus de* radeau classe 2 en *stock* et *que* la firme a décidé d'en arrêter la construction !

5 août : *je téléphone* à Zodiac pour me faire livrer un radeau. Prix : 1500 F t.t.c. ; délai de livraison : trente-cinq jours si tout va bien !

6 août : retour à Paris, je retombe dans la machine à broyer le moral. Mes « spécialistes » se sont endormis, tous les industriels se sont donné rendez-vous sur la Côte d'Azur, il faut prendre son mal en patience !

En *attendant*, une série de petites épreuves s'accumulent à *l'horizon* : payer les *frais* d'inscription (5 000 F), *prendre* le vol retour (4 000 F), trouver une BLU et une VHF pour la durée de la course et, enfin, passer le certificat de radio-téléphoniste obligatoire...

1er septembre : pour trouver de l'argent, je prends rendez-vous avec le responsable de l'agence de voyages du *Quotidien du Médecin*, qui m'accueille fort *agréablement*. Il *me* « loue » avec le voilier *pour* trois semaines, du 12 *décembre* au 2 janvier, pour six personnes. Après la course, ce sera donc le charter ! Il faut bien vivre.

Ce problème résolu, je prends contact avec la direction des télécommunications des réseaux extérieurs. Je sais me servir d'une *BLU* et d'une *VHF*, mais, comme pour le *permis* de conduire, c'est le carton rose qui crée la fonction. Il me faut donc potasser le cours de préparation mot à mot, l'examen final faisant peu de place à l'imagination.

13 septembre : je suis dans le bureau de Michel Etevenon, l'organisateur et le créateur de la course, essoufflé, fatigué, sortant à peine d'un accident de moto, pour signer mon acte d'engagement. Ça y est, je suis inscrit, mais la course à la préparation ne fait que commencer... Et il me reste à peine deux mois. Début octobre, entraînement sur *Kriter 9*, *rebaptisé Gerflor pour la Middle Sea Race*, avec Pierre English, 600 milles en solitaire à la mi-octobre, retour à Saint-Malo, le 30 octobre, et fièvre du départ la semaine suivante.

Et puis, j'oubliais, il me faut encore trouver la BLU, la VHF, attendre les voiles, trouver la nourriture, poursuivre mon entraînement physique, *continuer mon métier de journaliste free-lance*... Voilà pourquoi, au moment de franchir la ligne de départ, on ressent un immense soulagement. Avec une petite angoisse au ventre : ne pas décevoir les gens qui ont mis leur confiance en vous. Car le sponsoring, c'est un contrat de mariage avec des obligations réciproques...

D. G.

Balade à la carte

Plateaux sur le plateau

IL ne paie pas de mine, cet office de tourisme de Langres. Un baraquement au milieu d'une vaste aire de stationnement, une secrétaire, un animateur, voilà qui sent bon le tourisme campagnard, avec gîte confortable et peu onéreux, une saine gastronomie à la clé

A la question : « Où et comment faire du vélo sur le plateau de Langres ? », M. Féron, responsable de l'office, pourrait se contenter de vous tendre le dépliant « cyclotourisme en région langroise » indiquant sept circuits pour tous niveaux reconnus par la section « cyclo » du Vélo-club langrois. De 22 à 85 kilomètres, du circuit des trois lacs à celui des sources de la Marne en passant par la forêt de Bussières, l'amateur de randonnées tranquilles dispose de quoi s'occuper au moins une semaine.

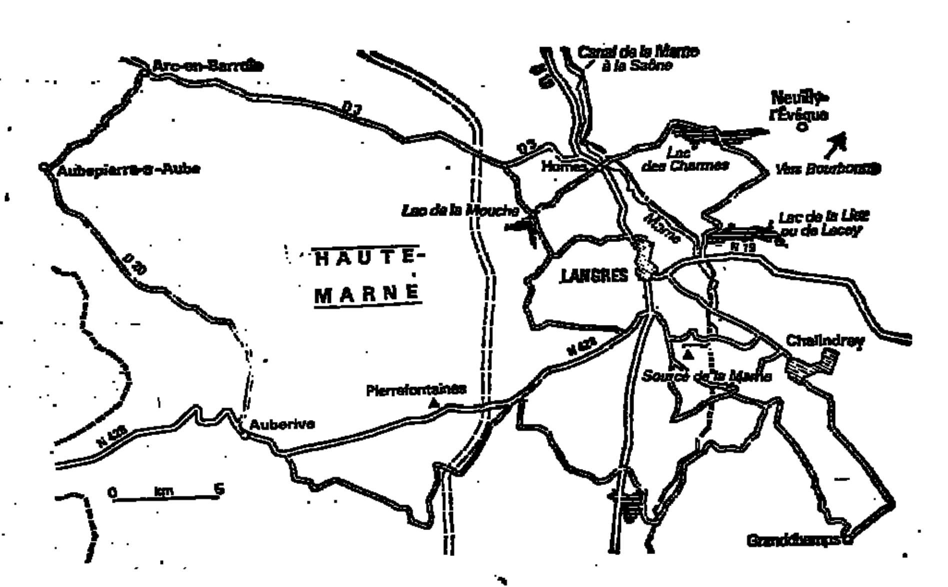
M. Féron pourrait en rester au forfait « fin de semaine à bicyclette en pays langrois », avec demi-pension en hôtel de tourisme et mise à disposition d'une machine du samedi matin au dimanche soir avec don d'itinéraires : prix 125 francs ou 140 francs au choix.

Micro-région

Il aurait la possibilité de décliner uniquement la liste des activités susceptibles de captiver l'amateur de balades : « une semaine en camping et découverte à la ferme » ou « pêche dans les quatre lacs ». Des lacs artificiels aménagés vers la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, des lacs-réservoirs conçus pour alimenter le canal de la Marne à la Saône, ce qui ne les empêche nullement de permettre les activités nautiques, en particulier sur le lac de la Liez, le plus vaste de tous M. Féron pourrait en rester au circuit de la montagne langroise, à la route des hêtres (balisée de Pranthoy à Bourbonne-les-Bains par un itinéraire forestier et vallonné), au circuit des coteaux ou à la forêt domaniale d'Auberive

Non ! Il vous brosse un tableau exhaustif et haut en couleur du « plateau », cette micro-région coincée entre la montagne bourguignonne (à laquelle il s'apparente en fait) et la Lorraine Fuyez-vous la foule ? Le plateau recense cinq habitants au kilomètre carré Craignez-vous l'altitude en vous méfiant des plaines sans fin ? La Haute-Marne culmine à 516 mètres au Haut-du-Sec, et la ville de Langres à 466 mètres A vélo nous avons apprécié ces successions de courtes montagnes russes, ces dénivellations de 70 à 80 mètres, rarement fortes.

D'un lac de poche à l'autre, en empruntant parfois (hors circuit) le chemin de halage du canal de la Marne à la Saône, sillonnant des prés où le démembrement — pardon le remembrement — ne semble pas avoir sévi. S'il paraît judicieux de munir sa sacoche d'un bidon d'eau, de fruits et de biscuits, le « carburant » ne s'avère point absent des villages, dont certains ne comptent que trente habitants. Ouvrez l'œil : au vu d'une bicoque arborant le panneau rouillé d'une firme d'apéritif d'un autre âge, vous êtes sauvé(e)s ! L'oasis est là, avec bières et limonades fraîches tirées de la cave familiale, un réconfort jamais inutile pour pédaler l'été de bon cœur par le climat chaud et sec du plateau.



Peu de trains

Si la population rurale, âgée dans l'ensemble, paraît peu encline à se lancer dans les innovations touristiques de grande ampleur, il n'en demeure pas moins que l'idée d'un tourisme rural intégré à la (paisible) vie locale fait son bonhomme de chemin, avec de petits moyens financiers vu l'exiguïté des communes. Hélas, le tourisme langrois ne se voit guère favorisé par la S.N.C.F. : peu de trains s'arrêtent à Langres. Il n'en est pas de même par voie routière et (dès 1983) autoroutière. Le soir venu, le Vieux Langres est envahi d'Allemands, de Belges et de Hollandais. Pourtant la cité mérite mieux que ce sort de ville-étape, la région aussi.

Au faîte d'une colline, Langres, fortifiée par Vauban qui la flanqua de sept tours, possède un extraordinaire chemin de ronde étiré sur quatre kilomètres de remparts « à parcourir à pied ou à bicyclette », explique M. Féron. Vauban inventeur (involontaire) de la piste cyclable, voilà qui ne figure pas encore dans les manuels d'histoire !

MICHEL DELORE.

DES ADRESSES...

● Office de tourisme, syndicat d'initiative, pays d'accueil, place des Etats-Unis, 52200 Langres. Tél. (25) : 85-03-32 (en particulier pour l'hébergement en hôtel ou à la ferme).

● Accès : S.N.C.F., ligne Paris-Bâle (changer à Chanmont), Dijon-Reims ; R.N. 74 et 19.

● Location de vélos : à l'Office de tourisme.

● Réparations : Cycles Di Blaso, 5, place Diderot, Langres.

● Carte : I.G.N. verte au 1/160 000 n° 29, sans compter les itinéraires (avec croquis) remis par l'Office du tourisme.

Golf

Un Masters à Saint-Nom

COUP de cymbales dans le petit monde du golf et sur les gazons de Saint-Nom-la-Bretèche où, depuis jeudi et jusqu'à dimanche en fin d'après-midi, vingt-sept durs à cuire s'affrontent pour se partager les 800 000 F mis aux enchères de leur pugnacité, dans un tournoi que les organisateurs ont voulu radicalement différent de ceux qui ont, jusqu'ici, été proposés dans l'endroit. C'est un « véritable Masters européen » — rien moins — qui a été mis en forme, et dont ses promoteurs veulent faire coïncider la première avec cette fraîche et jeune ardeur que les Français semblent aujourd'hui éprouver pour le golf.

Parmi les invités : Ballesteros, l'Espagnol inspiré, vainqueur, contre l'Amérique tout entière, de l'U.S. Masters en 1980 ; Tony Jacklin, fine lame un peu rouillée mais à la carte de visite gravée de titres ; Sandy Lyle, un costaud écossais de vingt-quatre ans, amoureux des herbages continentaux ; Bernard Langer Munichois moustachu et frappeur impavide ; Gery Watine notre numéro 1 ; Graig Stadler natif de San-Diego, champion actuel au tableau des gains en U.S. dollars. Mais aussi deux vieilles divas toujours émouvantes à entendre : Arnold Palmer et Gary Player, quatre-vingt-dix-neuf ans à eux deux : un siècle de golf.

● Prix des billets : tous les jours 70 francs. Prix juniors (douze - dix-huit ans), tous les jours, 35 francs Moins de douze ans : gratuit.

★ Renseignements : pour tous renseignements, s'adresser à Golf Européen. Tél. : 755-91-25.

PARTIR

L'anglais chez un maître

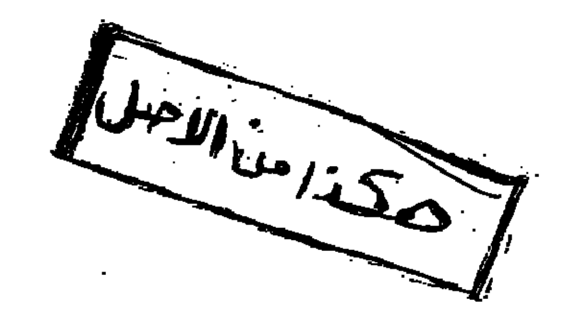
Les étudiants et les élèves désireux de se perfectionner en anglais peuvent désormais loger en Grande-Bretagne chez leur professeur. La durée des cours est fixée à quinze, vingt ou trente heures par semaine. Enseignement et hébergement se font par groupe de deux élèves de langue différente. Les excursions et les visites sont organisées par la famille d'accueil.

★ Renseignements : The Regency School, Royal Crescent, Ramsgate, Kent (Grande-Bretagne).

Pour s'initier à tous les skis

La station de Val Cenis en Maurienne (Savoie) a mis au point un forfait « 3 S » très astucieux. Celui-ci comprend deux journées de ski alpin ou de ski de fond avec cours à volonté, deux journées de ski dans une autre station, une journée de randonnée en haute montagne et une journée de ski ou de raquette avec une nuit en refuge.

★ 400 francs. Maison de Val Cenis, 73480 Lanslebourg. Tél. : (79) 05-23-66.



DEMAIN

L'HIVER dernier a vu un net infléchissement de la consommation « neige » des Français. Certes, ils sont partis plus nombreux que jamais : quatre millions, quatre millions cent mille skieurs... Cependant, et pour la première fois en hiver, ils ont fait attention à leurs dépenses. Tous les professionnels s'accordent à dire que les taux de *croissance* rapide appartiennent au passé.

Mais la *croissance continuera*, et c'est pourquoi, dans cette conjoncture « honnête, mais sans plus », les promoteurs sortent de leurs cartons des projets impressionnants de construction et d'équipement de la montagne. On ne s'étonnera pas que ces projets concernent d'abord la région capitale du ski français : Maurienne et Tarentaise. On ne s'étonnera pas non plus que les promoteurs, dont Claude Francillon, notre correspondant à Grenoble, détaille les *propositions*, figurent parmi les plus controversés du monde montagnard : les noms de MM. Schnebelen et Godino continuent à faire frémir les défenseurs du patrimoine naturel.

Une nouveauté de la saison 1982-1983 fera faire la grimace à tous les amoureux de l'or blanc. Les tarifs, les forfaits, les loyers, les prix et autres « *tout compris* » pourront s'avérer inexacts. Compte tenu du blocage des prix et de la sortie progressive de ce régime prévue par le gouvernement le 1er novembre, tous les catalogues et toutes les brochures risquent de se retrouver caducs en raison de

ARGENTINE : des planches sur la Cordillère

UNE des principales spécialités de San-Carlos-de-Bariloche est déjà perceptible du hublot du Boeing. Un arc-en-ciel descend ses couleurs sur le plateau au pied de la cordillère... Nous voilà dans ce paradis naturel du nord de la Patagonie, à deux heures trente de vol de Buenos-Aires, à l'autre extrémité de cet océan de terre qu'est la Pampa.

San-Carlos-de-Bariloche, petite ville de cinquante mille habitants, est devenue le plus important centre touristique de sports d'hiver de l'Amérique du Sud. Jusqu'à ce que la noria des remonte-pentes prenne fin vers la mi-octobre, les pistes du Cerro Catedral — une montagne équipée jusqu'à un peu plus de 2 000 mètres d'altitude — ont été très fréquentées, contrairement aux craintes suscitées en début de saison par la guerre des Malouines.

Chaque week-end de juillet et août, les charters ont défilé sur l'aéroport. La clientèle argentine recrutée dans les sphères aisées de la société est venue oublier pour un temps ses îles perdues, mais surtout un taux de change très favorable a provoqué un formidable afflux de Brésiliens et d'Uruguayens. Pour le simple plaisir de toucher la neige.

« *Nous retrouvons l'ambiance du début du ski européen* », explique Jacques Pitte, trente-huit ans, originaire de Val-d'Isère, installé à San-Carlos depuis une dizaine d'années et responsable d'un des deux domaines skiables de la station après avoir été entraîneur de l'équipe d'Argentine.

Un skieur d'excellent niveau trouve à s'amuser sur une vraie « noire » homologuée par la Fédération internationale de ski et longue de 2 500 mètres, où l'on a enregistré un temps de passage à 107 km/h. Quatorze téléskis et huit télésièges, sans compter une télécabine, conduisent les skieurs sur les différents points de la montagne.

Augmentant régulièrement ses capacités d'accueil, portées aujourd'hui à dix-huit mille lits, San-Carlos-de-Bariloche a lancé un mouvement. Onze centres de plus ou moins grande taille couvrent aujourd'hui les 3 000 kilomètres de la chaîne andine, sur la face argentine. « *C'est évidemment peu*, souligne Jacques Pitte, *mais toutes ces réalisations, récentes pour la plupart, montrent bien que l'organisation du tourisme du ski est en marche.* »

L'ouverture en juin 1983 de la station Valle-de-Las-Lenas, à 400 kilomètres de Mendoza et à 1 180 de Buenos-Aires, annonce une exploitation de l'or blanc à plus vaste échelle. Une société française, les Grands Travaux de Marseille, détient 25 % du capital dans l'opération. On lui doit déjà Super-Dévoluy, dans les Alpes. « *C'est pour nous un peu d'argent placé à très long terme*, explique M. Louis-Emile Poumier, responsable de la société. *Nous savons que le développement sera lent, mais les possibilités sont énormes, car nous possédons à Las-Lenas un domaine de 2 millions d'hectares.* »

Huit millions et demi de dollars auront été investis pour ouvrir ce centre de sports d'hiver. Pour quels résultats ? « *Je ne me prononce pas sur l'avenir*, répond M. Poumier, *mais je sais que l'évolution sera favorable. A quelle vitesse ? Toute la question est là.* »

Même si leurs propositions sont encore très modestes, les Argentins se préoccupent désormais de faire savoir à la clientèle européenne que, par le jeu des hémisphères, il est possible de pratiquer un authentique ski hivernal... en plein été.

L'imposant et grandiose espace andin fournit une saveur particulière à la glisse. Ainsi à San-Carlos-de-Bariloche. Des versants du Cerro Catedral, la vue plonge directement dans le fabuleux lac Nahuel-Huapi. Fabuleux et immense : 547 kilomètres carrés. Le joyau d'un parc national où foisonnent cerfs, sangliers et pumas. Lève-t-on le nez que le vol d'un condor attire le regard...

Un éden pour Jacques Pitte. Il a subi un tel choc qu'il n'a jamais songé à se réinstaller à Val-d'Isère. « *Les panoramas d'ici sont incomparables. Il y a de l'avenir pour le ski hors piste, que les Argentins ne connaissent pas bien* », explique-t-il avec conviction. Et la qualité de la neige ? « *Il nous arrive d'avoir de la poudreuse, mais ça ne dure pas longtemps. La neige est plutôt humide, car le soleil tape fort assez rapidement dans la journée.* »

LLIBERT TARRAGO.

★ Renseignements : Aerolineas Argentinas, 77, Champs-Elysées, Paris 8e. Tél. : 359-02-96.

REMONTÉES MÉCANIQUES

Tout bon pour les skieurs

PAS de crise pour les remontées mécaniques. A la fin du mois d'août 1982, on dénombrait 3 339 appareils en service, soit 51 téléphériques, 103 télécabines, 475 télésièges, 2 688 téléskis. Ce dispositif, long de 2 471 kilomètres, permettait un débit théorique de 2 316 420 skieurs par heure ! Seule l'Autriche fait état d'une capacité supérieure.

Cette médaille d'argent en matière d'équipements ne signifierait pas grand-chose si leur fréquentation chutait. Or, dans ce domaine aussi, les signes de bonne santé abondent. Au cours de la saison 1981-1982, le chiffre d'affaires des exploitants de remontées mécaniques s'est accru de 25 %, tandis que leurs tarifs augmentaient seulement de 13 %. Une analyse plus fine de la consommation fait apparaître que le nombre de skieurs n'a pas bougé de manière sensible. En revanche, les mêmes skieurs semblent avoir skié plus intensivement.

La profession a poursuivi ses efforts en matière d'investissements. Depuis quatre ans, c'est un quart du chiffre d'affaires qui leur est consacré. 1982 ne devrait démentir cette tendance : 1,6 milliard de chiffre d'affaires pour plus de 400 millions de dépenses d'équipement.

Dans quels secteurs les innovations se font-elles sentir ? On assiste tout d'abord à un renouveau du téléphérique, par exemple aux Arcs, à La Clusaz et à Val-Thorens.. La mode est au télésiège qui l'emporte, de plus en plus, sur le téléski ; en effet, il libère les pistes et évite les cisaillements entre les circulations montante et descendante. Autre amélioration : l'arrivée des canons à neige qui, à Orcières-Merlette, à Villars-de-Lans et au col du Bonhomme, notamment, éviteront que les sautes d'humeur de la météo ne privent de neige les vacanciers.

Enfin, on s'achemine vers une informatisation plus poussée de la billetterie et vers un contrôle électronique renforcé. A cela, deux raisons : réprimer une fraude qui coûte de 3 % à 5 % du chiffre d'affaires et mieux connaître la provenance des recettes pour les affecter aux divers exploitants qui participent à la gestion du réseau d'une station.

L'avenir se présente sous des auspices moins favorables. « Nous ne nous faisons pas trop de souci sur le plan de la demande globale, *déclare M. Jean-Charles Simiand, secrétaire général du Syndicat national des téléphériques et téléskis de France (S.N.T.F.).* Mais nous nous interrogeons sur une limitation des dépenses des skieurs, qui pourraient réduire le nombre et le montant de leurs forfaits de remontées mécaniques. Ce coup d'arrêt nous gênerait beaucoup, car les exploitants se sont endettés pour réaliser de nouveaux équipements, et à des taux élevés, dépassant 16 %. Ils espéraient supporter une hausse de 18,1 % de leurs charges grâce à des augmentations de tarifs après la fin du blocage des prix. Malheureusement, les pouvoirs publics, soucieux de modérer l'inflation, n'entrent pas dans ces considérations. Le projet d'arrêté dont nous avons connaissance autoriserait une hausse de 7 % jusqu'au 30 septembre 1983 et permettrait aux préfets de rajouter 2 % de mieux dans certains cas. 9 % de hausse entre août 1981 et septembre 1983 ne permettrait pas d'équilibrer, et nos adhérents, entreprises publiques ou exploitants privés, manifestent une vive inquiétude. »

A noter, enfin, que la sécurité ne cesse de s'améliorer. Selon les statistiques du ministère des transports, on avait enregistré, sur les remontées mécaniques, au cours de la saison 1979-1980, 200 accidents faisant 3 morts, 6 blessés graves et 190 blessés légers. Le bilan de la saison 1980-1981 s'établit à 132 accidents ayant fait 1 mort, 9 blessés graves et 103 blessés légers.

ALAIN FAUJAS.

A PARIS

La foire aux flocons

LE Salon Neige et Montagne s'affirme, d'année en année, comme un des événements marquants du monde des vacances. Il aurait dû s'installer à Grenoble, capitale de la neige française. C'est en définitive à Paris qu'il s'est vigoureusement enraciné parce qu'il y profite de l'immense marché de la région parisienne. Celui-ci n'amène-t-il pas à la montagne 36 % de sa clientèle hivernale et 17,5 % de sa clientèle estivale ?

La quatrième édition de ce Salon devrait connaître des records d'affluence non seulement parce que la demande de vacances d'hiver ne se dément pas, mais aussi parce que les professionnels y proposeront plus que jamais une multitude de prix, de formules, de crédits, de conseils, de rabais, d'essais, de débats et de dégustations. Bien bête qui n'y trouvera pas les moyens de se récréer à la montagne !

La palme des bonnes occasions devrait revenir à la station de la Pierre-Saint-Martin (Pyrénées-Atlantiques), qui offre un hébergement en studio et les remontées mécaniques à volonté pendant six jours, pour le prix de 374 F (sur la base de quatre personnes). Qui l'eût cru ? Saint-Gervais (Haute-Savoie) n'est pas loin derrière avec l'hébergement en hôtel 2 étoiles, la demi-pension et les remontées mécaniques au prix de 970 F par personne. Et voici au moins deux grandes stations, sinon les plus grandes, Val-d'Isère et La Plagne, qui proposent la gratuité des remontées mécaniques aux enfants de moins de sept ans.

Les promoteurs, les stations, les fabricants de matériel, les offices de tourisme étrangers, les champions, les chasseurs alpins seront évidemment au rendez-vous. Mais aussi la S.N.C.F., qui s'est mise en cheville avec l'Association française des magasins d'articles de sports en stations (AFMASS) pour distribuer aux skieurs des formulaires de réservation de skis et chaussures au moment où ils achèteront leur billet de train : ceux-ci préciseront la longueur des skis, le niveau technique, l'âge, la taille, le poids, la pointure, et enverront 60 F d'arrhes au magasin affilié à l'AFMASS de leur choix. Les « planches » les attendront à la descente du train...

★ Salon Neige et Montagne, Parc des expositions, porte de Versailles, à Paris. Du 22 octobre au 1er novembre. De 12 heures à 22 heures en semaine. De 10 heures à 20 heures, le samedi, le dimanche et le 1er novembre. 17 F, 12 F (de quatorze à sept ans), gratuit pour les moins de sept ans.





LA NEIGE

l'ignorance où les professionnels se sont trouvés des intentions officielles en matière de prix.

Une seule chose est sûre, ceux-ci ne baisseront pas. Il faudra compter pour une famille de quatre personnes, dont deux enfants de moins de douze ans, de 7 000 F à 11 000 F pour sept jours de ski tout compris selon la formule et la station retenues : location d'un studio ou demi-pension dans un hôtel, déplacement en voiture ou en train, cours collectif ou leçon particulière, location d'un matériel haut ou bas de gamme, station d'altitude ou station-village.

Il se confirme d'ailleurs que l'éventail des possibilités s'élargit d'année en année, permettant à chacun de découvrir « sa » neige : le ski de piste, l'hôtel trois étoiles, la cité des cimes, la piste noire, les Alpes et le mois de février ne sont plus les ingrédients obligés pour profiter à fond d'une semaine de sports d'hiver.

Le 4e Salon « Neige et montagne » qui s'ouvre, le 22 octobre, à la Porte de Versailles, à Paris, est une excellente occasion de dénicher les bonnes affaires et les plaisirs différents qui s'appellent : Pyrénées, raid à ski de fond dans le Jura, gîte à la ferme dans une petite station de la Lozère, pistes rouges du Queyras.

Sans oublier que le meilleur mois, le mois ou l'on trouve réunis, de façon optimale, le soleil, la neige, le calme et les prix cassés reste le mois de mars. — AL. F.

Maurienne et Tarentaise : le grand retour des promoteurs

APRÈS les années de folle conquête des pentes et des cimes des Alpes, vaincues par de puissants réseaux de remontées mécaniques et des promoteurs immobiliers entreprenants, on pensait généralement que la montagne allait enfin pouvoir digérer les aménagements des années 70. C'était méconnaître l'appétit de développement d'un grand nombre de municipalités et le génie inventif des promoteurs spécialisés dans l'aménagement de la montagne et des constructeurs de remontées mécaniques.

Restée jusqu'à présent à l'écart du processus d'aménagement intensif de la montagne tel qu'il fut conduit au cours des quinze dernières années dans la vallée de la Tarentaise, la vallée de la Maurienne, *qui ne dispose* aujourd'hui que de trente mille lits touristiques contre près de deux cent mille pour la Tarentaise, tente à son tour de mettre en valeur ses propres « ressources ». Cette vallée, qui paraissait bien timorée en matière de réalisation de pistes de ski et de projets immobiliers, se découvre brusquement une vocation d'aménegeur.

Jusqu'à ce que M. Pierre Schnebelen, le bouillant promoteur de Tignes, survole en hélocoptère les pentes du mont Froid, rien ne laissait vraiment supposer qu'une grande station de ski se cachait derrière cette montagne. Reliée avec la station de Val-Cenis et ses vingt remontées mécaniques, la Maurienne pourrait ainsi posséder dans quelques années un domaine skiable qui supporterait la concurrence avec le complexe Val-d'Isère-Tignes ou avec celui des « trois vallées ». M. Schnebelen a déjà installé sur sa planche à dessin vingt-cinq remontées mécaniques qui franchiront allégrement cols et pointes situés à l'ouest du lac du Mont-Cenis (2 080 mètres d'altitude) ; en contrebas, à proximité des villages de Termignon et de Sollières (altitude 1 350 mètres), le promoteur compte réaliser sept mille lits. « *Ni barre ni tour mais des chalets* », a promis celui qui pendant les années 70 imposa à Tignes une architecture exclusivement citadine.

Le maire de Termignon, M. Charles Maly (P.S.), chargé de mission au parc de la Vanoise, estime que sa commune, la troisième de France en superficie avec 17 834 hectares, dont 90 % sont inclus dans la zone centrale du parc, peut se permettre de réaliser une station dans les 10 % de terres qui lui restent. Il comprend mal l'hostilité que rencontre actuellement son projet à l'extérieur du village, où l'on s'étonne que le seul promoteur sollicité ait été M. Pierre Schnebelen « *connu pour ses échecs en matière d'emplois locaux et de préservation de l'environnement* », selon la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature et le Club alpin français.

Des obstacles techniques pourraient compromettre le projet de station à Termignon, notamment les dangers d'avalanche le long du tracé de la piste de jonction reliant le futur domaine skiable de Termignon à celui de Val-Cenis. Quant à la redescente vers la nouvelle station, elle ne pourra se faire que dans une forêt protégée et que l'Office national des forêts souhaite conserver intacte. En fait, l'ampleur même du projet, qui doublera d'un seul coup la capacité d'accueil de la haute Maurienne et qui créera sept cents emplois dans une commune qui compte aujourd'hui trois cent quarante-deux habitants, risque de provoquer de sérieuses perturbations dans une communauté montagnarde restée jusqu'alors peu touchée par le tourisme hivernal.

Le projet de liaison entre la petite station d'Arrondaz située au-dessus de la station de Modane (sept remontées mécaniques et aucun lit touristique encore construit) et l'imposante station italienne de Bardonneche (quarante mille lits) apparait dans le contexte très particulier de la Maurienne beaucoup moins traumatisant pour la vallée.

M. Pierre Schnebelen vient de proposer un plan de conquête de ce site qui prévoit la construction d'une vingtaine de remontées mécaniques dont quatre gros porteurs capables d'emmener jusqu'à 3 200 mètres d'altitude des bataillons de skieurs italiens. Ce complexe international s'adressera principalement aux skieurs de l'agglomération de Turin (70 kilomètres), qui ne trouvent plus à Bardonneche de pistes suffisamment variées et attractives. M. Pierre Schnebelen tend ainsi une « perche » à deux umnicipalités : Bardonneche, dont le réseau de remontées mécaniques étouffe, et Modane-Arrondaz, qui ne parvient pas, depuis dix ans, à faire décoller sa station.

Une aubaine

Tout aussi séduisant apparait le projet de liaison entre les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise. « *Un programme inscrit dans l'histoire et la géographie* », soulignent les élus de ces deux vallées. Le rapprochement est déjà à-moitié réalisé, puisque du côté de la Tarentaise les remontées mécaniques des Menuires (la pointe de La Masse) et de Val-Thorens (la cime Caron) permettent de basculer sur les pentes de la Maurienne... Mais sans pouvoir remonter. La construction d'appareils sur ce site très vaste permettra aux skieurs des « trois vallées » d'accéder à une quatrième vallée, la Maurienne, après celles de Courchevel, des Allues et de Belleville.

La Tarentaise, déjà fort bien équipée en remontées mécaniques et pourvue de très nombreux lits touristiques, dispose encore d'espaces vierges susceptibles d'accueillir demain de nouvelles installations. La commune de Sainte-Foy a défendu le 22 septembre 1982, devant le Comité interministériel des unités touristiques nouvelles, son projet d'équipement de la pointe de Foilietta (2 917 mètres) et de la vallée du Clou à partir des trois hameaux de Bonconseil, Plan-Bois et Les Charmettes, qui comprendront chacun de 3000 à 4 000 lits. « *Au-dessous de 3 500 lits, on ne peut pas faire une unité de vie* », précise le maire de Sainte-Foy, M. Daniel Pascual, convaincu du bien-fondé de ce projet conçu par le promoteur des Arcs, M. Roger Godino.

Une aubaine pour le maire et son promoteur : le projet de construction du barrage du Clou (altitude 2 300 mètres) par E.D.F. qui pourrait débuter en 1985. E.D.F. prendra à sa charge la construction de la route d'accès au chantier qui passe, par chance, par Bonconseil. Electricité de France se propose, d'autre part, de loger dans ce village une partie de ses mille cinq cents employés. Ses bâtiments seront ensuite remis à la commune lors de l'achèvement des travaux prévu pour 1992.

Le projet, séduisant sur le papier, comporte cependant quelques risques. Peut-on en effet conduire un chantier E.D.F. et dans le même temps construire une station ? Comment organiser la cohabitation entre des skieurs en vacances et des personnels employés sur un chantier ? Le commissaire à l'aménagement de la montagne pour les Alpes du Nord, M. Lebel, se demande s'il ne vaudrait pas mieux attendre la fin des travaux du barrage du Clou pour lancer la station. « *La commune disposera alors de ressources financières importantes. Elle récupérera les infrastructures laissées par E.D.F. ainsi que les logements. Sainte-Foy avait l'occasion unique de conduire elle-même cette opération sans se lier à un promoteur traditionnel. Elle a préféré abandonner son territoire à l'aménageur des Arcs. Dommage* », conclut M. Lebel.

Mais derrière l'équipement de Sainte-Foy se profile également celui encore plus ambitieux du Ruitor qui figurait déjà sur la liste des stations à créer pendant le « plan neige » (1970-1975). On envisagea à cette époque de créer à La Sassière (altitude 2 000 mètres) 15 000 à 20 000 lits touristiques. Faute d'avoir trouvé un promoteur disposé à prendre à sa charge la construction d'une route longue de 20 kilomètres, le projet fut finalement abandonné. Le maire de Sainte-Foy craint aujourd'hui que l'Etat ne décide de classer ce site en contrepartie de l'aménagement de la pointe de Foilietta. « *Une telle décision stopperait les ambitions du promoteur des Arcs, qui rêve de pouvoir conduire un jour à Ruitor ses clients et, de là, rejoindre l'Italie* », note un des défenseurs de ce site.

Déjà la Société des montagnes de l'Arc a posé ses premiers jalons pour pouvoir gagner, le moment venu, ce nouveau domaine de très grand ski. Dès cet hiver, le village de Villaroger sera relié grâce à deux téléphériques au domaine des Arcs. Son maire, M. Henri Bejean, souhaite faire de ces quatorze villages et hameaux, dispersés sur les pentes de l'aiguille Rouge, une « *commune d'accueil montagnard* », à moins que la réalisation des projets à l'étude ne la transforme en « *échangeur des neiges* »...

CLAUDE FRANCILLON.

Plaisirs de la table

Cuisine de crise

LES temps difficiles de la restauration sont-ils en passe de lui inspirer de nouvelles approches culinaires ? Une vraie cuisine nouvelle naîtra-t-elle des réticences de la clientèle ? De l'influence de la recette *sur* les recettes en quelque *sorte* !

La presse a signalé la chute des recettes : 30 % sur la Côte d'Azur ; autant à Paris selon un président de syndicat, M. Bernard Fournier. Seulement les chiffres, quelquefois, parlent mal. Et, après tout, 30 % de moyenne peuvent faire 50 % ici et seulement 10 % là. Sur la Côte certains restaurants n'ont jamais si bien marché que cette saison, et non des moins chers, et non seulement fréquentés par les milliardaires arabes comme l'écrivait ici même un lecteur du *Monde* qui voyait la Côte en noir. Un sondage du journal *l'Hôtellerie* auprès de ses mandants semble démontrer que lorsque le repas est « *une fête* » *on ne s'y prive point*. Quitte à se restreindre sur les suivants. Tel qui faisait ses deux repas au restaurant n'en fera plus qu'un sans lésiner sur celui-ci. L'autre sera une dînette à la maison ou un rapide et fruste repas sur le zinc (d'où le succès des bistrots à vin, à Paris).

Mais d'autre part l'enquête de *l'Hôtellerie* fait ressortir ceci : « *Souvent, même s'il revient plus cher, le client préfère le plat du jour au menu complet.* » C'est que le menu complet n'est jamais complet, qu'il est ségrégationniste et quelquefois piège. Croyant retenir la clientèle les restaurateurs y viennent tous, sans grand succès de reste. M. Fournier me le disait, *on me le confirme Chez Laurent* et ailleurs, des plus grands aux plus petits.

La qualité reste

Un seul repas sur deux au restaurant ? Que du moins celui-ci soit réconfortant et non plus *un semble-repas de mini-portions*. Et c'est là que les plus raisonnables d'entre les restaurateurs savent réagir : faire diminuer les additions (ou du moins ne pas les augmenter) sans diminuer qualité et quantité (parce que, n'est-ce pas, tout présenter en feuilletage « *à la mode* », permettant ainsi de vendre la *pâte au prix du produit coûteux infinitesimal* qu'elle renferme, cela à fait son temps !). Je l'ai souvent répété : compter les entrées et les desserts au prix d'un plat, sous le prétexte du produit luxueux utilisé est sottise. Le temps n'est plus où un cuisinier illustre pouvait, sur les ondes, assurer les mass media féminines que, pour ne pas grossir, *il fallait manger du homard et de la truffe* ! Gardons cela pour les repas de fête. Réapprenons qu'un filet de hareng doux longuement mariné, accompagné de beurre d'Echiré, de pommes de terre cuites en diable, vaut bien, pour le courant, un médiocre caviar en mini-portions. Et qu'il n'y a pas de poissons nobles et de poissons vulgaires mais des poissons de haut goût qui, bien cuisinés, valent tous les fallacieux loups du *monde* !

C'est de là que peut naître, que naît déjà une cuisine nouvelle, *à partir de très bons produits moins* luxueux, oubliés ou dédaignés, et qui permettent de vrais repas à la fois goûteux, sages et raisonnables de prix. Chez *Petrus*, tenez (12, place du Maréchal-Juin, tél. 380-35-85), voilà que l'on cuisine heureusement des *poissons moins onéreux et se révélant délicieux*, comme la blanquette de thon aux gnocchis, la côtelette de thon grillée au fondant de poires et céleris-raves, ou encore comme le carrelet aux pignons, la perche à la crème d'amande, les crépinettes de cabillaud.

Il y a longtemps que Christian Guillerand à sa Sologne (8, rue de Bellechasse, 7e, tél. 705-98-66) cuisine des poissons de rivière de bon rapport qualité prix. Et je vois poindre, sur les cartes, des viandes délaissées, des légumes dédaignés qui, cuisinés avec habileté, deviennent découvertes. C'est là qu'il faut que les cuisiniers creusent, de là qu'ils inventent, des plats *originaux, séduisants, laissant à l'appétit* et *tenant compte* du portefeuille : une cuisine nouvelle et vraie. En situation d'avec la situation, en quelque sorte.

Et l'on s'apercevra, ô Horatio, qu'il y a plus de vérité dans la carcasse d'oie grillée de Daguin que dans le faisan à l'Alliance, fût-elle sainte, de M. de Talleyrand !

LA REYNIÈRE.

Démonstrations gourmandes

Le Monde de la maison, salon du mobilier, de la décoration, de la cuisine et du tapis, ouvrira une fois encore ses portes à la Porte de Versailles, du 23 octobre au 1er novembre.

A cette occasion, au stand Kenwood, auront lieu chaque jour des démonstrations gourmandes, préparations de plats et causeries sur des thèmes qui, j'imagine, raviront les spectatrices.

En voici le calendrier :

23-10. — Autour des feuilletés, *par Ch. Ignace* (le Petit Bedon).

24-10. — Autour des champignons, *par J.-C. Ferrero* (Le Marcande).

25-10. — Autour des coquillages, *par J. Le Divellec* (Le Yachtmann de La Rochelle) ; Autour du foie gras, *par André Daguin* (Hôtel de France à *Auch*)

26-10. — Autour du haddock, *par Christiane Massia* (L'Aquitaine).

27-10. — Autour du canard *par Simone Lemaire* (présidente de l'ARC).

28-10. — *Autour des fruits, par Francis Vendenhende* (La Ferme Saint-Simon).

29-10. — Autour des fêtes de fin d'année, *par Joël Robuchon* (Chez Jamin).

30-10. — Autour de l'aïoli, *par Pierre Vedel* (Chez Vedel).

Ma Cote

« La Bonne Auberge » (à la Brague - Antibes. Tél. : 33-36-65) ouvrira cette année *jusqu'au* 15 novembre puis après le 20 décembre, pour les fêtes, avec un cadre tout neuf et une carte elle aussi pleine de nouveautés. *Jo Rostang vient en effet d'imaginer* une cassolette d'huîtres aux jeunes poireaux, une terrine de brocolis truffée et une vinaigrette de dorade aux épinards crus, entre autres.

A Antibes même (33, rue Vauban. Tél. : 61-07-39) « l'Ecurie Royale », ouverte seulement le soir, a du succès. La cuisine de Mme Xhauflair (Dame d'A.R.C.) est intéressante, et les menus (100 F et 150 F prix net), poisson, viande, fromage et dessert, d'un bon rapport qualité-prix.

La plus belle carte de « Petit déjeuner - breakfast » reste celle de « l'Hôtel du Cap d'Antibes » (boulevard Kennedy. Tél. 61-39-01).

Du nouveau à Monte-Carlo. « La Coupole » (restaurant de « l'Hôtel Mirabeau », 1, avenue Princesse Grace. Tél. : 30-90-01) et son chef Yves Garnier, proposent un menu d'affaires (145 F), un menu gourmand (180 F) et une carte de bons choix. Le Mirabeau vient d'être repris par la S.M.B. Mais si l'on préfère coucher au prestigieux « Hôtel de Paris », rien n'empêche, n'est-ce pas, de délaisser son « Grill » pour cette Coupole en passe de devenir le meilleur (et le *seul*) bon restaurant de la Principauté.

Un week-end de Noël au « *Métropole* » de Beaulieu-sur-*Mer* (boulevard Maréchal-Leclerc. Tél. : 01-00-08), ne sera certes pas « trépidant ». Mais quel *plaisir de déjeuner au soleil*, face à la mer et sortant de la piscine (chauffée à 28° !).

Enfin, à noter cette découverte, à Villefranche-sur-Mer : « La Campanette » (2, rue Baron-de-Brès. Tél. : 80-79-98). *M.* Vissian-Inart et son jeune cuisinier Frédéric Joffrin, dans un cadre bon enfant, proposent un remarquable menu à 85 F service *compris* (avec un côtes du rhône baronnie de Sabran, à 38 F !!!). Mon menu : terrine de thon aux câpres - jarret de veau à la graine de moutarde et pâtes fraîches - brie de Meaux - desserts et petits fours. Qui dit mieux ? J'en reparlerai, mais notez cette bonne adresse (ouvert seulement le soir).

L. R.

● *Et le choléra s'abattit sur Paris... C'est un livre d'Ange-Pierre Leca (Albin Michel), historique et d'apparence bien documenté.* L'ennui est que ce choléra sévit en 1832 et que l'on peut lire, page 16, qu'il n'empêchait point les rendez-vous mondains et galants chez Tortoni, au Café anglais et... à la Maison dorée... Laquelle n'ouvrit *qu'en 1841 !*

● *M. Max Bondil, fidèle correspondant,* me rappelle l'adresse du restaurant *les Santons* (place de l'Eglise au Moustier-Sainte-Marie, 04360, tél. : 74-66-48). A ajouter au « guide des lecteurs ».

Philatélie

N° 1762

FRANCE : « Liberté » suite

Six nouvelles valeurs au type « Liberté » s'ajouteront à la série qui a débuté le 4 janvier de cette année. *Vente générale (et « P.J. ») le 3 novembre* (70 à 75°/82) :

0,60 F, jaune rosé ;
0,70 F, bleu marine ;



0,80 F, brun vert ;
0,90 F, mauve ;
3,00 F, brun van Dyck ;
4,00 F, carmin.

Formats 15 × 23 mm. Dessin et gravure de Pierre Gandon. Impression taille-douce de Périgueux.

La mise en vente s'effectuera également :

— Le 3 novembre, de 8 h à 18 h, par le bureau de poste temporaire *ouvert au Musée de la poste*, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « P.J. » ;

— *Le 3 novembre*, des boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. » (du Musée), à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au *bureau de Paris* 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e.

● Au Musée de la poste, les six *figurines seront vendues uniquement* par série indivisible. La vente des coins datés ne pourra être assurée *que dans la mesure des disponibilités*.

● RETRAIT. — Au type « Sabine », les neuf valeurs suivantes seront retirées *de la vente* : 0,50 F, 0,60 F, 0,70 F, 0,80 F, 0,90 F, 1,00 F, 1,70 F, 1,80 F (sienne), 2,00 F, le 5 nov.

● SUR TF1. — Le *samedi* 23 octobre, au début des émissions de TF1, à 10 h 10 — à une heure peu propice. — M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., dans le cadre du programme de Philatélie-Club de J. Courat et J. Mancier, expose à l'intention des *collectionneurs* la *création* d'un service philatélique P.T.T. à partir du 1er janvier 1983.

Moins de coins datés en 1983

Dès le 1er janvier 1983, seules les feuilles des timbres au type « Liberté » et celles des fortes valeurs de la série « poste aérienne », donnant lieu à des impressions *permanentes, seront dotées d'un coin* daté.

● AU COURS D'UNE RECEPTION dans l'imprimerie Delrieu s'est déroulée la présentation du « Bon à tirer » suivi du « feu vert » pour débuter le tirage



d'un timbre de 25 F poste aérienne de grand *format*, créé par *Georges Mathieu pour le compte des Terres australes et* antarctiques françaises.

● *GUERNESEY*. — *Série* « *Noël* », cinq timbres, 8, 13, 24, 26 et 29 pence, sujets divers de scènes, religieuse (8 p.) et familiales pour les autres.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 75015 Paris, (34 boulev. de Vaugirard), les 29 et 30 oct. — Exposition France-Bulgarie.

⊙ 54000 Nancy (locaux S.N.C.F., bd Joffre), les 30 et 31 oct. — Baptême *de T.G.V.*

⊙ 77400 Thorigny-sur-Marne (mairie), le 31 oct. — Jumelage avec Erbach-Donau (R.F.A.).

⊙ 83100 Toulon, du 22 oct. au 1er nov. — Foire.

⊙ *97110 Pointe-à-Pitre*, (place de la Rénovation), les 2 et 3 nov. — 30e anniversaire de l'A.S.C. de la *S.N.P.*

⊙ 38000 Grenoble (Palais des sports), les 6 et 7 nov. — VIIe Congrès philatélique région du Dauphiné.

⊙ 28110 Lucé (Foyer culturel), les 20 et 21 nov. — IIe Exposition philatélique régionale de la jeunesse.

⊙ 97310 Kourou, le 12 déc. — Lancement de la fusée Ariane.

⊙ 57000 Metz (mairie), le 6 nov. — 10e anniversaire du jumelage avec Trèves (R.F.A.).

⊙ 30130 Pont-Saint-Esprit (anc. caserne *Pépin*), les 6 et 7 nov. — 28e congrès philatélique régional Languedoc-Roussillon.

⊙ *33240 Saint-André-de-Cubzac* (mairie), les 6 et 7 nov. — Exposition philatélique « Archéologie cubzacoise ».

⊙ 93140 Bondy (hôtel de ville), les 6 et 7 nov. — Exposition inter-*régionale* jeunes.

La « Semaine de l'outre-mer »

Les quatre territoires français ont souligné la « Semaine de l'outre-mer » par l'émission d'un timbre, poste aérienne.

Nouvelle-Calédonie et Dépendances : 100 F, dessiné et gravé par Claude Andréotto.

Polynésie française : 110 F, dessin et gravure de Claude Jumelet.

Terres australes et antarctiques françaises : 5 F, reproduction du timbre 2,70 F (émis en 1975), « Commandant *Charcot* », d'après Claude Haley.

Impressions en taille-douce, dans les Ateliers de Périgueux.

Wallis et Futuna : 105 F, paysages, dessiné par Pierrette Lambert. Offset, Edila.

Pour se les procurer : A.T.P.O.M., 85, avenue de La Bourdonnais, 75007 Paris.

En bref...

● ETATS-UNIS. — Ancien bâtiment du « Post Office » de Saint-Louis dans le Missouri est le sujet d'un timbre de 13 cents.

● FINLANDE. — La collection complète des timbres émis en 1982 (28 timbres) présentée en classeur est en vente depuis le 25 octobre, prix : 42 FIM. Celle de 1981 est encore disponible au prix de 16 FIM. Service philatélique : B.P. 654, 00101 Helsinki 10.

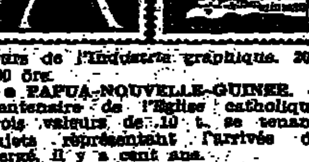
● HONGRIE. — 800e anniversaire de la fondation de l'abbaye de Zirc, 2 forint, avec le sceau du roi Béla III fondateur.

● ISLANDE. — L'Assemblée générale de l'O.N.U., en 1978, décréta 1982 « *année des gens âgés* », l'Islande est le seul pays à avoir émis un timbre à cette occasion ; 800 aurar. — Un timbre *de 900 aurar a été également* émis à la mémoire de Thorbjörg Sveinsdottir, sage-femme, faisant partie des personnages célèbres islandais.

● MOZAMBIQUE. — Six valeurs pour une série « Bateaux traditionnels » : 1, 2, 4, 8, 12, 16 Mt. (29-11-82).

● NORVEGE. — Centenaire de la Fédération norvégienne des Travailleurs de l'industrie graphique, 200, 300 öre.





● PAPUA-NOUVELLE-GUINEE. — Centenaire de l'Eglise catholique, trois valeurs de 10 t., se tenant, sujets représentant l'arrivée du clergé, il y a cent ans.

● NORVEGE. — 150e anniversaire de la naissance de l'écrivain Björnstjerne Björnson, 175 öre et 100e anniversaire de celle de Sigrid Undset, 200 öre.

● PAYS-BAS. — Deux timbres spéciaux avec les vues sur le Palais royal du Dam à Amsterdam, 50 et 60 cents.

● *SAINT-MARIN*. — « *Centenaire* des premiers entiers postaux » deux cartes postales 200 et 300 lires ; aérogramme à 450 *lires*. Et, un autre « entier » carte postale pour commémorer le Ve centenaire de la mort du Duc d'Urbino, Federico da Montefeltro, 200 lires. Chacun des entiers a été tiré à 150 000 exemplaires.

● SUISSE. — Nouvelle série d'usage *courant*, débute par *cinq* signes du zodiaque accompagnés d'un paysage, 1,00, 1,10, 1,30, 1,50 et 1,60 francs. 5, les *signes* dans l'ordre : verseau, poissons, bélier, taureau et gémeaux. La suite des signes sera échelonnée sur 1983 et 1984.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs Nº 992

DU NOUVEAU A L'OUEST

(Tournoi de sélection du 50e championnat de l'U.R.S.S., Yaroslav 1982.)
Blancs : R. Vaganian
Noirs : Y. Razuvaiev.
Défense ouest-indienne.

1. d4	Cf6	17. Fç1	C×d4
2. ç4	é6	18. C×d4	D×d4
3. Cf3	b6	19. Fb2	Dç5
4. a3	Fb7	20. Dg4(g)	Dg5
5. Cç3	d5	21. D×é6	Ta-é8
6. ç×d5	C×d5	22. Dd7!(h)	f3!(i)
7. é3	Fé7	23. g3 (j)	Fç8
8. Fb5+	ç6	24. D×a7	Fç5
9. Fd3(a)	C×ç3(b)	25. Tf-é1	Dh6!(k)
10. b×ç3	ç5	26. Ff1(l)	F×f2+!
11. 0-0	Cç6(c)	27. R×f2	D×h2+
12. é4	ç×d4(d)	28. Ré3	D×b2
13. ç×d4	0-0	29. Dç7	f2
14. Fé3	Rh8!(é)	30. Té2	Db3+
15. Dé2	f5!	31. Td3	T×é4+!
16. Ta-d1(f)	f4!	32. R×é4	Ff5+
		33. abandon.	

NOTES

a) Depuis deux ans, la « défense ouest-indienne », variante Petrossian, jouit d'une mode incroyable, comme en témoignent les nombreuses chroniques que nous y avons consacrées. Force est de reconnaître le grand nombre de défaites des Noirs dans cette continuation désormais rituelle jusqu'au neuvième coup. A noter que les essais 4..., ç5 ; 5. d5, Fa6 ; 6. Dç2 donnent lieu à un gambit favorable aux Blancs après 6..., é×d5 ; 7. ç×d5, Fb7 ; 8. Cç3, C×d5 ; 9. Fg5 ou après 6..., Dé7 ; 7. Fg5, é×d5 ; 8. Cç3!, F×ç4 ; 9. é4! (une idée de Kasparov contre Van der Wiel en 1981, Kasparov que l'on peut considérer comme le plus grand connaisseur de cette variante avec les Blancs).

b) 9..., 0-0 est probablement prématuré (Cf. nº 989). Après 10. 0-0, C×ç3 ; 11. b×ç3, ç5 ; 12. é4, Cç6 ; 13. d5! est favorable aux Blancs.

c) Ici encore 11..., 0-0 est à déconseiller à cause de 12. Dç2, g6 ; 13. é4, Dç7 ; 14. Dé2, Td8 ; 15. h4 et les Blancs ont l'initiative (Tzebalo-Toth, 1981).

d) Ou 12..., Tç8 ; 13. Fb2, Ff6 ; 14. d5!, é×d5 ; 15. é×d5, D×d5 ; 16. Té1+, Rf8 ; 17. Dç2, Cé5 ; 18. Fé4, C×f3+ ; 19. F×f3, Dd7 ; 20. Ta-d1, Dç7 ; 21. F×b7, D×b7 ; 22. Da4, h5 ; 23. Td7, Dç6 ; 24. D×a7, Rg8 ; 25. Tb7! et les Blancs, après une longue domination, gagnèrent (Kasparov-Ivkov, Bugoino, 1982).

e) Une idée très intéressante de Smyslov qui vise la conquête de la case d5, via f7-f5. Toujours contre Kasparov, Najdorf tenta, plus classiquement, avec les Noirs, *14..., Tç8.* Après 15. Dé2, Ca5 ; 16. Tf-é1!, Dd6 (dans la partie Kasparov-Grosspeter, Graz, 1981, les Blancs obtinrent d'excellentes perspectives après 16..., Rh8 ; 17. h4!, F×h4 ; 18 Ta-d1, Dé7 : Rh8 ; 17. h4!, Fxh4 ; 18. Ta-d1, Dé7 : 19. d5!) : 17. d5! (toujours la même percée de Kasparov, au prix d'un ou de deux pions), é×d5 ; 18. é5!, Dé6 ; 19. Cd4!, D×é5 ; 20. Cf5, Ff6 ; 21. Dg4, Tç-é8 ; 22. Fd2!!, D×a1 (si 22..., Dç7 ; 23. C×g7! et si 22..., Db2 ; 23. Ch6+, Rh8 ; 24. C×f7+, Rg8 ; 25. Dh5) ; 23. T×a1, F×a1 ; 24. C×g7, F×g7 ; 25. Fh6, abandon.

f) 16. é×f5 est certainement meilleur.

g) Apparemment, les Blancs ont obtenu un bon jeu.

h) Finement joué. Si 22. Dh3, Fç8 et si 22. Db3, f3.

i) Si 22..., Fç8 ; 23. Dd5!

j) Et non 23. Dh3, Fç8 ; 24. Dg3, Fg4!

k) Les Blancs attendaient 25..., Té7.

l) Perd rapidement mais 26. Fç1 permet 26..., Dh3! ; 27. Pf1, F×f2+ ; 28. R×f2, D×h2+ ; 29. Ré3, f2 ; 30. Té2, D×g3+ ; 31. Dd2, Td8+ ; 32. Rç2, T×d1 ; 33. R×d1, Dd3+ ; 34 Fd2, Pf5.

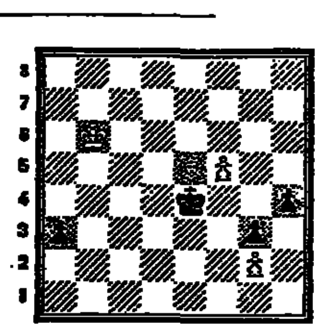
SOLUTION DE L'ETUDE Nº 991
E. DVIZOV, 1978

(Blancs : Ra7, Cg5 et h7, Pé7. Noirs : Rç5, Dh5, Fd3, Pd7. Nulle.)

1. Cf6!, D×g5 ; 2. C×d7+! (si 2. é8=D?, D×f6 et les Noirs gagnent), Rç6! ; 3. Cé5+!! (et non 3. é8=D?, Da5+ ; 4. Rb8, Dç7+ ; 5. Ra8, Db7 mat), D×é5 ; 4. é8=D+!, D×é8. Pat. Ou bien 3. Cé5+!!, Rç7 ; 4. é8=C+! (et non 4. é8=D?, Dé3+), Rç8 ; 5. Cd6+, Rç7 (si 5..., Rd8 ; 6. Cf7+ et 7. C×g5) ; 6. Cé8+, échec perpétuel.

ÉTUDE

G. AFANASIEV et G. CHMULENSON
1976



BLANCS (4) : Rb6, Fe5, Pf5, g2.

NOIRS (4) : Ré4, Pa3, g3, h4.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge Nº 989

UNE DOSE MORTELLE

Cette donne est une belle illustration du Coup de l'agonie.

	♠ — ♥ R D V 9 ♦ A D 9 2 ♣ A R D 5 2	
♠ A V 10 8 7 5 ♥ A 10 2 ♦ 6 ♣ V 10 4	N / O E / S	♠ D 6 2 ♥ 8 7 6 4 ♦ R 10 3 ♣ 9 7 3
	♠ R 9 4 3 ♥ 5 3 ♦ V 8 7 5 4 ♣ 8 6	

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Poupard	Coutaud	Meilh.	Grit
passe	1 ♠	contre	2 ♠
3 ♦	passe	4 SA	passe
5 ♣	passe	6 ♦	passe...

Ouest a entamé l'as de pique coupé par le 2 de carreau. Le déclarant a ensuite tiré l'as de carreau pour le 3 d'Est et le 6 d'Ouest. *Comment Sud* (Poupard) *a-t-il ensuite gagné* ce PETIT CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Réponse :

Le roi de carreau n'étant pas tombé, il fallait maintenant un miracle pour que la défense ne fasse qu'*une levée*. Mais le déclarant ne désespéra pas, et il commença par tirer sa tierce majeure à trèfle : il vit avec satisfaction les deux adversaires fournir tandis qu'il défaussait de sa main le 3 de cœur. Il joua alors le quatrième trèfle. Est coupa avec le 10 de carreau et il surcoupa. Il retourna au mort en coupant le 4 de pique avec le 9 de carreau et rejoua le cinquième trèfle. Mais cette nouvelle dose de trèfle était mortelle. En effet, si Est coupe avec le roi de carreau, Sud jette son dernier cœur et termine avec trois atouts en main, le roi de pique affranchi et le 9 de pique coupé par le dernier atout du mort. Si Est défausse un cœur, le déclarant fait ce trèfle *et les mêmes levées, et* Est ne peut réaliser que le roi de carreau...

Une précaution imprévisible

Ce coup joué par Roger Trézel, il y a de nombreuses années, montre pourquoi il faut penser à tout.

	♠ A R D V ♥ R 4 ♦ A R D ♣ A R 3 2	
♠ 10 9 8 7 6 3 2 ♥ — ♦ V 10 9 8 7 ♣ D	N / O E / S	♠ 5 4 ♥ D 7 6 2 ♦ 4 3 ♣ V 10 9 6 5
	♠ — ♥ A V 10 9 8 5 3 ♦ 6 5 2 ♣ 8 7 4	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
passe	passe	2 ♣	passe
2 ♥	2 ♠	2 SA	passe
4 ♥	passe	7 ♥	passe...

Ouest ayant entamé la dame de trèfle pour le valet d'Est, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner ce GRAND CHELEM A CŒUR contre toute défense ? Quelle précaution « invisible » doit-on prendre à la seconde levée ?

Note sur les enchères :

L'ouverture de « 2 ♣ » était forcing de manche, et la réponse de « 2 ♥ » garantissait l'as de cœur. Le saut à « 4 ♥ » promettait au moins six cartes par as, dame ou as, valet, 10, mais l'intervention d'Ouest pouvait faire craindre une mauvaise répartition de la couleur.

COURRIER DES LECTEURS

● *Le contrôle des atouts* (nº 976). — « *La solution proposée, qui consiste à jouer le valet d'atout, est-elle vraiment la seule et, surtout, la plus logique*, écrit Dominique Rech. *Ne vaut-il pas mieux monter au mort à pique et faire l'impasse au roi de cœur ?...* »

Ce serait la meilleure solution en tournoi par paires, mais, en tournoi par quatre, il est plus logique d'éviter d'être coupé à pique si l'impasse à cœur échoue et si Ouest rejoue pique pour faire couper le partenaire (si celui-ci n'a plus de pique parce qu'il n'en avait que deux à l'origine).

● *Défense de haut niveau* (nº 978).

— J.-P. Ehrmann a découvert que « *si le déclarant n'avait pas couvert l'entame de la dame de pique avec le roi du mort, il n'y aurait pas eu de défense pour le faire chuter* ». C'est exact, et Antoine Roux sera certainement intéressé par ce nouveau problème.

PHILIPPE BRUGNON.

dames Nº 183

MAJEUR POUR UNE MINEURE

Championnat des PAYS-BAS, 1982
Blancs : P. BERGSMA
Noirs : R. HEUSDENS
Ouverture : BARTELING

1. 33-28	17-21	16. 43-39 (j)	19-23
2. 39-33	21-26 (a)	17. 41-[illegible] (k)	15-20 (l)
3. 44-39	11-17	18. 49-34 (m)	9-13! (n)
4. 34-3[illegible]	6-11 (b)	19. 32-28* (o)	13-19
5. 38-25 (c)	1-6	20. 38-33 (p)	17-22
6. 40-34 (d)	17-21 (e)	21. 28×17	11×31
7. 50-44	11-17	22. 36×27	8-13
8. 44-40	18-22 (f)	23. 33-29 (q)	20-24! (r)
9. 31-27	22×31	24. 29×20	23-28
10. 36×27	7-11	25. 32×14	21×41
11. 34-29 (g)	2-7	26. 47×36	13-19
12. 40-44	19-23! (h)	27. 14×23	18×49! (s)
13. 28×19	14×34		Abandon
14. 39×30	13-18		
15. 25×14	10×19 (i)		

NOTES

a) 2. ...(18-23) ; 3. 44-39 (13-18) ; 4. 31-26 (12-17) ; 5. 36-31 (7-12) ; 6. 31-27 (9-13) ; 7. 41-36 (1-7) ; 8. 37-31 (20-25) ; 9. 27-22, échange incorrect car N+1 ensuite (18×27) ; 10. 31×22 (21-27 !) ; 11. 22×31* (23-29) ; 12. 34×23 a1 (17-21) ; 13. 26×17 (11×22) ; 14. 28×17 (19×28) et le pion blanc à 17 est sans défense.

a1) 12. 33×24 (19×30) ; 13. 35×24 (17-21) ; 14. 26×17 (11×35 !), N+ (Henri Chiland, 1950).

b) 4. ...(18-23) ; 5. 49-44 (20-24) ; 6. 40-34, (6-11) ; 7. 31-27 (1-6) ; 8. 36-31 (17-21) ; 9. 41-36 (12-18) ; 10. 27-22 (18×27) ; 11 31×22 (11-17) ; 12. 22×11 (6×17) ; 13. 36-31 [la tentative de passage à dame perd 2 pions : 34-29 (23×25) ; 28-23 (19×28) ; 33×11 (21-37) ; 32×21 (26×6), N+2 et +] (17-22) ; 14. 28×17 (21×12) ; 15. 32-27 (12-7) ; 16. 47-41 (8-12) ; 17 38-32, les Noirs gagnent par une combinaison en cinq temps ponctuée par une rafle de 7 pions 17. ...(24-29) ; 18. 33×24 (15-20) ; 19 24×15 (14-20) ; 20. 15×24 (23-28) ; 21. 32×14 (9×36 !), un tremblement de terre dévastateur.

c) Sans craindre la poussée au centre 5. ... (19-23) ; 6. 28×19 (14×23) ; 7. 25×14 (10×19) ; les Blancs prennent aussitôt l'initiative au centre par des échanges symétriques 8. 32-28 (23×32) ; 9. 37×28 (26×37) ; 10. 41×32.

d) Pour contrer peut-être une éventuelle occupation de la case 23 par 34-29 ou pour enchaîner par 34-30 si (20-24).

e) Exemple type (parmi des milliers) de début classique sur l'ouverture Barteling (maître des années 1900).

f) S'écartant maintenant des suites classiques.

g) Dans la perspective du coup de boutoir (19-23).

h) Dans le vif du sujet. La partie ne présentera plus d'analogie avec le classique.

i) Léger avantage positionnel aux Noirs dont le problème du développement de la grande diagonale (cases 5 à 23) est résolu.

j) De la nécessité des colonnes *d'attaque ou de défense* (pions à 33, 39 et 44).

k) 17. 33-28 (9-13) ; 18. 28×19 (13×24) ; 19. 30×19 (18-22) ; 20. 27×18 (12×14), jeu sensiblement égal.

l) Interdisant 18. 30-25 (9-13) ; 19. 25×14 (23-28) ; 20. 33×22 (17×28) ; 31. 32×23 (21×34) ; 22. 40×29 (13-19), etc., N+2 et +.

m) Une petite faute positionnelle en raison de l'imminente menace par (23-28).

n) La menace par (23-28).

o) Forcé.

p) Face à une situation tendue, les Blancs, au prix de gros risques tactiques, s'efforcent d'équilibrer leur structure de jeu.

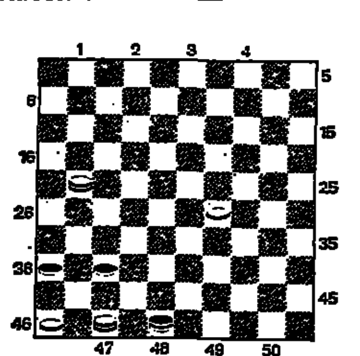
q) 23. 33-28 était le coup juste.

r) Une combinaison gagnante, conçue depuis de nombreux temps devant une série de risques tactiques pris et maintenus par les Blancs (la brèche à la case 40, entre autres)

s) Assez surprenant en championnat des Pays-Bas (même mineur), ce gain relativement simple : un résultat important, majeur, sur une combinaison assez facile, mineure.

PROBLÈME

MALFRAY
1963



Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 21-26 !! (36-41*) 47×36 (48-42*) 36-47 !! (42×15) 26×42 (15-4*) 47-36 ! (4-15*) 42-47 (15-10 m) (47-15 ! (10-19...) 15-10 (19×5) 36-41 ou 36-31, + par une très belle suite de placements des deux dames blanches pour parvenir à un enfermé - diagonale.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

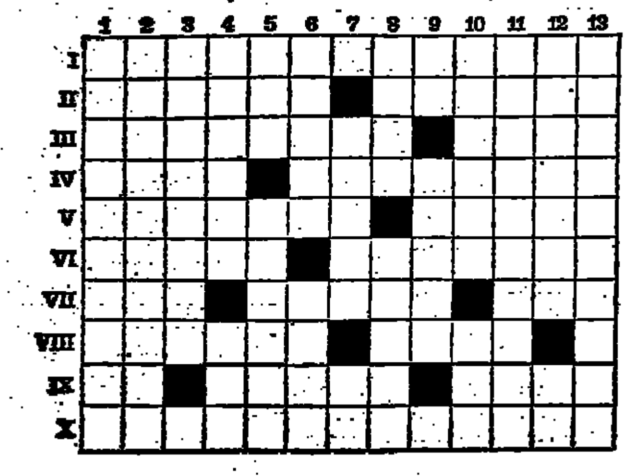
Nº 220

Horizontalement

I. Jadis il négociait, aujourd'hui il discute. — II. Glycéride. Noirs desseins, le plus souvent. — III. On n'y entend rien. Pour suivre l'art. — IV. Un des douze ou l'un des sept. A côté du précédent, par exemple. — V. Quand elles sont amères, c'est empoisonnant. Il aime l'eau. — VI. A sa place au Panthéon. C'est quand on le dit spécialisé qu'il ne l'est pas. — VII. Multinationale. A du poids. Dans le scénario. — VIII. Pour le culte des héros. Maisonnette. — IX. Outil. Son pas n'est pas fameux. Ça peut être n'importe où. — X. Prend des mesures.

Verticalement

1. Grogne à courte vue. — 2. Le feu sur soi. — 3 Pension. — 4. Occupèrent ainsi leurs loisirs. En cloche. — 5. A sa botte. On lui a lâché les rênes. — 6. Office. Provocants. — 7. Petit nigaud. Participe. — 8. Office. Suit, en Italie, le bon sens. — 9. Pronom. Remplis — 10. Feu. C'est de l'argent. — 11 Mettait au plus haut. — 12 Traitée à l'huile. Dans le verbe. — 13. Mérité ou compris par quelques-uns seulement.



Solution du nº 219

Horizontalement

I. Diététicienne. — II. Oscar. Signaux. — III. Usa. Gamine. M.P. — IV. Auréole. Olger. — V. Relut. Tariare. — VI. Aria. Lassos. — VII. Entendues. Pts. — VIII. Noé. Iota. Beat — IX. En. Enna. Cargo. — X. Zoo-technicien.

Verticalement

1. Douarnenez. — 2. Issue. Nono. — 3. Ecarlate. — 4. Ta. Eure. Et. — 5. Ergotinine. — 6. Al. Adonc. — 7. Ismet. Utah. — 8. C.I.I. Aléa. — 9. Ignoras. Ct. — 10. Enelts. Bac. — 11. Na. Gasperi. — 13. Expression.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS®

Nº 220

Horizontalement

1. CFHIIRT. — 2. AILMOPS. — 3. EILLORR. — 4. EELRTUU. — 5. AEIILMSS (+ 1). — 6. EEIMQRU. — 7. EESNORR. — 8. BDEGIRR. — 9. AABEGIR. — 10. CIILNOP. — 11. EMNRSTU (+ 1). — 12. AAEFGIRU. — 13. ADEINRT (+6). — 14. DEEIMSU.

Verticalement

15. EFORSTT. — 16. AABDIMR. — 17. AEEIRST (+ 1). — 18. ADEHINOS. — 19. EHINOST. — 20. CEEERRST (+ 1). — 21. AEEIMRRR. — 22. AEIILQU. — 33. AEIORTT (+ 2). — 24. ABEILRS (+ 5). — 25. ADFILRR. — 26. DEEIMNST (+ 4) — 27. AMNOOTT. — 28. AADGIMM.

Solution du nº 219

Horizontalement

1. MALFACON. — 2. JOSEPH, papier-filtre. — 3. COCUFIE. — 4. NAUPLIUS, forme larvaire des crustacés. — 5. NIVELA (ALEVIN, ALVINE, LEVAIN, NIVALE, VALINE, VELAND). — 6. STANNEUX composés de l'étain. — 7. SLALOM. — 8. MENAGE. — 9. FLETAN (ENFLAT, FELANT). — 10. BEHAISME, mouvement religieux persan (EBAHIMES). — 11. PATAPOUF. — 12. XIPHOS, poisson. — 13. LLOYDS. — 14. TIEDEURS (ERUDITES, DETRUISE, EDITEURS, REDUITES). — 15. NIVELAGE (EVANGILE). — 16. LOUAIS (SOULAI, et, en 1983, IOULAS).

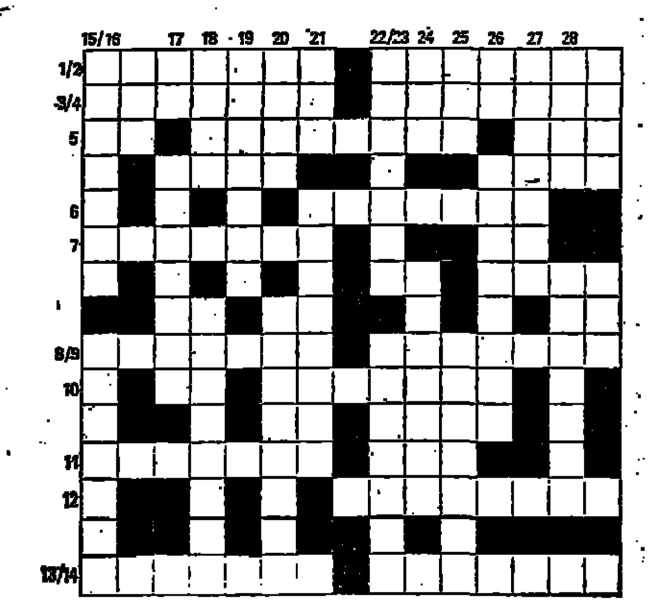
Verticalement

17. MANOSTAT. — 18. OPALIN. — 19. TAPIOCA (CAPOTAI). — 20. LAUDATIF. — 21. BRADYPE. — 22. ACLINIQUE, où l'aiguille aimantée n'est pas inclinée. — 23. SHOOTS. — 24. OCULUS, baie ronde. — 25. INFATUE (ENFUTAI, FUTAINE). — 26. JINISME, ou jaïnisme, religion menant au nirvana. — 27. MAXWELL. — 28. ŒILLET. — 29. YPREAU, peuplier blanc (PAYEUR). — 30. EPERLAN. — 31. SAMOURAI. — 32. HEAUMES.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Ana-chronique. — Mme Castaing (Saint-Médard-en-Jalles) conteste TREPIDES (214, 21), parce qu'il est intransitif, mais elle oublie la deuxième personne du singulier du présent (Tu trépides, carcasse (?). Elle nous signale, avec raison, la disparition prochaine de ESPARCET (18). Rappelons qu'aux ANA-CROISES, comme au scrabble, les mots disparus du PLI depuis 1981 restent valables jusqu'à la prochaine refonte.



culture

CINÉMA

« La nuit de San Lorenzo », des frères Taviani

(Suite de la première page.)

On a fait aux frères Taviani – qui, à travers divers sujets empruntés au passé historique, ont parlé de situations contemporaines, de l'engagement « à gauche », jusqu'à réaliser concrètement l'utopie d'une révolte dans *Padre Padrone*, – une solide réputation de cinéastes politiques. Avec *le Pré*, ils avaient changé, si l'on peut dire de cible. Cela déconcerta. On tient beaucoup, en France, lorsqu'il s'agit du cinéma italien, aux définitions. *la Nuit de San Lorenzo* semble être un retour à ces chroniques « néo-réalistes » qui nous firent découvrir, il y a bientôt quarante ans, la fin du fascisme et le bouleversement d'un pays retrouvant sa liberté. Et, pourtant, on ne peut parler, cette fois, même en forçant les épisodes du récit, d'analyse marxiste.

« *Nous avons toujours* dit précisent Paolo et Vittorio, *que notre cinéma n'était pas politique, au sens strict du terme. Nous avons raconté des histoires dans lesquelles des personnages étaient amenés, pour diverses raisons, à prendre une attitude politique. Pour notre génération* (Vittorio est né en 1929, Paolo en 1931) *l'expérience des dernières années du régime de Mussolini et de l'après-guerre, avait pris un aspect essentiel. Mais nous nous sommes toujours intéressés à une dimension plus humaine. Nous aimerions bien nous trouver face à face avec ceux qui ont parlé d'analyse marxiste pour qu'ils nous expliquent ce qu'ils entendent par là !*

» *Le marxisme n'a été qu'un des instruments à notre disposition pour comprendre les événements historiques et les conflits de classes et de pouvoir. Ce peut-être une attitude vis-à-vis de la réalité. En ce sens, la* Nuit de San Lorenzo *montre la confrontation entre l'attitude passive des gens de San Martino qui choisissent de rester sur place, dans l'église, et l'attitude active de ceux qui, au contraire, partent sur les routes, au devant des Américains. Nous pensons qu'essayer de circonscrire l'imaginaire comme nous l'avons fait ici, en nous référant à la tradition d'un peuple qui raconte une épopée, en choisissant, dans sa mémoire, peut être une façon de s'inscrire dans l'univers marxiste. Quoi qu'il en soit, il nous semble, aujourd'hui, qu'une référence exclusive au marxisme conduit au schématisme. Il faut aussi appréhender la vie, l'humain, le rapport du comportement privé, individuel, au comportement collectif.*

Retrouver des forces

» *Les faits rapportés dans le film ont une base réelle. Quand nous nous sommes promenés, en Toscane, pour recueillir les témoignages de survivants, nous nous sommes rendu compte que chacun racontait l'histoire à sa façon. Mais ces versions différentes tendraient, pour nous, à une solution positive de notre travail cinématographique : la façon dont les événements étaient passés dans l'imagination collective, après tant d'années. Notre société vit une période de doutes, d'incertitudes. Nous avons retrouvé dans ces récits transformés par l'imagination, la conscience populaire, les forces de gens qui s'étaient assumés pleinement, des forces dont nous avons besoin, dans ces années 80, pour affronter notre présent et préparer notre avenir. Il ne s'agissait donc pas de rapporter les événements d'une façon purement réaliste, mais de les transfigurer, esthétiquement, pour retrouver la trace qu'ils ont laissée dans les mémoires.* »

Alors, voilà... Un jeune résistant, caché dans un champ, sort de son trou, pour faire sa toilette, revêtir des habits de fête et épouser, à l'église, sa fiancée enceinte. Dans le village, on fait connaissance avec diverses personnes qui seront mêlées à l'aventure. Les habitants de San Martino, *réfugiés dans une grande cave, sont sommés de se réunir dans* l'église, sous la protection de l'évêque. Mais un vieil homme, Galvano, se méfie . La nuit venue, il entraîne, hors du village, tous ceux qui, enveloppés de vêtements sombres pour passer inaperçus, préfèrent prendre le risque d'aller à la rencontre des Américains libérateurs.

Parmi eux, il y a Mme Concetta, une bourgeoise âgée qui confie ses boucles d'oreilles à la petite Cecilia, émerveillée. Sur la route ensoleillée où, le premier danger passé, on musarde, on s'éparpille, la tragédie rôde déjà. Une servante sicilienne croit, dans une sorte de rêve, voir ses compatriotes de Brooklin au moment où elle est abattue pas quelques soldats allemands.

Un film-opéra

Galvano dirige son groupe comme il peut. Le jeune marié repart vers San Martino avec sa femme, déjà en proie aux douleurs de l'enfantement, et sa belle-mère. Un peu plus tard, il revient seul, le regard fixe, perdu. Il se souviendra par la suite : la maison de Dieu n'était pas un asile aux yeux des barbares. Elle a été minée, *comme les maisons, et l'explosion a* tué la plupart de ceux qui avaient eu confiance.

Les situations, les épreuves, s'emboîtent dans une construction de livret d'opéra. Les faits réalistes sont traités – à quelques détails près – à *la manière d'une tragédie lyrique*. Seules, Cecilia et une autre petite fille verront deux soldats américains qui disparaîtront comme des fantômes, laissant derrière eux un paquet de cigarettes presque vide. « *Les Américains sont une utopie*, disent les frères Taviani. *On ne peut que les imaginer.* » Dans un opéra, il y'a ainsi des personnages qui restent en coulisses, et donnent l'idée du destin.

Et les Allemands ? Ils apparaissent peu. Il y a les meurtriers de la servante et, surtout, un soldat fatigué, aux yeux rougis, qui suit à pied un autobus tiré par un cheval et chargé de cadavres en chantant un air de *Tannhauser*, de Wagner, *O du mein holder Abenstern*. Vision étonnante, irréelle, dans la plaine toscane. Mais l'offer de la messe de requiem de Verdi accompagne les images du massacre de l'église, revient comme un leitmotiv tandis que la musique composée pour le film par Nicola Piovani, accentue le caractère d'opéra de cet exode où, finalement, dans un champ de blé qu'on moissonne, les villageois survivants et les partisans italiens affrontent, dans une fusillade meurtrière, les fascistes en uniforme qui sont des paysans comme eux. Tous s'entretuent en se reconnaissant. Cela touche au sublime, et la musique de Piovani rejoint celle de Verdi dans le style épique des images, encore accentué par la brusque apparition (imagination de Cecilia à la fois terrorisée et transportée au sein d'un autre monde), de guerriers de l'Illiade.

– « *Oui*, disent les frères Taviani, *la musique fait partie de la mise en scène. Elle fusionne avec elle comme dans l'opéra. Nous avons choisi des moments musicaux tirés du répertoire populaire. Nous avons pensé, avec le compositeur du film, que ces grands moments devaient être réunis par des thèmes qu'il a inventés. Voir physiquement les Allemands nous semblait contraire au mystère et à la magie qui devaient exister dans cette représentation de la guerre et de l'exode. A la fin des années 40, le désir de vengeance contre les Allemands était tellement féroce qu'aucun cinéaste italien n'aurait eu l'idée de montrer un soldat ennemi comme nous l'avons fait. Notre jugement sur les Allemands et sur les fascistes est resté le même mais nous pouvons, aujourd'hui, chercher le visage de l'homme derrière les monstres. Et, pour cela, le rôle de la musique est fondamental.* »

Des hommes, frères de la même terre, tirent les uns sur les autres. Un adolescent de quinze ans, fanatisé par son père, *dignitaire en chemise brune auquel il sert de rabatteur*, doit être abattu, pour que d'autres monstres ne naissent pas de cette larve ignoble, qui supplie qu'on l'épargne. Mais le père souffre tant, en se roulant par terre, qu'on tire sur lui aussi. Dernière scène tragique, final atroce et logique de ce film-opéra qui se terminera *dans l'apaisement de la nuit de San Lorenzo*, avec – *ici la musique se tait* – la réunion dans la même chambre de Galvano et de Mme Concetta ; ils se sont aimés autrefois et s'avouent leur amour avec une pudeur et une tendresse extraordinaires.

Le rideau est tombé sur la scène lyrique. La vie réelle reprend ses droits. Cecilia n'était pas là pour assister à cette réunion. Le lendemain, sous une pluie d'été qui lave le paysage et les souillures de la guerre, *elle repart pour San Martino* avec sa mère et les rescapés. Les cloches de la libération ont sonné et Mme Concetta lui a fait cadeau de ses boucles d'oreilles. Des années, beaucoup d'années plus tard, une femme berce son enfant dans un chambre *baignée de nuit*, et, *par la grâce* d'une étoile filante, sa voix dit le passé, comme un trésor de la mémoire, sur un beau motif musical, pour que vive l'espoir.

JACQUES SICLIER.

« QUATRE GARÇONS DANS LE VENT », de Richard Lester

Le vingtième anniversaire

Quand les Beatles se produisaient encore sur scène, ils enchaînaient souvent *Help* à *A Hard Day's Night*, deux chansons qui donnèrent leurs titres aux films de Richard Lester. John Lennon *avait l'habitude de présenter la première comme appartenant au film noir et blanc, la seconde au film en couleur*. C'était suffisant pour déclencher des tonnerres d'applaudissements et de hurlements qui dépassaient la raison humaine – comme à vrai dire le moindre borborygme de John, Paul, George ou Ringo – et surtout la puissance de la sono. Les quatre garçons étaient dans le vent et la tornade qui déferlait aux quatre coins de la planète avait pour nom « beatlemania ».

Premier long métrage avec les Beatles, la sortie en 1964 de *Quatre garçons dans le vent (A hard day's night)* – on oublie le côté ringard de la traduction française tant elle fixe l'esprit de l'époque – coïncide avec l'explosion des « Fab Four ». Plus que la souligner, le film l'appuie. Dix-huit ans après il n'a pas pris une ride et ça ne tient pas tant aux Beatles qu'à la réalisation de Richard Lester. Servi par un montage sur les chapeaux de roues il reste aujourd'hui une source d'inspiration intarissable pour les « video-clips ».

Tourné sur le mode du reportage-fiction, *Quatre garçons dans le vent* est franchement drôle, enchaînant les gags au rythme des chansons, démythifiant le groupe et ce qui l'entoure avec un sens développé de la dérision, suivant à la trace les élucubrations des quatre stars en liberté surveillée, accompagnés par le grand-père de Paul (irrésistiblement cocasse, Wilfrid Brambell n'est pas loin de leur voler la vedette).

Richard Lester et les Beatles s'étaient retrouvés dans les mêmes délires, eux n'hésitant pas à se moquer de tout ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent ; lui, prenant un plaisir à les caricaturer. Et bien sûr, au bout du compte, ça tourne à leur avantage, car, au-delà de leurs allures de gamins turbulents mais somme toute sages et dociles, on découvre un groupe caustique, lucide, qui au milieu du fabuleux tourbillon a su prendre du recul.

Quatre garçons dans le vent réapparaît sur les écrans français vingt ans après la sortie, le 5 octobre 1962, du premier 45 tours des *Beatles, Love me do*, pour fêter un anniversaire dont les bougies couronnent plus d'un milliard de disques vendus.

ALAIN WAIS.

★ Voir les grandes reprises. Discographie chez Pathé Marconi.

■ A l'occasion des représentations de *Purgatoire à Ingolstadt* de Marieluise Fleisser (*le Monde* du 12 octobre), le Théâtre de la Commune à Aubervilliers organise le samedi 23 octobre à 17 h 30 un débat sur le thème « Marieluise Fleisser de Brecht à Fassbinder », avec Franz-Xavier Kroetz, Hans-Peter Cloos, Jean-Michel Palmier, Daniel Girard, Hélène Vincent, Agnès Laurent et l'équipe du spectacle.

VARIÉTÉS

RAYMOND DEVOS AU THÉATRE MONTPARNASSE

L'état d'apesanteur

Raymond Devos est de retour sur une scène parisienne après quatre années de tournées ininterrompues. Car Devos, homme de parade et de spectacle, à près de soixante ans, ne peut pas se passer de cette espèce de *conversation de deux heures et demie* qu'il tient quotidiennement ou presque avec le public. Il ne peut se priver de magie, il ne peut s'empêcher de jongler avec les boules, de tenir sur une roue de vélo, d'aller d'un instrument de musique à un autre, de participer à une sorte de rêve, à un monde des rêves qui est au fond celui du cirque.

Devos enfant aimait beaucoup Grock, l'auguste au crâne ovale et lisse, au sourire fendu d'une oreille à l'autre et qui utilisait un mélange savoureux de naïveté, d'astuce et d'autosatisfaction *tout en jouant du violon, du piano, du saxo soprano et* de la concertina. Cette admiration a profondément marqué Devos, devenu lui-même, profondément, un clown.

Raymond Devos a le cœur, la grâce et l'innocence d'un clown. Comme lui, il oublie sa propre identité et entre dans l'irréel. Comme lui, il est illusionniste, fait refleurir une plante posée sur le piano, attrape au vol un doute qui plane, *bonimente avec des choses rationnelles* et déraisonnables avant de s'amuser brusquement, dans une fulgurance, avec son corps en état *d'apesanteur pour quelques secondes.*

Il n'y a d'ailleurs pas d'obstacle, pas de limite avec Raymond Devos. La force de son spectacle est d'abord ce qu'il suggère, c'est-à-dire *l'imaginaire*. Les objets, les gens, finissent par exister sur scène avant que Devos lui-même atteigne une magnifique sagesse dans l'absurde.

Clown, et donc poète, mime et musicien, Raymond Devos joue avec les mots et les phrases qui l'intriguent, il les dédouble, il les *démonte, il joue avec les obsessions*, les blessures lointaines et jamais totalement refermées, il joue avec les questions sans réponse, il précède la folie pour ne pas se faire envahir subrepticement par elle.

*Il y a ainsi dans le nouveau spec*tacle du Théâtre Montparnasse vingt-cinq sketches nouveaux (monologues et visuels) qui apparaissent sans effraction. Il y a des moments grandioses, par exemple quand il manie les idées fixes ou quand il pleure silencieusement tout en jouant du violon.

Jean-Michel Thierry, l'accompagnateur de toujours de Devos, est là, tantôt pianotant, tantôt observateur cartésien et muet, tantôt voyeur troublant, tantôt compère éphémère d'un numéro visuel.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Théâtre Montparnasse, 21 heures.

LETTRES

Garcia Marquez, prix Nobel de littérature

Le soixante-dix-neuvième prix Nobel de littérature 1982 a été attribué jeudi à l'écrivain Gabriel Garcia Marquez. Il est le premier Colombien à obtenir cette distinction, mais le quatrième Latino-Américain après Gabriela Mistral, Miguel Angel Asturias et Neruda. Le prix, d'une valeur de 1 150 000 couronnes suédoises, soit plus de 1 million de francs, récompense l'écrivain « *pour ses romans et nouvelles, où saillent le fantastique et le réel dans la riche complexité d'un univers poétique qui reflète la vie et les conflits d'un continent* ».

L'auteur de « Cent ans de solitude »

Depuis longtemps déjà, les journaux du monde entier ont rendu familiers ses traits burinés de guérillero des lettres, ses yeux facétieux, sa moustache nietzschéenne, ses verrues en goguette sous les courbes rebelles de ses sourcils.

Pour tous, dans sa langue, et dans les vingt et une langues des traductions, il est l'auteur de *Cent ans de solitude*. Un chef-d'œuvre, et sans doute le chef-d'œuvre de la littérature hispano-américaine contemporaine. Publié en 1967, ce merveilleux microcosme de l'Amérique latine, où l'on retrouve de surcroît toute la thématique d'un demi-siècle de création littéraire sud-américaine, réinventée par une écriture à la fois simple et savante, a été surabondamment étudié. Il semble bien pourtant que, d'une certaine façon, l'éclatant succès universel de *Cent ans de solitude* ait nui à la juste appréciation critique des autres romans de Garcia Marquez.

Ses premiers livres, entend-on les esprits chagrins répéter, ne sont que la préhistoire de *Cent ans de solitude*, de brefs récits où il invente Macondo et son délirant monde tropical, où il esquisse, sans les affiner ses futurs protagonistes. L'affirmation paraît hâtive et des plus fausses. *Les Étrangers de la banane* (1955) présentent une tragique et impressionnante vision de l'incommunicabilité et de ses mystérieux développements dans les cœurs simples, et *la Mauvaise Heure* (1961) relate d'une façon saisissante l'hystérie collective que peut susciter au sein d'une société élémentaire une provocation politique représentée ici par des tracts anonymes. Qui, d'autre part, le livre refermé, pourra oublier l'attachante figure du milieu militaire chimérique de *Pas de lettre pour le colonel* (1958) ou celle, tragi-comique, du dictateur de toutes les folies, brossé avec une telle science du langage dans *l'Automne du patriarche* (1975) ?

Un maître du fantastique

Et puis Garcia Marquez est, avec Cortazar et Juan Rulfo, Horacio Quiroga et Juan Carlos Onetti, l'un des plus extraordinaires conteurs fantastiques de notre temps, un maître d'un fantastique d'autant plus séduisant qu'il *n'est pas gratuit*, car il éclaire d'un jour violent notre réalité quotidienne. A moins, peut-être, que des contes réunis dans *les Funérailles de la Grande Même* (1962) ou *l'Incroyable et Triste Histoire de la candide Erendira* (1972) ne soient au fond une insolite tranche de réalité transfigurée par les forces secrètes d'une imagination débridée.

Ces dernières années, Garcia Marquez n'écrivait plus. Ou, plus exactement, il ne publiait pas. A ceux qui l'interrogeaient, il répondait invariablement qu'il faisait la grève de l'écriture pour protester contre la dictature du général Pinochet. Tant que le dictateur chilien serait au pouvoir, il resterait, lui, littéralement silencieux. Mais actif. Les droits de l'homme, si souvent bafoués en Amérique latine, ont trouvé sous la boutade ingénieuse et le regard sémillant de l'auteur de *l'Automne du patriarche* un chaleureux et efficace défenseur.

Installé au Mexique, on l'a vu, à Paris, à Londres ou à Rome, au Tribunal Russell comme auprès du Saint-Siège, présenter de volumineux et accablants dossiers, puis, apportant son témoignage sur les disparitions en Argentine, il bouleversait la presse espagnole en relatant l'horrible calvaire de son ami le romancier Haroldo Conti.

A la fin du printemps 1981, un petit livre gris, violet et rouge envahissait les devantures des librairies d'Espagne et d'Amérique latine. Sous le titre simple *Chronique d'une mort annoncée*, une bande qui paraissait incroyable, et qui pourtant était vraie, proclamait : « *Première édition en espagnol : 1 million d'exemplaires.* »

Gabriel Garcia Marquez, qui est un des écrivains préférés du président Mitterrand, a été élevé, en décembre, au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

CLAUDE COUFFON.

LES ŒUVRES EN FRANÇAIS

CENT ANS DE SOLITUDE, roman, traduit de l'espagnol par Claude et Carmen Durand, Le Seuil (1968) et en collection « Points ».

L'AUTOMNE DU PATRIARCHE, roman, traduit de l'espagnol par Claude Couffon, Grasset (1976) et en Livre de Poche.

LES FUNÉRAILLES DE LA GRANDE MÉMÉ, nouvelles, traduites de l'espagnol par Claude Couffon, Grasset (1977).

L'INCROYABLE ET TRISTE HISTOIRE DE LA CANDIDE ERENDIRA ET DE SA GRAND-MÈRE DIABOLIQUE, nouvelles, traduites de l'espagnol par Claude Couffon, Grasset (1977).

RÉCIT D'UN NAUFRAGÉ, traduit de l'espagnol par Claude Couffon, Grasset (1979).

PAS DE LETTRE POUR LE COLONEL, roman, traduit de l'espagnol par Daniel Verdier, Grasset (1980).

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE, roman, traduit de l'espagnol par Claude Couffon, Grasset (1981).

∴

A paraître début 1983 : LES ÉTRANGERS DE LA BANANE, son premier roman, chez Grasset.

Signalons encore des Entretiens de Garcia Marquez avec Plinio Mendoza : UNE ODEUR DE GOYAVE (Belfond, 1982).

Le choix du jury a été précédé de sérieuses discussions

De notre correspondant

Stockholm. – Treize heures pile, jeudi 21 octobre, à la maison de la Bourse dans le vieux Stockholm. Au premier étage, on peut lire les derniers cours des actions Volvo ou du dollar américain sur un écran de télévision ; au second, le secrétaire perpétuel de l'Académie suédoise, M. Lars Gyllensten, ouvre la grande porte de la salle de réunion des « dix-huit » – *seize hommes et deux femmes* – pour annoncer le nom du lauréat du prix Nobel de littérature 1982.

En attribuant le Nobel à l'auteur de l'*Automne du patriarche*, l'Académie suédoise donne l'impression de changer de politique. Certes, Gabriel Garcia Marquez figure depuis longtemps sur la liste des « nobélisables », au même titre que Nadine Gordimer, Doris Lessing, V.S. Naipaul et Norman Mailer, mais, ces dernières années, les « *dix-huit* » avaient voulu, sous l'impulsion de leur « dictateur », M. Artur Lunkvist, « l'homme qui lit tout », des écrivains importants, dont l'œuvre méritait une plus grande diffusion, des individualités comme Isaac Bashevis Singer (1978), Odysseas Elytis (1979), Czeslaw Milosz (1980) et Elias Canetti (1981). En revanche, Garcia Marquez est incontestablement un auteur « grand public ».

Le choix de cette année a donné lieu à de *sérieuses discussions*, et *un académicien* nous confiait récemment : « *Habituellement, nous nous tutoyons, nous nous appelons par nos prénoms, mais cette fois nous avons souvent employé dans nos délibérations les noms de famille précédés de « Herr » (Monsieur) plutôt méprisants.* » Ce qui indique dans ce milieu que l'on a presque envie de frotter les oreilles de son voisin. Selon certains membres de l'Académie, Gabriel Garcia Marquez n'avait en fait pas besoin du prix Nobel et des 1 150 000 couronnes *dévaluées* qui l'accompagnent, car il est déjà un auteur très connu dans le monde entier. D'autres pensaient sans doute que Jose Luis Borges, Carlos Fuentes et Mario Vargas Llosa le méritaient autant que lui si les Suédois voulaient vraiment récompenser la littérature sud-américaine contemporaine. *Mais la presse scandinave est aujourd'hui unanime : l'auteur de Cent ans de solitude est un grand lauréat du prix Nobel, et la décision de l'Académie est amplement justifiée.*

ALAIN DEBOVE.

LE LAURÉAT : une possibilité pour agir en faveur des droits de l'homme

Mexico (*A.F.P., A.P.*). – Le prix Nobel de littérature est « *un honneur important, dans la mesure où il augmente nos possibilités d'exercer une influence dans le domaine des droits de l'homme en Amérique latine, et notamment en Amérique centrale, où il y a danger de guerre généralisée* », a déclaré Gabriel Garcia Marquez.

« Interrogé à son domicile, dans la banlieue de Mexico, le lauréat a affirmé que l'appel téléphonique du vice-ministre des affaires étrangères de Suède, lui apprenant la nouvelle à l'aube, l'avait laissé « *sans aucune émotion* » sur le moment. Ce n'est que par la suite, a-t-il dit, qu'il a « *ressenti une grande joie* », provoquée surtout par l'attribution de ce prix à un Latino-Américain.

M. Mitterrand : une consécration qui réjouira tous les Français

Dans un message de félicitations adressé au lauréat du prix Nobel de littérature, M. Mitterrand déclare : « *Je salue avec émotion l'ami personnel. Je salue avec respect le romancier qui s'est inscrit dans l'imaginaire des peuples du monde. Je salue avec fierté l'homme d'action auquel mon gouvernement a confié la présidence du conseil des peuples d'expression latine. Votre consécration réjouira tous les Français.* »

LES ATTENDUS DE L'ACADÉMIE SUÉDOISE

L'Académie suédoise accorde une large place, dans l'énoncé des attendus, à la littérature d'Amérique latine prise dans son ensemble. « *Une riche variété d'impulsions et de traditions s'y croisent avec l'influence de la narration orale, de l'antique haute culture indienne, du baroque espagnol et des influences du surréalisme* », lit-on notamment.

« *Les violents conflits de nature politique font monter la température du climat intellectuel* », soulignent encore les académiciens suédois, qui rappellent à ce sujet l'engagement politique du lauréat « *du côté des pauvres et des faibles, contre l'oppression et contre l'exploitation économique de l'étranger* ».

Le microcosme du monde personnel de Garcia Marquez, avec son « *authenticité tumultueuse et pourtant très convaincante, reflète un continent avec sa richesse mais aussi ses misères humaines* », ajoutent les attendus. « *C'est un univers où les forces conjuguées du cœur humain et de l'histoire débordent coup sur coup les limites du chaos – en tuant et en créant. La mort est d'ailleurs peut-être le metteur en scène le plus important dans les coulisses du monde inventé et découvert par Garcia Marquez* », conclut l'Académie.

LETTRE DE HENRI TROYAT

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

à propos du film :

LES MISERABLES

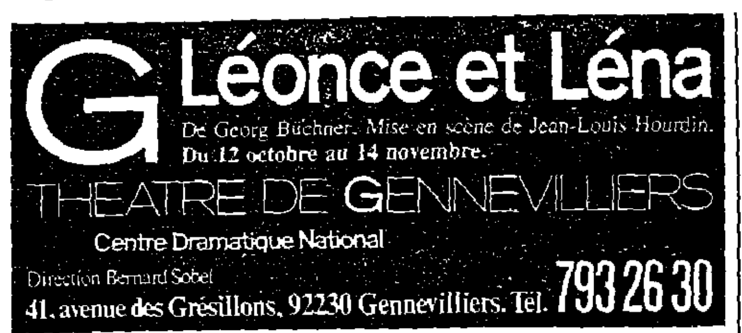
le 19 octobre
1982

Cher Robert Hossein,

Ma femme et moi sommes sortis
des "Misérables" éblouis, secoués,
bouleversés par la beauté des
images, le talent des interprètes,
la force magistrale du réalisateur.
C'est du très grand cinéma. Victor Hugo
servi par vous, va encore accroître le nombre
de ses admirateurs. Bravo,
de tout cœur, pour cette
formidable réussite !

Je vous serre amicalement
la main.

H. Troyat





Micheline Presle fait sa rentrée au Théâtre Fontaine dans « Lili Lamont », une comédie américaine à grand succès.

V.O. : ÉLYSÉE LINCOLN - 7 PARNASSIENS - QUINTETTE PATHÉ



SPECTACLES

> Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
> « LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
> 704.70.20 (lignes groupées)
> (de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 22 octobre

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LILI LAMONT. — Fontaine (874-74-40), 20 h 45.
ARRABAL. — Interclub 17 (227-68-81), 20 h 30.
MICHEL LAGUEYRIE. — Gaîté Montparnasse (322-16-18), 22 h.
LA NUIT SUSPENDUE. — Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h 30.
LES GROS CHIENS. — Montreuil, TEM (858-65-33), 20 h 30.
EN SOURDINE LES SARDINES. — Bouffes-Parisiens (296-97-03), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : 20 h 30 : la Vie est un songe.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer 20 h 30 : Entretien avec M. Saïd Hammadi, ouvrier algérien ; 18 h 30 : les Petites Filles modèles ; Théâtre Gémier : 20 h 30 : Instructions aux domestiques.
ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : 10, Bertolt Brecht n° 2.
LE PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : le Fauteuil à bascule.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : le Chantier.
PETIT TEP (797-96-06), A la belle saison.
BEAUBOURG (277-12-33), 17 h : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) ; 13 h, 16 h, 19 h : Nouveaux films, B.P.I.
THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), Petite salle : 20 h 30 : la Fuite en Chine ; Grande salle : 20 h 30 : Une journée particulière.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), 21 h : Carré magique.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ASTELLE - THÉÂTRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
ATELIER (606-49-24), 21 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27) (D., L.), à 20 h 30 : Mademoiselle Else.
CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30 : Le bruit de l'eau dit ce que je pense. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 45 : Journal d'un fou.
C.I.S.P. (343-19-01), 20 h 45 : Dieu nous gâte.
CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-38-69), 20 h 30 : Don Quichotte ; Galerie, 20 h 30 : Oncle Vania ; Resserre, 20 h 30 : Trois cases blanches.
COMÉDIE CAUMARTIN, (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Mamma Marcia.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 18 h 30 : Ici et là ; 20 h 30 : Elle lui dirait dans l'île.
CONSTANCE (258-97-62), 20 h 30 : Appelez-moi Artur.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
ÉCOLE DES BEAUX-ARTS (372-27-60), 20 h 30 : Dom Juan.
EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : la Dernière Nuit de l'été.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 19 h : Vinaver's ; 21 h : Diableries amoureuses.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 18 h 30 : le Funambule unijambiste ; 22 h : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : la Mouette ; 22 h 30, : Une chèvre sur un nuage ; Une tortue nommée Dostoievski.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (805-03-23), 20 h 30 : Tambours dans la nuit.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 15 : Vive les femmes.
GALERIE 55 (326-65-51), 20 h 30 : A View From a Bridge.
HUCHETTE (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon ; 22 h 30 : le Cirque.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Au bois lacté.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : l'Homme lige ; 20 h 30 : la Papesse américaine ; 22 h 15 : le Cri dans la chapelle. — II. 18 h 30 : Noces de sang ; 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : Tchoufa. — Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : Sodome et Gomorrhe.
MARIGNY (256-04-41), 21 h : Amadeus. — Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dinera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), Petit Montparnasse, 21 h : Lettre au père.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Hold-up pour rire.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Rond comme un cube.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
PÉNICHE-THÉÂTRE (245-18-20), 21 h : Nuit de rêve ; Bertrand.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : les Jaloux.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 21 h : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Sol, « Je m'égalomane à moi-même ».
SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : les Enfants du silence.
STUDIO FORTUNE, 21 h : Café bouillu... café foutu.
TAI THÉÂTRE D'ESSAI (278-10-79), 20 h 30 : Huis clos ; 20 h 30 : la Maison de poupée ; 22 h : A. Allais.
TANGO (272-17-78), 20 h 30 : les Horreurs de la victoire.
THÉÂTRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉÂTRE EN ROND (387-88-14), 21 h : Complet veston sur mesure en trois essayages.
THÉÂTRE DE L'ÉPICERIE (272-27-05), 20 h 30 : Un amour.
THÉÂTRE DU LYS (327-88-61), 21 h : Voyage en Dualie.
THÉÂTRE DU MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉÂTRE DE PARIS (loc. 274-22-77), Grande Salle, 20 h 30 : Une journée particulière. — Petite Salle : 20 h 30 : la Fuite en Chine.
THÉÂTRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : 1929 ou le rêve américain.
THÉÂTRE DES 400 COUPS (633-01-21), 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h 30 : les Zavatars des zéros zantiques.
THÉÂTRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : les Strauss. — II, 20 h 30 : l'Ambassade.
THÉÂTRE STUDIO BERTRAND (783-64-66), 20 h 30 : la Marmite.
THÉÂTRE DU TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : le Mal court ; 22 h 30 : le Radeau d'asphalte.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 20 h 30 : le Retour du héros.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 : le Président.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Philippe Ogouz Tout a changé ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier. — II : 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? 22 h 30 : les Bonniches.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II : 18 h 30 : Pas de fantasme dans l'orangeade ; 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 h : Paris-Paris.
L'ÉCUME (542-71-16), 22 h : Chèque-up.
L'ENVOL (347-33-06), 19 h : R. Abecera ; 20 h 45 : M. Elis Quartet.
LE FANAL (233-91-17), 20 h : la Manipale ; 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.
LA GAGEURE (367-62-45), 21 h : la Garçonne.
LES LUCIOLES (526-51-64), 21 h : Les petits frappent toujours ; 22 h 15 : Raoul, je t'aime.
PATACHON (606-90-20), 21 h : les Petits Hôtels.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurleveau.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.
RESTO SHOW (508-00-81), 20 h 30 : Passe-moi l'sel.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Valardy 83 ; 22 h : Papy fait de la résistance.
LA TANIÈRE (337-74-39), 20 h 45 : P. Michel, 22 h 30 : B. Rollin, 21 h : M. Musseau.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse na ; 22 h 30 : Clin d'œil à Irma la Douce.
THÉÂTRE DE DIX HEURES (606-07-48), 20 h 15 : le Retour de l'Arlésienne ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : Duo Cathala-Cordier ; 22 h : B. Fontaine et Areski.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : A la courte-paye.
THÉÂTRE DES DEUX-ANES (606-10-26) 21 h : A vos ronds... fisc.

Les concerts

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : A. Pierri (Guiliani, Barrios, Kaplan, Berkeley).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Cl. Bardon (Françaix, Dvorak, Haydn, Brahms).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : B. Peltre (Bach, Liszt, Beethoven).
ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h : F. Fernandez, M. et P. Hantaï, Ph. Pierlot (Rameau).
THÉÂTRE DE L'ALLIANCE, 22 h : Musique et chants courtois du XIVe siècle de la Chine du Sud.
ÉGLISE SAINT-SÉVERIN, 21 h : Chœur et orchestre de l'université Paris-Sorbonne, dir. J. Grimbert (Charpentier, Lully, Delalande).

Jazz, pop, rock, folk

BAINS DOUCHES (887-34-40), 20 h 30 : Joe King Carrasco.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : H. Singer, J.-P. Sasson.
CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), 20 h 30 : Pyramide.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h : Bess ; II, 22 h 30 : Agbavia.
CHEVALIERS DU TEMPLE (277-40-21), 22 h et 24 h : les Etoiles ; 23 h : Salsa.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 23 h : Los Salseros.
DEPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30 : Rockin' Rebels.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : Skeleton Crew, V. Effect.
FIAP (589-89-15), 20 h 30 : C. Terranova.
GIBUS (700-78-88), 22 h : Sty Gian Eels.
NEW MORNING (523-51-41), 20 h 30 et 23 h : Superstar Quartet.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : J. Hallyday.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Watergate Seven-One.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : J.-L. Longnon, D. Huck, G. Arvanitas, M. Michel, M. Sabini.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : J. Caroff.

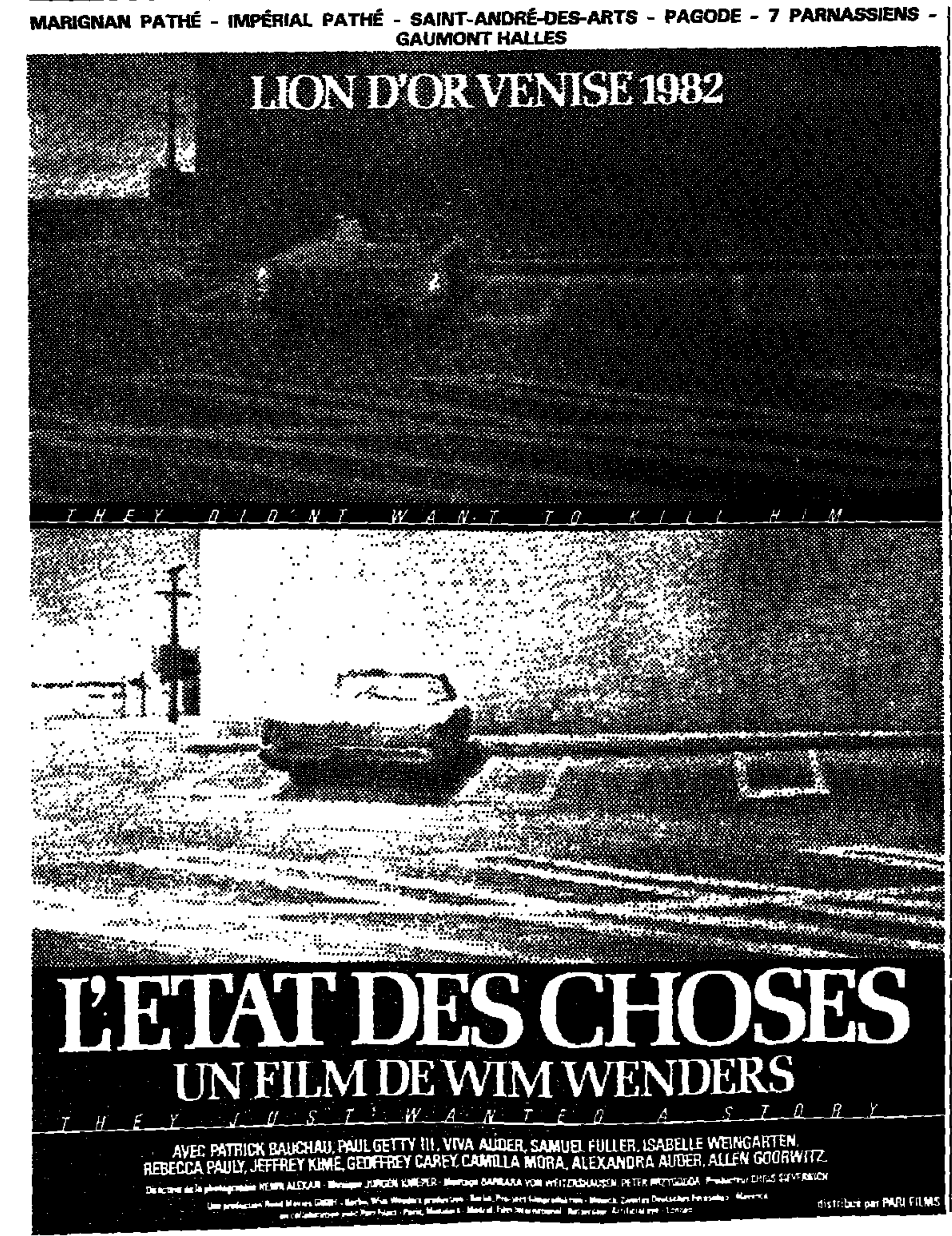
Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Bertolt Brecht.
Maison de la Culture de Bobigny (831-11-45), 20 h 30 : Specimen Days.
Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis (243-00-59), 20 h 30 : Intrigue et amour.
Théâtre de Gennevilliers (793-26-30), 20 h 45 : Faust/Foreman. Chapiteau, 20 h 30 : Leonce et Lena.

XXe FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE DE PARIS (723-47-77)

Palais des Congrès (758-27-78), 20 h 30 : la Route de la soie.
Théâtre Musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 : Tokyo Ballet.
Centre Georges-Pompidou (277-12-33) (Mar.), à partir de 18 h 30 : Forum de la danse.





SPECTACLES

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Fox (1917-1935) : Cœur d'or, poings d'acier, de H. Hawks ; 19 h : Hommage à Miklos Rozsa : Saharas de Z. Korda ; 21 h : le Poison, de B. Wilder.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Jerry Schatzberg : la Vie privée d'un sénateur ; 17 h : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : Sensitometrie III, de P. Kirchhofer ; Gravida esquisse 1, de R. Cassisco ; Standes, de P. Delabre - 74/77 : Un pavet, de M. Lemaître - 75/77 ; 19 h : Hommage à L. Torre-Nilsson : le Trou de la serrure.

Les exclusivités

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e, (359-92-82) ; – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e, (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

CLASS 1984 (A., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). – V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ;

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

DE LA VIE DES ESTIVANTS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JÉSUS-CHRIST (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DIVA (Fr.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62). H. sp.

LA FÉLINE (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (562-41-46) ; – V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).

LA FEMME TATOUÉE (Jap., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA FIÈVRE DE L'OR (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e, (329-90-10).

LES GAMINS D'ISTANBUL (Turc, v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94). Secrétan, 19e (241-77-99).

LE GRAND FRÈRE (Fr.) (*) : Richelieu 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HAMMETT (A., v.f.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

JAMAIS AVANT LE MARIAGE (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99).

LÉGITIME VIOLENCE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).

LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) ; Marais, 4e (278-47-86).

MAD MAX II (Austr., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

MAMAN IXE (Fr.) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

MAMAN (QUE MAN) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LE MARQUIS S'AMUSE (It., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82).

MEURTRES A DOMICILE (Fr.-Bel.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

PARADIS POUR TOUS (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

PASSION (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE PETIT JOSEPH (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Convention (828-42-27).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

POLENTA (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86).

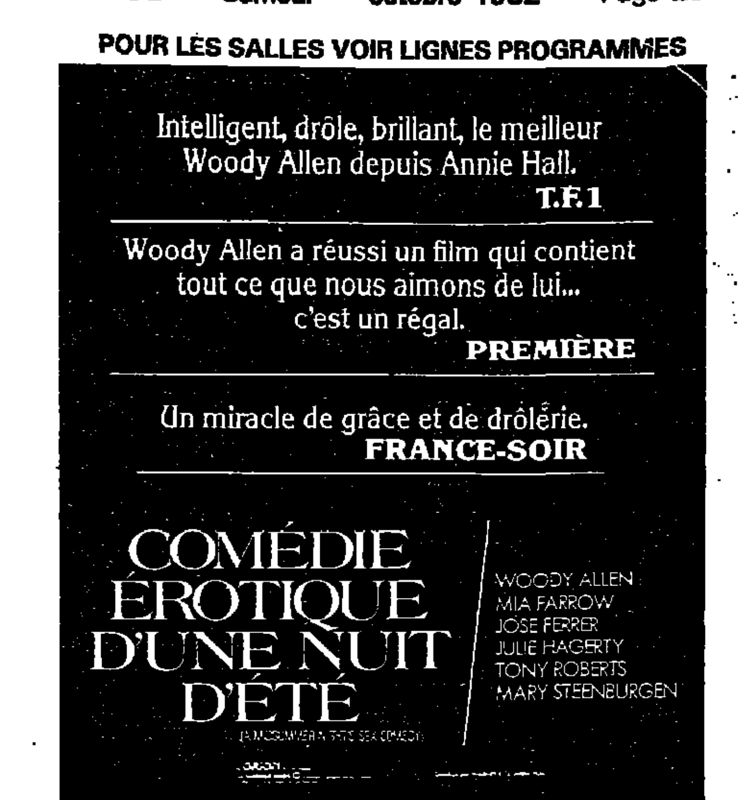
PORKY'S (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

POUR 100 BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

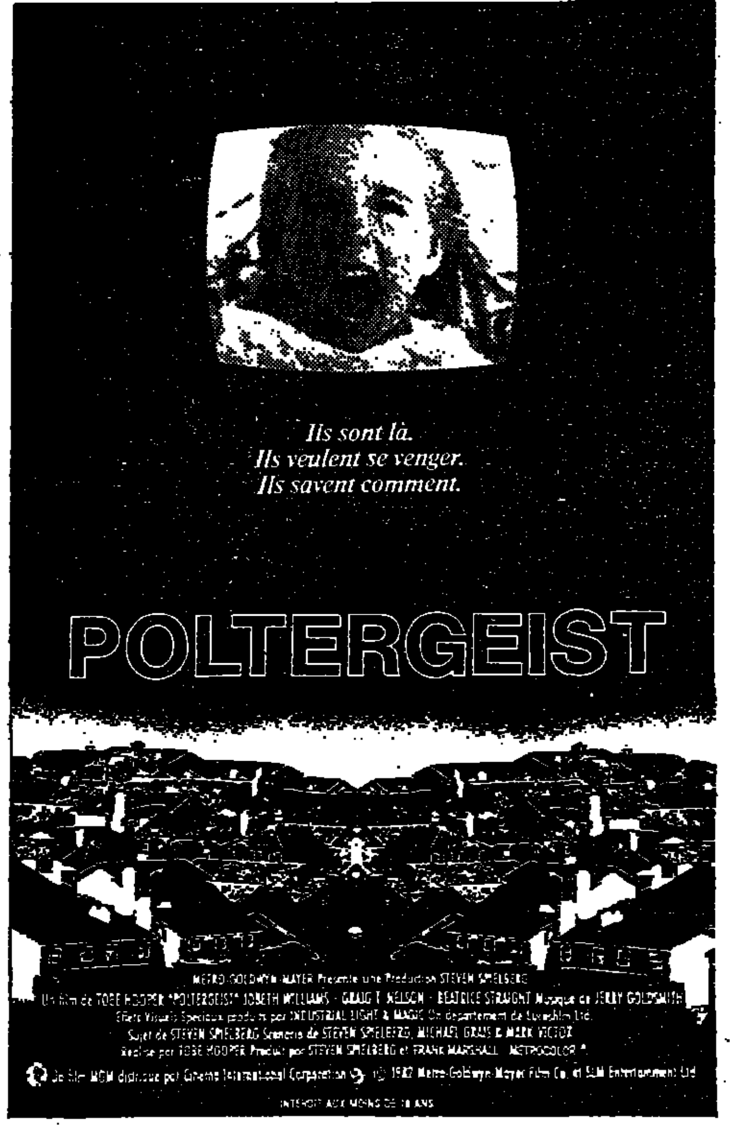
QUERELLE (All., v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

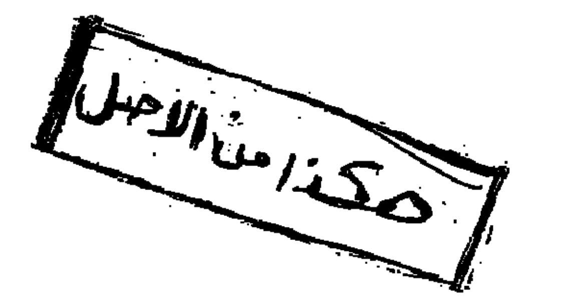
LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).











SPECTACLES

TIR GROUPÉ (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA TRUITE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – (V.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 6e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

Les grandes reprises

ACCELERATION PUNK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

ALL THE ROCK'N ROLL YOU CAN EAT (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LES FILMS NOUVEAUX

AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR, film américain d'Arthur Hiller. V.o. : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (559-12-15) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (770-10-41) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

LA COTE D'AMOUR, film français de Charlotte Dubreuil. Berlitz, 2e (742-60-33) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE DRAGON DU LAC DE FEU, film américain de Mattew Robbins. V.o. : Ermitage, 8e (359-15-71). V.f Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage (en mat.), 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 18e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

L'ÉTAT DES CHOSES, film allemand de Wim Wenders. V.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LETTRE A FREDY BUACHE, Court métrage suisse de Jean-Luc Godard. Studio 43, 9e (770-63-40).

MAYA L'ABEILLE, film autrichien de Marty Murphy. V.f. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).

LES MISÉRABLES, film français de Robert Hossein. Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-51-55) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 8e (636-10-96).

LA NUIT DE SAN LORENZO, film italien de Paolo et Vittorio Taviani. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet Parnasse, 8e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevards, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

POLTERGEIST (**), film américain de Tobe Hopper. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (241-77-99).

STAR TREK II : LA COLÈRE DE KHAN, film américain de Nicolas Meyer. – V.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES ANNEES-LUMIERE (Suisse) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (337-57-47).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60) ; V.f. : Arcades, 2e (233-39-36).

BANANA SPLIT (A., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

BREL (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

CASABLANCA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES CHEMINS DE LA HAUTE VILLE (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

CINEMA PAS MORT MISTER GODARD (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

LES CRIMINELS (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*), Opéra Night, 2e (296-62-56).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) Ranelagh, 16e (288-64-44).

MICKEY, DONALD, PLUTO ET DINGO EN VACANCES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

L'EXORCISTE (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

FELLINI ROMA (It., v.o.) ; Champo, 5e (354-51-60).

LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62).

FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

HISTOIRE D'O (Fr.) :(**) Lumière, 9e (246-49-07).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

J'AI MÊME RENCONTRÉ DES TZIGANES HEUREUX (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-52-56).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).

LE LAUREAT (A., v.o.), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LES MISFITS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LE MILLIARDAIRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.f.) (**) : Arcades, 2e (233-39-36).

PAPILLON (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA PARTY (A., v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (633-10-82).

POPEYE (A., v.f.), Paris Loisirs Bowling, 16e (606-64-98).

LE PRIVÉ (A., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE PROFESSIONNEL (Fr.), Hollywood Boulevard, 2e (770-10-41).

QUATRE GARÇONS DANS LE VENT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er, (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

SHANGAI EXPRESS (A., v.o.) : Action Ecoles II, 6e (325-72-07).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.), Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

THE ROSE (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14 Juillet Bastille, 11e (343-50-91).

LA VALSE DANS L'OMBRE (A., v.o.) : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) (*) : Olympic Halles, 3e (272-63-32) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42). V.f. : Arcades, 2e (233-39-36) ; Français, 9e (770-33-88).

Z (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

RADIO-TÉLÉVISION

LA CHAINE AMÉRICAINE A.B.C. LANCE UN CANAL POUR LES UTILISATEURS DE MAGNÉTOSCOPES

La commission fédérale des communications des États-Unis vient d'approuver la création par la chaîne A.B.C. d'un nouveau service de télévision hertzienne payante. L'originalité de « Home View Network » est d'utiliser le réseau d'émetteurs entre 2 h et 6 h du matin pour diffuser un programme crypté qui peut être enregistré automatiquement par les téléspectateurs équipés d'un magnétoscope et ayant acquitté un abonnement. « Home View Network », qui offrira des programmes à dominante éducative et culturelle, sera relayé par les deux cent huit stations affiliées à A.B.C.

Ce nouveau canal de « télémessagerie » (1) utilise le système A.E.S.O.P. mis au point par la société japonaise Sony. Les boîtiers, permettant le déclenchement à distance du magnétoscope et le décodage des programmes, seront loués aux utilisateurs. En France, le Centre commun d'études sur la télévision et les télécommunications (C.C.E.T.T.) a mis au point dès 1976 un système comparable dénommé E.P.E.O.S. (Enregistrement programmé sur ordre des sources). Mais celui-ci n'a jamais connu de développement industriel faute de marché national.

(1) C'est le terme français pour ce que les Américains appellent « télévision adressée sur un magnétoscope ».

SAISINES DE LA HAUTE AUTORITÉ

● *M. Louis Leprince-Ringuet*, de l'Académie française, a adressé, au nom du Mouvement européen qu'il préside, une lettre à Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, pour déplorer que la Convention pour l'Europe organisée à Versailles, n'ait pas été suivie par des envoyés spéciaux des chaînes de télévision.

● *La Confédération du recours* a décidé de saisir la Haute Autorité pour protester contre de récentes émissions sur l'Algérie et les interviews de MM. Ben Bella et Yacef Saadi sans débat contradictoire : M. Jacques Roseau, porte-parole du Recours, « *considère que l'émission de TF 1 a dénaturé une fois de plus l'œuvre et la présence des Français en Algérie, tournant en dérision les pieds-noirs dont les seuls aspects folkloriques ont été mis en exergue, occultant parallèlement la communauté française-musulmane dont les sacrifices et les holocaustes ont été curieusement passés sous silence* ». Il précise que son intervention a été coupée et dément qu'il ait pu cautionner cette émission.

● *M. Adolphe Chauvin*, sénateur (union centriste, Val-d'Oise), interpelle Mme Cotta sur les conditions de diffusion de la campagne gouvernementale « Les yeux ouverts ». Il estime qu'elle-ci « *n'entre pas dans le cadre des communications du gouvernement* », « *qu'elle n'appartient pas non plus à la catégorie publicitaire, étant diffusée en dehors du temps réservé aux messages commerciaux* ».

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 22 OCTOBRE

– *M. Jack Lang*, ministre de la culture, répond aux questions des artistes sur les arts plastiques, la musique et le théâtre, au cours de l'émission « C'est à vous », de TF 1, à 18 h.

– *M. Robert Badinter*, ministre de la justice, s'exprime au cours du journal d'Europe 1, à 19 h 30.

SAMEDI 23 OCTOBRE

– *M. Yvon Gattaz*, président du C.N.P.F., participe au journal de R.M.C., à 12 h 45.

DIMANCHE 24 OCTOBRE

– *M. Gaston Defferre*, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, est reçu au journal de R.M.C., à 12 h 45.

– *M. Jacques Delors*, ministre de l'économie et des finances, participe à l'émission « le Grand jury R.T.L.- *le Monde* », sur R.T.L., à 18 h 15.

– *M. Joseph Franceschi*, secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique, est l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

Vendredi 22 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Variétés : Les cinglés du music-hall.
Emission de J.-C. Averty.
Programmés depuis quatre ans sur France-Inter « les Cinglés » y ont obtenu un franc succès, mais « il n'est pas question pour autant, note Averty, de faire aujourd'hui de la radio en images ». L'humour, le talent et le perfectionnisme de ce cinglé de télévision donnent à l'émission un caractère de document.

21 h 35 Feuilleton : L'Esprit de famille.
Réal. : Roland-Bernard, avec M. Biraud.
La famille Moreau réunie autour de la grand-mère, en Bourgogne, fête Noël. Pauline rencontre au cours d'une promenade un homme de trente ans. En sera-t-elle amoureuse ?

22 h 30 Histoires naturelles : Sachez chasser le perdreau.
Emission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Feuilleton : Toutes griffes dehors.
De Michel Boisrond, avec Sophie Desmarets, Jany Holt, Jacques François, etc.
Après avoir démissionné d'une boîte de haute-couture, Fanny (Sophie Desmarest) qui s'ennuie chez elle, décide de monter sa propre affaire.
Cette nouvelle série raconte, sur le ton de comédie légère, l'histoire d'une petite entreprise qui grandit et la lutte impitoyable que se mènent les êtres humains. Mais cela ne va pas plus loin que du théâtre de Boulevard avec la même idéologie un peu poujadiste.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
De saint François d'Assise à Jean-Paul II.
Avec O. Englebert (*Vie de saint François d'Assise*), H. Queffélec (*François d'Assise, le jongleur de Dieu*), A. Frossard (*la Baleine et le Ricin* ; dialogue avec Jean-Paul II), L. Cossé et P. Sollers.

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Billy Wilder) : Avanti.
Film américain de B. Wilder (1972), avec J. Lemmon, J. Mills, C. Revill, E. Andrews, G. Barra, F. Angrisano (v.o. sous-titrée, redif.).
Le fils d'un homme d'affaires américain vient à Ischia chercher le corps de son père mort pendant ses vacances. Il découvre que le défunt avait une maîtresse, décédée en même temps que lui et dont la fille va le séduire.
Une résurgence de la comédie américaine où, partant de détails macabres, Billy Wilder exerce son humour toujours un peu grinçant sur l'hypocrisie puritaine et fait naître, de façon inattendue, l'amour entre Jack Lemmon, effaré, cocasse, et Juliet Mills, devenue grassouillette pour la circonstance.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Le nouveau vendredi : Al Djazaïr 82.
Reportage de M. Alkama, réal. P. Gaudrey-Rety.
Cet été, une équipe de journalistes accompagnent Odile Redon, une « pied-noir » native de Tlemcem, qui retrouvait vingt ans après l'Algérie. Un tour d'horizon des problèmes économiques et agricoles. Avec des interviews de MM. Brahimi, ministre du plan et de l'aménagement du territoire, et Brerehi, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

21 h 35 De la rue de Siam à Recouvrance.
De Caroline Clerc et Mari Kermareg.
Brest et la poésie qui en émane. De Prévert aux chanteurs Pierre Menores, Pierre Reggiani, Jacqueline Damo. Une évocation nostalgique d'une ville continuellement harcelée par la pluie.

22 h 30 Journal.

23 h Prélude à la nuit.
Borodine : *Quintette en do mineur*, par le Quintette Pro Arte de Monte-Carlo.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'architecture hospitalière.
20 h, La première enquête de Maigret, de G. Simenon. Avec M. Biraud, D. Gélin, M. Mercadier, J. Rochefort...
22 h, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct du Grand Auditorium de Radio-France) « Concerto pour piano et orchestre », de Rachmaninov ; « Symphonie n° 5 », de Chostakovitch », par le Nouvel Orchestre philharmonique ; dir. : E. Mata ; sol. : B.-L. Gelber, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; 23 h, Studio de recherche radiophonique ; 0 h 5, Nocturnes : œuvres de Johnson, Mozart, Wagner, Puccini.

Samedi 23 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13 h Journal.

13 h 35 Pour changer.
Série : *la Conquête de l'Ouest, les Incorruptibles* ; 16 h 10, Etoiles et toiles ; 17 h 10 : Mégahertz.

18 h Magazine auto-moto.

18 h 30 Archibald le magichien.

18 h 35 Trente millions d'amis.
Dave et son chien ; un chien d'aveugle.

19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
Les handicapés.

19 h 20 Émissions régionales.

19 h 45 S'il vous plaît.

20 h Journal.

20 h 35 Droit de réponse.
Émission de Michel Polac.
Les routiers.
Après l'accident arrivé cet été près de Beaune et qui a coûté la vie à cinquante-trois personnes dont quarante-quatre enfants, l'image du « routier sympa » en a pris un sérieux coup. Fous irresponsables ou héros ? Les routiers qui gagnent un salaire qui peut aller de 5 000 F à 8 000 F par mois (sans compter les pourboires), qui travaillent 48 heures par semaine (souvent beaucoup plus), qui peuvent être poussés par leur employeur à dépasser la limite de vitesse, s'expliquent aujourd'hui.

21 h 50 Série : Dallas.
Le goût du succès.
Bobby, promu président de la société, découvre la pesanteur du pouvoir. J.R., comme à son habitude, tente de saboter les actions de son frère...

22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Au sommaire : Un nouveau statut pour l'Irlande du Nord ; Iran, Irak.
Le grand témoin : Jean-François Revel, écrivain, journaliste ; la télévision des autres : l'Algérie.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 45 Journal.

13 h 35 Série : Drôle de dames.

14 h 20 Série : San Ku Kaï.

14 h 50 Les jeux du stade.
Cyclisme : le Critérium des As ; Gymnastique : Coupe du monde à Zagreb ; Golf : le Trophée des champions.

17 h Récré A 2.

17 h 45 Les carnets de l'aventure.
Jean du Sud autour du monde, réal. Y. Gélinas.
De Saint-Malo au cap de Bonne-Espérance, un homme dans un bateau.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).

19 h 20 Émissions régionales.

19 h 45 Le théâtre de Bouvard.

20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Avec Georges Moustaki, Sylvie Vartan, Chantal Goya, Richard Anthony, Reiser, etc.

21 h 50 Série : Deuil en 24 heures.
D'après le roman de V. Pozner, réal. F. Cassenti. Avec A. Cuny, R. Bohringer, P. Clementi, L. Szabo...
Trois tankistes sauvent leur char sur la Meuse. Paris s'évacue. C'est le grand exode de juin 40. Une fresque de la débâcle, correctement mise en images, bien jouée mais un peu lente.

22 h 50 Jazz : La grande parade.
De J.-C. Averty.
Avec Lionel Hampton, une figure légendaire du jazz d'avant guerre, pianiste, batteur et chef d'orchestre : une musique dionysiaque.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h 30 Entrée libre (C.N.D.P.).

18 h 30 Pour les jeunes.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Émissions régionales.

19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.

20 h Les jeux.

20 h 35 On sort ce soir : Musiques d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique.
Avec R. Shankar et A. Rakha, S. Grappelli et ses musiciens, O. Assard, duo de guitare brésilien, A. Kouyate et P. Diabate, Cora du Mali et chants Mandeng.
Concert de gala sous les auspices de l'UNESCO à l'occasion de la journée des Nations unies.

22 h 35 Journal.

23 h 5 Prélude à la nuit.

FRANCE-CULTURE

12 h 5, Le pont des arts.
14 h, Sons : Marseille.
14 h 5, Les samedis de France-Culture : la crise financière mondiale (et à 17 h 30).
16 h 20, Semaine des radios à Lille : Philippe Boesmans, un compositeur à découvrir.
19 h 10, Disques.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio-Canada présente : La poésie néo-africaine des Amériques (les Antilles françaises).
20 h, La double mort de Frédéric Belot (1re partie), de C. Aveline et M. Manoll. Avec J. Rochefort, J.-N. Sissia, D. Ivernel, J.-F. Rémi... ; et entretien avec M. B. Endrebe.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

8 h 15, Journée commune des radios, œuvres de Stravinsky, par l'Orchestre national de France (R.F.) ; œuvres de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de la B.R.T. ; œuvres de Mozart, par le Nouvel Orchestre symphonique de la R.T.B.F. ; 10 h, Musiques pour chœurs ; R.F. : Chœurs de Radio-France ; B.R.T. : œuvres de Janequin, Brahms, Nees, Jong, Holst, Horowicz ; R.T.B.F. œuvres de Mendelssohn, Lassus, Rousseau, Schütz, par l'Ensemble choral Nord-Picardie ; 11 h, Les festivals ; R.F. : Echos du Festival d'Aix-en-Provence 1982 ; R.T.B.F. : 12 h, Le Nord en chansons ; 13 h 15, Jeunes interprètes ; œuvres de Schumann, Massard, J. Brahms ; 14 h, Les orgues, œuvres de J.-S. Bach, Kerkhoven ; 15 h, Musiques traditionnelles ; 16 h, Compositeurs à découvrir.
18 h, Concert (en direct du Pavillon Saint-Sauveur, à Lille) : œuvres de Risset, Goeyvaerts, Ledoux, par l'Ensemble musique nouvelle de Liège, dir. G. Octors, M.M. de Gueldre, soprano.
19 h 15, Jeunes interprètes : œuvres de Debussy (R.F.) ; œuvres de Carulli, Villa-Lobos, J.-S. Bach (B.R.T.) ; œuvres de Saint-Saëns (R.T.B.F.).
20 h 30, Concert (en direct du Palais des sports, à Lille) : « Hamlet », de Leioro ; « Symphonie espagnole », de Lalo ; « l'Oiseau de feu », de Stravinsky, par l'Orchestre national de Lille et les chœurs de la région Nord-Pas-de-Calais ; Chef des chœurs : J. Bacquet ; O. Kagan, violon. Dir. J.-C. Casadesus.
22 h 30, Les festivals.
23 h, Jazz-Club.



COMMUNICATION

LA POLÉMIQUE A PROPOS D' « APOSTROPHES »

Histoire d'un crime ou pour en finir avec une mauvaise querelle

par RÉGIS DEBRAY

La polémique entre M. Régis Debray, écrivain et conseiller du président de la République, et M. Bernard Pivot, animateur de l'émission d'Antenne 2 « Apostrophes », a donné lieu à de nombreux commentaires. M. Debray revient ici sur les propos qu'il a prononcés à Montréal le vendredi 8 octobre.

Au terme d'une fatigante course d'obstacles (trois conférences-débats dans les deux jours précédents aux Etats-Unis — Harvard, MIT, New-York), Montréal, le lendemain, me paraissait par contraste une épreuve plus facile. Le sujet imposé : « Littérature et identité nationale ». Je rédigeai d'avance un discours dont les journaux du Québec rendirent compte le lendemain, sobrement. Il répondait à mes intentions, et mes convictions, mais non aux espoirs de mes auditeurs, qui guettèrent en vain la petite phrase espérée, sur « le Québec libre ». Leur déception me soulagea. Je préfère, à tout prendre, les incidents littéraires aux diplomatiques. Mais après une conférence viennent les questions de l'auditoire.

J'avais soigneusement indiqué au président de l'Union des écrivains québécois que je n'assisterais à son congrès que comme un écrivain parmi d'autres, à titre privé, et sans mandat officiel d'aucune sorte. Constatant sur place un nombre surprenant de caméras et de micros — mais c'est bien le droit d'une association de profiter d'une petite notoriété inaugurale pour faire parler d'elle dans son pays — je demandai à mon amphytrion de répéter clairement que je ne représentais là que moi-même, ce qu'il fit, et que je refis, dès le début (mais non, hélas ! au début de chaque phrase).

Je tenais en effet à ma liberté de parole et de critique. Or, comme tous les membres des cabinets, j'ai pour règle absolue de ne pas m'exprimer dans mon domaine de compétence devant les journalistes en fonction et exercice. Cela s'appelle l'obligation de réserve des fonctionnaires ou, si l'on préfère, le sens de l'Etat. Tous les journalistes, sauf un, ont compris que c'est l'écrivain qui s'exprimait, et non le « conseiller ».

Lorsque, de retour à Montréal, deux jours plus tard, je me vis face à la dépêche supposée rendre compte d'une conférence sur « Question nationale et littérature », je me jugeai trahi, odieusement caricaturé. Même sentiment chez mes amis québécois qui m'avaient accompagné tout au long de ce voyage et ne se souvenaient pas, eux non plus, avoir entendu ce mot de dictature appliqué nominalement à Pivot. Dans ce mot hors contexte, noir sur blanc, refroidi, je ne me reconnus pas, ni personne. Le journaliste m'assura pourtant l'avoir enregistré, d'où ses guillemets. « Vérifiez, lui dis-je, vous verrez c'est impossible. » J'avais tort, mes témoins avec moi. Quiconque a participé dans son intégralité à cette réunion attestera que je reprenais les termes employés par mes interlocuteurs, souvent plus durs que les miens, pour les centralismes, élitismes, mercantilismes, et d'autres « ismes », dont ils s'estimaient victimes. « Qu'est-ce qu'on fait à Paris face à tout cela ? » me demandait-on. « En quoi consiste le fameux changement ? » « On pense », répondis-je, pour aller vite et à la queue leu leu, à redorer le blason de nos bibliothèques publiques ; à redonner vie aux petites librairies de quartier ; à bâtir une maison des écrivains susceptible d'accueillir en stage des étrangers comme vous ; à développer les bourses et les échanges avec l'extérieur ; on pense « à enlever à cette émission dont vous avez parlé le monopole, etc. ».

Je regrette cette dernière phrase. Non que je renie quoi que ce soit à mon interprétation du rôle joué par l'émission « Apostrophes » et le système culturel qui la sous-tend. J'en ai produit en son temps une analyse assez détaillée, à la portée de tous les examens de bonne foi. Je n'ai rien à y retrancher, peut-être à y ajouter. Croit-on vraiment que si j'avais voulu venir au Québec pour y attaquer « Apostrophes » et Bernard Pivot, je m'en serais tenu au simplisme expéditif d'une allusion — quinze secondes peut-être sur une demi-heure de questions-réponses ? *Monopole ?* Oui, de fait et non de droit, que ne protège pas une loi mais un talent sans concurrence. *Arbitraire ?* Oui, inhérent à tout arbitrage, à tout choix personnel entre goûts et couleurs. *Dictature ?* Non, fût-ce sur un marché d'objets : je connais trop bien les dictatures pour jouer consciemment avec ce mot. Celle dont j'ai tâté m'a enlevé plusieurs années de ma jeunesse ; « celle » de Pivot fait mes délices chaque vendredi soir et j'espère bien qu'elle bercera mes vieux jours. Cette outrance, je m'en excuse auprès de lui, et en public. Triste effet d'automatisme verbal, elle m'a échappé à onze heures du soir, à la fin d'un banquet.

Si je n'ai pas pris le temps de vérifier l'enregistrement de mes propos d'après dîner, c'est que je ne pouvais pas manquer dans l'heure suivante l'avion de La Havane. Plaider pour la liberté d'un écrivain sur instruction expresse du président de la République m'a paru plus urgent que de rentrer à Paris faire une mise au point sur un sujet dont je n'ai saisi que trop tard l'immense portée nationale et mondiale : la liberté d'un brillant animateur littéraire sur laquelle, jamais, aucune menace n'a pesé. Le sens des proportions me fait évidemment défaut.

Quant au fond de cette affaire, il ne m'appartient pas d'en trancher. Le président a dit ce qu'il avait à dire. L'opposition peut retirer à l'écrivain que je suis son droit de critique. Elle ne pourra cacher aux Français la France des libertés.

RÉGIS DEBRAY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

LA COOPÉRATION FRANCO-CANADIENNE

T.V.F.Q. 99 : patchwork ou voix de la France ?

Renforcer la coopération culturelle entre la France et le Canada, élargir l'espace audiovisuel francophone et introduire plus de réciprocité dans les échanges entre les deux pays : tels sont les thèmes principaux des rencontres qui ont eu lieu cette semaine, à Paris, entre le ministre canadien des communications, M. Francis Fox, son homologue français, M. Georges Fillioud, le ministre de la culture, M. Jack Lang, et plusieurs hauts responsables de l'audiovisuel.

Après avoir présidé, mercredi 20 octobre, avec M. Fillioud, au lancement d'une série télévisée sur « Les légendes indiennes », réalisée par le cinéaste franco-canadien Daniel Bertolino et qui sera diffusée prochainement sur Antenne 2, M. Fox a notamment exprimé le souhait que s'étende à l'ensemble du territoire canadien l'expérience du réseau de télévision francophone T.V.F.Q. 99, limitée actuellement à la province du Québec.

Né en 1979 d'un accord culturel intergouvernemental renouvelé par le gouvernement de M. Pierre Mauroy (en 1982), assorti cette fois d'une clause de réciprocité obligeant les chaînes françaises à acheter chaque année un minimum de cent heures de productions télévisuelles canadiennes, T.V.F.Q. 99 est un programme français acheminé par le câble et alimenté uniquement par une sélection d'émissions en provenance des trois chaînes françaises. Un canal étonnant, moins controversé aujourd'hui dans son principe que dans ses modalités et son contenu.

De notre envoyée spéciale

Montréal. — Débarquer à Montréal, se précipiter sur le poste de télévision d'un hôtel équipé du câble et pianoter avec avidité sur le clavier de la commande à distance, c'est un réflexe normal sur le continent nord-américain. Jongler entre les vingt chaînes et passer allègrement de Radio-Canada à Télémétropole, de Radio-Québec au canal communautaire ou à C.B.S.-Burlington, pour stopper tout net sur T.V.F.Q. 99, la chaîne française, c'est un jeu amusant pour un Européen. Mais retrouver, de Montréal au lac Saint-Jean, et de Gaspésie aux Laurentides les chahuts de « Droit de réponse », les grimaces de Jacques Martin et le journal FR 3-Languedoc-Roussillon, c'est carrément stupéfiant... ou surréaliste.

Chaque semaine, plusieurs dizaines de cassettes-vidéo quittent en effet Roissy à destination de Montréal. Là, la Société d'édition et de transcodage T.E. (SETTE) veille à la conversion des émissions (le système de transmission canadien étant différent du français), puis à leur acheminement auprès des câblo-distributeurs. Neuf cent mille foyers au moins étant équipés du câble, ce sont environ deux millions et demi de personnes qui, selon une étude faite en 1981, reçoivent T.V.F.Q. 99. La moitié d'entre elles affirment lui consacrer au moins trois heures par semaine. La preuve de l'existence d'un auditoire et d'une attente.

Les critiques n'ont pourtant pas manqué contre cette opération lancée conjointement le 16 septembre 1979 par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque et par le ministre français de la justice, M. Alain Peyrefitte. Artistes et intellectuels se montraient méfiants à l'égard de ce qui prenait à leurs yeux l'allure d'un *« colonialisme culturel »*, tandis que l'Union des artistes dénonçait la concurrence *« déloyale »* de la télévision française et la *« lâcheté »* du gouvernement québécois incapable de combattre seul la pénétration massive des réseaux américains.

Aujourd'hui, les opposants ont baissé le ton. T.V.F.Q. 99 fait désormais partie des habitudes. Elle a même grignoté un peu l'audience des autres médias en donnant aux téléspectateurs quelques rendez-vous attendus : l'émission « Apostrophes », programmée avec un mois de décalage sur la France, et dont le sommaire, annoncé à l'avance par toutes les librairies, fait souvent l'objet d'un rayon spécial à l'intérieur des magasins ; les magazines d'information, les émissions médicales, les « Dossiers de l'écran », « Au théâtre ce soir », ou « L'école des fans » dont le succès a entraîné la création de son équivalent sur une chaîne privée de Montréal.

L'ensemble de la programmation n'en déçoit pas moins une large part de son public potentiel, saturé de télévision en plateau et excédé d'entendre chaque soir les prévisions météorologiques régionales pour les deux jours écoulés ! Inadaptation ? *« Imperfections »*, répond à Antenne 2 M. Jean Rouilly, directeur adjoint pour les affaires internationales et commerciales, qui explique la pauvreté de l'éventail d'émissions proposées — malgré ses efforts pour les diversifier — et le retard parfois désastreux de leur diffusion par la conjonction de trois obstacles principaux.

Priorité aux grands réseaux

D'abord, le problème des droits d'auteurs. Le respect de ceux-ci interdit en effet la cession des émissions coproduites, faute d'un accord avec le partenaire ; il exclut aussi la plupart des œuvres de fiction, les auteurs admettant mal de percevoir des droits nettement inférieurs à ce à quoi ils peuvent logiquement prétendre sur les autres grands réseaux (l'heure de fiction est payée environ 36 000 F sur Radio-Canada, 2 500 F sur T.V.F.Q.). Ils exigent donc que priorité soit donnée à Radio-Canada et à Radio-Québec pour l'achat de leurs produits, et n'envisagent leur programmation sur T.V.F.Q. 99 qu'une fois épuisées toutes possibilités de « meilleur » débouché. Une attitude qui a valu au canal français la réputation de *« chaîne des invendables »*.

« Ce qui compte, dit-on pourtant dans les chaînes françaises, *c'est d'offrir une diffusion et donc une audience maximales à toute œuvre télévisuelle, condamnée souvent à l'oubli. Les auteurs ne devraient pas oublier le rôle que peut jouer T.V.F.Q. comme ambassadeur de la culture française et les retombées importantes qu'on peut en attendre, à terme, sur de nombreux secteurs : les livres, les disques, le cinéma... »*

Le doublement des ventes de productions françaises à Radio-Canada et à Radio-Québec, observé dès la première année, a entretenu les espoirs. Hasard, sensibilisation aux produits de l'Hexagone, ou performance des services commerciaux des chaînes ?

Liés à la nature — l'originalité — de T.V.F.Q. 99 et causes du décalage dans le temps des émissions : les problèmes techniques. La sélection des émissions se fait en France par chacune des chaînes (sur recommandation des Québécois) ; il faut ensuite les recopier, vérifier la libération des droits, veiller à l'expédition des cassettes, puis, à leur arrivée au Québec, les transcoder, concevoir la programmation et lui assurer une annonce dans la presse québécoise... Autant d'opérations qui imposent un délai minimal de trois semaines, plus souvent deux mois, et rendent dérisoires, voire ridicules, les émissions liées à l'actualité quotidienne.

Quantité ou qualité ?

Enfin, pour satisfaire aux exigences d'une programmation ambitieuse (2 500 heures par an, soit 7 h 30 de programmes journaliers originaux rediffusés une semaine plus tard à une heure différente), la SETTE rencontre de graves difficultés d'approvisionnement. L'essoufflement des chaînes françaises a d'ailleurs conduit récemment à faire appel à l'Institut national de l'audiovisuel, détenteur des archives de la télévision. 2 500 heures, c'est beaucoup, trop sans doute, comme le déplorent unanimement les chaînes. *« On a trop misé sur la quantité, pas assez sur la qualité*, déclare notamment M. Roland Nguyen, chef du service commercial de FR 3. *Nous ne pourrons jamais nous poser en concurrents des Américains en utilisant leurs propres armes. Pourquoi ne pas opposer aux flots d'images qui déferlent des États-Unis une programmation plus restreinte mais variée et de plus grande qualité ? »*

« 2 500 heures, c'est non seulement difficile à alimenter, mais c'est aussi lourd à gérer, ajoute Mme Marie-Christine Grollemünd, chef du service commercial de TF 1. *La somme globale de 1,5 million de dollars canadiens qui nous est versée à parts égales par les gouvernements français et canadien nous interdit tout bénéfice, mais surtout nous ligote par rapport aux auteurs et interprètes qui ont le sentiment désagréable de voir brader leurs œuvres ! »* Le caractère essentiellement culturel de l'entente franco-québécoise bouleverse, en effet, les règles commerciales habituellement en vigueur en matière d'achats et de ventes à l'étranger.

En revanche, les sociétés privées québécoises, regroupées dans la SETTE, ont été les bénéficiaires de l'apparition massive des programmes français et ont accru ainsi le nombre de leurs abonnés. *« N'est-il pas injuste*, observe alors un financier de TF 1, *que les chaînes françaises, qui doivent elles aussi faire des bénéfices commerciaux, subventionnent des sociétés privées québécoises ? »*

« Le système est imparfait, admet M. Jacques Thibau, directeur général des relations culturelles au ministère des relations extérieures. *Mais personne ne songerait à remettre en cause le principe de cette coopération culturelle, que le Canada souhaite d'ailleurs voir étendue. Ce qui importe aujourd'hui, ce ne sont pas tant les programmes que nous envoyons sur le câble québécois que les images que les Canadiens vont désormais nous fournir. L'introduction de la notion de réciprocité est fondamentale. Elle révèle à la fois une sensibilité et des priorités nouvelles en matière de coopération culturelle »*.

De quoi satisfaire les gouvernements de Québec et Ottawa, soucieux de voir enfin concrétiser cette idée de réciprocité.

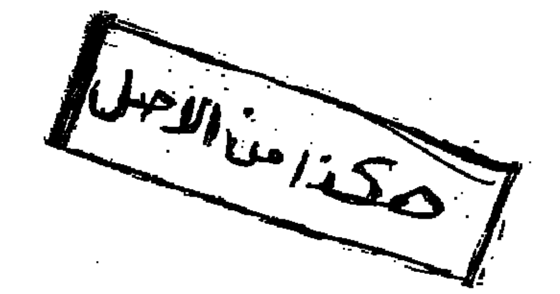
De quoi poser peut-être quelques difficultés aux responsables de la programmation des chaînes et de leurs unités de production. Certes, nul ne met en cause la nouvelle clause, mais les modalités de son application sont loin d'avoir été définies. Des accords divers avaient préalablement été passés de part et d'autre. M. Guy Thomas, l'ancien président de FR3 s'est lui-même rendu au Québec au cours de l'année ; TF1 fait état notamment de l'achat de feuilletons (la version télévisée des *Plouffe)* ; et Antenne 2 prévoit plusieurs coproductions importantes *(Louisiane, le Sang des autres, le Matou...)*.

« Quel meilleur système que la coproduction pour illustrer en fait cette notion de réciprocité, interroge M. Jean Rouilly : *travailler ensemble sur un projet, le réaliser de concert et l'adapter en fonction de notre clientèle ? »*

Si la réciprocité conçue dans le cadre précis (symbolique ?) des « cent heures canadiennes » n'a pas encore fait l'objet d'études réelles en France, elle a enthousiasmé les autorités d'Ottawa. C'est après en avoir rappelé le principe que M. Fox a annoncé le projet d'extension de T.V.F.Q. 99, pas seulement au Nouveau-Brunswick ou à l'Ontario comme prévu, mais bien à l'ensemble du territoire canadien. Disposant de relais par satellites et d'un réseau de câbles desservant 60 % des foyers, le Canada possède déjà l'infrastructure nécessaire.

C'est la première fois, semble-t-il, qu'un pays exporte aussi massivement et aussi systématiquement sa production télévisuelle. Une fenêtre ouverte sur la culture française ? Mais de quelle culture parle-t-on ?

ANNICK COJEAN.



ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83.50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24.70
IMMOBILIER	48,00	56.45
AUTOMOBILES	48.00	56.45
AGENDA	48.00	56.45
PROP. COMM. CAPITAUX	140.00	164.64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31.00	36,45
AGENDA	31.00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

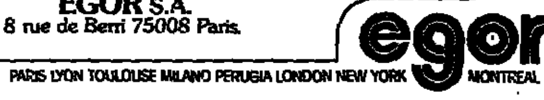
- **INGENIEUR CHIMISTE** – *Responsable recherche et développement* – Réf. VM 14538 E
- **CHEF DU PERSONNEL** – *Ville universitaire 100 km de Paris* – Réf. VM 4314 AC
- **CHEF COMPTABLE** – *Banlieue Ouest* – Réf. VM 8700 A
- **JEUNE CADRE RELATIONS SOCIALES** – *Agence et magasins : 350 personnes* – Réf. VM 4477 L
- **ASSISTANTS en ORGANISATION H/F** – Réf. VM 2611 C

média-system

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature sous la référence choisie.

EGOR S.A.
8 rue de Berri 75008 Paris.







PREMIER CONSTRUCTEUR EUROPÉEN DE SYSTÈMES DE NAVIGATION INERTIELLE
DEUXIÈME CONSTRUCTEUR MONDIAL DE TERMINAUX TÉLEX
recherche
pour son SERVICE INFORMATIQUE PARIS XVI[e]

INGÉNIEURS ANALYSTES
ANALYSTES ORGANIQUES
I.B.M. 4341 COBOL DOS/VSE DL1 CICS
Expérience exigée
Adresser C.V., photo et prétentions à :
M. CAMUS, 6, avenue d'Iéna, 75783 PARIS CEDEX 16.



L'AIR LIQUIDE

vous proposera

dans la rubrique offre d'emploi du MARDI 26 OCTOBRE (daté du 27 octobre)

des postes en

- **RECHERCHE**
- **INGENIERIE**
- **MARKETING**

La ville d'ATHIS-MONS 91200 recrute une sous-bibliothécaire avec option discothèque (indice brut 267 majoré 254) à temps complet.
Adresser curriculum vitae : Madame le Maire d'ATHIS-MONS Place du Général-de-Gaulle 91205 ATHIS-MONS CEDEX.

Laboratoire spécialisée recherche

VISITEUR MÉDICAL EXCLUSIF

résidant à PARIS ou région parisienne afin d'assurer des contacts réguliers avec les ophtalmologues et dermatologues installés en cabinet médical ou exerçant en milieu hospitalier à PARIS et en région parisienne.
Le candidat fera équipe avec deux autres visiteurs médicaux.
Niveau d'études minimum souhaité : Baccalauréat.
Formation assurée par le laboratoire.
Situation d'avenir.
Fixe + frais de route à la charge du laboratoire.
Envoyer C.V. sous nº 21.595 à SOPIC, B.P. 31, 67001 STRASBOURG Cedex qui transmettra.

URGENT F.J.T. 150 lits, restauration *recherche*

1 DIRECTEUR EXP.
1 ANIMATEUR DIP.

Envoyer C.V. à ACCUEIL ET PROMOTION EN PICARDIE 15, r. Voltaire, 02100 St-Quentin.

DEMANDES D'EMPLOIS

J. F., 31 ans, secrét. tril. angl., all., 10 ans, expér., licence histoire, cherche travail à temps partiel axé sur week-end.
Ecr. s/nº 3.651 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H., 28 ans, représentant en emballage (carton-polystyrène) cherche place région parisienne (N.E.). Possédant véhicule.
Ecr. s/nº 6.379 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H., 31 ans, licencié russe, diplôme russe affaires (CCIP) russe et anglais courants, exp. interprète et enseignement. Libre de suite étudie toutes propositions. 576-15-30.

J. Fme 25 ans, bilingue anglais, formation supérieure psycho + 5 ans exp. association européenne (secrétaire) ch. stage de gestion de personnel à mi-temps, durée 8 mois, dans entreprise ccíale ou industrielle en alternance avec l'école. Tél. : 348-39-30.

J.F. 27 ans, B.T.S. secrétariat, diplôme sup., 6 ans expér. professionnelle, ch. poste temps partiel, 3.000 F net Paris-banlieue nord-est. Tél. 845-19-55.

J.H., 21 ans, sérieux, dég. O.M., bns + réanimation + permis ambulance rech. place ambulancier dans SMUR, tél. jusqu'à 14 h. 735-54-44.

CADRE DE BANQUE 37 ans - I.I.B.
Exp. exploitation 12 ans cherche poste banque ou entreprise France ou pays francophones.
Ecrire sous le nº T 9.416 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.



emplois régionaux

Entreprise moyenne dynamique spécialisée en assainissement traitement des eaux équipement sanitaire collectif
recherche

UN « PATRON »

POUR SA RECHERCHE DÉVELOPPEMENT *QUI EST ACTIVE ET AMBITIEUSE*

Conviendrait à chercheur universitaire ou ingénieur de bon niveau créatif et réaliste d'environ 35 ans, ayant une bonne connaissance des disciplines correspondantes.

Le poste est à NANTES.

Écrire avec C.V. à : M. RÉGENT
SOAF Boite Postale 363 44012 NANTES CEDEX.

emplois internationaux

CIT : l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) à Rabat cherche un candidat pour un poste de

TRADUCTEUR

(arabe, anglais, français)
le candidat doit être de nationalité d'un État membre de l'ISESCO titulaire d'un diplôme universitaire et ayant exercé les fonctions de traducteur dans un organisme international pendant une période minimum de 5 ans. Les demandes doivent être adressées à l'ISESCO à l'adresse ci-après, 35, Charia Ibn-Sinaa, B.P. 755 Rabat-Agdal (Maroc).

Importante Société internationale implantée en Languedoc-Roussillon, recherche **1 CHEF DE PROJETS** informatiques, de formation supér. (Ingénieur MIAGE) pour renforcer équipe de développements sur I.B.M. 4341 angl. fortement souhaitée. Expérience COBOL, CICS, VSAM, DOS/VSE indispensable.
Age : 25 à 30 ans environ.
Adresser C.V. et prétentions à : HAVAS NEUILLY qui transmettra, nº 84.995.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

propositions diverses

L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et tous avec ou sans diplôme.
Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE-CARRIÈRES (C16), B.P. 40209 PARIS.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

A vendre VOLVO 343 L, automatique blanche, juin 82, 3000 km. Px 35.000 F. Tél. de 18 h à 20 h. 205-09-07.

Vds 604 turbo diesel A 46 mod. 80 vert algue, intérieur havane, boite 5 vitesses, direct. assist. 61.000 km. État impec. Px 60.000 F. Tél. 781-69-68.

locations

Rolls Mercedes BMW Porsche Range-Rover Golf GTI. Super Fast 28/30 r. Chazelles Paris 17[e]. Tél. 227-08-61.

L'immobilier

appartements ventes

2[e] arrdt

HALLES, BEL IMM. 17[e], soleil, 2 pces, cuis., confort, combles à aménager. Tél. 233-52-46.

3[e] arrdt

QUARTIER DE L'HORLOGE imm. 1979, ét. élevé 3 p., 62 m², parfait état, calme, sol., URG. 555-02-87 ou 727-80-56.

6[e] arrdt

ST-GERMAIN-DES-PRÉS
Imm. luxueuse rénovation, asc., 4 pces, 6 fenêtres Sud, cuis. équip., bns marbre, poutres. 1.250.000 F + park. 563-86-09.

12[e] arrdt

M[o] DAUMESNIL
Pierre de taille, sur rue, 2 pièces, entrée, cuis., w.-c. PRIX INTERESSANT. 33, rue Taine. Samedi, dimanche, 14 à 17 h.

Imm. récent, tt cft, box
7.600 F le m².
M[o] Nation ou A. Dumas, 90 m² + Loggia sur rue. liv. dble + 2 chbres, tt cft. 80, avenue Ph. Auguste, samedi, dimanche 14 à 17 h.

13[e] arrdt

STUDIOS 2 PIÈCES
Tt cft, refaits neufs, à partir 180.000 F., charges inexistantes. Idéal investissement. (1) 672-04-48, Soir 17/22 h.

14[e] arrdt

14[e] limite 6[e] près Observatoire, vue ravissante sur jardins, terrasses, calme, soleil, très original 4-5 pièces, parking. DE VILERS 224-09-37.

PLAISANCE
2 pièces tt cft immeuble pierre de taille, état neuf, loyer libre pour investisseur. Prix : 340.000 F – Renseignements tél. : 328-32-08.

Duplex en volume 80 m² environ, 2[e] et 3[e] étages très clair, calme, confort. Sur place samedi 14 h à 17 h : 10, rue Pernety, PARIS 14[e].

DENFERT - 4 PIECES
96 m² + loggia + box, stand. 1.155.000 F. 542-40-90.

15[e] arrdt

AV. DE BRETEUIL
studio tt cft occupé, loyer libre. 10.560 F/an 500-54-00.

84, R. DUTOT, lundi 13/17 h. 2 p., tt cft. asc. 354-98-10.
BALCON : PLEIN CIEL

VILLAGE SUISSE. 354-95-10. A SAISIR. 550.000. 3 p., 70 m². Samedi 13 h-17 h. 7 ter Général-de-Larminat.

URGENT - PASTEUR
90 m², 820.000 F. 554-28-66.

BOUCICAUT - Imm. 1976 84 m², 8[e] ét., dble orientation, séjour 30 m², 2 chbres, s. de bains et s. d'eau, parking dble. Soir ou week-end : 578-45-50.

M[o] DUPLEIX
Immeuble récent tt cft, s/rue Studio, alcôve, kitchenette, douche. Prix intéressant. 3, rue Saint-Charles, Esc. A Samedi, dimanche, 14 à 17 h.

16[e] arrdt

PRÈS PLACE DE MEXICO
PLEIN SOLEIL. Propriétaire vd dans imm. p. de t. APPT 5 P., 102 m², tt cft. 4[e] étage. VUE DÉGAGÉE. Sur place vendredi, samedi 14 h 30 à 17 h 30 : 102, RUE DE LONGCHAMP.

17[e] arrdt

4-5 P., BD PEREIRE
à rénover, imm. p. de t., ascenseur, à part. de 920.000 F. O.T.I. 555-02-87.

Pl. WAGRAM-MALESHERBES 5[e] sans asc. EXTRÊMEMENT JOLI en DUPLEX, genre atelier d'artiste, 90 m², tt cft, balc., gd gar. (31 m²) de l'immeuble. Prix 945.000 F. 577-96-85.

18[e] arrdt

M[o] LAMARCK
Bel imm. pierre de taille 5[e] ét., asc., 100 m² + service, gd living + 3 chambres tt cft. Prix intéress. 1, rue Gaston-Couté (angle 45, rue Lamarck) Samedi, dim., lundi, 14-17 h.

19[e] arrdt

M[o] Crimée-Buttes-Chaumont Appts 2 p. tt cft, refaits neufs, 3[e] ét., 42 m², calme, 210.000 F. 1[er] ét., 35 m², soleil, 175.000 F. Voir 13-15 h, samedi-dim. : 28, r. de l'Ourcq. 520-13-57.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY, AVENUE DU ROULE, RÉSIDENCE CLUB SERVICE, 70 m² + loggia, parking. Prix : 1.600.000 F GARBI - 587-22-88.

BOURG-LA-REINE
200 mètres du métro. 2 PETITS IMMEUBLES DE TRÈS GRANDE CLASSE EN PIERRE DE TAILLE R.-de-ch. + 3 et 4 étages, du studio au 4 pièces et gds duplex de 4 et 5 pièces. Livraison prévue 1[er] trimestre 1983. SPDI - 350-14-80.

VILLE D'AVRAY
PARTICULIER VEND TRÈS BEL APPT 110 m² ENVIRON
DBLE LIV. + 3 CH.
S/JARDIN PRIVATIF 200 m² s/pl. samedi 23, de 14 à 17 h. 21, RUE DE SÈVRES.

COURBEVOIE
Part. vend 5 pces, 105 m², calme, soleil, 2 park., s.-sol. 840.000 F. Tél. 788-21-08.

94 Val-de-Marne

LE PERREUX S/MARNE
TRÈS BEL IMM. PIERRE récent 3 pces 78 m² balcon, terras. 11 m². Box fermé s/sol TRÈS BELLE AFFAIRE
DEMICHELI
873-50-22/47-71.

pavillons

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris, Ile de France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis avenue de Villiers 75017 PARIS. Tél. : 227-44-44.

SAINT-DENIS A VENDRE
Quartier pavillonnaire calme s/280 m² de terr., pavillon rénové. Cuisine équipée, beau séjour, 2 chbres, s. de bns, w.-c., chff. cent. au gaz, dépend. + gar., 15 mn de Paris. Px 420.000 F. T. 827-93-24 ap. 18 h et week-end.

villas

BOUGIVAL
S/Coteau boisé charmante villa Ile-de-France, gd séj. av. mezzanine, salle à manger, 5 chbres, 2 bns, cabinet toil. Dépend. tt cft, jardin boisé. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET (3) 976-05-90.

fermettes

Part. envir. DREUX, fermette tt confort, 140 m², gd living, 4 chbres, poutres, cheminées, terrain arbor. 900 m², dépend. 470.000 F. - Tél. 955-06-61.

propriétés

Part. DOMAINE GRANCHAMP près RER 15 mn PARIS-OUEST, belle propriété, style Ile-de-France, pierre de taille, toit tuile plate, entrée, séjour en L., avec cheminée, cuis., 6 chbres, 2 bains, 2 w.-c., s. de jeux, s/sol complet avec gar., tt cft, jard. paysagé clos 980 m² env. Px 1.250.000 F. T. 200-61-81, 7 h 30 à 10 h 30 – 18 h 30 à 22 h.

Départ. 06. A vendre ancienne bergerie, village calme, vue imprenable, à mi-route entre mer et station de ski (20 km). Restauration de caractère, grand séjour avec kitchenette, cheminée, mezzanine, poutres apparentes, 2 chbres, s. de bns, w.-c., gar. 2 voitures, terrasse avec barbecue. Prix 530.000 F. Ecr. s/nº 6.382 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens. 75009 Paris.

châteaux

Monégasque ach. château ou ppté maxim. 35 km Paris. Ecr. Mots CIT, 75749 Paris C. 15.

terrains

BRETAGNE CENTRE à vendre ou à louer dans Z.I. crédit possible 5 ans. TERRAIN 9.300 m² dont 1.500 m² couvert avec quai d'accès gros porteur. S'adr. Société GUIGNARDEAU, 14, résid. du Manoir, 56150 BAUD. T. (97) 39-13-22.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS-XI[e]. Tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience discrétion, conseils.

F. CRUZ. 266-19-00
8, R. LA BOÉTIE-8[e]
Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

boutiques

Locations

N'ATTENDEZ PLUS
CONSOLIDEZ VOTRE ÉPARGNE
Investissez en murs de magasin à Paris.
Dès 100.000 F comptant.
Diverses formules.
MURINVEST
6, rue Galilée, 16[e]. 723-30-40.
Réception de la clientèle tous les jours de 9 h. à 19 h.

maisons de campagne

VAL DE LOIR SUD (72)
Belle MAISON DE PIERRE type 1900 (1km SNCF) av. 4 p. tt cft, cour, jdin. Px 350.000 F (poss. crédit total). Tél. au (16-43) 24-79-16 h bureau ou (16-43) 44-97-47 h repas.

Limite Drôme-Vaucluse. 25 km d'Orange dans bois grands chênes. 2.500 m² clôturés maison provençale tout confort. 3 chbres, cuis., bains, séjour, cheminée, tél., dépendance. 730.000 F. M[e] Favre, notaire, 26290 DONZÈRE. Tél. : 75/51-60-61.

Particulier à particulier
A vendre, Andilly, 17, centre Bourg. 16 km de La Rochelle, maison habit. 2 étages, 10 p. + 2. s. d'eau, véranda 30 m, 300 m² de dép./2 niveaux, garage. Sortie s/2 rues 600 m² de jardin à la fraîche en façade. Fontaine entourée murs. Chauff. centr. Superficie tot. 5.530 m². Px : 1.000.000 à déb. vis. s/r.-v. CHONET, La-Hutte-de-la-Briand, 17230 MARANS.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES
Pour louer rapidement SANS FRAIS et SANS AGENCE vos appartements vides et meublés à Paris et en banlieue. Tél. : 282-12-50.

PROPRIÉTAIRE LOUER SANS FRAIS
VOS APPARTEMENTS PARIS - BANLIEUE SOUS 48 heures
CLIENTS SELECTIONNES LOYER GARANTIE
TEL. 359-64-00

Vétérinaire cherche à louer usage d'habitation 2 pièces Paris-Nord, 2.000 F maximum. Tél. : 243-60-45 h bureau.

PROPRIETAIRES LOUEZ rapidement, clientèle assurée. Service gratuit - 770-25-90.

Région parisienne

Pour Stés européennes, cherche villas, pav. pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

bureaux

Locations

VOTRE BUREAU ET SIÈGE EN SUISSE
Ingénieur conseil suisse dipl., polytechnicum Zurich, possédant aussi bureau à Paris, offre service administratif (domiciliation, courrier) dans grande ville de Suisse alémanique.
Ecrire à PERREGAUX : 55, Buehlstrasse CH-3012 BERNE.

A LOUER (Particulier à particulier, ag. s'abstenir) beau bureau, 3 pièces, 40 m² bld Poissonnière, ascenseur, actuellement 2.900 F/mois + charge libre novembre 82, sans reprise Tél. : 770-60-44.

CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation. R.M., R.C. S.A.R.L. à partir de 180 F. CONSTITUTION SOCIÉTÉS Tél., télex, ttes démarches. C2E. 562-42-12.

BOULOGNE-SUR-SEINE. 430 m², 24 bureaux, 12 park., tout cft A.I.N. 742-46-87.

fonds de commerce

Ventes

A VENDRE AFFAIRE TRANSPORTS VOYAGEURS AVEC GARAGES ET MAISON D'HABITATION.
Ecr. s/nº 7.106 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Part. vend raison santé Centre grande ville rég. Est (Lorraine).
SALON DE COIFFURE ET INSTITUT DE BEAUTÉ
600 m² en pleine exp., très gde renom., Install. réc., gd stand. Très gros C.A. (il n'est pas important que le successeur soit un professionnel mais très bon gestionnaire).
Ecrire sous le nº T 036.430 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Loyer annuel : 12.000 F. Bail 8 ans + petit logement, excellente situation, proximité nouveau Parc des Princes. Cession de bail : 140.000 F. Téléphone : (1) 672-04-48.

immobilier information

ANCIENS-NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis avenue de Villiers 75017 PARIS Tél. : 227-44-44.

l'agenda du Monde

Bijoux

6 ACHATS BILLANTS
Toutes pierres précieuse, bijoux or, etc., argenterie. PERRONO JOAILLIERS ORFÈVRES à l'Opéra, 4 Chaussée-d'Antin, à l'Étoile, 37, av. Victor-Hugo. Vente. Occasions/Échanges.

OLIVINE
ACHÈTE AU PLUS HAUT COURS OR, débris dentaires, pièces or, bijoux anciens et modernes. ARGENTERIE, tableaux, pâte de verre, lampe, vase, montres anciennes et modernes, pendules, boîte or et argent, antiquités. Déplacements à domicile. 6, rue de Tocqueville, 17[e], M[o] VILLIERS. 763-27-31. EXPERTISE GRATUITE.

Carrelages

Direct Usines les meilleurs prix. Vente aux particuliers BOCAREL 357-09-46 + 113, av. Parmentier Paris 11[e]

Cours

COURS D'ALLEMAND EN ALLEMAGNE
Toute l'année, pour tous niveaux, y compris les débuts. Enseignement par petits groupes, dix élèves au maximum. Cours intensifs individuel (1 étudiant 1 professeur) Hebergement à l'institut ou dans des familles. En hiver possibilité de skier, aussi pour les non capables. Pour recevoir la brochure, écrivez à : HUMBOLDT-INSTITUT SCHLOSS RATZENRIED, D-7989 ARGENBUHL 3 Tél. 19487522, Télex 732651 HUMBO D

MATHS-PHYSIQUE
CHIMIE LANGUE FRANÇAIS
Cours particulier à DOMICILE par des élèves de l'école des Mines de Paris.
Téléphone : 325-28-03.

MATH PHYSIQUE
Révision de la Toussaint stage intensif. 25 au 30 oct.
MATH CONTACT
16, rue du Mail, 75002 Paris. Téléphone : 236-31-63.

Particuliers (offres)

Vends collection complète **PARIS-MATCH** 1951 à 1967
1950 (31 numéros), nº 63 à 93. Nº spécial 8 au 16 juillet 1952, les 6 nuits armée française. Nº spécial hors-série juin 1953 Elizabeth II reine d'Angleterre. Divers autres titres: Années 1870, 1876, 1881 à 1884. Tél. 622-55-63, sauf le matin.

Ameublement

RÉVOLUTION SUR CANAPÉS
DU 15 AU 24 OCTOBRE
Vente exceptionnelle à
MOITIÉ PRIX
Canapé 3 places : buffle véritable, largeur 2,3 m assise ressorts, coussins mousse et duvet.
5.400 F AU LIEU DE 10.800 F
Canapé 2 places : tissu, coussins plume.
2.300 F AU LIEU DE 4.600 F
Composition d'angle 5 places : déhoussable, réversible, tissu.
5.508 F AU LIEU DE 11.015 F
Canapé 2 places : tissu, déhoussable
1.852 F AU LIEU DE 3.704 F
Bien d'autres modèles sont disponibles et à emporter.
VENEZ VITE : 24, quai d'Austerlitz, Paris-13[e]. Ouvert tous les jours de 10 h à 19 h. Parking.

Antiquités

SPÉCIALISTE INTERNATIONAL recherche très beaux meubles et objets de collection.
1920-1930
Téléphone : 329-50-84.

Artisans

TOUS TRAV. URGENTS
Démolition, maçonnerie, électricité, plomberie, peinture, menuiserie. Garantie décennale et R.C.
TÉLÉPH. : 858-62-08.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 mètre, 2.400 F Paris. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6[e]. Ouvert le samedi, 222-44-44.

Détectives

DUBLY 61[e] année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8[e]
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Hôtes payants

LES CAMÉLIAS, retraite, grand cft, près Coulommiers, 77320 JOUY/MORIN (6) 404-05-75.

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES refaits et garantis par artisan, facteur. DEVIS GRATUIT POUR RESTAURATION

PIANOS TORRENTE
Téléphone : 840-89-52.

Livres

Achète LIVRES ANCIENS. Livres rares, Bibliothèques. Jean-Paul Dalon. (50) 01-29-14. 74150 Marigny-Saint-Marcel.

NOSTRADAMUS, - particulier vend édition originale, prédictions, NOSTRADAMUS 1764. Occasion exceptionnelle. Prix à débattre. Tél. M. Gosset : 783-82-71.

Matériel photo

GAYOUT, 4, bd St-Martin (10[e]). 607-61-10, fermé lundi ach. opt photo, ciné, films, vidéo, Hifi, disques, cassettes, réparation et gros choix matér. occ.

Moquettes

MIEUX QUE DES **SOLDES**
20.000 m²
MOQUETTES
PRIX D'USINE
Les plus grandes marques en pure laine et synthétique MOQUETTE DE LA REINE 109 bis, route de la Reine, 92100 Boulogne. 603-02-30 +.

Psychanalyste

Analyse de courte durée, consultation à Paris sur R.-V. Tél. : 086-29-67.

Tapis

Particulier vend tapis Pergame, ancien début XIX[e], 1,40 m x 1,20 m. Chiraz ancien fin XIX[e], 2,50 m x 1 m. Tél. : 583-19-30, matin ou après 21 h.

Vidéo

VIDÉO-CLUB LÉO
2 adresses
8, pl. J.-Jaurès, 92120 Montrouge. Tél. : 253-03-38.
13, av. A.-Briand, 94230 Cachan. Tél. : 665-54-01.
3.000 cassettes V.H.S. et Béta. CLUB ATARI Location des consoles et cassettes Atari.

Vacances Tourisme Loisirs

MULTIPROPRIÉTÉ
ACHETE TERRA BELLA Période Auguste, vue mer. Tél. : 902-38-55.

Loue vacances **TOUSSAINT** Studio **CANNES** Tél. : 629-24-61.

Le Club Vert 20 km Paris, petits groupes mixtes 9-15 ans. Initiation-perfectionnement 24-30 octobre. Tél. 903-50-80.

Vac. Tyrol. IGLS, Innsbruck. Appts à louer 1-1/16-4-83. Tirolerhof, A-6080, IGLS.

LINGUAL ORBIS
L'ALLEMAND A MUNICH 3 semaines (6, 9, 12 etc.) Cours accélérés intensifs 1.700,– FFr. avec logement dans le centre 2.500,– FFr. Renseignements
ORBIS - INTERNATIONALES SPRACHINSTITUT - 8000 MÜNCHEN 5, BAADERSTRASSE 12–13 TELEFON 089/224939

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS EN VISITES

SAMEDI 23 OCTOBRE

« La Liberté guidant le peuple », 11 h, Musée du Louvre, Pavillon de Flore, Mlle Oswald.

« La tour Eiffel racontée aux jeunes », 14 h 30, pilier nord, Mlle Colin.

« L'Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mlle Garnier-Ahlberg.

« Hôte Potocki », 15 h, 27, avenue Friedland, Mlle Oswald.

« Mouffetard », 15 h, métro Monge, Mme Pennec.

« Le Panthéon », 15 h, entrée, Mlle Zujovic.

« Sur les pas des grands écrivains », 16 h 30, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux (Caisse nationale des monuments historiques).

« Oudry », 11 h, Grand Palais (Arcus).

« Enceinte de Philippe-Auguste », 15 h 15, 59, rue Saint-André-des-Arts (Mme Barbier).

« Les Impressionnistes », 11 h, Musée du jeu de paume (M. Bouchard).

« Couvent et massacres des Carmes », 15 h, 70, rue de Vaugirard (Mme Camus).

« Hôtels du Crédit foncier », 15 h, 19, place Vendôme (Mme Ferrand).

« Cathédrale russe », 15 h, 12, rue Daru (Mme Hauller).

« Musée Camondo », 15 h, 63, rue de Monceau (Histoire et Archéologie).

« Montmartre », 15 h, métro Abesses (P.-Y. Jaslet).

« Saint-Germain des Prés », 15 h, portail de l'église (Paris et son histoire).

« Village Saint-Laurent », 15 h, métro Château-d'Eau (Résurrection du passé).

« Fournil de Poilane », 10 h, 87, rue Brancion (Mme Romann).

« Hôtel de Lassay », 15 h, 2, place du Palais-Bourbon (Tourisme culturel).

« Exposition Oudry », 11 h 15, Grand Palais (Visages de Paris).

« Chapelle royale de Dreux », 13 h 30, place de la Concorde, entrée jardin des Tuileries, Mme Pennec.

« Château de Maisons-Laffitte », 14 h 30 et 15 h 45, entrée côté parc, Mme Hulot.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mlle Brossais.

« Histoire et architecture », 15 h, place de la Concorde, Mlle Garnier-Ahlbeg.

« Le Père Lachaise », 15 h, métro Père Lachaise, Mlle Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Musée du jeu de paume », 10 h 30, entrée (Approche de l'art).

« Le Palais Royal », 10 h 30, place du Palais-Royal, grilles (Arcus).

« Le Père Lachaise », 14 h 30, entrée boulevard de Ménilmontant (L'Art pour tous).

« L'Assemblée nationale », 15 h 33, quai d'orsay (Arts et curiosités de Paris).

« Rue de Tournon », 15 h 15, 6, rue Férou (Mme Barbier).

« Oudry », 11 h, Grand Palais (M. Bouchard).

« Lycée Henri-IV », 15 h 30, 23, rue Clovis (Mme Camus).

« Hôtel du Châtelet », 127, rue de Grenelle (Mme Ferrand).

Hôtel Lamoignon-Angoulême », 15 h, métro SAINT-Paul (Mme Hauller).

« Port Royal de Paris », 15 h, 123, boulevard de Port-Royal (Histoire et archéologie).

« L'île Saint-Louis », 10 h 30, métro Pont-Marie (P.-Y. Jaslet).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h, Parvis de l'église (Lutèce-Visites).

« L'Académie française », 14 h 45, 23, quai Conti (M. de La Roche).

« La Seine », 14 h 30, devant le théâtre du Châtelet (Paris autrefois).

« Palais du Luxembourg », 15 h, rue de Vaugirard, angle rue de Condé (Paris et son histoire).

« Faubourg Saint-Antoine », 15 h, métro Faidherbe-Chaligny (Résurrection Passé).

« Crypte Notre-Dame », 11 h, entrée (Mme Romann).

« Ministère des finances », 15 h, 93, rue de Rivoli (Tourisme culturel).

« Autour de la rue du Bac », 15 h, 128, rue du Bac (Visages de Paris).

DIMANCHE 24 OCTOBRE

« Oudry », 10 h 30, Grand Palais, Mme Oswald. « La Conciergerie », 10 h 30, 1, quai de l'Horloge, Mme Vermeersch.

RÉTROMANIE

Paris, Lyon, Marseille

Des quais de la Seine aux rivages du Vieux-Port, en passant par les bords du Rhône, les amateurs de brocante et d'antiquités ont de quoi satisfaire leur insatiable curiosité. Les trois premières villes de France leur proposent ces jours-ci le plus vaste choix de meubles et objets anciens.

A la piscine Deligny, jusqu'au 24 octobre, c'est la brocante sur l'eau. Une commode Louis Philippe est encore à moins de 5 000 F, les buffets régionaux à 6 000 F, et les bonnetières à plus de 10 000 F, mais les prix ne vont pas tarder à se libérer.

A Lyon, une foire sympathique et traditionnelle au palais de l'Alimentation offre une bonne marchandise diversifiée : la table de nuit à 800 F, la table de ferme à 4 000 F, l'armoire bressane à partir de 8 OOO F et les belles commodes lyonnaises à plus de 40 000 F.

A Marseille, au parc Chanot, jusqu'au 25 octobre, des pièces sélectionnées et garanties par des experts vigilants.

Pour encourager la recherche de trouvailles originales, l'« Oscar 1982 » a été attribué par Jean-Pierre Cassel, à la suite des délibérations d'un jury de journalistes spécialisés. La plus haute récompense est revenue aux antiquaires du Paradou pour un pilier d'angle en chêne sculpté du quatorzième siècle dans un état de conservation remarquable. Cette pièce de choix, de 3,35 mètres de haut, a été découverte dans les Flandres par Mmes Madeleine Ferragut et Nicole Barra et rapportée en France par un convoi spécial.

Le jury a accordé des mentions particulières à un tapis d'Ispahan du seizième siècle et à une pendule – lyre en porcelaine de Sèvres d'époque Louis XVI, par Jean-Pierre Pascal, un jeune antiquaire de Chambéry qui présente également d'autres meubles classiques de très grande qualité.

Les automates d'un antiquaire marseillais, Jean-Yves Roux, et les cannes à système des frères Segas, retiennent également l'attention des collectionneurs. Il faudrait encore citer nombre de meubles de haute époque, des meubles coréens, des pièces d'archéologie et d'art primitif, des meubles en marqueterie classique et des commodes provençales dont les prix dépassent souvent la barre des 100 000 F, ce qui n'empêchera pas de trouver preneur en un temps où les antiquités sont reconnues comme des valeurs de placement qui échappent officiellement à l'impôt sur les grandes fortunes.

GERSAINT.

LOTO

TIRAGE N° 42

DU 20 OCTOBRE 1982

1 – 11 – 14 – 27 – 44 – 49

NUMÉRO COMPLEMENTAIRE **4**

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	6	2 080 863,30 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	69	90 472,30 F
5 BONS NUMEROS	2 541	7 370,20 F
4 BONS NUMEROS	133 075	140,70 F
3 BONS NUMEROS	2.484 558	10,80 F

PROCHAIN TIRAGE LE 27 OCTOBRE 1982

VALIDATION JUSQU'AU 26 OCTOBRE APRES-MIDI

CONFÉRENCES

SAMEDI 23 OCTOBRE

15 h : 5, rue Largillière, M.-P. Poulain : « Les Samouraïs » (Nouvelle Acropole).

15 h 30 : 21 *bis*, rue Notre-Dame-des-Victoires ; H. de Turenne et J. Dupont : « Jérusalem trois fois promise » (Atlantis).

17 h 30 : 12, rue Cortot, M.-J. de Langlade : « La Damoiselle élue » (Le Vieux Montmartre).

DIMANCHE 24 OCTOBRE

14 h 45 : 9 *bis*, avenue d'Iéna : « Un merveilleux voyage au Pérou, dans l'Empire du Soleil des Incas ». (Proection.)

15 h : 163, rue Saint-Honoré, Natya : « La résurrection de la chair dans la tradition chrétienne ».

15 h 30 : 19, rue Frédérick-Lemaître, Mme N. Carlo : « L'art de vivre par la pensée positive. La maîtrise du destin. » (Centre GRACE.)

15 h 30 : 15, rue de la Bûcherie, prince Paul Mourousy : « Tolstoï, Tourgueniev, Tchékov » (Les artisans de l'esprit).

16 h 60 : Notre-Dame de Paris, Père C. Dagens : « Discerner l'action de l'esprit saint. »

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 22 octobre 1982 :

UNE LOI

● Modifiant la loi du 12 juillet 1977 sur le contrôle des produits chimiques et l'article L. 231-7 du code du travail.

UN DÉCRET

● Portant application de l'article 10 de l'ordonnance du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de seize à dix-huit ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale.

DES LISTES

● Des candidats admis à subir les épreuves orales du premier concours d'accès à l'École nationale de la magistrature.

● Des candidats admissibles au concours d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités ouvert par arrêté du 1er octobre 1981 dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (section droit privé et sciences criminelles).

BREF

JEUNESSE

SÉJOURS AUX ÉTATS-UNIS. – L'Experiment in international living, en coopération avec des lycées et des familles à travers les États-Unis, offre à des lycéens d'autres pays la possibilité de vivre dans une famille américaine et d'étudier dans un lycée américain.

★ 89, rue de Turbigo, 75003 Paris, tél : 278-50-03.

JEUX

BILLARD ARTISTIQUE. – Un tournoi-défi (Trophée Mumm) opposera les 23 et 24 octobre à Avize (Marne) le quadruple champion du monde Francis Connesson aux deux meilleurs spécialistes français dans cette discipline.

MOTO

MANIFESTATION DE MOTARDS LE 23 OCTOBRE. – La Fédération française des motards en colère organise, le samedi 23 octobre, une manifestation de caractère national, qui, outre la capitale, devrait rassembler des cortèges de motards dans trente-trois villes de France. Par cette action, la F.F.M.C. entend protester contre *« le non-respect des engagements sur la réforme des permis moto »* et attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité de *« la reconnaissance du phénomène moto et le lancement d'une véritable politique vis-à-vis des jeunes »*.

★ F.F.M.C., 22, rue du Retrait, 92150 Suresnes. Tél. : 989-06.82.

VENTE

UNE VENTE INTERNATIONALE aux enchères publiques d'automobiles de collection aura lieu le dimanche 24 octobre 1982, à 14 h 30, dans le quartier Henri IV du château de Fontainebleau.

VIVRE A PARIS

HUMOUR A SAINT-AUGUSTIN. – Le cinquième Salon des dessinateurs humoristes de la presse est organisé, pour la deuxième fois, dans le métro. Après celle d'Auber, en 1980, c'est la station Saint-Augustin qui l'accueille cette année, jusqu'au 7 novembre, sur le quai direction Montreuil. Sont exposés des dessins réalisés par des dessinateurs professionnels mais aussi des livres, des albums et de petits objets humoristiques ainsi que les œuvres des participants au concours organisé dans le cadre de ce Salon.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 22 octobre à 0 heure et le samedi 23 octobre à minuit :

Vendredi, deux systèmes perturbés distincts ont concerné le pays : une perturbation très active sur le Sud-Est, d'une part, une autre située sur l'ouest du pays le matin se déplaçant très lentement vers l'intérieur du pays, d'autre part. Samedi, ces deux systèmes se combineront sur l'est du pays.

Samedi, de la Normandie à la Bretagne et jusqu'à l'Aquitaine, puis sur toute la moitié ouest du pays se produira une amélioration, les passages nuageux alternant avec des éclaircies. Cette amélioration correspondant à un changement de masse d'air s'accompagnera d'une orientation du vent au nord et d'un rafraîchissement, les minimales baissant sur ces régions de 2 à 4 degrés, tandis que la baisse des maximales de 3 à 4 degrés amorcée vendredi sur l'extrême ouest se généralisera à toutes ces régions.

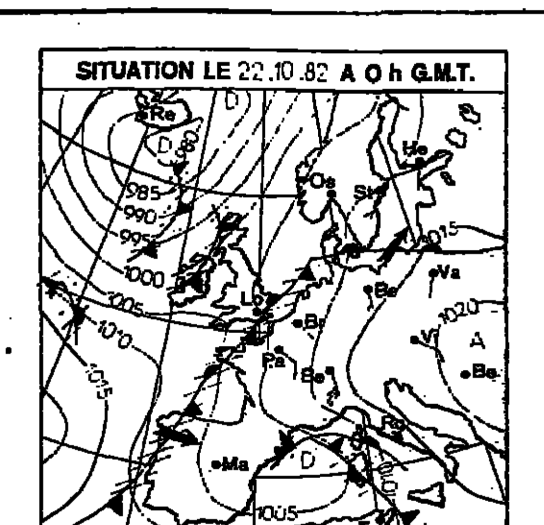
Sur les régions méditerranéennes, l'épisode fortement pluvieux de vendredi devrait s'atténuer, mais la nébulosité restera importante. Sur toutes les autres régions, nuages et pluies seront très abondants avec du vent de secteur sud. La couverture nuageuse conduira à des minimales du même ordre que la veille et à une baisse des maximales de 3 à 4 degrés.

En raison de la grève d'une partie du personnel de la Météorologie, pas de diffusion de la carte du temps prévu.

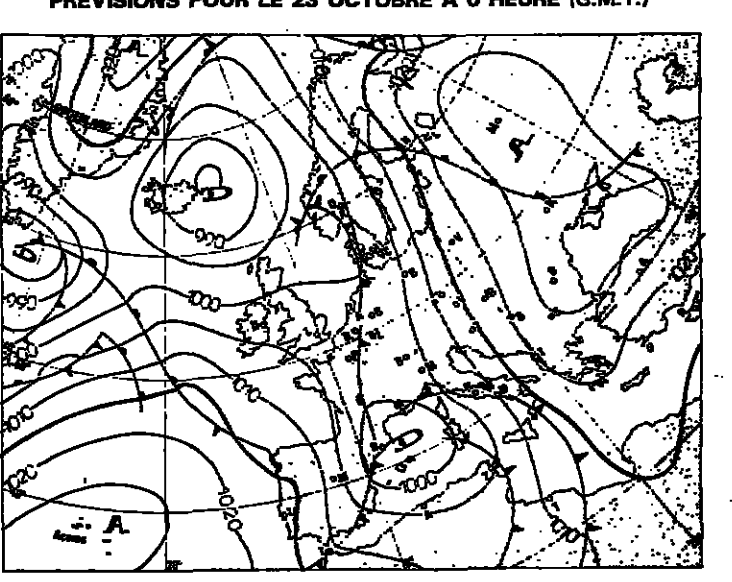
La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 22 octobre, à 7 heures, de 1 002,7 millibars, soit 752,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22 octobre) : Ajaccio, 24 et 17 degrés ; Biarritz, 22 et 16 ; Bordeaux, 23 et 12 ; Bourges, 22 et 9 ; Brest, 13 et 10 ; Caen, 16 et 12 ; Cherbourg, 14 et 10 ; Clermont-Ferrand, 23 et 7 ; Dijon, 14 et 7 ; Grenoble, 21 et 7 ; Lille, 16 et 11 ; Lyon, 20 et 7 ; Marseille-Marignane, 24 et 19 ; Nancy, 18 et 6 ; Nantes, 21 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 21 et 18 ; Paris-Le Bourget, 19 et 9 ; Pau, 23 et 10 ; Perpignan, 17 et 16 ; Rennes, 16 et 11 ; Strasbourg, 12 et 9 ; Tours, 22 et 11 ; Toulouse, 20 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 10 degrés ; Amsterdam, 15 et 9 ; Athènes, 23 et 14 ; Berlin, 16 et 7 ; Bonn, 17 et 9 ; Bruxelles, 17 et 8 ; Le Caire, 28 et 21 ; îles Canaries, 24 et 18 ; Copenhague, 13 et 10 ; Dakar, 30 et 25 ; Djerba, 26 et 18 ; Genève, 11 et 8 ; Jérusalem, 21 et 13 ; Lisbonne, 20 et 12 ; Londres, 12 et 10 ; Luxembourg, 10 et 6 ; Madrid, 20 et 10 ; Moscou, 4 et 5 ; Nairobi, 22 et 16 ; New-York, 18 (max.) ; Palma-de-Majorque, 23 et 15 ; Rome, 24 et 15 ; Stockholm, 11 et 0 ; Tozeur, 21 et 14 ; Tunis, 24 et 16.



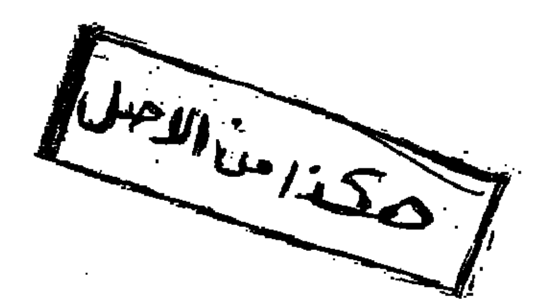
PRÉVISIONS POUR LE 23 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Les mots croisés se trouvent en page 21.





SPORTS

L'avant-projet de loi sur la promotion des activités physiques et sportives

Rapprocher le sport et l'éducation

« Les activités physiques et sportives constituent un élément fondamental de culture (...). Elles constituent une véritable mission de service public », souligne l'avant-projet de loi portant organisation et promotion des activités physiques et sportives. Destiné à remplacer la loi de 1975, dite « loi Mazeaud », ce texte a été élaboré par le ministère de l'éducation nationale et par le ministère délégué à la jeunesse et aux sports à partir des travaux du colloque de Font-Romeu (*le Monde* du 5 juin).

Après les dernières mises au point avec le mouvement sportif, les organisations syndicales et les associations concernées, le texte devrait être adopté par le conseil des ministres fin décembre pour être soumis au Parlement lors de sa mission du printemps 1983.

Tendant à rapprocher le monde du sport et de l'éducation, à clarifier les relations entre l'Etat et le mouvement sportif, à promouvoir le sport dans le monde du travail et les activités physiques de loisirs, sans négliger le haut niveau, enfin à développer la recherche dans le domaine sportif, le texte compte actuellement cinquante et un articles répartis en trois grands titres : la pratique, les structures et la formation des cadres.

« Depuis de trop nombreuses années, l'école et ses enseignants d'E.P.S. d'une part, le club et ses entraîneurs d'autre part, développent le plus souvent leurs activités séparément bien qu'ayant en charge les mêmes enfants », constatent les auteurs du texte, qui entendent réaliser une collaboration étroite entre le monde du sport et le monde de l'éducation. Pour cela ils envisagent d'une part une formation commune pour les cadres des deux secteurs, d'autre part une revitalisation du sport scolaire à partir *« d'une relance et d'une réunification des associations sportives scolaires »*.

Afin de clarifier les relations entre l'Etat et le mouvement sportif, les fédérations recevront des missions élargies *« pour une pratique éducative du sport et une défense active face aux déviations qui menacent de dénaturer la pratique sportive. »* Pour les auteurs de l'avant-projet, il s'agit de donner des responsabilités accrues au mouvement sportif, considéré comme le partenaire privilégié des pouvoirs publics, qui nouent avec lui des relations contractuelles pour tout ce qui concerne les aides financières ou en personnel.

Pour sa part, le sport professionnel sera doté *d'« un statut particulier permettant aux personnes publiques de contrôler plus étroitement l'utilisation des fonds qu'elles lui allouent »*.

La promotion du sport dans l'entreprise devrait être réalisée dans le cadre des comités d'entreprise avec pour objectif, *« outre le développement des activités physiques de détente et d'entretien, l'organisation d'activités physiques à finalité professionnelle pour lutter efficacement contre les accidents du travail et les maladies professionnelles »*.

Le sport de haut niveau est pour les auteurs du texte *« source d'enrichissement culturel et de progrès humain, facteur de rapprochement entre les peuples »*. Ils proposent un ensemble de mesures pour faciliter l'insertion sociale des sportifs de haut niveau, notamment des *« bourses d'emploi »* et l'adaptation de la formation scolaire et universitaire des jeunes espoirs, *« de telle sorte que ne soient sacrifiées ni la réussite sociale des jeunes ni leur activité sportive »*.

Pour la masse, les activités physiques à tous les âges et dans toutes les catégories sociales doivent être *« un instrument de libération et d'émancipation des travailleurs, parce que ces activités sont éducatives, culturelles et socialement enrichissantes »*.

Un comité national pour la recherche et la technologie en matière physique et sportive devrait combler les lacunes en ce domaine par la mise en œuvre de programmes de recherche avec les universités. Ceux-ci viseront en particulier le domaine des équipements et des matériels en raison des retombées économiques.

La France est en retard en matière de contrôle médical sportif. Le texte prévoit notamment pour le rattraper la mise en place *d'« une véritable spécialité de médecine sportive »*.

TENNIS

La répartition des places pour assister à la Coupe Davis

De notre correspondant

Grenoble. — M. Philippe Chatrier, président de la Fédération française de tennis, et M. Hubert Dubedout, député, maire de Grenoble, sont tombés d'accord, mercredi 20 octobre, sur la répartition des 13 600 places du Palais des sports de Grenoble qui accueillera, les 26, 27 et 28 novembre, la finale de la Coupe Davis. Ce qui peut ne satisfaire que très partiellement les Grenoblois, puisque 1 500 places seulement y seront en vente à leur usage.

Sur le total des places disponibles à l'intérieur du Palais des sports, 9 000 sont réservées aux membres de la F.F.T. La ligue Dauphiné-Savoie en recevra pour sa part 4 350 (parmi ces billets, 1 500 iront aux licenciés de Grenoble et de son agglomération). L'autre moitié sera répartie dans toutes les autres ligues de France, qui se verront attribuer un nombre de places qui variera en fonction de leur éloignement par rapport au lieu des rencontres de la Coupe Davis. Quant aux 3 000 places restantes, elles seront attribuées aux journalistes, au public américain, aux invités de la ville et de la F.F.T., ainsi qu'aux annonceurs, qui, moyennant 50 000 francs, pourront installer une tente publicitaire à l'extérieur du stade et se verront remettre chacun une cinquantaine de billets.

La finale de la Coupe Davis, dont le chiffre d'affaires est évalué à 3 millions de francs, nécessitera d'importants investissements, notamment l'installation de praticables (400 000 F), d'un nouveau système d'éclairage (175 000 F) et d'un... court de tennis en terre battue (170 000 F), dont la construction débutera aussitôt après l'arrivée des Six Jours cyclistes de Grenoble prévus pour le 10 novembre. — C.F.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES PORTS SERONT ÉLARGIS

M. Le Pensec a terminé, le jeudi 21 octobre, sa visite des ports autonomes par Bordeaux, où il a inauguré les nouvelles installations de Bassens. A cette occasion, le ministre de la mer a présenté les premiers effets de la politique de décentralisation sur la gestion des ports français. Dans les textes qui vont prochainement paraître, les établissements publics régionaux seront, pour la première fois, représentés aux conseils d'administration des ports autonomes (qui sont au nombre de six en métropole).

Dans les nouveaux conseils, qui seront limités à vingt-quatre membres, la participation des employés passera de deux à cinq membres, celle des collectivités locales de deux à quatre. L'État abandonnera deux sièges, tandis que les chambres de commerce et d'industrie désigneront, directement ou indirectement, six représentants.

M. Le Pensec a aussi annoncé la mise en place d'une « commission de confrontation » entre les constructeurs d'outillage (grues, portiques, engins de transport) et les autorités des ports : *« Il m'apparaît en effet possible de promouvoir la technologie française. L'observation du marché de l'outillage portuaire, au cours des dix dernières années, m'amène à penser que la technologie française aurait largement gagné, aussi bien sur le marché intérieur que pour l'exportation, à une coordination de l'action des différents ports afin de permettre aux constructeurs de mener une véritable politique industrielle dans ce domaine. »* – P.-C.

URBANISME

UNE NOUVELLE « DÉFENSE » A MARNE-LA-VALLÉE

M. Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, sénateur R.P.R. du Val-de-Marne, a visité, jeudi 21 octobre, la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, qui s'étend de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) à Lagny (Seine-et-Marne), le long de l'autoroute A 4 et du R.E.R.

Ce fut l'occasion pour lui de manifester que, « patron » de l'exécutif régional, il entendait être aussi responsable des villes nouvelles et qu'il soutenait cette politique d'aménagement du territoire, ce qui ne fut pas toujours le cas de la majorité du conseil régional.

M. Giraud profita aussi de cette visite pour proposer que Marne-la-Vallée prenne le relais de la Défense pour l'accueil des bureaux, puisque celle-ci est proche de la saturation. Cela permettrait d'éviter la faillite financière de la ville nouvelle mais nécessite un soutien important de l'Etat, par exemple par l'installation, à Marne-la-Vallée, d'une partie du ministère des finances. Il faut, aussi que soit enfin décidée l'urbanisation de l'est de la ville nouvelle, ce que refusent encore de nombreux élus locaux concernés.

FAITS ET PROJETS

Concours d'architecture... ... en compétition

Près de trois cents équipes sont inscrites au concours qui permettra de choisir, au printemps prochain, un projet pour le Centre de la communication et les deux ministères (urbanisme et environnement) qui seront construits au sommet du quartier de la Défense (123 000 m² au total).

La date limite d'inscription a été reportée au 23 octobre, mais les dossiers seront envoyés aux concurrents comme prévu le 1er novembre. Le jury international, désigné en juillet dernier, s'est réuni sur place, pour la première fois, récemment. Il a désigné son président, M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts, et trois vice-présidents : MM. Mahdi Elmandjra, économiste marocain ; Tierno Galvan, maire de Madrid, et Richard Meier, architecte américain.

Le jury a longuement discuté des conditions dans lesquelles il présenterait son choix (quatre projets au plus) au président de la République, à qui reviendra la décision finale. Certains ont contesté cette méthode, en rappelant que le choix du projet Piano-Rogers pour le Centre Pompidou n'aurait sans doute pu être fait si le jury n'avait pas été souverain. Un compromis a été trouvé : le jury assortira sa sélection de recommandations précises.

Rappelant que la hauteur des bâtiments, qui seront édifiés dans l'axe Louvre-Arc de triomphe, objet de nombreuses polémiques dans le passé, était laissée à l'appréciation des concurrents, M. Jack Lang a indiqué à la presse que le président de la République venait de lui confirmer dans une lettre sa *« décision irrévocable »* de réaliser le Grand Louvre en libérant l'aile occupée par le ministère des finances et en transformant les espaces intérieurs du musée, responsabilité qui serait confiée à M. Emile Biadini, chargé de l'aménagement de la côte aquitaine. *« La conquête vers l'Ouest est un projet toujours inachevé »*, a indiqué M. Lang. Le projet de la tête Défense ne doit pas être *« une porte de bronze enfermant Paris à l'intérieur de frontières bien établies »*.

La multiplication des concours d'architecture liés aux « chantiers du président » crée une émulation parmi les architectes, mais aussi parmi les organisateurs de ces consultations. Plus de huit cents concurrents se sont inscrits pour le parc de La Villette, parti le premier. Sur les deux cent quatre-vingt-six professionnels intéressés par le ministère des finances de Bercy (réservé aux Français), cent trente-sept ont rendu leur projet le 30 septembre, date limite. La Défense annonce près de trois cents candidats (et a limité leur nombre à cinq cents !). Mais beaucoup de « vedettes » se réservent pour l'opéra de la Bastille, projet prestigieux, qui n'est pas encore lancé...

M. Ch.

Les conséquences de l'accident de Seveso

L'accident survenu le 10 juillet 1976 à Seveso, en Italie, n'a pas eu de conséquences sur la reproduction humaine, comme certains experts avaient pu le redouter. Telle est, en substance, la déclaration qu'a faite devant l'Académie de médecine, le 19 octobre, le professeur Herbert Tuchmann-Duplessis (Paris).

A la suite de l'explosion d'un réacteur de l'usine ICMESA, qui fabriquait de l'hexachlorophène, un nuage de substance irritante contenant de la dioxine était répandu sur plus de 200 hectares.

Les retentissements particuliers de cette dangereuse substance sur la reproduction humaine ont alors suscité les appréhensions les plus vives, a expliqué M. Tuchmann-Duplessis. Cette inquiétude, a-t-il poursuivi, provenait d'observations expérimentales faites sur l'animal, en particulier sur les souris. Chez cette espèce, en effet, la dioxine peut provoquer des malformations du fœtus, chez d'autres espèces, y compris les primates, elle est toxique pour l'embryon mais ne détermine pas de malformations.

L'enquête de la commission médicale de Lombardie portant sur la période de 1973 à 1977, étendue aux zones avoisinantes comprenant 50.000 femmes en âge de procréer, ne montre pas de différence entre zones polluées et non polluées. Aucune augmentation des aberrations des chromosomes n'a de plus été relevée dans les analyses des avortements, spontanés ou non.

De même, l'analyse des malformations congénitales observées dans la région de Seveso correspond à la distribution habituelle des malformations humaines, et cinq années d'observations permettent d'affirmer que les enfants nés de mères exposées à la dioxine n'ont présenté aucun retard de développement et aucune augmentation des maladies infectieuses.

Tertia et l'informatique dans le Nord

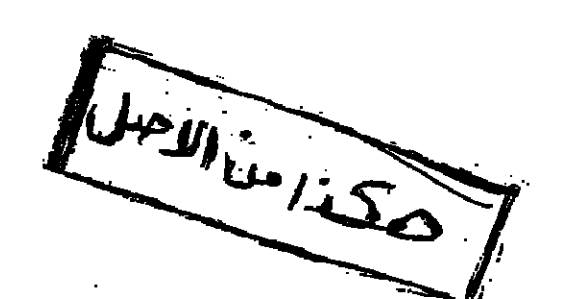
Le cinquième Salon des services et du conseil aux entreprises, intitulé Tertia et organisé à Lille par la chambre de commerce de Lille-Roubaix-Tourcoing, a reçu plus de 9 000 visiteurs pour 235 exposants. L'an dernier, on avait noté 6 500 visiteurs et 220 exposants.

Cette manifestation, qui vient de s'achever, a été dominée par l'informatique et la télématique. Elle a mis en évidence d'une façon très forte les besoins de la région. En effet, si celle-ci se situe au troisième rang des régions françaises pour l'équipement informatique, elle manque de personnel qualifié. On compte actuellement 5 000 informaticiens en activité, mais il en faut 700 de plus chaque année, et le recrutement n'est pas normalement assuré.

Les expériences de formation vont être développées à partir de lycées techniques et de LEP ; deux opérations d'informatique décentralisées seront lancées dans les centres éloignés de la métropole, à Boulogne et à Maubeuge. On pense que, grâce à une action coordonnée de l'État et de la région, on pourra aboutir à la formation en 1983 de 2 000 personnes qualifiées de tous niveaux. Pour ce qui est de la recherche, un projet est déjà bien avancé. Il s'agit du réseau régional d'informatique qui mettra en liaison toutes les universités lilloises et certaines entreprises, le « centre serveur » étant installé à l'université des sciences et techniques à Villeneuve-d'Ascq. Ce projet a déjà reçu un accord de principe des pouvoirs publics. Il en coûtera 70 millions de francs. On pense enfin à créer un Institut national de production automatisée dans la région. – G. S.

● *La pollution de la baie de Seine.* – La société Thann et Mulhouse qui, au Havre, fabrique de l'oxyde de titane, produit utilisé pour blanchir les peintures, et l'entreprise Cofaz qui fabrique des engrais azotés sont coupables d'avoir pollué la baie de Seine par leurs rejets et d'avoir causé ainsi un préjudice aux pêcheurs et aux écologistes. C'est ce qu'a indiqué, jeudi 21 octobre, la cour d'appel de Rouen confirmant ainsi une décision du tribunal de police du Havre du 15 décembre 1981. Les juges du Havre vont avoir maintenant à déterminer le montant des réparations que les industriels devront verser et, pour la première fois dans les annales judiciaires françaises, à évaluer le « préjudice écologique » causé par la pollution.

● *Ecologistes et chasseurs dans les Pyrénées.* – La Fédération française des sociétés de protection de la nature et sept autres organisations nationales d'écologistes lancent un appel au public pour soutenir l'association Orgambideska col, libre. De 1979 à 1981, ce mouvement avait loué le col d'Orgambideska, dans les Pyrénées-Atlantiques, pour y observer le passage des oiseaux migrateurs et notamment des pigeons. Ce col étant apparu comme l'un des points de passage les plus importants d'Europe occidentale, les principales associations de protection de la nature de France et d'Europe avaient demandé au ministre de l'environnement de le mettre en réserve. Selon la F.F.S.P.N., le col *« vient d'être rétrocédé en catimini à la fédération des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques »*. Les huit organisations protectrices protestent dans un communiqué qui affirme : *« Le patrimoine naturel de la France n'appartient pas aux seuls chasseurs, et le ministre de l'environnement trahit ses engagements. »* Elles invitent le public à monter à Orgambideska pour y *« admirer le passage des migrateurs »*.



Le Monde

économie

SOCIAL

12 424 contrats de solidarité ont été conclus en neuf mois

Le conseil des ministres du 20 octobre a adopté le nouveau type de contrat de solidarité visant à réduire la durée du travail, sur proposition de M. Le Garrec, ministre de l'emploi. Présentant son projet, M. Le Garrec a succinctement rappelé les résultats des contrats « ancienne formule » mis en place en janvier dernier pour lutter contre le chômage. La veille, le ministère de l'emploi avait publié le bilan détaillé de ces contrats, signés dans le cadre de l'ordonnance du 16 janvier 1982.

Le bilan présenté par le ministère de l'emploi s'arrête à la date du 25 septembre. En voici les principaux éléments.

● 12 424 contrats de solidarité ont été conclus, dont 12 078 avec des entreprises. 3 602 dossiers sont encore en cours d'instruction. L'ensemble des contrats concerne des entreprises et des collectivités locales qui emploient au total 2 511 000 personnes.

● 97 % de ces contrats comportent la clause de préretraite-démission concernant 170 000 bénéficiaires potentiels (dont 168 000 dans les entreprises).

La préretraite progressive figure dans 5 % des contrats, et elle concerne 4 384 bénéficiaires potentiels. Enfin, 4,5 % des contrats portent sur la mesure de réduction de la durée du travail et prévoient l'embauche de plus de 12 000 personnes (5 751 en ce qui concerne les seules entreprises).

Au total, près de 187 000 emplois sont susceptibles d'être créés ou libérés dans le cadre des contrats de solidarité.

● Au cours du premier semestre 1982, l'industrie a fourni près de 40 % des entreprises signataires de contrat portant sur la préretraite-démission, tandis que les entreprises du secteur tertiaire ou les collectivités locales ont le plus souvent conclu les contrats relatifs à la réduction de la durée du travail. Le secteur du bâtiment et des travaux publics a fourni peu de contrats, en raison de la mauvaise conjoncture qui persiste dans cette activité. Peu d'entreprises, en effet, peuvent garantir un maintien de leurs effectifs durant un an comme cela est exigé pour la signature de ce type de contrat.

● *Les contrats signés au cours du premier semestre émanent pour 62 % d'entreprises de moins de 50 salariés, pour 33 % d'entreprises de 50 à 500 salariés, et pour 5 % d'entreprises de plus de 500 salariés.*

Mais 65 % des bénéficiaires potentiels d'une préretraite-démission sont employés dans des entreprises de plus de 500 salariés.

● A ce jour, 35 000 salariés (soit 21 % des bénéficiaires potentiels) ont quitté leur emploi pour bénéficier de la préretraite. 20 000 embauches ont été effectuées pour remplacer les partants ; 85 % des nouveaux venus sont des jeunes ou des chômeurs indemnisés.

Pour le ministère de l'emploi, l'effet des contrats de solidarité commence seulement à se faire sentir sur la situation du chômage et continuera pendant plusieurs mois. Les départs en préretraite, prévus par des contrats déjà signés, s'échelonneront jusqu'au 31 décembre 1983.

Le succès de l'incitation à la préretraite-démission est indéniable. Mais il comporte quelques revers. En particulier, le coût du système est élevé – trop pour être maintenu encore longtemps. Des experts ont calculé le prix à payer pour éviter une inscription au chômage, grâce au départ préretraite-démission. En moyenne et sur une année, le « chômeur évité », grâce au système de contrat de solidarité, coûte 120 000 F.

Quoi qu'il en soit, ces départs encouragés permettent, à terme, une réorganisation et un rajeunissement des entreprises, un accroissement de la mobilité professionnelle, de la polyvalence et de la productivité. C'est ce que conclut une étude réalisée par le service des statistiques du ministère de l'emploi (1).

Là réside sans doute la qualité principale du système mis en place en janvier dernier. Mais elle est hélas ! difficile à chiffrer.

DANIELLE ROUARD.

(1) *Travail et emploi*, service des études et de la statistique. Ministère de l'emploi, ministère du travail, 1, place de Fontenoy, 75007 Paris.

M. Fiterman s'étonne de la grève des navigants d'Air Inter

Dans un communiqué publié le 21 octobre, le ministre des transports critique la grève de deux jours déclenchée, sans préavis, par les navigants techniques d'Air Inter et qui doit se terminer ce vendredi 22, à minuit.

M. Charles Fiterman « *comprend et approuve le mécontentement légitime des usagers. Il s'étonne d'un comportement qui porte atteinte aux intérêts du transport aérien français, des personnels eux-mêmes et d'une compagnie qui s'est acquis une place essentielle, et du même coup des responsabilités, dans les services des transports* ».

Selon M. Fiterman, les « *sujets* » et le « *climat* » « *ne pouvaient justifier une aussi brusque dramatisation. De telles initiatives ne peuvent que bloquer aujourd'hui la recherche de solutions négociées prenant l'intérêt de chacun* », conclut le ministre.

De son côté, la direction d'Air Inter réfute les arguments avancés par les syndicats de navigants pour justifier la grève. En particulier, elle estime que la revendication d'un accroissement d'une cinquantaine de personnes des effectifs de pilotes et de mécaniciens navigants n'est pas fondée et même dépassée, puisque trente-sept navigants ont été embauchés ces deux derniers mois et que neuf autres vont l'être prochainement, soit un nombre voisin de celui que réclament les syndicats.

La grève a causé, jeudi, d'importantes perturbations dans le trafic de la compagnie intérieure, qui n'a pu être assuré qu'à environ 40 %, en grande partie avec des avions affrétés à d'autres compagnies. Vendredi, Air Inter pensait pouvoir programmer deux cents des deux centquatre-vingts vols prévus.

★ **Renseignements sur les vols, à Paris, tél. : 675-13-13.**

CONJONCTURE

LA SORTIE DU BLOCAGE DES PRIX

Ambiguïté pour la fonction publique

(Suite de la première page.)

F.O. et C.G.C le 22, C.F.D.T. le 26, et C.G.T. le 27. Ce qui s'est produit le 21 octobre à la FEN est significatif. F.O., qui avait donné son accord pour participer à la réunion des sept fédérations, est revenu jeudi sur sa décision, estimant que cette réunion « *présentée de manière tendancieuse vise à démobiliser les personnels engagés dans la mouvement de grève du 22 octobre pour la défense de leurs intérêts* ». A la FEN, on récuse une telle interprétation, soulignant que « *à aucun moment dans la réunion n'ont été remises en cause les actions envisagées* ». La C.G.C., qui s'est rendue au rendez-vous, a fait une déclaration dans le même sens que F.O. et a quitté la séance. Mais les cinq autres fédérations n'ont pu se mettre d'accord sur des « *exigences minimales* » communes à présenter à M. Le Pors lors du démarrage de la négociation 1983, le 28 octobre. Un accord minimal aurait, semble-t-il, été possible entre la FEN, la C.F.D.T. et la C.F.T.C. et les autonomes, mais la C.G.T. veut absolument obtenir une remise en cause des décisions unilatérales du gouvernement pour 1982.

Rénover la politique contractuelle

Il reste que l'état des négociations sur la sortie du blocage révèle bien des ambiguïtés dans l'attitude du gouvernement. Le 9 juillet, en recevant les fédérations de fonctionnaires, puis, le 5 septembre à Europe 1, M. Mauroy avait indiqué que, pour 1982 et 1983, les rémunérations devaient évoluer en anticipant une décélération de la hausse des prix, soit sur un rythme de 18 % (10 & en 1982 et 8 % en 1983). Or dans la totalité des négociations qui se sont engagées dans le secteur public, les directions se sont basées, pour ces deux années, sur 16 % ; Renault et les Charbonnages, sans avancer leurs propositions 1983, ont prévu des hausses salariales de 8 % en 1982. Comme dans la fonction publique, les 10 % initiaux sont oubliés. Cela signifie que les fonctionnaires et les agents du secteur public verront leur pouvoir d'achat diminuer en 1982. Le gouvernement n'aurait-il pas gagné en crédibilité en l'admettant clairement ?

L'autre ambiguïté pour le gouvernement consiste à dire, comme le fait M. Auroux, que la sortie du blocage des salaires doit être l'occasion de rénover et de relancer la politique contractuelle, tout en présentant un dispositif tellement encadré qu'il ne reste qu'un champ extrêmement limité pour la négociation. Enfin, le doute subsiste sur l'introduction de « *clauses de sauvegarde* », éventuellement mises au point lors de rendez-vous fin 1983 ou début 1984 et déjà prévues dans l'accord conclu à la FNAC. Le gouvernement a courageusement mis en cause, en se basant sur la légalité, l'échelle mobile, c'est-à-dire l'indexation automatique des salaires sur les prix. Mais des « *clauses de sauvegarde* » *ne risquent-elles pas de la faire réapparaître, en remettant in fine en cause le strict encadrement salarial observé aujourd'hui ?*

MICHEL NOBLECOURT.

● **L'Union hospitalière privée a demandé dans un communiqué, le 20 octobre, une augmentation de 15,50 % des tarifs hospitaliers** à partir du 1er janvier 1983, *pour compenser l'accroissement des charges salariales intervenu en 1982, par suite de décisions gouvernementales.*

● *Maison individuelle : douze mille prêts conventionnés par mois, selon M. Quilliot.* – Le ministre de l'urbanisme et du logement a indiqué le 20 octobre que le rythme de distribution des prêts conventionnés, qui était de sept mille par mois au premier trimestre, a atteint le niveau mensuel moyen de douze mille. M. Quilliot, qui inaugurait le Salon de la maison individuelle, a estimé que ce chiffre était « *comparable au meilleur rythme annuel enregistré depuis plusieurs années* ».

● **Manifestation de commerçants et de petits patrons à Mulhouse.** – Un rassemblement d'environ quatre mille commerçants, artisans et petits entrepreneurs a eu lieu le jeudi 21 octobre à Mulhouse, en présence de plusieurs élus de l'opposition. Les orateurs ont insisté sur la défense de la liberté de gestion des entreprises. L'un d'entre eux a invité les manifestants à faire connaître leur volonté lors des prochaines élections municipales *(Corresp.)*.

● **Plusieurs réacteurs nucléaires arrêtés.** – Le réacteur A2 de la centrale nucléaire de Chinon (Indre-et-Loire) *a été arrêté le 20 octobre après la découverte d'une fuite de gaz carbonique décelée sur un élément de la soufflerie du circuit de refroidissement.* D'autre part, à Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher), notre correspondant de Blois nous signale que les deux réacteurs sont actuellement à l'arrêt.

Le 9 octobre, la tranche numéro 2 a été arrêtée pour une durée de cinq semaines afin de procéder au remplacement de filtres encrassés. Cette tranche, qui était à l'arrêt depuis l'incident du 13 mars 1980, avait redémarré à la mi-août. Quant à la tranche numéro 1, son fonctionnement a été interrompu le 16 octobre pour une durée de trois semaines. Cet arrêt est nécessité par des travaux d'entretien de robinetterie sur les installations auxiliaires de la centrale. Ces travaux imposent l'arrêt simultané des deux tranches.

Le commerce se verrait imposer une diminution des marges pour 1983

Le Bulletin officiel de la concurrence et de la consommation doit publier dans les jours qui viennent quatre arrêtés généraux mettant fin au blocage des prix ou des marges, institué en juin. Ces arrêtés concernent l'industrie, le commerce, les services, les marchés publics.

Nous avons expliqué dans *le Monde* daté 17-18 octobre comment s'effectuerait la sortie du blocage dans l'industrie. Les entreprises devront signer avec l'Etat des « *engagements de lutte contre l'inflation* », qui couvriront la période allant de la fin de l'année 1982 au printemps 1983. Ils prévoiront une limitation des hausses de prix à la production d'environ 5 %, pour cette période l'objectif étant une hausse annuelle inférieure à 8 %.

Cette période de transition, au cours de laquelle les prix industriels resteront contrôlés, débouchera sur la liberté au printemps. Les entreprises qui n'auront pas respecté leurs engagements devront négocier de nouveaux contrats avec l'administration et resteront sous contrôle.

Les services connaîtront deux sorties de régime. Des accords de régulation conclus avec l'artisanat et le secteur des services lié aux entreprises maintiendront une certaine régulation – très lâche – des prix jusqu'à la fin de 1983. Ces accords ne donneront pas lieu à arrêté ni à contrôle. En revanche, les professions qui ont mal respecté le blocage ou celles qui n'avaient pas conclu d'accord avec l'Etat avant juin se verront fixer des hausses maximales de prix permises, et cela jusqu'à fin décembre 1982.

Pour le commerce, le système ne semble pas définitivement arrêté. L'intention du gouvernement serait de *maintenir* jusqu'à la fin de l'année le blocage des *marges en* valeur relative produit par produit, à leur niveau du 15 octobre. Une telle décision affecterait les réductions de marge décidées après le blocage de juin. En revanche, ces marges seraient calculées hors taxe, ce qui permettrait aux commerçants de répercuter la hausse de la T.V.A. dans les prix de détail, ce qui était jusqu'à présent impossible.

A partir de janvier, ce régime des commerçants serait modifié et le choix leur serait offert entre blocage de la marge article par article sur la base du 11 juin 1982, réduite de 2 %, et le blocage de la marge globale de l'année 1983 à son niveau de 1981, réduite de 3 %. La première option serait plutôt proposée aux petits commerçants, la seconde au commerce concentré, genre supermarchés et grands magasins. Le gouvernement mettrait comme condition à un accord sur le second système que l'entreprise commerciale fournisse une comptabilité trimestrielle.

Telles sont les dispositions qui devraient être imposées au commerce. Les prix à la production au détail, les marges de la grande majorité des produits, sont actuellement bloqués et ne peuvent varier. Pour quelques produits seulement (produits modifiés, nouveaux, importés s'ils sont modifiés ou nouveaux, produits ayant fait l'objet d'une hausse autorisée à la production), des réductions de prix avaient été imposées au cours de l'été : 1 % pour les marges comprises entre 5 et 10 %, 1,5 % pour les marges comprises entre 10 et 15 %, 2 % pour les marges comprises entre 15 et 25 %, 3 % pour les marges supérieures à 25 %.

A partir de janvier, il n'en ira plus de même. On ne raisonnera plus en terme de baisse de prix, mais en terme de réduction des marges qui seront, selon les cas, de 2 ou 3 %.

Le nouvel effort demandé au commerce est-il important ? Le sacrifice sera plus grand pour les formes de commerce à marge réduite, genre hypermarchés, que pour celles dont les marges sont plus importantes (textile par exemple). Un super-marché fonctionnant avec une marge de 15 % verra celle-ci entamée de 3 %, ce qui la ramènera à 14,5 %. Dans beaucoup de cas, un tel « *pincement* » passera mal, peut-être très mal.

Pour les tarifs publics enfin, les hausses en 1983 ne devront pas dépasser 8 %, pour respecter l'objectif que s'est fixé le gouvernement en matière de prix de détail. On ne connaît pas encore le calendrier de ces hausses. Exception majeure à cette règle : les tarifs d'E.D.F. et G.D.F. ne seront pas soumis à la règle des 8 %. C'est-à-dire que leurs tarifs augmentent davantage pour tenir compte de la hausse du dollar et de la nécessité d'autofinancer une partie raisonnable des investissements très importants effectués dans ces secteurs. Il est d'ailleurs très probable que les tarifs d'E.D.F. – peut-être aussi ceux de G.D.F. – seront relevés début novembre ou début décembre.

● **Les routiers ajournent leur grève.** – La Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) a reporté le mouvement de grève qu'elle avait l'intention d'observer les 2, 3 et 4 novembre pour protester contre la politique du gouvernement à l'égard de la profession *(le Monde* du 9 octobre).

L'arrêt total des services voyageurs et marchandises « *est remis à plus tard à la suite de la décision du ministre des transports de reprendre la discussion sur le décret concernant les temps de conduite, qui devait être appliqué le 1er novembre* », déclare la F.N.T.R., qui avertit toutefois que « *le principe de cet arrêt total est maintenu* ».

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –
$ E.-U.	7,1300	7,1330	+ 215	+ 245	+ 420	+ 480	+1130	+1250
$ can.	5,8100	5,8135	+ 20	+ 60	+ 100	+ 160	+ 450	+ 570
Yen (100)	2,6230	2,6260	+ 140	+ 165	+ 280	+ 315	+ 820	+ 880
DM	2,8250	2,8270	+ 150	+ 165	+ 300	+ 330	+ 880	+ 940
Florin	2,5930	2,5950	+ 140	+ 155	+ 280	+ 305	+ 820	+ 870
F.B. (100)	14,5680	14,5810	– 0	+ 120	– 15	+ 245	– 65	+ 400
F.S.	3,2940	3,2975	+ 280	+ 305	+ 560	+ 605	+1510	+1595
L (1 000)	4,9440	4,9470	– 305	– 250	– 590	– 510	–1515	–1360
£	12,1100	12,1190	+ 370	+ 435	+ 760	+ 885	+2425	+2660

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 3/8	9 7/8	9 1/2	9 7/8	9 9/16	9 15/16	9 7/8	10 1/4
DM	6 3/4	7 1/8	6 11/16	7 1/16	6 11/16	7 11/16	6 11/16	7 1/16
Florin	6 1/2	6 3/4	6 7/16	6 13/16	6 1/2	6 7/8	6 7/16	6 13/16
F.B. (100)	12 1/2	13 1/2	12 1/4	13 1/2	12 1/4	13 3/8	12 3/8	13 1/2
F.S.	1	2	2 3/4	3 1/4	2 3/4	3 1/4	3 3/4	4 1/4
L (1 000)	16	18	19 1/4	20 3/4	19 3/8	20 1/2	18 7/8	20 1/4
£	9 7/8	10 5/8	9 1/2	10 1/8	9 1/4	9 7/8	9 1/16	9 13/16
F. français	20	30	22	24	20	22	19	21

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Rapport pour le semestre clos le 30 Juin 1982

Le Conseil d'Administration communique que le bénéfice net, non soumis à vérification comptable, attribuable aux actionnaires de RTZ avant pertes et profits exceptionnels pour le premier semestre de 1982 a été de 28,9 millions de Livres sterling (11,21 pence par action ordinaire). Cela représente une diminution de 18,1 millions de Livres (7,37 p. par action ordinaire), équivalente à près de 40 pour cent, par rapport au bénéfice net pendant les six premiers mois de 1981. Les principales raisons de cette baisse des bénéfices ont été les plus faibles prix de réalisation des métaux, principalement pour le cuivre, l'or et le plomb, et une réduction de la demande et des marges sur certains autres produits du groupe en raison de la poursuite de la récession à l'échelle mondiale. Les investissements du groupe en Australie, qui représentent près de 40 pour cent du total des actifs employés, ont subi, pendant cette période, une perte sur laquelle la part de RTZ s'élève à 7,3 millions de Livres.

Si ces résultats sont décevants, ils ne sont pas entièrement déplorables, si l'on tient compte des conditions très difficiles que connaît l'ensemble du secteur minier.

Un dividende intérimaire ordinaire de 5,50 pence par action, le même que pour 1981, a été déclaré pour 1982.

APERÇU DES RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE DE 1982

La récession qui affecte les principales économies mondiales depuis 1980 s'est poursuivie pendant le premier semestre de 1982. Les résultats commerciaux du Groupe en ont souffert d'où les prix plus bas réalisés à la vente pour la plupart des métaux de base par rapport à la période correspondante de 1981, la principale exception étant le zinc. Le prix moyen de l'or, en dollars des Etats-Unis, a été inférieur de 30 pour cent à celui de 1981. Les opérations du Groupe concernant le cuivre, le plomb et le zinc ont été particulièrement touchées et elles ont subi globalement une perte pour le premier semestre. Ce résultat équivaut à une baisse de 26 millions de Livres au niveau net attribuable à RTZ par rapport au premier semestre de 1981.

En raison, dans une large mesure, des prix plus bas du cuivre, de l'or et du plomb, les opérations du Groupe en Australie dans le cadre du CRA ont subi au premier semestre de 1982 une perte dont la part revenant à RTZ s'est élevée à 7,3 millions de Livres comparée à un profit de 5,6 millions de Livres pendant la même période en 1981. Hamersley a été la seule filiale importante du CRA à pouvoir faire état de gains plus élevés, principalement dûs à des recettes de vente accrues, à la suite d'une amélioration des prix de vente et d'un taux de change favorable du dollar des Etats-Unis. Les gains nets de RTZ Borax pour le semestre ont été de 18,1 millions de Livres, soit une baisse de 7,4 millions par rapport à la première moitié de 1981. La réduction des gains a reflété une baisse substantielle de la demande mondiale de produits à base de borax. En grande partie à la suite de la dépréciation du rand vis à vis du dollar des Etats-Unis, monnaie dans laquelle sont exprimés la plupart des contrats de vente, la contribution de Rössing aux gains nets a augmenté de 3,1 millions et est passée à 13,5 millions de Livres. RTZ Industries a réalisé un bénéfice plus élevé au Royaume Uni en dépit de la faiblesse générale de la plupart de ses marchés. L'amélioration des logements et les remises en état des moteurs aéronautiques ont été les principaux facteurs de cette amélioration. Les recettes nettes en provenance d'Amérique du Nord ont été cependant plus faibles qu'au cours de la période correspondante de l'année précédente, mais dans l'ensemble, RTZ Industries a pu augmenter jusqu'à 9,7 millions sa contribution nette aux gains de RTZ, soit une amélioration de 1,2 million de Livres par rapport à 1981.

La contribution de Rio Algom aux gains nets a été de 2 millions de Livres, soit une baisse de 5,1 millions par rapport au premier semestre de 1981, due surtout aux pertes subies par Lornex dans ses opérations sur le cuivre.

Les résultats de Thos. W. Ward et de Tunnel Holdings ont été consolidés aux résultats du Groupe à compter de janvier 1982, date à laquelle ces sociétés sont devenues des filiales du Groupe RTZ. Un chiffre d'affaires s'élevant à 167,3 millions et des bénéfices nets de 9,7 millions de Livres ont été inclus, concernant la participation de RTZ aux bénéfices pour la période allant jusqu'au 30 juin 1982. Ward et Tunnel ont toutes deux amélioré leurs résultats par rapport à la même période un an auparavant, surtout à cause des affaires de ciment.

Les opérations d'aluminium, basées sur la participation d'un tiers dans Anglesey Aluminium ont subi une perte pendant les six premiers mois de 1982, reflétant la détérioration des conditions commerciales pour l'aluminium. RTZ Oil and Gas et RTZ Bristol (qui inclut les opérations d'étain à Capper Pass et à Carnon) ont toutes deux amélioré leurs résultats nets par comparaison avec la même période l'an dernier, avec des contributions de 3,1 millions et de 2,8 millions de Livres respectivement. Les dépenses nettes en participation dans la société mère RTZ ont été supérieures à celles du premier semestre de 1981 en raison d'une augmentation du montant des obligations convertibles et d'une réduction des fonds à court terme disponibles pour les investissements à la suite des acquisitions de Ward et de Tunnel. Rio Tinto Minera a subi une perte accrue sur ses exploitations minières de cuivre et d'or en Espagne à la suite surtout du plus faible prix de l'or et de la hausse des frais de fonctionnement. La part de RTZ dans la perte, correspondant à sa participation de 49 pour cent a été de 4 millions de Livres contre 1 million au premier semestre 1981. Brinco et Rio Tinto Zimbabwe ont toutes deux subi des pertes dans le premier semestre de 1982, contre de légers profits dans la période correspondante de l'an dernier.

RÉSULTATS EN COÛTS ACTUALISÉS

Après correction des résultats en coûts historiques pour refléter l'actualisation des coûts selon les principes comptables décrits par SSAP16, il y a eu un déficit net attribuable aux actionnaires de RTZ de 16 millions de Livres (6,25 p. par action ordinaire) pour les six mois se terminant au 30 juin 1982.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis la fin juin, les prix des métaux précieux connaissent une vive reprise et ceux de la plupart des métaux de base ont augmenté par rapport à leur niveau le plus bas. Il semble que l'activité économique a touché le fond et se relève et que les réductions de production ont amené un meilleur équilibre de l'offre de la plupart des métaux avec une demande réduite. Cela laisse présager une modeste reprise des prix des métaux qui favorisera les bénéfices. Cependant, il est peu probable qu'une amélioration générale et soutenue des conditions commerciales en général, qui sera nécessaire avant que les volumes et les marges puissent être améliorés sur les autres produits du Groupe, puisse se produire avant la fin de l'année.

(Millions de Livres sterling)		Premier semestre 1982	Premier semestre 1981	Année 1981
Recettes des ventes du Groupe		**1 678,4**	1 536,7	3 020,7
Bénéfice d'exploitation du Groupe		**129,3**	169,0	349,9
Part des bénéfices des sociétés associées		**4,2**	14,8	30,5
Dividendes et intérêts à recevoir		**34,4**	39,0	74,8
		167,9	222,8	455,2
Déduire : Intérêts à payer		**67,5**	49,3	107,1
Bénéfice du Groupe avant impôt		**100,4**	173.5	348,1
Déduire : Impôts		**57,5**	89,9	174,5
Bénéfice du Groupe après impôt		**42,9**	83,6	173,6
Déduire : attribuable aux actionnaires extérieurs		**14,0**	36,6	71,3
Profit net attribuable aux actionnaires de RTZ		**£28,9m**	£47,0	£102,3m
Gains par action ordinaire		**11,21p**	18,58p	40,42p
Dividendes	Préférentiel	**0,2**	0,2	0,4
	Ordinaire–Intérimaire	**14,1**	13,5	13,5
	–Final	—	—	25,8
		£14,3	£13,7m	£39,7m
Déclaré par action ordinaire de 25 p.		**5,50p**	5,50p	16,00p
Equivalent brut aux actionnaires du Royaume Uni		**7,86p**	7,86p	22,85p

Notes:

(1) Les résultats des opérations à l'étranger ont été traduits des monnaies étrangères en Livres sterling aux taux de change officiels en vigueur à la fin de la période comptable.

(2) Des corrections ont été opérées sur les résultats de certaines filiales à l'étranger pour tenir compte des différences de méthodes comptables. Elles ont eu pour effet d'augmenter de 3,5 millions de Livres sterling le profit net attribuable à RTZ pour le premier semestre de 1982 par comparaison avec la somme tirée des résultats publiés par les filiales en cause. Les corrections correspondantes pour le premier semestre de 1981 et pour l'année 1981 ont été une réduction de 2,1 millions de Livres et une augmentation de 3,2 millions de Livres, respectivement.

(3) Les principales rubriques des résultats du semestre déterminées selon les techniques comptable de participation proportionnelle, telles qu'elles apparaissent dans le rapport annuel et les comptes de 1981, sont les suivantes :

	Premier semestre 1982	Premier semestre 1981	Année 1981
Recettes des ventes du Groupe	£1 325m	£1 099m	£2 170m
Bénéfice du Groupe avant impôt	£66m	£105m	£213m

(4) Le chiffre indiqué pour le dividende intérimaire ordinaire de 1982 est calculé en rapport aux actions ordinaires actuellement émises et aucune somme n'est incluse pour des émissions quelconques d'actions ordinaires à accumulation allouées aux porteurs d'actions ordinaires à accumulation à la place de dividendes. Si toutes les actions ordinaires à accumulation sont converties en actions ordinaires, le coût du dividende intérimaire 1982 sera de 1,4 million de Livres sterling.

(5) Le coût du dividende final ordinaire 1981 sur les actions émises en échange des actions de Tunnel Holdings a été inclus comme une partie du coût de l'acquisition.

(6) Les résultats indiqués pour l'année 1981 ont été extraits des comptes complets qui ont fait l'objet d'un rapport sans réserves des vérificateurs comptables et qui ont été déposés au Registre des Sociétés.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration a déclaré un dividende de 1,6625 p. par *action sur les actions* 'A' *préférentielles* cumulées de 3,325 pour cent de la société et un dividende de 1,75 p. par action sur les actions 'B' à préférence cumulative de 3,5 pour cent de la société, concernant dans les deux cas le semestre clos au 31 décembre 1982. Ces dividendes seront versés le 4 janvier 1983 aux porteurs inscrits sur les registres de Londres et de Melbourne à la fermeture des bureaux le 18 novembre 1982 et aux détenteurs de certificats d'actions au porteur représentant des actions préférentielles cumulées 'B' de 3,5 pour cent à partir du 4 janvier 1983 sur présentation du coupon numéro 41

Le conseil d'administration a déclaré un dividende intérimaire de 5,50 p. par action concernant l'année terminée au 31 décembre 1982 sur le capital de la société en actions ordinaires, soit le même que pour 1981.

Le dividende intérimaire sur les actions ordinaires sera versé le 4 janvier 1983 aux porteurs inscrits sur les registres de Londres et de Melbourne à la fermeture des bureaux le 18 novembre 1982 et à partir du 4 janvier 1983, aux détenteurs de certificats d'actions au porteur, sur présentation du coupon numéro 45. Dans le cas des porteurs d'actions ordinaires et d'actions préférentielles cumulées 'A' inscrits sur le registre de Melbourne, le paiement des dividendes à venir sera effectué en monnaie australienne au taux de *change en vigueur le 1 er décembre* 1982.

Les dividendes sur les actions ordinaires et préférentielles seront versés sans déduction de l'impôt sur le revenu et comporteront un crédit d'impôt. Ce crédit sera disponible principalement pour les actionnaires résidant au Royaume Uni et aussi pour certains actionnaires résidant en dehors du Royaume Uni. Le dividende ordinaire intérimaire pour 1982 après addition du crédit d'impôt sera équivalent à un dividende brut de 7,86 p. par action, soit le même qu'en 1981.

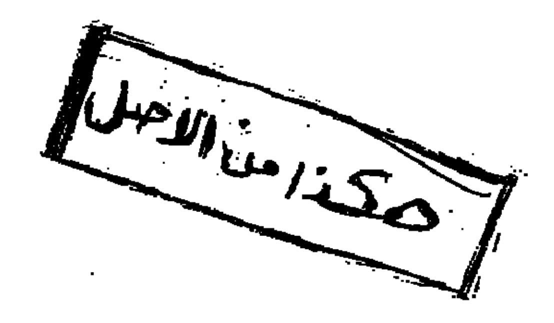
ACTIONS ORDINAIRES À ACCUMULATION

Les porteurs d'actions ordinaires à accumulation recevront le 4 janvier 1983 une allocation supplémentaire d'actions ordinaires à accumulation, créditées comme entièrement payées, sur la base de 0,012451 d'une action nouvelle pour chaque action détenue le 18 novembre 1982 à la fermeture des bureaux. Les fractions représentant moins de la moitié d'une action seront éliminées et les fractions d'une moitié d'action ou plus seront arrondies à une action entière. Les porteurs d'actions ordinaires à accumulation recevront également un dividende de 0,1 p. par action.

Par ordre du Conseil d'Administration
D. A. Streatfeild, *Secrétaire, 6, St. James's Square, Londres SW1Y 4LD, Angleterre, 15 Septembre 1982.*

Des exemplaires imprimés du rapport sont disponibles sur demande

The Rio Tinto-Zinc Corporation PLC **RTZ**



AFFAIRES

M. Jobert menace de remettre en cause l'accord gazier si l'U.R.S.S. n'augmente pas ses achats à la France

L'accord franco-soviétique sur le gaz sibérien pourrait être remis en cause si le déséquilibre commercial entre les deux pays n'était pas enrayé, a déclaré, jeudi 21 octobre à la presse, M. Jobert.

Le ministre du commerce extérieur a averti les Soviétiques qu'ils devaient *« prendre des mesures »* pour diminuer le déficit de la France dans ses échanges avec l'U.R.S.S. Au cas où rien ne serait fait pour rééquilibrer les échanges franco-soviétiques, cela *« remettrait en cause »* l'accord gazier.

Le ministre a cependant ajouté *« qu'objectivement »* il ne souhaitait pas la remise en cause de ce contrat. Mais la France ne peut accepter *« la poursuite du déséquilibre actuel »*. *« Il faut que ce déficit soit compensé par l'intérêt que les Soviétiques porteront à tel ou tel secteur de notre production »*. *« Depuis un an l'U.R.S.S. a passé très mollement des commandes à l'industrie française, ce qui nous préoccupe beaucoup »*. Moscou a en revanche passé six fois plus de contrats avec la R.F.A., soit 6 milliards de francs contre 1 milliard de francs. Les Soviétiques *« commencent à comprendre »* la situation, a poursuivi M. Jobert, en donnant en exemple l'accord cadre sur des livraisons agro-alimentaires pour la campagne 1982-1983 signé la semaine dernière à Moscou par le ministre de l'agriculture, Mme Edith Cresson.

Le second volet de cette affaire du gazoduc euro-sibérien — le conflit entre l'Europe et les Etats-Unis sur les sanctions contre l'U.R.S.S., pourrait connaître de nouveaux développements. Selon le quotidien *Washington Post* le secrétaire d'Etat américain, à M. George Shultz, s'efforce de parvenir, d'ici au début de la semaine prochaine, à un accord avec les Européens qui permette de lever les sanctions américaines contre la construction du gazoduc euro-sibérien.

Les grandes lignes de cet accord, qui fait l'objet de discussions avec les ambassadeurs de R.F.A., de France, d'Italie et du Royaume-Uni, prévoieraient, selon le *Washington Post* une limitation volontaire des crédits à l'exportation, des ventes de certains produits de haute technologie vers l'U.R.S.S. ainsi que des importations énergétiques en provenance de ce pays. L'embargo américain ne serait maintenu que sur certains éléments du gazoduc.

La France et, à moindre degré, la R.F.A. seraient selon le *Washington Post* toujours réticentes à l'égard d'un tel compromis.

M. ROBERT DELOROZOY PROPOSÉ COMME PROCHAIN PRÉSIDENT DES BANQUES POPULAIRES

Le conseil syndical de groupe des banques populaires, après un mois de consultations, a désigné, à l'unanimité, M. Robert Delorozoy comme prochain président du groupe, en remplacement de M. Henri Barre, qui doit abandonner ses fonctions pour raisons de santé.

Cette désignation doit, selon la loi, être proposée à l'agrément du ministre de l'économie et des finances. Cet agrément n'est pas acquis d'avance, la personnalité de M. Delorozoy soulevant des oppositions d'ordre politique.

[Né en 1922, à Versailles, M. Delorozoy est, depuis 1978, président de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie. Il est administrateur de la Banque populaire de la région ouest de Paris (Versailles), dont il a été président jusqu'en 1979, et vice-président du conseil syndical des Banques populaires.]

Matsushita et Blaupunkt envisagent d'installer une usine de magnétoscopes en Europe

Le groupe japonais Matsushita a annoncé, le 21 octobre à Osaka, qu'il allait créer une filiale commune avec le groupe allemand Bosch pour construire une usine de magnétoscopes en R.F.A. Cette opération, dont tous les détails ne sont pas arrêtés, sera réalisée avec Blaupunkt, filiale de Bosch, spécialisée dans l'électronique grand public.

Matsushita, principal fabricant japonais de radios et de télévision, exploite, dans le domaine des magnétoscopes, le procédé V.H.S. mis au point par sa filiale à 51 %, Victor Japan Cy. Sa production serait supérieure à deux millions d'unités par an.

Le groupe a surtout concentré ses efforts, ces dernières années, sur les marchés japonais et américain ; alors que J.V.C. attaquait plutôt le marché européen.

L'accord entre Matsushita et Bosch-Blaupunkt atomise un peu plus les forces européennes dans le domaine de l'électronique grand public. Pour le groupe français Thomson un tel accord risque à terme de se révéler dangereux. Sa filiale spécialisée dans les tubes de télévision, Vidéocolor, étant un des principaux fournisseurs de Blaupunkt, le groupe allemand ne risque-t-il pas de basculer progressivement vers Matsushita, premier producteur mondial de tubes de télévision ?

Après l'usine de magnétoscopes J.V.C.-Telefunken de Berlin, celle de Philips à Vienne, en Autriche, les unités de production de Grundig, cette future usine Matsushita-Blaupunkt laisse peu de place pour de nouvelles implantations en Europe d'unités de production de magnétoscopes.

● *« Mini-sommet » Europe-Japon sur l'électronique grand public.* — Les P.-D.G. des dix-huit plus grands groupes industriels européens et japonais de l'électronique *« grand public »* se sont retrouvés autour d'une même table de conférences jeudi 21 octobre à Bruxelles. La réunion a eu lieu à l'initiative conjointe de la Commission et du MITI (ministère japonais du commerce extérieur). Du côté français, les présidents de la C.G.E. et de Thomson participaient à la réunion. S'agissant d'une première rencontre, les deux parties en sont restées, semble-t-il, au stade des généralités, soulignant, toutefois, la nécessité pour l'Europe et le Japon, face à la nouvelle révolution industrielle, d'éviter de s'isoler l'un de l'autre. Il a été entendu que d'autres réunions suivraient ce premier contact. — *(Corresp.)*

● *Nouvelle usine de vidéocassettes en France.* — La société américaine Intermagnetics va installer à Besançon (Doubs) une usine de fabrication de cassettes vidéo vierges. Dans une première étape, début 1983, la production annuelle sera fixée à deux millions de cassettes. L'investissement est de 50 millions de francs et devrait entraîner la création de quatre-vingt-cinq emplois. Dans une seconde étape, prévue pour fin 1983, un investissement supplémentaire de 65 millions de francs devrait porter la production à cinq millions de cassettes et créer cinquante emplois de plus.

● **Le P.C. critique Elf-Aquitaine.** — Le rachat de Texasgulf par Elf-Aquitaine s'avère *« ruineux »*, a déclaré jeudi 21 octobre à la presse M. Philippe Herzog, spécialiste des question économiques du parti communiste. M. Herzog a rappelé que la société nationale avait affirmé que la prise de contrôle de la société minière et énergétique américaine ne coûterait rien alors que 150 millions de dollars ont déjà été sortis par Elf cette année pour le remboursement des emprunts contractés à cette fin. Au cours de cette même conférence de presse, M. Herzog a indiqué qu'il souhaitait une taxation des exportations de capitaux.

● **Exportation d'automobiles japonaises vers les États-Unis : Washington cherche une prolongation de l'accord d'autolimitation nippon.** — M. William Brock, conseiller de la Maison Blanche pour le commerce international, a affirmé, dans une lettre rendue publique mercredi 20 octobre et adressée au sénateur John Danford, que les États-Unis tenteront d'obtenir la prolongation de l'accord d'autolimitation conclu en 1981 avec le Japon, lequel plafonne à 1,68 million de véhicules par an les importations d'automobiles nippones. « Une troisième année de limitation volontaire par les autorités japonaises est nécessaire », écrit M. Brock, qui ajoute : *« Pendant les deux premières années d'application de l'accord, l'industrie automobile américaine a continué à souffrir des conséquences de la récession »*.

ÉTRANGER

La baisse des taux d'intérêt continue en Europe

(Suite de la première page.)

A cet égard, M. Karl Otto Poehl, président de la Bundesbank, a fait remarquer que les banques avaient pris du retard dans ce domaine : en douze mois, le taux du guichet Lombard, auquel se refinancent les établissements, a été abaissé de 5 points, et les tarifs bancaires de 2,4 % seulement en moyenne.

La décision de la Banque centrale a été accueillie avec satisfaction par tous les partenaires sociaux. Le patronat l'a qualifiée de *« bonne »*, les syndicats de *« juste et nécessaire »*, terme qu'emploie également le comte Lambsdorff, ministre de l'économie, cette mesure devant *« apporter des facilités importantes dans le secteur des biens d'équipement et dans celui de la constuction »*, particulièrement déprimés à l'heure actuelle. Elle a néanmoins, par avance, été jugée insuffisante par l'ancien chancelier, M. Schmidt, qui avait demandé, lundi, une baisse *« d'au moins 2 % à 3 % »* reprochant à la Bundesbank d'être, par sa *politique restrictive*, en partie responsable de l'accroissement du chômage en R.F.A. M. Poehl s'en est défendu vigoureusement : *« Avec une politique différente, nous n'aurions pas aujourd'hui une balance des paiements courants équilibrée, une inflation annuelle inférieure à 5 % et des accords salariaux avec une augmentation inférieure à 4 %. »*

Très logiquement, les partenaires de la R.F.A. l'ont imitée, les Pays-Bas ramenant leur taux d'escompte de 6,50 % à 6 % et l'Autriche de 6,25 % à 5,75 %, précédés, mercredi par la Belgique (12 % contre 12,5 %). En Grande-Bretagne, les banques pourraient réduire à nouveau leurs taux de base, pour la *deuxième fois en quinze jours*. Quant à la France, qui, le plus souvent, s'aligne sur les décisions allemandes en matière de taux d'intérêt, la volonté de procéder à une nouvelle diminution du loyer de l'argent se heurte, pour l'instant, à l'exigence de défendre le franc.

Sur le plan général, le processus de *détente en cours a été déclenché* dans la seconde quinzaine d'août par une accélération du rythme de baisse du taux d'escompte des Etats-Unis, revenu en deux mois de 11 % à 9 1/2 % le 8 octobre. A la veille du week-end, la rumeur courait d'une nouvelle réduction de ce taux, afin de contribuer à la relance de l'économie américaine, toujours mal en point.

L'ARGENTINE ET LE F.M.I. SERAIENT SUR LE POINT DE SIGNER UN ACCORD

Buenos-Aires *(A.F.P.)*. — Le F.M.I. et l'Argentine sont sur le point de parvenir à un accord sur le refinancement de la dette de ce pays, estimait-on jeudi dans les milieux informés des négociations qui se déroulent à Buenos-Aires.

Les négociations sont centrées sur un programme destiné à dégager un important excédent commercial, le principal obstacle portant sur la définition de la stratégie monétaire adoptée pour éviter les dérapages inflationnistes. Ce programme recommande notamment une forte actualisation — c'est-à-dire dévaluation — du taux de change destiné à favoriser les exportations et à réduire au maximum les importations.

Un projet de programme a été analysé par le ministre argentin de l'économie, M. Jorge Wehbe, avec M. Walter Robichek, représentant spécial du F.M.I., tandis que le responsable du Fonds pour l'Amérique latine, M. Christian Brachet, prépare un schéma qui rendrait possible l'obtention par Buenos-Aires d'un crédit stand-by de 1,5 milliard de dollars, indispensable pour que l'Argentine puisse négocier avec les banques commerciales le refinancement de sa dette extérieure, qui dépasse au total 41 milliards de dollars, dont 5,5 milliards venant à échéance en décembre.

LA YOUGOSLAVIE DÉVALUE SA MONNAIE DE 20 %

(De notre correspondant.)

Belgrade. — Dans le cadre d'un vaste plan de stabilisation à long terme, et de l'insertion plus étroite encore de la Yougoslavie à *la division internationale* du travail, le gouvernement fédéral dévalue le dinar de 20 % à partir du 22 octobre.

Selon les sources officielles, cette mesure doit établir le cours réel du dinar sur les marchés internationaux, permettre un accroissement des exportations, améliorer la balance des paiements et la liquidité extérieure du pays. Elle aura pour conséquence une réduction de la consommation et des investissements. La Yougoslavie avait déjà procédé en juin 1980 à une dévaluation du dinar de 30 %.

P. Y.

BUDGET

Les pénibles découvertes de la rigueur

(Suite de la première page.)

L'important est de voir que, jusqu'à présent, à la lumière de la deuxième dévaluation — *celle de juin 1982*, — *le gouvernement* a modidié *profondément ses analyses* et qu'il en *tire* de façon de plus en plus résolue les conséquences au niveau de l'action.

Le discours et les méthodes sont plus ambigus, et c'est ce qui fait problème. Lorsqu'en octobre 1981, le franc fut dévalué une première fois, le gouvernement, qui n'avait pas vraiment pris conscience de la gravité de la situation, se contenta en guise d'accompagnement de bloquer quelques prix. Ce fut M. Schmidt qui imposa — en échange d'une réévaluation de 5,5 % du DM au sein du serpent monétaire — *le gel de crédits budgétaires*. L'affaire passa *inaperçue* à à l'époque et les informations officielles sur le sujet furent aussi tardives qu'imprécises. Le flou qui entoura à l'époque l'opération illustrait la gêne du gouvernement obligé de revoir en baisse un budget qu'il venait de mettre au point. Il illustrait aussi le désaccord qui persistait — *s'aggravait même* — au sein de l'équipe au pouvoir, entre ceux qui continuaient de prôner une relance keynésienne et la poursuite des réformes souvent coûteuses, et ceux qui militaient, tant pour une gestion plus rigoureuse des finances publiques, que pour une *« pause »* dans les réformes.

Le débat d'idées qui s'en suivit fut si violent qu'il faillit déboucher sur une crise gouvernementale.c'est dans ces conditions que furent gelés quelque 15 milliards de francs de crédits d'investissements et, une quarantaine de milliards de francs d'autorisation de programmes, cela pour donner aux milieux financiers internationaux, l'assurance que le gouvernement était décidé à défendre la nouvelle parité du franc.

Les conditions dand lesquelles furent prises ces décisions expliquent mieux qu'un long discours pourquoi l'annulation des quelque 7 *milliards* de *francs* de *crédits* d'équipement (22 milliards d'autoorisation de programmes annoncée au Journal officiel) surprend une partie du monde politique. Encore, ce monde n'a-t-il pas remarqué que d'autres annulations avaient déjà eu lieu, notamment en février, lorsque furent rayés 2,1 milliards de francs de crédits pour compenser le surcoût du gaz algérien.

La rigueur imposerait pourtant qu'on raisonne à l'inverse : moins d'une dizaine de milliards de francs auront été annoncés il y a un an.

Il semble pourtant un peu facile de s'en tenir au simple constat des retombées quotidiennes d'un choix fait en faveur de la rigueur.

A l'évidence, le gouvernement devrait tirer toutes les conséquences de sa nouvelle politique en ce qui concerne le discours et les méthodes. Il conviendrait de reconnaître que les taux de croissance très importants d'invertissements publics annoncés il y a un an (+ 20 % en autorisation de programme, + 39 % en crédits de paiements) ne sont plus valables. Le rééquilibrage des dépenses publiques implique, que l'Etat renonce maintenant à une partie importante des investissements programmé. *Ce qu'il vient* de faire massivement *en annulant* 22 milliards de francs d'autorisation de programmes.

Un deuxième point mérite d'être souligné. Autant des arrêtés d'annulation de crédits relèvent du pouvoir exécutif — et de lui seul — quand il s'agit de gestion courante des finances publiques et de sommes peu impotantes, autant des annulations aussi massives que celles qui avaiem été décidées il y a un an relevaient du Parlement.

Il est peut-être tard pour en reparler à l'Assemblée nationale. A l'évidence cela aurait dû être fait.

ALAIN VERHNOLES.

Faits et chiffres

● **PARIS : nouvelles mesures pour les familles.** — Lors de la conférence annuelle de la famille organisée sous la présidence de MM. Jacques Chirac, maire de Paris, et Maurize, président de l'Union départementale des associations familiales, M. Chirac a annoncé de nouvelles mesures envisagées par la municipalité en faveur des familles. Il proposera au Conseil de Paris prévu le 25 octobre une augmentation de la durée et du montant de l'allocation parentale. Cette dernière serait versée sur deux ans au lieu d'un, son montant porté de 1 480 francs par mois à 1 700 francs. Les familles nombreuses pourraient bénéficier, avec plus de facilité, des services d'une travailleuse familiale et d'une aide au déménagement à Paris même — 10 000 francs selon la proposition de M. Chirac.

● **Pierre Cardin a conclu un accord de coopération avec la société hongroise de commerce extérieur** Hungarotext, pour la fabrication locale de vêtements du couturier. Les vêtements seront commercialisés en Hongrie et sur les marchés extérieurs.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

SITUATION DES SICAV AU 30 SEPTEMBRE 1982

	C.I.P.	A.G.F.I.M.O.	A.G.F. 5000 60 % minimum en actions françaises (1)	A.G.F. INTERFONDS
Nombre d'actions au 30-9-1982 : (actions de 100 F nominal)	851 614	2 136 711	916 348	499 221
Actif net par action	578,52	257,99	180,69	279,89
Actif net total	492 675 106	551 251 227	165 578 918	139 726 000
Répartition de l'actif (en pourcentage) :				
— Disponible	4,39	4,16	9,10	1,05
— Obligations françaises	43,65	30,41	30,49	48,81
— Obligations étrangères	21,42	2,13	—	46,84
— Actions françaises	5,99	52,90	60,41	3,30
— Actions étrangères	24,55	10,40	—	—
Rappel :				
— Dividente par action de 100 F nominal :				
— Montant net et avoir fiscal	40,93 + 3,85	23,93 + 1,30	14,56 + 3,05	21,92 + 2,12
— Date de paiement	23 AVRIL 1982	23 AVRIL 1982	23 AVRIL 1982	23 AVRIL 1982

Souscriptions : Services des Transferts, 87, rue Richelieu - 75060 PARIS CEDEX 02 et Banque Générale du Phénix, 31, rue La Fayette - 75009 PARIS

(1) loi du 13 juillet 1978.

LOCAFINANCIÈRE

L'exercice 1982 prend en compte depuis le 1er janvier la prise d'effet du contrat de crédit-bail d'une durée de vingt ans signé avec *PEUGEOT S.A.*, sur l'ensemble immobilier de Neuilly et Levallois-Perret, précédemment loué par SAINT-GOBAIN INDUSTRIES.

La conjoncture générale et le niveau des taux de refinancement ont conduit *LOCAFINANCIÈRE à limiter la prise* d'engagements nouveaux dont le total pour 1982 s'élève à ce jour à un peu plus de 16 millions de francs exclusivement en patrimoine.

Le résultat provisoire au 30 juin 1982 s'élève à 18,87 millions de francs contre 17,54 millions de francs au 30 juin 1981. Le résultat prévisionnel de l'exercice doit permettre, sauf imprévu, la distribution d'un dividende net supérieur d'au moins 10 % à celui de l'exercice précédent d'un montant de 18,51 F.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE LYONNAISE

Le conseil d'administration de la Société foncière lyonnaise, réuni le 19 octobre sous la présidence de M. de Feuilhade de Chauvin, a pris connaissance des résultats provisoires au 30 juin 1982.

Les loyers émis au cours du premier semestre ont atteint 29 330 000 F contre 26 391 000 F au cours de la période correspondante de 1981, soit une augmentation de plus de 11 %, les charges d'exploitation n'ayant pour leur part progressé que de 3 %.

Le bénéfice d'exploitation avant impôt s'établit à 19 090 000 F contre 17 658 000 F, soit + 8 % seulement, en raison des investissements en cours qui réduisent progressivement les produits financiers.

Le blocage des loyers, entre le 11 juin et le 31 octobre, ainsi que l'incertitude sur les conditions de sortie de ce blocage rendent aléatoire toute extrapolation, pour l'exercice complet, des résultats du premier semestre.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 octobre 1982

Nouvel effritement

L'effet Wall Street n'a pas joué. Les cours se sont à nouveau effrités jeudi à la Bourse de Paris, moins que la veille, certes, mais de façon assez marquée quand même pour ramener en fin de séance l'indicateur instantané à 0,2 % environ en dessous de son niveau précédent.

Cette journée était consacrée à la liquidation générale de fin de mois. Cette dernière n'étant que très légèrement gagnante (un peu moins de 1 %), on ne peut pas dire que les ventes bénéficiaires ont réellement pesé sur les cours.

En fait, les investisseurs restent l'arme au pied dans l'attente du sort qui sera réservé au crédit d'impôt destiné, en principe, à se substituer à l'avoir fiscal.

Une fois encore, on avait le sentiment, autour de la corbeille, que, malgré les réticences du P.S., le gouvernement était prêt à lâcher du lest. D'autre part, les mesures prises par le gouvernement pour réduire le déficit commercial sont loin de faire l'unanimité autour de la corbeille, beaucoup doutant sérieusement de leur efficacité, surtout avec un rééquilibrage seulement prévu dans trois ans.

Suspendue le 27 juillet dernier, la cotation de Revillon a repris ce jour : + 5,8 % (dernier cours avant suspension : 550 F).

La devise-titre a fléchi, s'échangeant entre 8,34 F et 8,39 F contre 8,44 F-8,53 F, ce malgré un dollar plus coûteux.

L'or s'est redressé. Son cours à Londres a été fixé à 432,25 dollars l'once contre 422 dollars. A Paris, le lingot a regagné 1250 F à 98750 F (après 98550 F). Le napoléon a valu 705 F (+ 5 F), prix le plus élevé depuis le 5 janvier dernier.

NEW-YORK

La hausse se ralentit

La fièvre est retombée jeudi à Wall-Street. Après la nouvelle explosion des cours la veille, la tendance s'est révélée très irrégulière. Cependant, une fois encore, les hausses ont été plus nombreuses que les baisses et, à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une nouvelle avance de 2,86 points à 1036,98. Un instant durant la séance, il avait atteint 1049,12. Quoi qu'il en soit, une activité frénétique a régné et 122,5 millions de titres (contre 98,7 millions) ont changé de main.

Naturellement de nombreuses ventes bénéficiaires se sont produites émanant, selon les spécialistes de la firme Oppenheimer and Co., d'opérateurs inquiets de l'évolution future du marché. Il reste que la capacité de ce dernier à les absorber a été considérable. Certains, il est vrai, et non des moindres s'agissant de personnalités faisant autorité dans les milieux financiers, ne sont pas aussi sceptiques sur les possibilités ouvertes à Wall-Street de poursuivre son mouvement de hausse. Leurs conseils poussent bien des investisseurs à élargir leurs gammes de placements.

De toute manière, la baisse continue du loyer de l'argent ne cesse d'alimenter la machine. Le taux-pivot des Federal Funds est revenu de 9,75 % à 9,25 %. Cette seule information a suffi à entretenir une atmosphère d'optimisme.

Sur 1978 valeurs traitées, 888 ont monté et 753 ont baissé.

VALEURS	Cours du 20 oct.	Cours du 21 oct.
Alcoa	29 7/8	28 5/8
A.T.T.	61 1/2	61
Boeing	24 7/8	26 1/2
Chase Manhattan Bank	52 3/4	52 5/8
Du Pont de Nemours	39 3/4	40 1/4
Eastman Kodak	95 1/2	94 3/4
Exxon	31 5/8	31 3/8
Ford	31 3/4	31
General Electric	85 1/4	86
General Foods	43 3/8	45
General Motors	54 7/8	54 5/8
Goodyear	29 1/8	30
I.B.M.	84 1/4	83 3/4
I.T.T.	31 1/4	31 3/8
Mobil Oil	27 5/8	27
Pfizer	74 1/4	73
Schlumberger	44 1/8	43
Texaco	33 5/8	32 3/4
U.A.L. Inc.	24	26 7/8
Union Carbide	55 3/8	57 3/8
U.S. Steel	19 7/8	20 1/8
Westinghouse	35 7/8	36 5/8
Xerox Corp.	38 7/8	38 1/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

MILLEVILLE ET LOCAMION S'ASSOCIENT. — Milleville-France et Locamion, deux entreprises spécialisées dans la location de véhicules utilitaires, ont décidé de s'associer, pour une durée, fixée dans un premier temps, à trois ans, afin de renforcer ensemble leur position sur le marché national.

Ensemble, avec un chiffre d'affaires de 510 millions de francs, Milleville-France et Locamion deviendront, sur un plan commercial au moins, aucun lien participatif ne les unissant, le numéro un français de la location de véhicules utilitaires.

Les deux firmes ont des activités complémentaires. Milleville (116 millions de francs de chiffre d'affaires) est spécialisée dans la location courte durée de véhicules de petite et moyenne capacités. Son parc (3 700 véhicules) en fait le « leader » français.

Locamion (394 millions de francs de chiffre d'affaires) fait de la location de longue durée de véhicules de moyen et gros tonnages. Son parc est composé de 5 500 véhicules. L'entreprise arrive au troisième rang derrière Via et Fraikin. Créée en 1927, elle résulte de la fusion, il y a cinq ans, de SLEVE et de la Compagnie générale d'entreprises automobiles, qui reste son principal actionnaire (25 %) avec Salvepar (Société alsacienne et lorraine de valeurs d'entreprises et de participation) qui détient 56,25 % de son capital. La société à trois filiales : Henry-Jacob (location de véhicules pour transport de gaz liquéfié), L.I.C. (Livraisons industrielles et commerciales), Vertrans-Belgique (locations de véhicules industriels).

EUROCOM. — Ce nouveau groupe de publicité, filiale de l'agence Havas et issu de la fusion avec la Société Goulet S.A., va faire son apparition, le 28 octobre, à la Bourse de Paris. Six cent soixante-dix mille quatre-vingt-six actions Eurocom, créées en rémunération de l'apport-fusion réalisé par l'ancienne société Eurocom au profit de Goulet S.A., seront alors admises à la cote officielle.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	19 oct.	20 oct.
Valeurs françaises	104,3	103,8
Valeurs étrangères	128,1	128

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	20 oct.	21 oct.
Indice général	100,2	100,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 22 octobre .... 14 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21 oct.	22 oct.
1 dollar (en yens)	271,85	272,70

BOURSE DE PARIS — Comptant — 21 OCTOBRE

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1875	4,5 % 1973	1865	1875	1880	1865
3105	C.N.E. 3 %	3115	3145	3150	3145
310	Agence Havas	333	332	332	328
450	Air Liquide	456	455	452	455
330	Ala. Superm.	331	331	331	331
72	A.L.S.P.I.	69 60	69 50	69 50	70
142	Alsthom-Atl.	144 10	145	145	147 90
840	Arjomari	826	822	822	821
590	Facom	610	620	620	624
850	Fichet-Bauche	765	750	750	765
170	Finextel	167	167 50	167 50	165 50
138	Fives-Lille	148	147	147	146 10
49	Fonderie (Gén.)	42	40	40 10	40
76	Fraissinet	79	78	78	77 20
385	Francarep	352	352 50	352 50	356
163	Gal. Lafayette	143	139 80	137 90	139 80
260	Gén. d'Entrep.	281	275	273	275

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
44	Imp. Chemical	44	44	44	44
82	Inco. Limited	91 70	91 80	91 80	90 10
640	IBM	694	702	700	700
30	Ito-Yokado	31 10	31 50	31 60	31 50
230	ITT	255 90	264	267	261
36	Matsushita	44 10	40 15	41 10	40 50
670	Merck	699	703	702	696
565	Minnesota M.	631	641	640	629
[illegible]	Mobil Corp.	227	229 50	228 50	228
[illegible]	Nestlé	13970	13750	13700	13700
[illegible]	Norsk Hydro	389	393	391 50	392
[illegible]	Petrofina	810	790	802	792
[illegible]	Philip Morris	510	507	507	500
[illegible]	Philips	87 40	87 50	87 50	86 90
[illegible]	Pres. Brand	329	329	334	327
[illegible]	Président Steyn	318 80	325	325	320
[illegible]	Quilmès	985	999	1000	999
[illegible]	Randfontein	734	723	726	723
[illegible]	Royal Dutch	296 50	294	294	292 70
[illegible]	Rio Tinto Zinc	66 90	66	65 20	65
[illegible]	St Helena Co	298 50	300 90	301	300
[illegible]	Schlumberger	357	368 30	366 50	365 50
[illegible]	Shell transp.	62 75	61 50	61 50	60 80
830	Siemens A.G.	820	805	805	815
107	Sony	124 80	119 80	120 60	120 50
130	T.D.K.	154 50	147	148 60	148
615	Unilever	589	585	585	....
405	Unit. Techn.	458	461	461	458 60
580	Vaal Reefs	667	670	670	660
275	West Deep	333	335 10	335 80	334 10
330	West Hold.	379	373	373	370
270	Xerox Corp.	325	328 80	325	325
2 02	Zambia Corp.	2 16	2 18	2 16	2 18

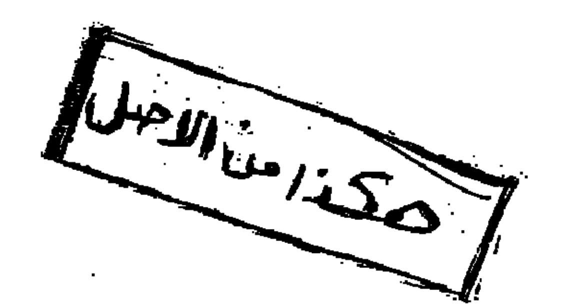
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 124	7 138	6 850	7 200
Allemagne (100 DM)	282 280	282 300	275	289
Belgique (100 F)	14 552	14 552	13 200	14 300
Pays Bas (100 fl.)	258 870	258 990	252	264
Danemark (100 krd)	80 220	80 200	76	82
Norvège (100 k)	98 370	98 860	95	101
Grande-Bretagne (£ 1)	12 098	12 111	11 750	12 460
Grèce (100 drachmes)	9 935	9 928	8	11
Italie (1 000 lires)	4 943	4 947	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	328 700	328 750	321	339
Suède (100 krs)	96 680	96 490	93	99
Autriche (100 sch)	40 170	40 155	38 900	40 600
Espagne (100 pes.)	6 170	6 176	5 950	6 400
Portugal (100 esc.)	7 990	7 950	6 800	8
Canada ($ can 1)	5 804	5 819	5 620	5 880
Japon (100 yens)	2 642	2 615	2 550	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/10
Or fin (kilo en barre)	97500	99000
Or fin (en lingot)	97500	98750
Pièce française (20 fr)	700	705
Pièce française (10 fr)	400	400
Pièce suisse (20 fr)	601	607
Pièce latine (20 fr)	582	580
Souverain	718	720
Pièce de 20 dollars	3150	3160
Pièce de 10 dollars	1570	1570
Pièce de 5 dollars	801 25	801 25
Pièce de 50 pesos	3700	3705
Pièce de 10 florins	590	599





UN JOUR DANS LE MONDE

PRÉFACÉ PAR M. BADINTER

Un guide des droits des victimes est tiré à 50 000 exemplaires

M. Badinter a préfacé lui-même le « Guide des droits des victimes » dont le ministère a confié la publication à Gallimard. Deux proches collaboratrices du ministre ont participé à la rédaction de ce livre dont la publication est un geste politique destiné, si on comprend bien M. Badinter, à montrer que « la cause des victimes est une cause nationale et qui doit être soutenue comme telle ».

Soigneusement planifié par la chancellerie, le lancement, à cinquante mille exemplaires de ce guide s'accompagne d'une série d'interviews que le garde des sceaux a décidé d'accorder ce vendredi à TF 1, Antenne 2, Soir-3, Europe 1 et R.M.-C. pour faire connaître cette initiative à laquelle il attache beaucoup d'importance.

Pour un peu on dirait du Peyrefitte : les victimes, lit-on dans le guide que leur consacre le ministère, sont légions. « *Si un Français sur vingt-six mille sept cents risque d'être victime d'un meurtre, par contre un Français sur cent cinquante-cinq peut l'être d'un accident de la route et un sur cent soixante, d'un chèque sans provision.* » C'est dire si les acheteurs potentiels de ce livre sont nombreux.

Partageant les mêmes alarmes que M. Peyrefitte, M. Badinter est cependant animé d'une philosophie différente. « *Rien n'est plus choquant,* écrit-il, *que l'exploitation du malheur des victimes à des fins politiques ou d'ambition personnelle.* » A l'opposé de l'auteur de la loi « sécurité et liberté », ainsi critiqué, l'actuel garde des sceaux estime que la prévention de la délinquance est un des plus *sûrs moyens de parvenir à une diminution* du nombre des victimes. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille abandonner, en attendant des jours meilleurs, ces victimes à leur *sort présent.*

Depuis qu'il est place Vendôme, M. Badinter a accru de 10 % le montant de l'indemnité à laquelle ont droit les victimes les plus démunies. *Le seuil des ressources qui permet* d'obtenir l'aide judiciaire a été relevé d'un tiers et la part du pécule des détenus qui est, en principe, réservé aux victimes leur sera effectivement versée. *Le garde des sceaux rappelle* tout cela dans sa préface et explique que les droits des victimes seront accrus lors des réformes du code pénal et du code de procédure.

Le Guide des droits des victimes a d'abord pour but de les informer et de les aider à se repérer dans le dédale des procédures. Ce guide se veut pratique. Le mot vol, qui *figure à l'index, renvoie à un tableau* où est expliqué ce que *risque* l'auteur d'une telle infraction. Un autre chapitre distingue le vol de l'escroquerie et de l'abus de confiance. *Le lecteur est invité à se garantir contre les visites de filous,* en contractant une assurance et il lui est clairement expliqué ce qu'il peut attendre comme indemnités de l'Etat si, victime d'un vol, ses revenus sont *insuffisants pour faire face à la* situation.

De l'accidenté de la circulation à celui du travail, de la femme violée, à celle, divorcée, à laquelle son *ex-mari refuse une pension alimentaire,* les victimes trouveront dans ce guide des adresses et des conseils ainsi qu'un lexique, hélas ! indispensable, de certains termes *juridiques particulièrement obscurs,* « *date certaine* », « *nantissement* », « *terme à échoir* » ou « *audience éventuelle* », dont la seule énumération suffit à prouver que le chemin est encore long pour rendre la *justice compréhensible* et accessible.

BERTRAND LE GENDRE.

★ Ministère de la justice. *Guide des droits des victimes.* Editions Gallimard. 308 pages, 20 francs.

LA DEMANDE D'EXTRADITION DE KLAUS BARBIE

« La France est intervenue pour faire accélérer la procédure » déclare M. Chandernagor.

En réponse à une question orale de M. Louis Odru (P.C.) au sujet de la situation de Klaus Barbie, ancien chef de la gestapo à Lyon pendant l'occupation, réfugié en Bolivie, M. André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes, a déclaré, mercredi 20 octobre, devant l'Assemblée nationale que « *depuis le retour de la Bolivie à un régime démocratique, la France est intervenue à plusieurs reprises auprès du gouvernement bolivien afin que la procédure en cours soit poursuivie et accélérée et que Klaus Barbie ne puisse plus quitter la Bolivie* ».

M. Chandernagor a indiqué que les nouveaux membres de la Cour suprême de Bolivie qui auront à se prononcer sur la demande d'extradition devraient être prochainement désignés. Il a rappelé aussi que l'extradition de Barbie ayant été refusée en 1974 au motif qu'il n'existait pas de convention d'extradition entre la France et la Bolivie, le gouvernement avait soutenu auprès des autorités de La Paz une demande d'extradition formulée en 1982 par la République fédérale d'Allemagne.

Klaus Barbie qui, de 1943 à 1944, conduisit à Lyon les plus redoutables opérations contre la Résistance française, arrêta, interrogea et tortura Jean Moulin qui devait en mourir, a été condamné à mort par contumace le 16 mai 1947 puis le 25 novembre 1954 par le tribunal des forces armées de Lyon. Depuis le 1? février 1982, une nouvelle information est ouverte contre lui par le parquet de Lyon pour crimes contre l'humanité.

FERMETÉ DU DOLLAR 7,14 F

La baisse des taux d'intérêt en Europe a contribué à raffermir le dollar, qui, à la veille du week-end, s'établissait à 2,5275 DM à Francfort et à 7,14 F environ à Paris.

La tenue du franc est restée satisfaisante, quoique le cours du mark sur notre place, qui était retombé de 2,83 F en début de semaine à près de 2,82 F, soit remonté, vendredi 22 octobre, aux alentours de 2,8270 F.

INCIDENT « POLITIQUE » AU CENTRE DE TRI POSTAL DE NICE

(De notre correspondant régional.)

Nice. — Une trentaine de personnes conduites par un ancien conseiller municipal de Nice, M. Marcel Panizzoli, président du Mouvement des démocrates européens des Alpes-Maritimes, ont manifesté, le 21 octobre, au centre de tri postal de Nice-Aéroport où ils ont empêché le chargement d'un avion qui devait acheminer trois tonnes de courrier vers Lyon et la région Rhône-Alpes.

A l'origine de cette manifestation : la lenteur avec laquelle, selon M. Panizzoli, seraient distribuées trois mille cinq cents invitations à *un dîner-débat,* organisé le 29 octobre prochain à Nice par l'Union pour l'avenir de Nice et le Mouvement des démocrates européens. « *Il y aurait,* a déclaré M. Panizzoli à Radio-Côte d'Azur, *une obstruction volontaire, une sorte de sabotage, de la part de certaines organisations syndicales parce que nous ne sommes pas des marxistes.* »

M. Panizzoli, qui a reçu l'assurance du chef de centre de tri postal de Nice qu'une enquête serait effectuée, a menacé, si « *les lettres n'étaient pas distribuées, ce samedi* », de recourir à une autre forme d'action, peut-être violente. — G. P.

L'ARMÉE ISRAÉLIENNE FORME DES MILICES DRUZES DANS LE SUD-EST DU LIBAN

Jérusalem *(A.F.P.).* — L'armée israélienne forme depuis quelques semaines des milices druzes dans le sud-est du Liban, leur *fournissant* armes et uniformes, révèle cette semaine l'hebdomadaire *Bamahaneh.* Selon l'organe des forces armées israéliennes, six groupes ont déjà été mis sur pied, l'un dans la ville de Hasbaya, à une quinzaine de kilomètres au nord de la frontière israélienne et les cinq autres dans des villages de la région.

Les miliciens sont armés de fusils automatiques et portent des uniformes de l'armée israélienne auxquels les insignes ont été enlevés. Dans chaque quartier ou village où sont présentes ces milices, elles disposent d'un local et leur entraînement est assuré par l'armée israélienne, précise l'hebdomadaire.

Citant le colonel Ismael (druze israélien), *Bamahaneh* explique que ces miliciens ont un but « d'autodéfense » et n'ont pas le droit de sortir en armes de leurs villages, ajoutant que si Israël devait rester sur place, « *ces unités feraient peut-être partie un beau jour de l'armée israélienne* ».

D'autre part, le premier ministre israélien, M. Begin, a rejeté sur les milices druzes du parti socialiste progressiste (dirigé par M. Walid Joumblatt) la responsabilité des affrontements qui opposent ces milices à celles des phalanges chrétiennes dans le Chouf (au sud-est de Beyrouth).

NOUVELLES BRÈVES

● *Le président Reagan* a annoncé le 20 octobre, la nomination de M. Edward Derwinsky au poste de conseiller au département d'Etat, en remplacement de M. James Buckley. M. Derwinsky, âgé de cinquante-six ans, est actuellement représentant de l'Illinois à la Chambre, mais ne se représentera pas le 2 novembre. Il sera chargé notamment des questions concernant l'Union soviétique et l'Europe de l'Est, indique-t-on de source informée. — *(A.F.P.)*

● *Le général Otis* a été nommé par le président Reagan commandant en chef des forces terrestres américaines en Europe, a annoncé, mercredi 20 octobre, le Pentagone. Agé de cinquante-trois ans, le général Otis remplacera le général Kroesen, qui prendra sa retraite le 30 avril 1983. Le général Otis dirige actuellement l'école de guerre de Fort Monroe (Virginie). Trois cent cinquante-cinq mille militaires américains dont deux cent vingt mille de l'armée de terre, sont stationnés en Europe. — *(A.F.P.)*

● *Deux gardiens de banque* ont été tués le jeudi 21 octobre par un commando des Brigades rouges qui venait de dévaliser un établissement du Banco di Napoli dans la banlieue de Turin. — *(A.F.P.)*

Le numéro du « Monde » daté 22 octobre 1982 a été tiré à 519 915 exemplaires.

APRÈS SA LIBÉRATION

Le poète cubain Armando Valladares a quitté La Havane pour Paris

La Havane (A.F.P.). — Après vingt-deux ans passés en prison, l'écrivain cubain Armando Valladares, quarante-cinq ans, est *monté,* jeudi 21 octobre, à La Havane, dans l'avion qui l'a définitivement éloigné de son pays. Vêtu d'un *costume* gris-bleu et d'un manteau sombre, un sac de voyage à la main, le poète, crispé, n'a pas esquissé le *moindre* sourire en s'engouffrant dans l'Ilyouchine soviétique des lignes régulières cubaines à destination de Madrid. Blême, le regard perçant, paraissant vouloir tout fixer avant de partir, il a simplement *fait* un signe de la main, à deux reprises, tel un automate, comme s'il ne croyait pas ce qui était en train de se passer.

Dès son arrivée dans la capitale espagnole, M. Valladares devait prendre un avion *officiel* français pour arriver à Paris ce vendredi.

Les autorités cubaines avaient *convoqué* la presse internationale accréditée dans le pays pour qu'elle puisse « voir » M. Valladares quitter La Havane et constater son apparente bonne santé.

Les journalistes ont même eu le droit de fouler la piste d'atterrissage. Toutes les photographies étaient permises, de très bonne grâce.

Pour les responsables cubains, il s'agissait, selon les observateurs, de prouver que M. Valladares, contrairement à ce qui a été dit ou écrit, n'était nullement invalide et qu'il n'avait pas trop souffert de ses vingt-deux années d'incarcération. La campagne menée pour sa libération était en partie fondée sur son état de santé.

En 1979, le poète lui-même avait affirmé être paralysé des deux jambes. Un recueil de ses œuvres s'intitulait *Depuis ma chaise roulante.* Depuis, aucune information n'avait filtré *sur son état de santé.* La thèse officielle cubaine continuait à qualifier le détenu de « *simulateur* » et affirmait qu'il refusait de se soumettre aux examens médicaux.

Pour parcourir, jeudi soir, les quelque 50 mètres qui séparent le salon du protocole de l'aéroport de La Havane — où les journalistes ont commencé à l'apercevoir — de la passerelle de l'avion, M. Valladares a marché sans difficultés. A ses côtés, *se tenait le* conseiller de l'ambassade de France à La Havane, M. Pierre Charasse, chargé de l'accompagner jusqu'à Paris.

Les jambes peut-être un peu raides, l'écrivain s'est cependant *déplacé sans* paraître éprouver une gêne quelconque. Une haie de policiers empêchait les journalistes de l'approcher et de lui poser des questions.

M. Valladares devait normalement être remis en liberté en 1986. Il avait été *condamné en* 1961 à trente ans de prison par un tribunal révolutionnaire pour participation à un groupe *terroriste.* Mais sa peine avait été réduite de cinq ans quelque temps plus tard.

C'est grâce à une intervention personnelle de M. Mitterrand que l'écrivain a pu sortir de prison avant la date prévue. Grâce à l'*action* de nombreux intellectuels, de l'organisation humanitaire Amnesty International et du Vatican, son cas avait soulevé l'émotion dans le monde entier.

EN ESPAGNE

La situation s'améliore dans les régions inondées

Madrid *(A.P.).* — La situation dans les régions du sud-est de l'Espagne, touchées par des pluies torrentielles au cours des dernières quarante-huit heures, paraissait s'améliorer le jeudi 21 octobre, bien que la météo annonce de nouvelles précipitations.

Le bilan s'élevait à uatre morts et douze disparus. Plusieurs dizaines de villages de la région *étaient toujours* isolés par les eaux. Une cinquantaine d'hélicoptères ont apporté vivres, vêtements et médicaments aux villages sinistrés et évacué les personnes malades ou souffrantes. Trois navires chargés de vivres *ont été envoyés* à Alicante et à Valence.

Des centaines de milliers d'hectares de terres cultivées, principalement des rizières et des orangeraies, ont été inondés dans les provinces de Valence, Alicante et Murcie.

De nombreux immeubles se sont effondrés et quelque vingt mille personnes ont été évacuées, tandis que la rivière Jucar, en crue, continue de présenter une menace pour de vastes régions où vivent *quelque deux cent cinquante* mille habitants.

Le barrage de Tous, d'une capacité de 60 millions de mètres cubes, a partiellement cédé. Le ministre des travaux publics, *M. Luis Ortiz,* a déclaré qu'il avait subi d'importants dégâts. Il ne retient plus que 15 millions de mètres cubes d'eau. 41 *millions* de mètres cubes se sont déversés dans la rivière Jucar par une brèche de 20 mètres de large.

C'est Alicante qui a été la plus touchée. La ville a toutefois commencé à reprendre une physionomie *normale* jeudi, *alors* que la pluie cessait et que le soleil faisait sa réapparition. Les trains n'arrivaient toujours pas à Alicante, *mais* les liaisons routières étaient progressivement rétablies.

Des milliers de familles à Valence, à Alicante et à Murcie, demeuraient sans électricité et étaient privées de pain pour la deuxième journée consécutive.